66 S 80, Jura : Mai 1897

Protestation 66580, Jura

Mai 1897

Deux protestations contre
l'Election du Jura, du 2 Mai 97

Monsieur Wallon

Sénateur

Président du 5e Bureau

(2 Mai 97

Question

Protestations contre
l'élection du Jura

N° 1

Protestation contre l'élection du jour
du 2 Mai 1897

Monsieur le Président

du 5e Bureau

10 pièces

N° 3

Protestation contre l'élection
du Jura du 2 Mai 1897

Monsieur le Président
du Sénat

2 plis

Monsieur le Président
du 5e Bureau

9e

Préfecture

Protestations contre l'élection du Juge

4 plis

Monsieur le Président
du 5e Bureau

AUX ÉLECTEURS

Messieurs lee délégué[illegible] **épublicains,**

En présence du résultat du 1er tour de scrutin, je déclare me désister de ma candidature. J'espère bien que les électeurs républicains sauront faire tout leur devoir et tenir haut le drapeau de la République.

THUREL.

Vu le candidat : VUILLOD.

Imprimerie C. VERPILLAT, à Lons-le-Saunier.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE D'ALLIANCE RÉPUBLICAINE

AUX ÉLECTEURS SENATORIAUX,

Des deux candidats républicains qui étaient en présence au premier tour de scrutin, M. Vuillod a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

La lutte n'est plus au second tour entre deux républicains de nuances différentes. Elle est entre la République et la réaction.

Conformément à la discipline traditionnelle de notre parti, à laquelle la cause républicaine doit toutes ses victoires, et qui ne saurait être désertée sans péril, nous engageons tous les électeurs qui ont voté au premier tour pour M. Thurel, à reporter leurs voix sur M. Vuillod.

C'est la République sans épithète qui sortira triomphante du scrutin.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Délibéré par le Comité d'Alliance republicaine.

Pour le Comité :

MM. Georges TROUILLOT, député du Jura.
BERTHIER, Conseiller municipal de Lons-le-Saunier.
DUMALANÈDE, ancien adjoint, Conseiller municipal de Lons-le-S.
VERPILLAT, Conseiller municipal de Lons-le-Saunier.
MATHON, id. id. id.
FRANCO, id. id. id.
BAVOUX, maire de Vernantois.
BONDILANGE, ancien maire de Macornay.
VAUDRIT, ancien maire de l'Etoile.

Imprimerie C. VERPILLAT, à Lons-le-Saunier.

ARRIVÉE
LE 29 MAI 1897

Monsieur le Président du Sénat,

Messieurs les Sénateurs,

Nous soussignés, Billet Louis Conseiller d'arrondissement, maire de Port Lesney
Charles Dubois et Rousset Gallé Alfred Délégués de Port Lesney
Grillet maire et Délégué de Courtefontaine
Bernard maire et Délégué de Grange de Vaivre

Tous électeurs sénatoriaux républicains du Jura,

Avons l'honneur de protester contre les opérations électorales qui ont amené l'élection au Sénat de M. Vuillod, député de Saint-Claude.

Cette protestation est basée sur une manœuvre qui a vicié le résultat du second tour de scrutin.

Le premier tour avait donné les résultats suivants :

	Majorité absolue	432 voix.
MM.	Vuillod.	377 —
	Labordère.	293 —
	Thurel.	192 —

Beaucoup de républicains de gouvernement, en présence de l'impossibilité de faire élire M. Thurel, dont on avait perfidement exploité le grand âge, songeaient à poser la candidature d'un de leurs amis, afin d'obtenir un ballottage au second tour. Ce ballottage n'était pas douteux, et il eût laissé le temps de faire des affiches et des bulletins pour le 3e tour.

Forts de l'appui assuré de M. Thurel, et de l'adhésion de nombreux républicains qui déclaraient nettement avoir voté à contre-cœur pour M. Vuillod, faute d'un autre candidat moins âgé que M. Thurel, convaincus que beaucoup de républicains modérés, qui, pour des raisons diverses, avaient voté d'abord pour M. Labordère, reviendraient ensuite au nouveau candidat, ils pouvaient compter sur le succès.

Mais une manœuvre déloyale de M. Vuillod empêcha la réalisation de ce projet.

En effet, alors que nous arrivions à la Préfecture, à deux heures, au moment où plusieurs de nos amis allaient entrer en campagne, nous aperçûmes un placard imprimé, affiché à plusieurs exemplaires et ainsi conçu :

ÉLECTEURS RÉPUBLICAINS

M. Thurel nous autorise à vous annoncer son désistement. Fidèle à la discipline républicaine, il vous prie de reporter vos suffrages sur le nom de M. Vuillod.....

Vu : Le Comité départemental.

LE CANDIDAT.

DOLE, IMPRIMERIE A. MOLLARD.

Que faire? M. Thurel nous abandonnait, et nous n'avions plus qu'à subir une défaite inévitable.

Les électeurs se pressaient et votaient sous l'influence de la déclaration de l'affiche. Quelques-uns de nous s'étonnaient que M. Thurel, dont la loyauté et les convictions franchement et sagement républicaines sont connues de tous, eût, contrairement à ce qu'il avait toujours affirmé, recommandé M. Vuillod ; mais ils s'inclinaient devant une affiche aussi catégorique, pensant qu'on avait réussi à arracher l'adhésion du vénérable doyen de notre démocratie.

Enfin un électeur remarqua que l'affiche était imprimée à Dole, d'où elle aurait dû partir au plus tard le matin à huit heures dix-huit, pour arriver en temps utile ; et que par suite elle avait été faite bien avant l'ouverture du scrutin, à un moment où assurément M. Thurel ne songeait pas à favoriser l'élection de M. Vuillod.

Les doutes sur la sincérité de l'affiche devenaient presque une certitude. Mais avant de s'inscrire en faux et de lancer contre ses adversaires une aussi grave accusation, il fallait des preuves, et M. Thurel seul pouvait les donner.

Deux de nos amis allèrent lui demander si vraiment il appuyait M. Vuillod. Sa réponse fut catégorique. La voici :

DÉCLARATION DE M. THUREL

A Messieurs les Électeurs sénatoriaux,

Je soussigné déclare que, dans mon désistement de ce jour, *je n'ai voulu désigner personne* (souligné) sur lequel vous devriez reporter vos suffrages, comptant que vous sauriez faire votre devoir, et j'ai l'honneur de remercier les 192 bons républicains qui ont bien voulu m'accorder leurs suffrages.

THUREL.

Donc, notre ancien sénateur n'avait pas conseillé ni *voulu conseiller* de voter pour M. Vuillod.

Cette réponse fermait la bouche non seulement à ceux qui affirmaient l'accord de M. Thurel avec M. Vuillod, mais encore à ceux qui prétendaient tout au moins l'induire de son désistement.

Les quelques personnes qui lurent la lettre de M. Thurel en jugèrent nécessaire l'impression et l'affichage. Mais toutes ces démarches, toutes ces allées et venues qui n'avaient commencé qu'à deux heures et demie, le temps nécessaire à M. Thurel pour écrire sa lettre, le temps d'en tirer quelques copies (l'impression n'en étant pas possible) et de les afficher, tout cela avait exigé plus d'une heure, et il en était près de quatre quand la vérité fut connue ; c'est à dire que le faux avait produit son effet, et que les 9/10e des électeurs avaient voté avec la persuasion que M. Vuillod était le candidat de M. Thurel. En effet, presque tous étaient venus à la Préfecture de bonne

heure pour se mettre au courant de la situation et pour être libres le reste de l'après-midi.

Nous terminons cet exposé en faisant remarquer que M. Vuillod n'a guère dépassé la majorité absolue que d'une cinquantaine de voix, et que certainement son affiche lui en a amené un beaucoup plus grand nombre. D'autre part, cette affiche, comme nous l'avons dit, a empêché la nouvelle candidature qui, avec l'appui de M. Thurel, avait les plus grandes chances de succès sans le procédé peu délicat de M. Vuillod.

Le Sénat, gardien vigilant de sa dignité et de la sincérité du suffrage électoral, ne permettra pas qu'un candidat s'introduise dans son sein à l'aide d'une manœuvre frauduleuse, et nous espérons qu'il annulera l'élection de M. Vuillod.

Conseiller d'arrondissement

Délégués de Port-Lesney

Vu pour légalisation des signatures de MM. Billet, Dubois, Rousset-Galle, Grillet & Bernard apposées ci-dessus et devant nous.

Port-Lesney le 9 Mai 1897

(JURA) MAIRIE DE PORT-LESNEY

Pour le maire empêché

L'adjoint

Dole. — Typographie L. Bernin.

N° 21

Les soussignés protestent contre une manœuvre qui leur paraît de nature à vicier le résultat du scrutin du second tour.

Par une affiche imprimée à Toulon, M. Vuillod a, entre le premier et le second tour de scrutin annoncé le désistement en sa faveur de M. Thurel qui au premier tour a réuni 192 suffrages.

MM. MM. Verpillat, Bailly et autres ont affirmé publiquement s'être aussitôt rendus chez M. Thurel pour savoir de lui si la nouvelle de son désistement en faveur de M. Vuillod était véritable.

M. Thurel a affirmé que, dans sa déclaration, il n'avait pas voulu dire qu'il se désistait en faveur de M. Vuillod, parce qu'il avait des raisons graves de ne pas le recommander.

Séance tenante M. Thurel a écrit et signé une nouvelle lettre rendue publique et affichée sous la forme manuscrite dans laquelle il a déclaré ne vouloir faire aucune désignation de candidat.

A ce moment le vote était commencé depuis une heure au moins et un grand nombre d'électeurs ont pu être trompés par la fausse nouvelle répandue par les amis de Monsieur Vuillod.

En foi de quoi les soussignés ont séance tenante dressé une protestation dont ils ont requis l'insertion au procès-verbal.

Bailly

Dr Curet
conseiller général

Conseiller général.

Aug. Bordier

Conseiller général

Auguste d'Aligny

Conseiller général

E. Bergé

Bergé
maire de Méounes

Dr Curet
maire de Solliès-Toucas

Texte de la déclaration de M. Thurel, en réponse à l'affiche publiée par M. Vuillod :

Ce 2 mai 1897

Messieurs les Électeurs sénatoriaux,

Je soussigné déclare que, dans mon désistement de ce jour, je n'ai voulu désigner personne sur lequel vous devriez porter vos suffrages, comptant que vous sauriez tous faire votre devoir, et j'ai l'honneur de remercier les 192 bons républicains qui ont bien voulu m'accorder leurs suffrages.

Certifié conforme à l'exemplaire entre les mains de MM. Verpillat et Bailly.

signé : Thurel.

Vu et annexé
le Président du Collège

A. de Morsier
Président du Tribunal

CHAMBRE
DES DÉPUTÉS

Paris, le 21 mai 189

Mon cher collègue,

au cours de la réunion des électeurs sénatoriaux qui a eu lieu à Lons-le-Saunier la veille du scrutin du 8 mai, vous avez déclaré que vous vous désisteriez en faveur de M. Thurel, s'il réunissait plus de suffrages que vous, au premier tour.

Or, M. Thurel a obtenu 81 voix et M. Laborderie 80.

Vous avez déclaré, au cours de votre discours, que M. Laborderie était le candidat de tous les républicains, et affirmé, sur l'interpellation de M. Bailly, qu'il ne se désisterait jamais en faveur du candidat de

la rédaction.

Le langage que vous avez tenu ne saurait être contesté de personne, vos déclarations sur ce point ont été applaudies par tout l'auditoire.

Les déclarations de M. Durel ne peuvent pas davantage être contestées. Elles ont été entendues de tous, et constatées par la presse.

Après, mon cher ancien collègue, mes meilleurs cordialités

Jean Jaurès

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Monsieur Turbet
Sénateur

Paris

SPÉCIALITÉ
D'IMPRIMÉS PR LE COMMERCE
FACTURES
TÊTES DE LETTRES
CARTES DE VISITE
Gravées et à la Minute
MANDATS
CHROMO-LITHOGRAPHIES
BILLETS DE FAIRE PART
de Mariage, de Naissance et de Décès
ENVELOPPES
PRIX-COURANTS, DESSINS
etc., etc.

IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE
L'UNION RÉPUBLICAINE DU JURA
Journal Politique
Paraissant 3 fois p. semaine
CONSTANT VERPILLAT
Avenue Gambetta en face du Lycée de Jeunes Filles
Lons-le-Saunier

Lons-le-Saunier, le 17 Mai 1897

Je soussigné Constant Verpillat, imprimeur à Lons-le-Saunier, trésorier du Comité de l'Alliance républicaine, déclare que le 2 mai, vers une heure du soir, avant l'imprimer l'affiche du Comité d'alliance républicaine recommandant aux électeurs de M. Chanel de se conformer à la discipline républicaine en votant au 2e tour pour M. Viellod qui avait obtenu plus de voix que lui au premier tour, je me suis rendu chez M. Chanel, pour lui donner connaissance de cette affiche. M. Chanel en a pris connaissance, et l'a approuvée. Il avait auprès de lui à ce moment M. Poilley, maire d'Arbois, conseiller général, et une autre personne dont j'ignore le nom.

Lons-le-Saunier, le 17 mai 1897.

C. Verpillat

Émile HYTIER
ARCHITECTE. S. N.
SAINT-CLAUDE (JURA)

St-Claude, le 5 mai 1877

Je soussigné Emile Hytier, délégué sénatorial de la ville de St Claude aux élections du Deux mai courant, déclare ce qui suit :

Le dit 2 mai vers une heure du soir, entre le premier et le deuxième tour de scrutin, je me rendis en Compagnie de M. Bailly Maire d'Arbent et Conseiller général, au domicile de M. Chenal pour lui demander de retirer sa candidature au second tour de scrutin puisque son concurrent républicain, M. Vuillod,

avait obtenu au premier tour une grande majorité sur lui.

Monsieur Arnaud, après avoir entendu retracer son passé politique nettement républicain et indemne de toute alliance louche ou compromission avec les ennemis de nos institutions, remercia, puis nous faisant observer, qu'il en effet, la différence entre le nombre des suffrages obtenus par M. Vaillant et par lui au premier tour était trop grande et significative, il nous remit une déclaration écrite de sa main et signée, par laquelle il informait les électeurs républicains qu'il n'était plus candidat

s'espérait d'eux qu'ils sauraient faire leur devoir et tenir haut le drapeau de la République.

Au moment où M. Chanel achevait cet écrit, M. Perpillat, de Louhans, membre de son Comité, fut introduit près de nous et présenta à M. Chanel une affiche jaune signée de M. Cromillat, député et d'une partie des membres du Comité Chanel et du Comité d'alliance républicaine.

M. Perpillat dit à M. Chanel que cette affiche rédigée par les signataires ne serait placardée qu'après qu'il lui aurait donné son approbation.

M. Chanel ayant lu en entier ladite affiche qui recommandait aux

électeurs républicains
de reporter, au second tour
sur le nom de M. Vuillod,
les voix obtenues par
lui au 1er tour ; en
approuva les termes
et dit, en notre présence,
à M. Verpillat, qu'il
pouvait faire afficher,
que c'était cela.

Nous avons après
cela pris congé de M.
Chuvel qui nous a
autorisé à placarder
la déclaration qu'il
venait de nous remettre.

E. Chuvel

JURA

ARRONDISSEMENT
DE
POLIGNY

MAIRIE
DE LA
VILLE D'ARBOIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARBOIS, LE Mai 1897.

Je soussigné, Emile Billey, conseiller général du Jura, maire d'Arbois, expose les faits suivants :

Le deux mai, avant le deuxième tour de scrutin, Mr Hytier de St Claude, et moi, nous sommes rendus chez Mr Thurel dans le but d'obtenir son désistement.

Mr Thurel, après nous avoir déclaré qu'il avait toujours été fermement républicain et anticlérical, et qu'il ne ferait jamais alliance avec la réaction, a reconnu que la différence considérable qui existait entre ses suffrages et ceux de Mr Viellot, l'obligeait à se désister, ajoutant qu'il était nécessaire, avant tout, d'assurer le triomphe de la République. C'est d'ailleurs dans ce sens que Mr Thurel a rédigé la lettre

de désistement qu'il nous a remise.

Pendant que nous étions chez Mᵉ Thurel, Mᵉ Verpillat, de Lons-le-Saunier, est venu lui présenter l'épreuve d'une affiche portant les signatures de plusieurs membres de son comité et ~~disant~~ (1) qui invitant les délégués républicains à reporter au 2ᵉ tour leurs suffrages sur le nom de Mᵉ Vuillot.

Mᵉ Thurel lut cette épreuve et la rendit à Mᵉ Verpillat en lui disant qu'il pouvait tirer, que c'était bien comme cela.

(1) deux mots rayés nuls.
F. B.

Arbois le Mai 1897

Em. Bailly.

VU PAR NOUS, MAIRE D'ARBOIS (Jura)
POUR LÉGALISATION DE LA SIGNATURE
DE M. Bailly Emile
ARBOIS, LE 22 mai 1897
LE MAIRE
et les adjoints empêchés
Le Conseiller municipal délégué

MUNICIPALITÉ D'ARBOIS



Monsieur le Président du

Tribunal Civil de

~~Carcassonne~~

Montélimar

(Drôme)


AR

R

889

Papiers d'affaires

Monsieur le Président
du Sénat, au Palais du Luxembourg
à Paris

Remis le 17 mai 1877 - La Poste

SÉNAT

Paris, le 189

Présidence

Jules Ferry.

N° 29

Les soussignés, en réponse à la protestation déposée contre l'élection de M. Villiod, demandent d'insérer au procès-verbal des rectifications suivantes.

A la suite du premier tour de scrutin, M. Thurel a écrit la lettre suivante aux électeurs républicains

« En présence du résultat du 1er tour de scrutin je déclare me désister de ma candidature, et j'espère bien que les électeurs républicains sauront faire leur devoir en tenant haut le drapeau de la République. »

Une affiche avait été imprimée à Dole, la veille, en vue du désistement de M. Thurel en faveur de M. Villiod. Cette affiche, rédigée dans cette éventualité par le comité républicain avec la meilleure foi du monde, a été apposée sur les murs vers 2 heures 1/2, en même temps que la lettre de M. Thurel, et cette affiche du comité qui avait soutenu cette candidature, engageait les électeurs à voter pour M. Villiod.

L'affiche de seconde, absolument dénuée d'intérêt dans ces conditions, a été immédiatement exploitée par les électeurs de M. Lalordière, comme n'étant pas en conformité avec la lettre elle-même de M. Thurel, placée en même temps sous leurs yeux.

Au lieu d'être présentée avec son caractère véritable, celui d'une affiche préparée la veille, dans l'ignorance des termes exacts dans lesquels serait conçu le désistement de M. Thurel, on a cherché à faire croire qu'intentionnellement elle dénaturait le

Lecu du désistement de M. Thurel, et on a aussi détourné de M. Vuillod un grand nombre des suffrages portés au premier tour sur le nom de M. Thurel.

A 2 heures après-midi on affichait, au lieu et place des premières, une nouvelle lettre de M. Thurel, dans laquelle, en réponse à cette affiche de Dole dont le caractère était faux à vue, il déclarait n'avoir pas engagé les électeurs à se porter sur aucun nom. Et cette lettre nouvelle produisait une impression des plus vives sur l'opinion.

La vérité est donc que loin d'avoir trompé les électeurs, l'erreur commise en placardant l'affiche imprimée à Dole, a été cause d'un sérieux dommage à la candidature de M. Vuillod.

1° Cette affiche n'avait aucune importance dans deux sens, d'une part, la lettre de désistement de M. Thurel affichée au même temps, et d'autre part l'affiche du comité invitant les électeurs à voter pour M. Vuillod

2° Cette affiche a été contredite moins d'une demi-heure après, par la lettre nouvelle de M. Thurel.

3° Cette discordance d'affiches, contradictoires, exploitées par les partisans de M. Labordère et présentée comme une altération volontaire de la vérité, ont éloigné des suffrages de M. Vuillod, au lieu de propager sa candidature

Pour sincère le 2 mai 1893

Le Maire de Dole

Le Maire de Tavaux

Le Maire de Parcey

Le Maire de Peintre

Le Maire de Villers

Le Maire de Foucherans

Le Maire de Choisey

Le Maire de Rochefort

Le Maire de Crissey

Le Maire de Damparis

Le Maire de Brevans

Le Maire de Sampans

Le Maire de Chevigny

Le Maire de Gevry

Le Maire de Chaumont

Le Maire de Crissey

Le Maire de Damparis

Le Maire de Brevans

Le Maire de Sampans

Le Maire de Chevigny

Le Maire de Gevry

Le Maire de Chaumont

1ère feuille

Suite de la Contre-protestation opposée à celle de M. Laborderie -

Jh. Gaumet / Billon (Aîné)

Soublay

Lallier Millet Vuchot

Simon

Je Me souscrit de le Gaudeserre

Le Maire de Mignoriard et son adjoint

Guillebert

Mercereau

A. Gaillard

Cultura

Valentin de Vantry

Dauvé

A. Cotard

Simon

Guillemin Chevrey

Briard

Garnier de Vaffigé

Dupré de Balzain de Lespinay

A. Balanchet

Chatey

Bourgeois

Chemenot

Prod'homme Delaigue

Congnet

Martin

Laurent

Choissia

Poligny

Picha

de Rotrain

2ème

Suite de la Contre-protestation opposée à celle de Mr Labordère

Henri Clos Maire de Solignac
Président du comité départemental

C. Champon
maire de Labnis

O. Fradet
maire de Cluzy

Mouvey

Grenard délégué Latin

Chauvelly

Conseiller d'arrondissement

E. Reynaud
Conseiller général
maire de Pale

Victor Lanjuinais
Député du Jura.

Conseiller général

Racle
Conseiller d'arrondissement

Lerroux.

Lamouroux

Conseiller d'arrondissement

Chatelus

Maire à Bussières

Grandvoinet

Maire de Bergesserin

E. Gueneau

Troisième

Suite de la vente-protestation opposé
à celle de M. Blanchardière

Jeanneret Ferréol Elu au maire de Rans
Jandra Rans
Fournier 4e Maire de Vescia délégué
Benoitons, Maire à Ranchot
A. Girardet délégué de Champagnole Pignatel.

L. Boisson Délégué de la commune de Cussières Maire
Gaulard Délégué de la Commune de Vernois
Délégué de la commune de Villers-les-Bois
Lieut. Lieutenant de la subdivision d. Lajoux. Jura
Boutrand Jules Délégué conseiller municipal de Dole
Délégué Berthet adjoint de Champagnole
Rose Jean-Baptiste adjoint de la commune de Cressey
Cottez Conseiller d'arr. à Berain Le Maire d'Orgelet

Le maire de Bly Le Maire de Savagna Wernier
Verpy Thuriet
Coillot Bruniard Délégué maire Bouillon
Bidaud Canard Pidot délégué à Moirans
Boivert F. Mauray
Brun
Maire d'Eugney
Pommier de Courlaoux Paul Perrenoud

Gazillon Célestin Délégué de la Commune de Montfleur
Commailles le 2 Mars 97 Bernard maire Relang
Millet et Bonbon
Jacquemard Lecuyer Lacrimaire

Quatrième

Suite de la Contre protestation opposée à celle de M. Labordère

---

M. Brocard, conseiller d'arrt.

Lachaux - Coulier

Th. Boutemps P.d.

Chèvre Poligny

Pélot imprimeur Poligny

Fouet Sous-Pt. de Paix

Mettain Genay

M. Gourgeon Maire d'Amange

Besançon Thiébaut

L. Robert Maire de Rochefort

Romand maire de Rogna

G. Benoud conseiller de Champagnole

Perrin Maire Maire de Fontenu

Bailly - conseiller de ..

Barrey conseiller d'arrondissement

Roche maire de Chaux des Prés.

Chaperon

Le Prince délégué cantonal de Vernantois

Perrin S. P. à Arbois

Le délégué H. Jouffroy

Greffier Perrin Maire de Villard H. Jouffroy

Pillard Conseiller de Villard G. Jouffroy

H. Bottyeaux

A. Bourgeois Simonet Robert Fr. Perrin

Perrin Turlet Renaud Bruchon

Besançon Délégué de Beaune Jobard

Le Délégué de Longchamps

Le Délégué de Liège

Le Délégué des Moines

Le Délégué de Chevreuse

Le Délégué de Chevreuse

Le Délégué de Chevreuse

Cinquième

Suite de la Contre-protestation opposée à celle de
Mr Labordère

Authier à Courlaoux
Bétannier A. Mercan
Thuret Lom
L. Genet
Le Délégué P. Tournier
L. Chauvin
Le délégué Blanc
H. Colin
Genet
Jean Brun
Le Maire de Lempuns
V. Coudurier
A. Vincent
Maire et Conseiller municipal de Vescles
Barrier Davin
délégué de St Claude
Laurent Fr. Conseiller d'arrondissement
Guillet délégué
E. L. Thiébaut
Vaux les St Claude
Thomas délégué Chemin Sec
Grand Chalet
Brulebois Lachaux
Sergenon
Prieur de Bois-d'Amont
Lauze
Rigaud
Jacquemin Jules
Longeray à L. Doubs
Délégué d'Orbois
E. Poisard
Maire
et délégué
L. Mercier
Adjoint
A. Simonin
Adjoint au Maire de
Rans-le-Sauvage
Délégué sénatorial
Delegué Rousset

Suite de la Contre-protestation opposée à celle de M. Labordère

Lons-le-saunier 6 mai 1897

ARRIVÉE
LE - 7 MAI 1897

Monsieur le Président
du Sénat Palais du
Luxembourg Paris.

—

Monsieur le Président,

En qualité de protestataire
à l'élection sénatoriale du
2 mai dans le Jura, j'ai
l'honneur de vous adresser
sous pli recommandé ci-
joint séparé deux numéros du

Journal La Liberté (numéros du 5 mai et du 6 mai) pour être joints au dossier de l'Élection.

J'vous prie d'agréer Monsieur le Président l'assurance de mon très respectueux dévouement.

D. Corras

D. Corras 56 rue du Commerce Lambersart
Conseiller général du Nord

64e Année. — No 53 *Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis* Mardi 4 Mai 1897

LA LIBERTÉ
Journal du Jura et de la Franche-Comté

La Liberté paraît trois fois par semaine :
Les Mardis, Jeudis et Samedis.
Prix de l'abonnement pour le Jura et les départements voisins : Un an, 15 fr.; Six mois, 8 fr.; Trois mois, 4 fr.
ON S'ABONNE : A LONS-LE-SAUNIER, AU BUREAU DU JOURNAL, RUE DU COMMERCE N° 55.
L'abonnement se paie d'avance et se continue jusqu'à réception d'avis contraire

ÉDITION HEBDOMADAIRE
Un an : 6 fr.
Six mois : 3 fr. 50
Un numéro : 10 centimes.

Prix des annonces : 20 cent. la ligne. — Réclames : 30 cent.
On traite aussi de gré à gré, suivant leur importance et le nombre de fois qu'elles doivent être insérées.
On reçoit les annonces a Lons-le-Saunier, au bureau du Journal
L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires et Place de la Bourse, 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.
LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES.

HORAIRE DES CHEMINS DE FER (Service d'Hiver, 3 Novembre 1896)

LONS-LE-SAUNIER A BESANÇON

	m.	m.	m.	m. d.	s	s	s.		m	m	m.	s.	s. dir	s.	s.
Lons-le-S. D.	5 48	7 52	9 32	10 54	2 33	4 37	7 09	Besançon D.	»	»	4 40	7 56	12 23	4 41	5 08	9 25
Poligny	6 50	8 44	10 26	11 43	3 30	6 10	8 08	Mouchard A	»	»	5 47	9 12	2 48	5 34	6 30	10 29
Arbois	7 13	9 03	10 46	mid 02	3 52	6 41	8 30	Mouchard D	4	»	5 54	9 24	3 31	5 39	arr.	10 38
Mouchard. A	7 30	9 17	11 00	n.id 15	4 07	7 05	8 45	Arbois..	4 15	6 07	9 40	3 48	5 52			10 51
Mouchard. D	7 49	9 40	arr.	mid 20	4 25	arr.	9 37	Poligny.	4 38	6 28	10 03	4 16	6 10			11 07
Besançon. A.	9 05	10 53		1 27	5 40		11 06	Lons-le-S. A	5 30	7 14	10 56	5 15	6 44			11 51

LONS-LE-SAUNIER A BOURG.

	m.	m.	m.	s.	s.	s exp.		m.	m.	m. exp.	s.	s.
Lons-le-S. d.	4 47	7 26	11 36	1 01	5 36	7 04	Bourg... D.	4 45	8 29	9 23	4 30	7 55
St-Amour ..	6 25	8 26	mid 48	2 37	6 59	7 48	St-Amour ..	6 03	9 19	9 59	1 19	5 28	8 57
Bourg... A.	7 32	9 10	1 36	3 43	7 46	8 23	Lons-le-S. A.	7 28	10 21	10 43	2 19	6 42	10 10

CHAMPAGNOLE A LONS-LE-S.

	m.	m.	s.
Champagnole..... Dép.	5 58	9 27	7 48
Lons-le-Saunier..... Arr.	7 17	10 44	9 14
Lons-le-Saunier... ..... Dép.	7 43	2 45	7 40
Champagnole..... Arr.	9 10	4 18	9 12

MOUCHARD A DOLE.

	m.	m.	m.	s.	s.	s.	exp. s.		m. exp.	m.	m.	m.	s.	s.	s. exp
Mouchard D	4 40	8 04	11 37	»	»	5 14	8 59	11 53	Dole.....D	1 56	4 40	7 46	11 »	»	»	4 30	8 57
Dole.....A	6 05	9 3	12 29	»	»	6 33	9 45	12 35	Mouchard A	2 45	5 32	8 50	mid 38	»	»	5 23	9 55

MOUCHARD A PONTARLIER.

	ex. m.	m.	m.	s. exp	s.	s		m.	m.	s.	s. exp	s.	exp. s.
Mouchard D	2 53	6 »	9 27	» »	5 50	7 18	Pontarlier d	5 42	9 47	1 55	» »	7 16	10 30
Andelot...	3 44	6 57	10 22	» »	6 40	8 19	Andelot...	6 59	10 54	3 19	» »	8 17	» »
Pontarlier A	4 44	8 12	11 47	» »	7 55	9 34	Mouchard a	7 39	11 29	4 5	» »	8 51	11 50

LONS-LE-SAUNIER A CHALON

	m.	m.	s.		m.	m.	s.
Lons-l-S D	5 40	11 05	5 48	Chalon . D	5 28	10 08	5 21
Louhans ..	6 43	mid 08	7 17	Louhans ..	6 47	11 58	6 40
Chalon . A	7 50	1 19	8 22	Lons-l-S A	7 36	12 50	7 32

MOUCHARD A SALINS.

	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.		m.	m.	m.	m.	s.	s.	s.
Mouchard. . Dép.	3 30	7 55	9 35	1 »	4 18	5 57	10 49	Salins .... Dép.	2 27	7 12	8 52	11 11	3 07	4 47	8 23
Salins..... Arr.	3 46	8 11	9 51	1 16	4 31	6 13	11 05	Mouchard. Arr.	2 40	7 25	9 05	11 24	3 20	4 59	8 36

ANDELOT A SAINT-LAURENT.

	m.	m.	s.		m.	m.	s.
Andelot. D.	4 42	11 02	8 37	St-Laurent D.	5 08	8 35	6 41
Chample D.	5 10	11 33	9 19	Chample.. D.	6 10	9 40	7 32
St-Laurent A	6 14	12 32	10 18	Andelot.. A.	6 36	10 06	7 58

DIJON A SAINT-AMOUR.
Arrivées à St-Amour : MATIN, 8 09 — SOIR, midi 31 ; 6 47.
Départs de St-Amour : MATIN, 6 23 — SOIR, 1 33; 6 17.

DOLE à POLIGNY. — *Dép.* de Dole : m. 6.03*; 8.18; 11.19 ; soir, 4. 41 ; *Arr.* à Poligny : m. 7.34* ; 9.49; 1.43; soir 6.00; — *Dép.* de Poligny : m. 6.58 ; 10.32; soir, 4.53* ; 8.20 ; *Arr.* à Dole : m. 8.53; 11.46 ; soir, 6.19* ; 9.36. — (*) *le lundi seulement*

LA CLUSE A ST-CLAUDE. — *Dép.* de La Cluse : m. 7.06 ; 11.07; soir, 6.02; 9.54; *Arr.* à St-Claude : m. 8.37; soir, 12.45; 7.33; 11.11; — *Dép.* de St-Claude : m. 4.12; 8.57; soir, 3.51; 7.52 ; *Arr.* à La Cluse : m. 5.53; 10.38; soir, 5.36; 9.23.

Lons-le-Saunier, le 3 Mai 1897.

LE 1er MAI

Le 1er Mai ne s'est pas distingué cette année des jours les plus ordinaires et l'on est bien obligé de faire un effort de mémoire pour se rappeler que ce jour-là a été marqué de rouge au calendrier socialiste. Dans l'intention des fondateurs, le 1er Mai devait ramener chaque année une manifestation et comme une revue générale du socialisme international. Il avait été décidé qu'à cette date tous les ateliers chômeraient, que toutes les troupes socialistes seraient sur pied, sinon sous les armes. Il y aurait ainsi, à tout le moins une fois l'an, une mobilisation de l'armée révolutionnaire. D'ailleurs, ces manifestations pourraient être pacifiques ; elles le seraient jusqu'à ce qu'elles eussent trouvé l'occasion de ne l'être plus.

Ces résolutions furent prises solennellement au Congrès socialiste de 1889. Dès l'année suivante, elles furent mises à exécution. On eut d'abord quelque sujet de craindre que le 1er Mai ne devint effectivement une date redoutable, une journée d'émeute périodique. Une première fois, les événements de Fourmies semblèrent justifier ces appréhensions. Ensuite, ce furent les attentats anarchistes qui redoublèrent ces inquiétudes, et l'on se souvient de l'aspect morne qu'offrirent les rues désertes de Paris, le 1er Mai 1892, l'année de Ravachol. Mais les précautions, les mesures qui furent prises pour assurer l'ordre et, au besoin, la répression, découragèrent apparemment socialistes, anarchistes et révolutionnaires de toute marque. Il leur fut démontré qu'il n'y avait rien à faire, rien à tenter ce jour-là, rien, sinon des manifestations de plus en plus insignifiantes à mesure qu'elles perdaient l'attrait de la nouveauté. Depuis plusieurs années, le 1er Mai, après une bien courte vogue, est tombé en décadence. Aujourd'hui, l'on peut dire qu'il n'en reste plus qu'un souvenir.

A peine a-t-on constaté, cette année, de la part des socialistes, de bien faibles efforts pour sauver la journée du 1er Mai de la désuétude et de l'oubli. M. Jaurès a fait ce qu'il a pu : il s'est rendu à Carmaux ; il a réussi à provoquer quelques manifestations en son honneur et d'autres moins flatteuses pour lui ; il a eu la satisfaction de voir le maire socialiste déployer tout son zèle et user de tous ses pouvoirs pour réprimer un crime de lèse-majesté commis, au moyen d'un écriteau, envers la personne sacrée du plus illustre des députés du Tarn. Ce maire a même profité de l'occasion pour outrager le commandant de la gendarmerie et pour se faire mettre au violon. Grâce à cela, le 1er Mai, à Carmaux, a été un peu moins terne, un peu moins décoloré qu'il ne l'a été partout ailleurs.

Mais à Paris, à Roubaix, dans les principaux centres industriels, dans les grandes villes, là où les socialistes pouvaient espérer quelque agitation, sinon quelque désordre, la manifestation du 1er Mai est demeurée presque invisible. Dans le Nord, dans le Pas-de-Calais, même immobilité, même silence. On a travaillé comme les autres jours, à peu de chose près, dans les ateliers et les usines. La fête révolutionnaire du travail n'a pas même été un jour de chômage, ni, comme cela s'était vu, les années précédentes à Roubaix, un jour de carnaval.

Les journaux socialistes s'épuisent à nous faire comprendre que cette abstention était précisément dans le programme. Les socialistes voulaient que la manifestation, pour être plus imposante, ne tombât point sous les sens, qu'elle fût tout intérieure, et enfin, comme l'a dit M. Jules Guesde, « une manifestation dans les cœurs ». S'il en est ainsi, leurs vœux ont été comblés. Jamais manifestation n'a été plus immatérielle, moins réaliste et moins réelle que celle-là. Evidemment les premiers fondateurs envisageaient les choses un peu plus grossièrement. Ils avaient cru instituer une manifestation dans la rue et non pas seulement dans les cœurs. Ils n'étaient pas si idéalistes que cela.

Nous constatons simplement ce changement. Nous n'en tirons certes pas des conséquences excessives. Il est possible, il est même probable que la plupart des socialistes qui n'ont pas jugé à propos de manifester intérieurement, le 1er Mai, voteront tout comme s'ils avaient manifesté de toutes leurs forces. Nous remarquons seulement que le parti socialiste paraît moins empressé qu'il ne l'était naguère à passer la revue de ses troupes et à les faire défiler sous les yeux du public. On notera aussi que les révolutionnaires paraissent convaincus que le moment serait peu propice à quelque tentative de désordre. M. Jaurès l'a dit à Carmaux : La coalition opportuno-réactionnaire (c'est ainsi qu'il nomme la majorité républicaine et le gouvernement qu'elle soutient) n'est pas disposée à laisser les artisans de la révolution sociale a agir à leur fantaisie. Ceux-ci, dans ces conditions, doivent être calmes prudents et attendre» qu'ils puissent utilement répondre à la force par la force» ce conseil est judicieux et n'est-ce pas l'expression de cette crainte salutaire qui est, dit-on, lecommencement de la sagesse ?

(*Journal des Débats*).

INFORMATIONS

Mort d'un Sénateur

Une dépêche de Luçon annonce la mort de M. Biré, sénateur monarchiste de la Vendée.

M. Biré était né en 1826 à Luçon. Docteur en droit, ancien notaire, il avait été élu dans la Vendée, le 1er mai 1887, comme candidat monarchiste.

M. Biré était alité depuis longtemps déjà ; et, lors du récent voyage du Président de la République en Vendée, il s'était excusé, en raison de son état de santé, de ne pouvoir se joindre à ses collègues.

M. Biré prenait, au Sénat, une part active aux discussions politiques et religieuses. Il a publié dans la *Gazette de France* des articles remarqués.

Mise en chantier de deux contre-torpilleurs

Le ministère de la marine vient de commander au Havre deux contre-torpilleurs de 311 tonneaux de déplacement avec 56 mètres de longueur sur 6 m. 30 de largeur. Ils recevront les noms d'*Espingole* et de *Fauconneau*.

Ces contre-torpilleurs sont mus par deux machines indépendantes à triple expansion, alimentées par deux chaudières. Les machines doivent donner 800 chevaux et 14 nœuds à marche économique, avec un rayon de 2,300 milles, et 4,800 chevaux et 26 nœuds au tirage forcé.

L'armement comprend un canon de 65 millimètres et six canons de 47 millimètres, avec deux tubes lance-torpilles.

Les deux contre-torpilleurs doivent être terminés en deux ans.

Le prochain Conseil des Ministres

On assure que, dans le prochain conseil des ministres, qui aura lieu mardi, M. Hanotaux fera officiellement connaître à ses collègues l'état des négociations en ce qui concerne la médiation des puissances, et que M. Darlan exposera l'état exact de l'instruction du procès Arton.

Les services sanitaires

En exécution de la loi de finances du 30 mars 1897, qui a inscrit au ministère de l'agriculture pour l'exercice 1897 un crédit pour la création d'un service central d'inspection des services sanitaires des animaux, le ministre de l'agriculture vient de prendre un arrêté par lequel il est créé au ministère de l'agriculture un emploi d'inspecteurs des services sanitaires des animaux

Ces fonctionnaires auront pour mission de s'assurer du bon fonctionnement des services sanitaires départementaux, de veiller à l'application rigoureuse des prescriptions de la législation sur la police sanitaire des animaux en ce qui concerne les maladies contagieuses, l'inspection des foires et marchés, la surveillance des abattoirs, des tueries particulières et des clos d'équarrissage. D'une façon générale, ils devront renseigner l'administration de l'agriculture sur tous les faits intéressant le service sanitaire des animaux.

APPEL DU COMITE NATIONAL RÉPUBLICAIN

Le comité national républicain du commerce et de l'industrie, qui s'est constitué sous la direction de M. Waldeck Rousseau, a adressé à un grand nombre d'électeurs la circulaire suivante :

Monsieur et cher concitoyen, nous avons l'honneur de vous informer de la constitution du Comité national républicain du commerce et de l'industrie, élu par l'assemblée générale de négociants et d'industriels qui a eu lieu le 24 février 1897.

Le but du comité est de coopérer à la préparation des élections législatives de 1898, par l'organisation d'une propagande aussi active et aussi générale que possible contre les doctrines socialistes et collectivistes, dont les attaques ardentes menacent les principes de l'organisation sociale que nous a léguée la Révolution française, notamment : la liberté individuelle, la propriété individuelle, la liberté du travail.

Ces libertés essentielles sont aussi indispensables à la marche du progrès au point de vue politique et social, qu'elles le sont à la prospérité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Résolus à défendre ces libertés, nous devons nous préparer à exercer notre légitime influence sur les élections législatives en 1898, en répandant à profusion des publications et en organisant sur divers points du territoire des conférences faites par des républicains expérimentés.

Nous devons, tant par le concours que nous prêterons aux associations déjà existantes, que par nos propres moyens, démontrer l'inanité de doctrines présentées comme rénovatrices de l'humanité, mais dont la propagation n'aurait pour effets certains que de jeter la perturbation dans l'ordre social et de nuire au développement du travail national, doctrines dont le triomphe, ne fût-il que passager, ferait reculer le progrès en détruisant les libertés les plus nécessaires.

Ces idées ont été très éloquemment développées dans le discours de M. Waldeck-Rousseau, dont nous vous remettons un exemplaire.

Pour atteindre notre but, nous faisons appel à tous les négociants, les industriels et les producteurs agricoles de France.

Vous apprécierez combien votre concours pécuniaire et celui de vos amis sont nécessaires.

Nous vous serons reconnaissants aussi de toutes communications que vous voudrez bien nous faire au sujet de groupements que vous pourriez former, soit autour de vous, soit dans les départements ; ces groupements devront être les plus utiles auxiliaires de notre initiative.

Nous vous prions, monsieur et cher concitoyen, d'agréer l'assurance de nos sentiments distingués et les plus dévoués.

Le Monument Carnot à Angoulême

M. Darlan, ministre de la justice et des cultes, a présidé à l'inauguration du monument élevé à Angoulême au regretté président Carnot.

Dans le discours que le ministre a prononcé au nom du gouvernement, il rappelle que la famille de la mère de M. Carnot était l'une des plus anciennes de la Charente et qu'il y passa les premières années de sa jeunesse. M. Darlan continue ainsi :

Je veux rappeler ici les paroles que le président Carnot prononçait aux fêtes commémoratives de la Révolution et qui reflétaient son intime et constante pensée : « Le siècle glorieux que nous célébrons dans cette pieuse et grandiose cérémonie, disait-il, doit être couronné par la réconciliation de tous les Français dans la commune passion du bien public, au nom de la liberté, au nom de la patrie. »

C'est grâce à cette réconciliation, qu'il ne cessait de conseiller à tous, que la France pouvait, à l'Exposition de 1889, donner au monde civilisé le spectacle de sa prospérité matérielle reconquise et de son prestige moral rétabli.

Carnot avait compris toutefois que cette consécration solennelle du relèvement définitif de notre pays lui imposait encore de nouveaux devoirs, et, au milieu de tout ce qu'il a fait pour la grandeur de la patrie, il convient de rappeler avec quelle dignité il sut resserrer les liens d'amitié qui unissent aujourd'hui à un grand empire notre nation républicaine.

Il ne devait pas être donné à Carnot de voir se réaliser tous les projets qu'il avait formés, et le crime odieux dont il tomba la victime saigne encore douloureusement au cœur de tous les Français.

Certes, — c'est là un des plus beaux caractères de nos institutions démocratiques, — nos destinées nationales ne sont pas indissolublement liées à la vie d'un homme, si haut soit sa valeur et si grandes ses vertus.

Mais nous nous devons de conserver pieusement comme le plus pur et le plus précieux de notre patrimoine, le souvenir d'hommes tels que Carnot.

La simple et haute dignité de sa vie est un enseignement et les générations à venir pourront, aux heures de joie comme aux heures douloureuses, évoquer la mémoire du président Carnot ; elles verront par son exemple comment un bon citoyen doit aimer la liberté et servir la République.

Ce discours a été fréquemment interrompu par de chaleureux applaudissements.

LE PREMIER-MAI

Le Premier-Mai s'est passé partout au milieu de l'indifférence et de l'inattention générales.

La journée a été particulièrement calme à Paris, conformément d'ailleurs aux prévisions des pouvoirs publics, qui n'avaient même pas jugé nécessaire de faire consigner les gardiens de la paix. A noter simplement de nombreuses réunions publiques tenues dans l'après midi et dans la soirée.

Même tranquillité en province, y compris les centres industriels et ouvriers les plus turbulents.

A Rive-de-Gier, à Saint-Etienne, à Montceau-les-Mines, à Decazeville, au Creusot, à Limoges, à Lyon, à Nimes, à Toulouse, à Bordeaux, à Nantes, à Lille, où, les années précédentes, le Premier-Mai avait été marqué par un chômage général ou partiel, le travail n'a, pour ainsi dire, pas été abandonné. Les seules manifestations, toutes de nature assez anodine, qui ont eu lieu, consistaient en réceptions de délégations par les municipalités, punchs aux maisons du peuple, meetings aux différentes Bourses du travail et bals dans la soirée.

A la Grand'Combe, où, en raison de la grève actuelle, on pouvait craindre des scènes tumultueuses, des mesures sérieuses avaient été prises ; aussi l'ordre n'a-t-il pas été troublé.

Il n'y aurait donc aucun incident notable à signaler si Carmaux, cette citadelle du collectivisme, n'avait tenu à se distinguer une fois de plus, pour faire une fâcheuse exception à la sagesse générale. Les verriers y travaillaient ; seuls, les mineurs chômaient, et la journée, somme toute, y avait été absolument calme jusqu'à six heures, moment où M. Jaurès est arrivé en voiture.

Le maire de Carmaux, M. Calmettes, voyant une grande pancarte rouge avec l'inscription *Jaurès — Misère* tendue au travers de la rue et en face de la fenêtre du Cercle progressiste, aborda le commandant de gendarmerie pour exiger l'enlèvement de cette pancarte.

Une vive discussion s'engagea, à la suite de laquelle le commandant de la gendarmerie fit arrêter le maire sous l'inculpation d'outrages. M. Calmettes a été conduit à la gendarmerie, et on annonce, à la dernière heure, que son arrestation a été maintenue.

A relever encore un incident de moindre importance qui s'est passé à Lyon : le journal socialiste le *Peuple* ayant arboré le drapeau rouge, le commissaire de police intima à la rédaction l'ordre d'enlever cet emblème ; comme un des rédacteurs voulait protester, on l'arrêta sans autre forme procès et on le conduisit au poste.

LA GUERRE GRÉCO-TURQUE

Proposition de conférence

L'Agence Havas communique la dépêche suivante de Londres, qui est conforme, sur les points essentiels, à un télégramme de Vienne à l'agence Reuter :

On assure que le gouvernement anglais aurait émis l'idée de réunir une conférence à Paris pour voir quelles sont les mesures qu'il conviendrait de prendre en présence de la guerre gréco-turque. Cette idée semble devoir être considérée par plusieurs cabinets comme d'une application très difficile.

Il s'agirait, d'ailleurs, d'une simple suggestion de lord Salisbury plutôt que d'une proposition formelle.

Cette proposition ne pourrait, dans tous les cas, être présentée qu'après que le Foreign office se serait assuré que toutes les puissances sont d'accord pour l'accepter, et après que celles-ci auraient nettement précisé le but de cette conférence. Or, cet accord préliminaire est loin, jusqu'à présent, d'être établi, et il a très peu de chances de l'être.

A la Chambre grecque

Une foule nombreuse s'est portée, hier, devant le palais législatif d'Athènes, ou le nouveau gouvernement allait se présenter aux élus du peuple hellène. Les tribunes de la Chambre étaient bondées lorsque le président du conseil et ministre de la marine, M. Ralli, a pris la parole. Voici le résumé de son discours :

Notre premier devoir, c'est de reconstituer l'armée sans laquelle il ne serait possible ni de continuer la guerre ni de conclure une paix honorable. Heureusement que nous pouvons déclarer ici qu'elle est digne d'un sort meilleur et que son moral n'est pas atteint ; nous pouvons nous appuyer sur elle avec confiance.

A la Chambre et à la nation, nous demandons leur coopération sincère et fidèle. En ce moment tout particulièrement, nous sollicitons de votre assemblée un témoignage de son approbation et nous espérons qu'elle consentira à voter la suspension de ses travaux. Nous ne pourrons prendre une décision définitive avant d'avoir entendu les rapports du ministre de la guerre et du ministre de l'intérieur, qui sont partis pour Pharsale.

En Epire

Bien qu'une dépêche d'Arta, qui ne porte pas d'indication d'heure, annonce le départ d'une nouvelle brigade hellène dans la direction de Pente-Pighadia, les dernières informations télégraphiées hier soir d'Athènes affirment que les forces du colonel Manos sont concentrées à Arta et à Salagora, que les Turcs se préparent à assiéger.

Prevesa, bombardé par la flotte grecque, tient bon.

A Constantinople

Dans le monde officiel ottoman, on semble se rendre compte de l'inutilité d'une campagne poussée à l'extrême et l'on s'at-

tend généralement à une intervention très prochaine de l'Europe.

L'Agence nationale tient de son correspondant dans la capitale ottomane que les ambassadeurs de Russie, de France et d'Angleterre ont fait, il y a trois jours, une démarche auprès de la Porte, afin d'obtenir un armistice. Mais la Porte aurait répondu évasivement en déclarant qu'elle ne voulait pas entrer en pourparlers avec la Grèce avant que cette dernière eût rappelé ses troupes de Crète.

VARIÉTÉS

A Propos des Billets de Banque

Un de nos confrères vient de signaler une certaine inquiétude qui règne dans le public : la police aurait découvert une fabrique clandestine de faux billets de banque français et autres.

A la préfecture de police, on déclare que ce bruit est dénué de tout fondement. Il l'est, d'ailleurs, d'autant plus que, notamment, la contrefaçon des billets de la Banque de France est, actuellement, tout à fait impossible, aussi impossible qu'il le serait à un armurier de fabriquer en cachette des canons à nouveau modèle.

La fabrication des billets de banque a fait un long chemin avant d'arriver à sa perfection actuelle.

Il paraît que l'humanité est redevable de cette invention, comme de beaucoup d'autres, à l'esprit ingénieux des anciens Chinois.

Il y a juste mille quatre-vingt-dix ans depuis la première émission connue de ces petits bouts de papier qui remplacent si souvent les armes les plus terribles dans la lutte pour la vie. Leur origine fut, cependant, de nature humanitaire, charitable.

C'était en l'an 807 de notre ère, à la suite d'une grande disette qui avait frappé l'Empire du Milieu, que l'empereur Hiang-Tsoung, de la dynastie de Thang, décréta que les marchands et les personnes riches en général devraient verser tout leur argent au Trésor. Celui-ci, leur délivrerait, en échange, des billets de crédit sur l'Etat ayant cours forcé et qu'on appelait « monnaie volante ». L'empereur eut de cette façon, ou plutôt, sans façon, gratuitement, un capital considérable qui fut distribué en secours aux victimes de la disette.

Les avantages que procurait la nouvelle « monnaie volante » étaient cependant plus que contrebalancés par l'absence presque complète, du moins dans la capitale, des espèces métalliques. De sorte que, trois ans plus tard, le gouvernement chinois se vit dans la nécessité de rapporter ce décret, en ce qui concerne la capitale notamment, tout en continuant l'émission de billets de crédit pour les provinces. Cette pratique fut bientôt complètement abandonnée, à la suite de l'oppositon passive de la population, qui préférait les espèces sonnantes représentant une valeur intrinsèque aux billets, qui n'étaient pas remboursables à vue.

Cent cinquante ans plus tard, en 960, l'empereur Thai-Tsa, comprenant l'avantage que les billets du crédit apporteraient au commerce, déjà très développé, ordonna de nouveau une émission, mais facultative seulement, des billets appelés, « monnaie courante », et que le Trésor délivrait à toute personne contre un dépôt d'argent. La nouvelle pratique eut un grand succès et, en 1021, le Trésor avait en dépôt plus de 3 millions d'onces d'argent, — somme considérable pour cette époque.

Cette abondance de l'argent disponible fit naître, dans l'esprit de quelques spéculateurs, l'idée de créer une banque privée de dépôts et d'émission. Dans la même année précitée, seize négociants de Pékin en obtinrent la concession. Les billets de banque émis contre un dépôt d'argent ne devaient être remboursables qu'au bout de trois ans. Mais, quand le quart d'heure de Rabelais arriva, la Société fit faillite.

Telle est l'origine de la monnaie fiduciaire. On connaît l'histoire moderne des assignats et des billets de crédit en Europe.

La fabrication des billets était autrefois peu compliquée et, par conséquent, la contrefaçon relativement facile. Et bien que le crime de faux monnayage fût puni de la peine de mort, la passion humaine ne s'arrêtait pas devant cette menace. On n'hésitait pas à risquer sa vie pour tenter de faire, d'un seul coup, une grosse fortune. Ainsi, dans l'espace de vingt ans seulement, de 1797 à 1817, 870 procès criminels eurent lieu en Angleterre pour cause de contrefaçon de bank-notes, et, sur ce nombre, 300 furent terminés par des exécutions capitales En France, outre les nombreux cas ordinaires de faux monnayage, il faut notamment rappeler le cas des émigrés de la Révolution, qui, tandis que le pays luttait héroïquement contre l'Europe coalisée, firent fabriquer de faux assignats pour ruiner financièrement la République.

Sous le Second Empire, certains commerçants ingénieux lancèrent des prospectus-réclames en imitations des billets de Banque de France. Citons, entre autres, Robert Houdin, qui faisait distribuer de pareilles réclames invitant les curieux à venir le voir « cinq cent fois », et le théâtre du Gymnase qui lançait des « Bons de la Banque du Gymnase pour cent représentations ». Ces prospectus imitaient si bien, sur un côté les billets de la Banque de France que des escrocs ont parfois réussi à tromper de naïfs marchands. A la suite de ces abus la publication de ce genre de réclames fut prohibée. Elles sont actuellement remplacées par des « chèques » inoffensifs que tout le monde connaît.

La fabrication des billets de banque était entrée dans une nouvelle voit depuis 1820. L'invention par l'Américain Perkins de la méthode de gravure sur l'acier trempé au lieu de cuivre fut le premier pas important dans l'évolution technique : les billets recevaient de cette manière plus de précision et de solidité. Pour augmenter les difficultés de contrefaçon, on ajouta des médaillons et des vignettes aux inscriptions. Les billets américains présentaient, outre cela, une grande variété de figures géométriques artistiquement entremêlées et exécutées par une ingénieuse machine spéciale la « tour géométrique », due à un autre ingénieur américain, M. Spencer.

Toutes ces perfections, y compris la coloration des billets, tout en rendant très difficile la contrefaçon, ne la faisaient pas encore impossible, à cause des grands et rapides progrès de l'art technique, en général, et de la photographie, en particulier. Pour arriver à cette fin, on commençait à nuancer les différents ornements de couleurs que la photographie est, du moins à l'heure actuelle, encore impuissante à rendre. Les Américains emploient, dans ce but, le vert clair, d'où le nom de « greenbacks » (c'est-à-dire : dos verts) pour leurs billets de banque. Le même avantage se trouve dans le bleu employé pour les billets de la Banque de France. Ces couleurs finement nuancées présentent un obstacle infranchissable pour toute tentative de contrefaçon au moyen de la photographie.

La *Liberté* commence la publication en feuilleton de

IDYLLE NUPTIALE

Idylle nuptiale paraîtra dans les numéros du mardi et du jeudi.

JURA

ÉLECTION SÉNATORIALE

du 2 mai 1897

Inscrits, 861. — Votants, 856
Suffrages exprimés, 856
Majorité absolue, 429

Premier tour

MM Vuillod	377 voix
Labordère	293
Thurel	192

(Ballottage)

Deuxième tour

Inscrits, 861. — Votants, 859
Suffrages exprimés, 853
Majorité absolue, 427

MM. Vuillod	483 ELU
Labordère	356
Thurel	10
Prost, Camille	2
Cordier	2
Richard	1

L'Homme-Canon, l'ancien protégé des collectivistes de Saint-Claude, l'ancien boulangiste, le radical-socialiste d'aujourd'hui est élu. Il s'est trouvé 483 électeurs pour infliger cette humiliation à la population jurassienne, au Sénat et à la République.

Les radicaux ont annoncé que, par cette élection, ils entendaient donner un « soufflet » au gouvernement. Il s'est trouvé 483 électeurs pour l'appliquer.

Comment cela s'est-il fait ? C'est par une manœuvre frauduleuse de la dernière heure, par les manœuvres électorales du préfet, M. Félix Cassagneau, de Toulouse et par la direction radicale qu'il a constamment donnée à l'administration.

La manœuvre frauduleuse, la voici :

Au 1er tour de scrutin, les voix s'étaient réparties de la façon suivante : M. Vuillod 377 voix, M. Labordère 293, M. Thurel 192. Celui-ci s'était alors désisté. L'élection dépendait ainsi de la direction que prendraient ses électeurs. Porteraient-ils leurs suffrages sur M. Labordère, républicain-libéral, représentant l'union des modérés ou sur M. Vuillod, radical-socialiste ?

Qu'ont fait M. Vuillod, M. Bourgeois, et les autres meneurs du radicalisme ? Ils ont affiché un placard contenant ce qui suit :

Electeurs républicains,

M. Thurel nous autorise à vous annoncer son désistement. Fidèle à la discipline républicaine, **il vous prie de porter vos suffrages sur le nom de M. le député Vuillod.**

Ce placard était signé : *Le Comité départemental* et portait le visa du candidat, M. Vuillod.

Il avait été préparé dès la veille en prévision du résultat du premier tour qui ne faisait doute pour aucune des personnes au courant de la politique locale. L'impression en avait été faite à Dole, par l'imprimeur de M. Bourgeois.

En même temps, les meneurs du radicalisme, confirmaient, par leurs paroles, les déclarations de leur affiche.

Les électeurs de M. Thurel étaient hésitants sur leur option entre le candidat radical-socialiste que, suivant leur habitude, les radicaux représentaient comme le « seul républicain » et le candidat républicain libéral que, suivant leur même usage, ils qualifiaient de « clérical et de réactionnaire ». La recommandation que l'affiche prêtait à M. Thurel venait à point pour déterminer leur choix.

A la lecture de l'affiche, un sentiment de découragement se manifestait parmi un certain nombre d'électeurs de M. Labordère. Les flottants disaient qu'il y avait « un accord », qu'ainsi la majorité de M. Vuillod était faite et passaient dans son camp.

Cependant, malgré les affirmations bruyantes des radicaux, quelques électeurs doutaient. Ils savaient que M. Thurel avait déclaré que « jamais il ne se désisterait en faveur d'un socialiste, doublé d'un boulangiste », et ils pressentaient que l'affiche des radicaux était mensongère. Deux des amis les plus dévoués de M. Thurel, M. Verpillat, ancien maire de Moirans et M. Billet, maire de Port-Lesney, se rendirent chez lui et M. Thurel leur remit la déclaration suivante :

Messieurs les électeurs sénatoriaux,

Je soussigné déclare que, dans mon désistement de ce jour, JE N'AI VOULU DÉSIGNER PERSONNE sur lequel vous devriez porter vos suffrages, comptant que vous sauriez faire votre devoir, et j'ai l'honneur de remercier les 192 bons républicains qui ont bien voulu m'accorder leurs suffrages.

THUREL.

M. Verpillat, revenu dans les couloirs de la Préfecture, annonce cette déclaration de M. Thurel ; les radicaux poussent des cris, affirment qu'elle n'existe pas, injurient M. Verpillat, le bousculent, l'entourent en le menaçant ; M. Boilley, maire d'Arbois, trépigne et paraît au moment d'avoir une attaque de nerfs ; à quelques pas de là, M. Gauthier, de Molinges, hors de lui, dans un état d'exaspération indescriptible, crie à tue-tête : « Voter pour M. Labordère, c'est une honte ! »

D'énergiques protestations s'élèvent. Les cris de *Vive Vuillod ! Vive Labordère !* s'entrecroisent ; au milieu du tumulte on entend la protestation indignée de M. Thevenin, de Messia, contre la manœuvre déloyale des radicaux.

Enfin, M. Verpillat parvient à remettre à M. Declume la lettre de M. Thurel en lui demandant de l'imprimer. Mais l'heure était déjà avancée ; l'impression ne pouvait plus être faite en temps utile. On dut se borner à écrire le plus rapidement possible quelques copies qui ont été affichées à la Préfecture.

Pendant tout ce temps, passé d'abord en pourparlers, ensuite à aller chez M. Thurel, à rédiger la déclaration, à la rapporter à la Préfecture, à l'annoncer au milieu des clameurs des radicaux, à la copier au dehors et à faire afficher ces copies, les organisateurs de la manœuvre frauduleuse ont atteint leur but. La plus grande partie des électeurs de M. Thurel, trompés par l'affiche mensongère et par les impudentes affirmations des radicaux, étaient venus joindre leurs suffrages aux 377 voix radicales que M. Vuillod avait obtenues au premier tour de scrutin. M. Vuillod était élu.

Son élection est donc une œuvre de fourberie. Dès que les faits ont été connus, une protestation a été déposée sur le bureau du président. La réprobation s'est manifestée de la part de tous les honnêtes gens quelles que soient leurs tendances politiques.

Il est impossible qu'une telle élection ne soit pas invalidée.

L'élection de M. Vuillod avait, d'autre part, été préparée par les manœuvres électorales du Préfet.

Chacun sait que M Cassagneau est le préfet de M. Trouillot beaucoup plus qu'il n'est celui du Gouvernement. M. Trouillot a beau attaquer le ministère et, dans son journal, le signaler aux défiances et à l'hostilité des « républicains », M. Cassagneau n'en affiche pas moins son intimité avec lui et n'en est pas moins son docile instrument.

Dès que la période électorale a été ouverte, il a faussement représenté M. Labordère comme un réactionnaire ne pouvant avoir aucune voix républicaine et, pour mieux dissuader les électeurs de venir à lui, il affirmait qu'il obtiendrait moins de suffrages que n'en aurait M. Thurel.

A moins que M. Cassagneau n'ignore absolument la situation politique du département, il savait pourtant comme tout le monde que, dans l'ordre des suffrages, M. Thurel ne viendrait qu'au dernier rang des trois candidats et que ses efforts contre la candidature de M. Labordère ne pouvaient qu'assurer l'élection de M. Vuillod.

Le résultat des manœuvres de M. le Préfet a été celui qu'on devait prévoir. Les députés radicaux doivent lui en savoir gré ; il appartient au ministère de dire s'il en est satisfait.

***

Voici le texte de la protestation qui a été déposée sur le bureau électoral :

Les soussignés protestent contre une manœuvre qui leur paraît de nature à vicier le résultat du scrutin au second tour.

Par une affiche imprimée *à Dole*, M. Vuillod a, entre le premier et le second tour de scrutin, annoncé le désistement en sa faveur de M. Thurel qui, au premier tour, a réuni 192 suffrages.

MM. Verpillat, Dr Bailly et autres ont affirmé publiquement s'être aussitôt rendus chez M. Thurel pour savoir de lui si la nouvelle de son désistement en faveur de M. Vuillod était véritable.

M. Thurel a affirmé que, dans sa déclaration il n'avait pas voulu dire qu'il se désistait en faveur de M. Vuillod, parce qu'il avait des raisons graves de ne pas le recommander. Séance tenante, M. Thurel a écrit et signé une nouvelle lettre rendue publique et affichée sous la forme manuscrite, dans laquelle il a déclaré ne vouloir faire aucune désignation de candidat.

A ce moment, le vote était commencé depuis une heure au moins et un grand nombre d'électeurs ont pu être trompés par la fausse nouvelle répandue par les amis de M. Vuillod.

En foi de quoi les soussignés ont, séance tenante, rédigé une protestation, dont ils ont requis l'insertion au procès-verbal.

(*Suivent les signatures*).

Au bas de la présente protestation a été inscrit le texte même de la lettre de M. Thurel, relevé sur l'original qui reste déposé entre les mains de M. Verpillat, ancien maire de Moirans.

A l'élection du 3 janvier, M. Labordère avait obtenu au premier tour de scrutin 231 suffrages.

Hier, dès le premier tour, 293 voix se sont portées sur son nom.

M. Labordère a donc gagné 62 suffrages.

Le 3 janvier, au troisième tour, alors qu'il était inscrit sur la liste d'entente avec MM. Lelièvre et Grévy, il obtenait 344 voix.

Hier, au 2e tour, il en a eu 356

Ce résultat est considérable en présence de l'hostilité acharnée des quatre députés radicaux du Jura, de l'inaction des deux sénateurs, des agissements de M. le Préfet et de la manœuvre frauduleuse du parti radical au dernier tour de scrutin.

Il est dû à l'indépendance des électeurs qui ont voté pour M. Labordère et à la juste appréciation qu'ils font de son

---

2 Feuilleton de LA LIBERTÉ

IDYLLE NUPTIALE

PAR

Madame E. CARO

Dans les premiers temps, je me disais : « Mon tour viendra », et j'imaginais ce que j'aurais ce jour-là de contentement et d'orgueil. Mon tour n'est jamais venu. J'aurais dû m'y attendre, puisqu'au malheur d'être laide je joignais celui d'être pauvre. Mais, quand on est jeune, on ne voit pas les choses comme elles sont. Maintenant qu'à toutes mes disgrâces s'est ajoutée la vieillesse, je me dis : « Ce qui est arrivé devait être, c'était fatal et décrété le jour de ma naissance, quand ma mère détourna la tête au moment où elle me vit, tant son chagrin fut grand. » Oui, les choses devaient arriver ainsi ; je me le dis, et ça ne me consola pas. Car, c'est dur d'être seule. Et si, ce soir, vous aviez refusé de m'accompagner, je n'aurais eu personne pour me conduire et serais venue seule, par cet abominable temps, au risque d'être précipitée par le vent au bas des falaises ou assassinée au coin d'un champ.

— Le malheur est que je me sois trouvé ce soir sans chevaux, Antoine m'ayant emprunté les miens, et qu'aucun voiturier n'ait voulu m'en louer à cause du mauvais temps. Si vous aviez pu attendre jusqu'à demain ?

— Impossible ! impossible ! mon enfant, il faut que j'arrive ce soir.

— Il se passe donc des choses bien graves là-bas ?

— Je n'en sais rien, et c'est ce qui m'inquiète. Vous connaissez mes habitudes immuables ; tous les ans, au mois d'août, je vais à la Tour d'If et j'y passe quatre semaines, pas un jour de plus, et ce séjour m'est très doux, malgré les coups de boutoir de mon cousin de Galesnes, parce que j'aime tendrement sa femme et ses deux filles, Henriette et Jacqueline. Je resterais même bien volontiers plus longtemps auprès d'elles, seulement cela ne plairait pas à Mathieu, qui a, comme vous savez, beaucoup d'ordre et aime que les choses soient arrangées une fois pour toutes.

— Oui, je sais, votre cousin de Galesnes est un exécrable avare et un tyran qui mérite la potence.

— Oh ! Gilbert, comme vous exagérez ! Vous vous plaigniez tout à l'heure avec raison des calomnies dont on charge tous les vôtres et vous tombez dans la même injustice. N'oubliez pas que nous sommes en un pays de légendes où toutes choses prennent des proportions fantastiques. Mathieu est rude et ses façons sont brusques ; il est aussi trop enclin à économiser, mais pas autant qu'on l'imagine.

— Cela ne me dit pas le sujet de votre inquiétude, chère mademoiselle Manon.

— Eh bien, voilà. Tantôt, comme j'allais m'asseoir devant mon modeste dîner, on a introduit près de moi une femme de Saint-Briac que les dames de Galesnes ont soignée dans une grande maladie et qui leur est dévouée ; elle m'a remis un billet d'Henriette qui ne contenait que ces mots : « Viens à mon aide, vite, à tout prix, j'ai besoin de toi. » Si vous connaissiez comme moi l'immuable régularité de la vie à la Tour d'If, vous comprendriez mon effroi : pour qu'Henriette m'appelle, me dise de venir, pour qu'elle ose me demander une telle dérogation aux usages établis, sans s'être assurée du consentement de son père, il faut qu'un chagrin quelconque ait troublé sa raison. Je ne vous cache pas, mon enfant, que je ne sais trop quelle couleur donner à mon arrivée inattendue. Mathieu sera confondu de mon audace. Je crains que sa défiance n'en soit éveillée.

— Pauvre chère amie, votre bon cœur n'a pas hésité, mais la peur vous prend au moment d'affronter l'ours dans sa tanière.

— Il est certain, mon Gilbert, que je ne suis pas à mon aise.

— Cette jeune fille, cette Henriette, ne s'est-elle pas éprise d'un artiste, un peintre, je crois ?

— Hélas ! oui, mais comment sait-on cela déjà dans le pays ? C'est tout un roman. Ce jeune homme, Georges Forcelles, il paraît que son nom est connu à Paris et qu'il a du talent, a vu Henriette à l'église et est devenu amoureux de sa beauté ; il a réussi, Dieu sait comment, à se faire admettre au château, sous prétexte de restaurer de vieux portraits de famille.

— Comment ce grigou de Galesnes s'est-il laissé entortiller jusqu'à lui ouvrir sa bourse et sa maison ?

— Vous m'en voyez surprise autant que vous. Très probablement, ce jeune homme se sera offert à restaurer ces vieilles peintures par pur amour de l'art, et Mathieu lui a ouvert sa porte parce qu'un artiste, un garçon sans naissance, sans fortune, qui gagne sa vie avec son talent, lui aura paru sans conséquence, aussi insignifiant qu'un ouvrier, et incapable d'attirer seulement les regards de ses filles.

— Ah ! ah ! ah ! c'est bien fait ! La jeune Henriette n'a pas été de ce même avis sauvage.

— Les pauvres enfants se sont vus et se sont aimés. Mais, quand on a voulu parler de mariage, Mathieu est entré dans une rage d'indignation ; il a brutalement éconduit le jeune homme et lui a fermé la porte au nez. Henriette ne l'a plus revu. Cependant son appel m'épouvante. Pourvue que la malheureuse petite n'ait pas commis quelque imprudence ? écrit des lettres ? qui sait ? Son père serait capable de faire un malheur, de la tuer peut-être.

— Allons donc, il y regarderait à deux fois.

— C'est que, voyez vous, l'honneur de son nom lui est aussi cher que son argent, et ce n'est pas peu dire. Cet homme qui se prive de tout pour épargner quelques sous, qui pâtit et fait pâtir les autres, qui se lève avant le jour pour surveiller ses ouvriers, souvent plus mal vêtu que l'un d'eux, cet homme, qui se couche l'hiver dès six heures pour ne brûler ni bois, ni chandelle, il a de l'orgueil, l'orgueil du nom, l'orgueil du rang ; son château paie de mine, sa femme et ses filles sont convenablement vêtues, et elles vont à la messe le dimanche dans un vieux carrosse d'il y a cent ans, traîné par deux forts chevaux de labour. Tout au dehors est décent, et le pauvre Mathieu s'imagine que le monde est dupe et le croit pauvre, sans doute, mais non coupable de lésinerie.

— Et c'est justement le contraire qui arrive : on le croit riche et avare, au delà sans doute de ce qui est juste.

La violence de l'ouragan hachait leurs discours de silences forcés, et devint telle à ce moment, qu'ils durent concentrer tous leurs efforts pour résister à la poussée du vent qui rasait la lande, sifflait rageusement dans les bruyères et les tamaris, et, frappant les deux voyageurs de face, leur coupait la respiration et paralysait leurs mouvements. Manon, pour n'être pas renversée, dut s'accrocher au bras robuste de son compagnon. Ils eurent bientôt dépassé Saint-Briac et se décidèrent à traverser la grève pour gagner au plus court les chemins creux qui s'enfoncent dans la campagne et mènent à la Tour d'If. Ils n'étaient qu'à trois kilomètres à peine du château, mais ils avançaient péniblement sur ces grèves mouvantes où, dans l'obscurité devenue compacte, tout point de repère leur manquait ; la blancheur écumeuse de la vague fouettée par la bise faisait sur le noir environnant une ligne mobile et brisée de clarté livide qui, seule, les guidait, et parfois traîtreusement leur léchait les pieds, parfois aussi leur barrait la route Dans cette partie de la Bretagne, la mer ronge et déchire les côtes hérissées de rochers, à travers lesquels elle s'élance furieusement, quand un pli de terrain lui livre passage pour faire de brusques et profondes invasions au milieu des terres où, dans les temps calmes, elle s'étend mollement, comme reposée. C'était l'extrémité d'une de ces baies étroites et longues que Gilbert et sa compagne s'étaient hasardés à traverser pour couper au plus court.

— Ah ! mon enfant, que serais-je devenue si vous ne m'aviez pas dirigée et soutenue ?

— Vous auriez eu la prudence de prendre la grande route, seulement c'est un peu long.

— Et j'aurais trouvé la porte fermée chez mon cousin. Il m'aurait fallu passer la nuit dehors, à moins de m'exposer à être dévorée par ses chiens.

— Grâce à Dieu, cette affreuse tragédie n'ensanglantera pas les annales de la Tour d'If. Encore un peu de courage et vous serez à l'abri. Si la nuit n'était pas si noire, nous verrions d'ici la tour.

Ils étaient engagés depuis quelques instants dans un petit chemin qui montait de la grève à travers une étroite dune et s'enfonçait ensuite entre deux haies touffues, où de petits chênes trapus et mutilés dominaient un fouillis d'épines, de houx et de noisetiers, enlacés de lianes, de clématites et de chèvrefeuilles avec, au pied du fossé, tout un escalade d'ajoncs et de fougères, un de ces chemins délicieux, comme les connaissaient seuls la Bretagne et le Bocage normand.

(*A suivre.*)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec M. Calmann Lévy, éditeur, à Paris.

talent et de son dévouement aux intérêts sociaux et à la République.

AVIS

Quatre prix biennaux de la valeur de 1000 fr. chacun, fondés par M. Augustin Falcouz, seront décernés en 1898, par l'Université de Lyon à l'auteur des meilleurs mémoires sur les questions suivantes :

1° Description géographique et géologique d'une région naturelle du Sud-Est de la France ;

2° De la condition internationale de l'Egypte depuis l'occupation anglaise ;

3° Etude sur un poète dramatique français du XIXe siècle ;

4° Etudier les principales propriétés, naturelles ou acquises, des Humeurs de l'Organisme, utilisées récemment dans le Diagnostic et la Thérapeutique des Maladies microbiennes.

Les candidats peuvent prendre connaissance des conditions des concours à l'Inspection académique de Lons-le Saunier.

Concours de tir de Lyon

Le programme du Concours vient de paraître. Il comporte cinquante mille francs de prix et primes répartis sur douze catégories.

Le fusil Lebel, illimité, se tirera à 200 mètres, ainsi que l'arme de précision debout. Une grande catégorie à 300 mètres, centre et cartons, sera ouverte à toutes armes, la carabine tirant debout et à genou et Lebel (et autres armes réglementaires) dans les trois positions.

Deux tirs de sections seront offert gratuitement aux Sociétés : l'un au Lebel (et autres armes réglementaires) dans les trois positions.

Une catégorie revolver, à la distance de 20 mètres, réunira le revolver libre, tirant sur un carton de 20 centimètres et le revolver d'ordonnance (modèles 1873 et 1892), tirant sur carton de 30 centimètres.

Les adhésions prévues pour le match international sont toujours : la France, la Suisse, la Hollande, l'Italie et la Belgique. Il se pourrait que la Norvège actuellement en pourparlers avec avec le Comité, vînt s'ajouter à cette liste.

Le tir de vitesse, qui aura lieu à l'ouverture du Concours, a déjà réuni plusieurs adhésions, venant de Hollande, de Suisse et de France. Cette intéressante épreuve sera également une nouveauté pour notre pays.

Le Comité du Concours rappelle aux tireurs que toutes les Compagnies françaises de chemins de fer et la Compagie générale transatlantique ont accordé la feuille de route à demi-tarif. Pour demandes de programmes, feuilles de route et renseignements divers, s'adresser au Secrétariat général du Concours, 9, rue du Garet, à Lyon.

Dole. — Jeudi prochain, 6 mai, une cérémonie essentiellement et exclusivement patriotique aura lieu dans la cour d'honneur du Collège de l'Arc.

Un petit monument y a été érigé à la mémoire du franc-tireur Léon Mesny de Boisseaux, de la Compagnie du Jura, tué à 18 ans par les Prussiens au combat de Nuits le 20 novembre 1870. Sa mère et l'Association des anciens élèves en ont fait les frais, et il sera légué à la ville de Dole.

L'inauguration aura lieu à dix heures et demie du matin en présence des hauts fonctionnaires de l'Université, de l'armée et de l'administration.

Musique du 44e Régiment d'infanterie

A partir du 1er mai les concerts de la Musique militaire auront lieu de **4 à 5 h.** du soir.

Les retraites aux flambeaux reprendront à la même date le samedi de chaque semaine.

CHRONIQUE THÉATRALE

L'Ami Fritz. — Les Ouvriers. — Les troupes de tournées n'ont décidément pas de chance ici depuis quelque temps. Elles n'attirent pas la foule au théâtre. Après *les Fourchambault* et *le Petit lord* joués devant des salles à moitié garnies, voici que *l'Ami Fritz* et *les Ouvriers* viennent d'être représentés vendredi par la compagnie dramatique de M. Monti devant des banquettes vides. C'était lamentable de voir des artistes de valeur dépenser un talent réel en présence d'une cinquantaine tout au plus de spectateurs.

L'Ami Fritz n'est pas, je dois l'avouer, la comédie de mes rêves. On y est trop longtemps à table et quand on n'y mange pas, on parle de ce qu'on a mangé hier ou de ce qu'on mangera demain. Les Alsaciens, je le sais, sont pour la plupart de belles fourchettes ; j'en ai connu, pour ma part, d'absolument remarquables ; mais c'est leur faire injure que de les représenter comme ayant pour mobile unique dans la vie la satisfaction de leur estomac. Et puis, il y a dans la pièce de MM. Erckmann-Chatrian un certain rabin, David Sichel, dont les discours cadrent peu avec l'opinion qu'on se fait généralement du caractère de ses congénères des bords du Rhin. Ce prédicant est féru de la manie de marier les gens ; il poursuit de ses objurgations Fritz Kobus et ses amis, célibataires endurcis et leur reproche d'être de mauvais citoyens, parce que, restant en dehors du mariage, ils ne procréent pas des défenseurs pour la patrie. Or, le patriotisme ne passe pas pour être la vertu dominante des juifs d'Alsace, puisqu'on les accuse d'avoir courbé obséquieusement l'échine devant le teuton envahisseur et de faire bon ménage avec lui. Mais peut-être les calomnie-t-on. Toujours est-il qu'à tort ou à raison les tirades patriotiques de David Sichel sonnent faux. Ce qui n'empêche pas M. Monti d'avoir tenu ce rôle en comédien de premier ordre. Je l'y ai trouvé excellent, même après Got, l'illustre créateur du personnage. M. Lecointe a fait un Fritz Kobus tout à fait réussi et Mme Jeanne Jazon a été exquise de naturel et de grâce dans la petite Suzel.

Les Ouvriers, donné comme lever de rideau, est un petit drame bien conçu, habilement conduit et essentiellement moral. M. Manuel a mis dans cette œuvre de courte haleine le meilleur de son talent de poète ; il a trouvé dans la troupe de M. Monti des interprètes intelligents.

***

Le théâtre de la Chevalerie dont l'ouverture était annoncée pour hier s'est vu dans l'impossibilité de commencer ses représentations, sa toile de couverture ne lui étant pas parvenue à temps. C'est demain, mardi, sans remise, que les *Cloches de Corneville* seront jouées par les artistes de M. Rey-Bono.

Z...

***

Notre théâtre aura bientôt la bonne fortune de posséder la troupe Charletty et Cie qui nous donnera 5 représentations du *Tour du Monde en 80 jours*, pièce féérique à grand spectacle en 5 actes et 15 tableaux de MM. A. d'Ennery et J. Verne.

Il serait inutile ici de nous étendre sur les péripéties du drame émouvant de J. Verne ; qui n'a pas lu ses ouvrages, qui ne connaît le type flegmatique de Philéas Fogg, qui ne se rappelle la physionomie si parisienne de Passepartout ? Ces personnages sont populaires et tout le monde certainement voudra les revoir, surtout que la pièce est fort bien interprétée ; du reste il nous suffit de consulter le programme pour y voir des noms connus et goûtés de notre public, tels que MM. Charletty, Descosse, Reffet et Mmes Desmoulin, Foulan, J. Joffre, etc.

Outre cela, tout le matériel de la pièce voyage avec la troupe jusqu'à la machine à vapeur et l'éléphant.

Voilà plus qu'il n'en faut pour remplir plusieurs jours de suite notre théâtre.

Première représentation, vendredi 7 mai.

Etat Civil de Lons-le-Saunier

NAISSANCES

Du 25 avril. — Quinçon, Marguerite-Félicie-Suzanne, fille de Lucien-Félix, propriétaire, et de Marie-Alphonsine Petitcol.

Du 28. — Favier, Marthe Charlotte, fille de Gustave-Eugène, télégraphiste, et de Léontine-Stéphanie Bouchot.

Du 30. — Monnier, Emilie-Ernestine, fille de Ernest-Emile, typographe, et de Louise-Valentine Bonnet.

Total des naissances depuis le 1er janvier jusqu'à ce jour : 62.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre M. Braillard, Gustave Adolphe, employé de banque, à Lons-le-Saunier, et Mlle Céline-Marie Pierrottet, sans profession, à St-Maurice (Jura)

Entre M. Jules-Elie Carbonnaux, manœuvre, à Lons-le-Saunier, et Mme Marie-Hortense Célesne Bride, veuve Gérard, matelassière, à Lons-le-Saunier.

MARIAGES

Du 26 — M. Alix-Désiré Montagnon, marié à Mlle Marie-Louise Vincent.

Du 1er mai. — M. Prosper Ventard, marié à Mlle Clémence Ramboz.

Total des mariages depuis le 1er janvier jusqu'à ce jour : 30.

DÉCÈS

Du 26. — Louis Fouinat, 74 ans, sans profession. — Marie-Bernarde-Céline Le Ménassier, veuve Guys, 86 ans, sans profession.

Du 28. — Léonie Romand-Piquant, 1 an.

Du 29. — Henri-Justin Vieille, 36 ans, menuisier. — Louise Peytre, veuve Dupont, 75 ans, sans profession.

Du 2 mai. — Jeanne-Françoise Michel, épouse Faure, 65 ans, journalière.

Total des décès depuis le 1er janvier jusqu'à ce jour : 116

FAITS DIVERS

Triple suicide à Neuilly

Un terrible drame de famille s'est déroulé la nuit dernière : une jeune femme de vingt-cinq ans, Mme Marguerite-Louise Huot de Graucourt s'est suicidée avec ses deux petites filles, en absorbant le contenu d'un flacon de cyananure de potassium.

M. et Mme Huot de Graucourt, habitaient un très bel appartement au 106 de l'avenue de Neuilly. Jusqu'à ces derniers temps, leurs situations avaient été des plus prospères. M. de Graucourt, fils d'un grand propriétaire du département du Nord, hérita, il y a quelques années, d'une grosse fortune. Il était alors nouvellement marié ; les deux époux décidèrent de venir se fixer aux environs de Paris.

Tout alla bien d'abord ; les revenus de M. de Graucourt subvenaient largement aux besoins des siens. La naissance des deux petites filles ajouta encore au bonheur du ménage ; l'une, Edmée, naquit en 1893, l'autre, Jeanne, en 1895.

Mais il vint alors à M. Graucourt l'ambition d'augmenter encore sa fortune, afin de pouvoir plus tard, doter richement ses enfants. Il risqua quelques opérations de Bourse et gagna d'abord. Sur le conseil des gens d'affaires auxquels il se confia entièrement, il engagea de plus grosses sommes. Mais la chance première disparut et M. de Graucourt, en peu de mois, perdit plus de 100.000 francs.

M. de Graucourt n'hésita pas alors à vendre tous ses biens : il réalisa une somme importante et se lança dans de grandes spéculations : il perdit encore. Bref, il y a six mois, il ne possédait plus que quelques milliers de francs.

Désespéré, se sentant impuissant à gagner l'argent dont le besoin allait se faire sentir, M. Graucourt se décida à avouer à sa femme sa triste situation. On restreignit les dépenses du ménage ; une seule bonne fut conservée : encore ne put-on lui payer ses derniers gages. Le loyer même restait impayé.

A bout de ressources, effrayés par la misère prochaine, les époux résolurent de se donner la mort. Les difficultés d'ailleurs s'accumulaient comme à plaisir. Le mari, pris de rhumatismes, dut s'aliter au commencement d'avril ; la semaine dernière une saisie fut pratiquée dans l'appartement à la requête du propriétaire : le 15 mai le ménage devait être expulsé...

A ce dernier coup, Mme de Graucourt perdit la tête. Son mari conseillait d'attendre encore avant d'exécuter leur funeste résolution, la pauvre femme ne put s'y résoudre.

Hier soir, tandis que son mari reposait dans la chambre à coucher, Mme de Graucourt écrivit plusieurs lettres. A minuit, elle passa dans la salle à manger où étaient couchées, dans leur berceau, Edmée et Jeanne ; elle réveilla, l'une après l'autre, les deux enfants, et leur fit boire quelques gouttes de cyanure de potassium : les deux fillettes retombèrent foudroyées.

A son tour, la mère vida le flacon, eut encore le temps de revenir dans la chambre et tomba morte aux pieds de son mari.

Dans les lettres qu'elle a écrites, elle expliquait qu'elle se donnait la mort et qu'elle tuait ses enfants par peur de la misère.

***

Un père meurtrier de son fils

Troyes, 30 avril.

Hier, à Landreville (Aube), un sieur Charigault a tué son fils d'un coup de fusil, puis est allé faire sa déclaration au maire.

Le parquet de Bar-sur-Seine et la gendarmerie se sont transportés à Landreville.

Voici des détails sur ce drame qui a causé une vive émotion dans toute la région :

Charigault père vivait en mauvaise intelligence avec son fils, qui avait été enfermé quelque temps dans une maison d'aliénés et qui lui faisait des scènes continuelles, brisant tout dans la maison, laissant couler le vin des cuves, etc.

Hier, au cours d'une querelle violente, le père s'arma d'un fusil : « Tu mériterais que je te tue ! » dit-il. Et comme son fils répondait : « Tue-moi ! » il tira sur lui à bout portant.

Charigault tomba sur ses genoux. Il était mort.

« Je n'ai pas eu le courage de me tuer avec le second coup ! » a déclaré le meurtrier au maire de la commune auquel il allait remettre son fusil en se constituant prisonnier.

Après la descente du parquet, le meurtrier a été écroué à la maison d'arrêt de Bar-sur-Seine.

Nécessité de régénérer l'Agriculture

Tel est le titre d'une brochure dans laquelle notre compatriote M. A.-N. Parandier, inspecteur général de 1re classe des ponts et chaussées en retraite, membre de la Société nationale d'agriculture, commandeur de la Légion d'honneur, expose la situation des exploitations agricoles et celle des ouvriers agricoles en France, et développe les moyens qu'il considère comme propres à régénérer à l'agriculture. M. Parandier pose tout d'abord comme principe que le calme politique aussi bien dans le Parlement que dans les assemblées départementales, est un condition essentielle pour le relèvement de l'agriculture. Il demande la continuation du développement des diverses voies de transport, et l'organisation de l'enseignement agricole.

M. Parandier demande d'interdire le partage des domaines patrimoniaux ; il préconise l'organisation de grandes exploitations par l'union du capital aux entreprises, notamment pour la reconstitution des exploitations viticoles et agricoles, l'assainissement des étangs et le dessèchement des marais, pour les entreprises d'irrigation, etc.

Le travail de M. Paradier forme une brochure de 80 pages, qui est mise en vente à l'Imprimerie L. Declume, rue du Commerce, 55, à Lons-le-Saunier, au prix de **1 fr. 50** ; franco par poste, **1 fr. 60**.

DERNIERE HEURE

Paris 3 mai, 4 h. soir.

Une dépêche adressée au « Figaro » d'Athènes dit que le roi de Grèce souffre de crampes cardiaques. Les médecins insistent pour qu'il aille à Corfou ou à Syra.

***

Suivant des informations venues d'Athènes, aucune demande de médiation n'a encore été faite. Aucune offre, non plus, n'a été adressée au gouvernement hellénique.

***

Constantinople. — On confirme que les Grecs ont commencé à évacuer Pharsale et se retirent sur les monts Othrys. Ils seraient en train d'évacuer Arta.

Les journaux anglais disent que par suite d'une défaite qu'elle a éprouvée à Pentipighadia, toute l'armée grecque est revenue en complète déroute à Arta.

HAVAS.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Paris midi 15.

Probable : Vent variable, faible, nuageux, ondées orageuses, température voisine de la normale.

BOURSE DE PARIS

	1er mai	3 mai
3 0/0.....	102.95	102.95
3 0/0 amort.....	100.85	100.60
3 1/2 0/0.....	105.87 1/2	105.90

LE MONDE ILLUSTRE

13, quai Voltaire, Paris

SOMMAIRE DU NUMÉRO 2092 DU 1er MAI

GRAVURES

Grèce : Athènes : Place de la Constitution. — Arrivée des nouvelles de la guerre.
Larissa : Vue générale de la ville, prise du côté de la plaine. — Plan de la bataille de Krania. — Combat du défilé de Bougazi.
Turquie : Les torpilleurs turcs.
Constantinople : Les ambassadeurs des grandes puissances.
Crète : Les Blockaus occupé par les forces internationales. — Prisonniers Turcs, au camp du colonel Vassos.
Cartes : Carte de la première ligne de défense, en Thessalie. — Carte de la deuxième ligne de défense de l'armée grecque.
Beaux-Arts : Salons des Champs-Elysées : Dernières lueurs, par G. Wery. — Dans le passage, par Alberti. — Devant les reliques, par Buland. — Chanteuses, par Maxence. — Avant la Corrida, par H. Zo. — La convalescence, par Mme Huilard. — Le triomphe de la Sirène, par Wertheimer. — Chez l'Epicière, par M. de Pibrac. — Tentation de saint Antoine, par Fantin-Latour. — Souvenir, par J. Machart.
Départements. Voyage présidentiel en Vendée. — La Roche-sur-Yon : Arrivée à la Préfecture.
Nantes : Devant la trophée des gymnastes.
Saint-Nazaire : Arrivée de l'Elan. — Arc de triomphe de la place Marceau.
Italie : Attentat contre S. M. le roi d'Italie, sur la route du champ de courses de Capanelle.
Paris : L'Ecole des Beaux-Arts : Au modelage. — Leçon d'anatomie. — Dans les galeries.

TEXTE

Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. Musique, par A. Boisard. — J. Millet, à Cruchy, par Léo Claretie. — Les femmes à l'Ecole des Beaux-Arts, par Noël Nozeroy. — La guerre gréco-turque, par A. B. — Le voyage présidentiel en Vendée, par X. — Semaine scientifique, par H. Servet de Bonnières. — Sport, par Archiduc.

Explication des Gravures, Revue Comique. Caricature à l'Etranger, Bibliographie, Echecs, Rébus, Récréations, Vélocipédie, etc.

Nouvelle : Portrait de femme, par L. Faran.

En supplément : Les Salons de 1897, (Champs-Elysées et Champ de Mars,) par O. Merson.

Le numéro : 50 centimes

Revue financière hebdomadaire

du 2 mai 1897

La Bourse a repris son assiette le jour où elle a été convaincue que la guerre demeurait circonscrite et elle s'est raffermie avec les succès des Turcs.

De toutes parts se manifestent des désirs d'apaisement et de médiation qui ne demandent qu'à prendre une forme effective.

On est donc vraisemblablement à la veille d'une solution qu'il ne sera pas trop malaisé de rendre honorable pour les deux partis en présence.

L'approche de la liquidation a forcé des vendeurs à se racheter, c'est pour cela que le mouvement de reprise a été peut-être un peu trop vivement mené.

Le 3 0/0 se rapproche de 103.

Le Crédit foncier se traite à 678. Les bénéfices nets du mois se sont élevés à 613 259 fr.

La Société générale est bien tenue à 512 n'attendant que de meilleures dispositions générales pour inscrire des cours plus élevés.

Le Crédit lyonnais a sensiblement repris à 757.

Nos grands chemins ont repris leur marche en avant. Le Lyon et l'Orléans sont toujours à mettre en portefeuille.

Les valeurs de Suez sont en très sensible reprise.

L'Italien a regagné près de deux points à 91.42 1/2. Il nous semble que bien que la situation s'améliore, on va un peu vite.

L'Extérieure a continué à progresser à 61.10. Le rendement des impôts donne des plus values assez importantes.

La tenue des valeurs Turques pendant la crise dont on espère la fin a témoigné qu'elles ont un clientèle fidèle. Il est clair que la paix les ferait rebondir.

Les fonds Russes restent calmes, on est en pleine réforme monétaire.

DE LAVIGERIE,
22, Place Vendôme, Paris.

CASCARA DUBOST — LAXATIF incomparable
CASCARA DUBOST — GUÉRIT Constipation
CASCARA DUBOST — Mauvaises digestions Hémorrhoïdes
CASCARA DUBOST — Migraines, Vertiges Chasse Bile, Glaire
CASCARA DUBOST — Cause ni fatigue, ni dérangement
CASCARA DUBOST — RAFRAICHISSANT par excellence

Poudre, 2 fr. ; Pilules, 2,25, *Pharmacien*

DUBOST, à Mâcon, l'envoient fco. ctre mandat ou timbres. *Refuser les contrefaçons.*

Dépôt à Lons-le-Saunier, **Pharmacie Videlier.**

Hygiène et plaisir

Les enfants se passionnent pour la toilette et les bains depuis que Victor Vaissier a créé son savon le **Philatéliste**, avec dix timbres étrangers dans chaque boîte.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS, brevetés s.g.d.g.

Que de boniments la réclame n'a-t-elle pas suscités pour faire croire à l'excellence de tels ou tels produits, à la supériorité de telle ou telle méthode de traitement sur la méthode concurrente ? Aussi, le public devenu sceptique avec raison, demande-t-il des actes au lieu de vaines paroles. C'est pour cela que nous engageons les personnes à venir voir de leurs yeux le nouveau bandage, dû aux patientes recherches, aux laborieuses études scientifiques et à la longue expérience pratique de l'éminent spécialiste herniaire M. J. GLASER, qui seul a su résoudre ce problème insoluble jusqu'à lui, la guérison de la Hernie, la plus dangereuse de toutes les infirmités qui atteignent l'humanité.

La nouvelle invention de M. J. GLASER, consiste en une ceinture sans ressort d'acier, ni élastique, et souvent sans pelote, qui dépasse tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, elle se porte nuit et jour sans gêne et ne peut se déplacer. La hernie étant maintenue ainsi, les muscles de l'anneau se resserrent et le mal est appelé à disparaître, surtout chez les sujets vigoureux. Tels sont les avantages de la Ceinture Glaser. Nous dirons simplement à nos lecteurs de ne pas confondre un homme de science qui a sacrifié la moitié de son existence pour étudier cette spécialité, avec de prétendus guérisseurs n'ayant aucune connaissance scientifique.

M. GLASER, dans sa propriété à Héricourt (Haute-Saône), a déjà rendu d'immenses services à l'humanité, il en rendra encore de plus grands à l'avenir ; et il vient de le prouver avec éclat ; aussi engageons-nous vivement nos lecteurs intéressés à profiter de son passage en allant le consulter à

Lons-le-Saunier, le 16 Mai, Hôtel de l'Europe.

Envoyer 60 centimes pour recevoir la brochure.

N. B. — Maisons à Troyes, à Mulhouse et à Dijon.

AVIS

L'étude de **Me H. Crapelet**, avoué à Lons-le-Saunier, successeur de M. Jeannenot, est transférée à partir du 1er mai 1897, rue des Cordeliers n° 34, à l'angle de la rue de Ronde.

GRANDS MAGASINS

DU LOUVRE

49, rue du Commerce et 11, rue Traversière

A LONS-LE-SAUNIER

Les Grands Magasins du Louvre ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la saison d'Eté il sera mis en vente un choix considérable de :

Tissus fantaisie pour robes, Confections, Draperie pour hommes et dames, Bonneterie, Chaussures, Mercerie, Rubans, Fournitures pour modes, Rideaux, Tapis de tables, Tissus pour ameublement, etc., etc.

Toutes ces marchandises très fraîches et nouvelles sont vendues à des prix extraordinaires de bon marché.

ACTUELLEMENT

AFFAIRES EXTRAORDINAIRES DE :

Coupons draperie, Percale, Satinette,
Coutil pour pantalons,
Articles confectionnés pour Dames et Enfants

Le succès rapide obtenu par la maison depuis sa nouvelle organisation est la plus sûre garantie pour le client qu'au **Louvre** seul il achètera avec des conditions de bon marché inconnues jusqu'à ce jour.

Changement de Domicile

Le cabinet de **M. A. BIDOT, architecte**, est transféré 22, rue St-Lazare.

AVIS

Il a été perdu sur la route de Frébuans à Lons-le-Saunier, **une alliance en or** portant à l'intérieur les noms de Champelay-Menigoz. Bonne récompense à qui la rapportera au bureau de police.

AVIS

Le sieur Pierre **Bourguignon**, propriétaire à Paisia, commune de Vercia, prévient le public, que sa femme, Marie-Celestine Colassot ayant quitté depuis un mois, le domicile conjugal, il ne paiera pas les dettes qu'elle poura contracter à l'avenir.

Actuellement, elle habite avec sa fille et son gendre, Joseph Vincent, cultivateur à Bonnaud.

Etude de Me **Perrot**, notaire à Poligny

VENTE

AUX ENCHÈRES

sur la mise à prix de 1.000 francs

LE DIMANCHE 9 MAI 1897

à 2 heures du soir

A POLIGNY, en l'étude de Me Perrot, notaire,

DU FONDS DU

GRAND CAFÉ

Sis à Poligny, Grande-rue, n° 92

au Centre de la Ville

Bail de 6 ans. -- Loyer annuel, 800 fr.

Consignation ou garantie pour enchérir, 1.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à **Me Perrot**, notaire.

A LOUER

UN JARDIN D'AGRÉMENT

et Potager

ROUTE DE VILLENEUVE

S'adresser à **M. Julien Girod**, rue du Commerce.

COURONNES MORTUAIRES

Gros et Détail

JOURNET

Rue du Commerce, 63, Lons-le-Saunier.

A LOUER DE SUITE

UNE

PETITE SCIERIE A VAPEUR

et à eau

pouvant servir à toute autre industrie

S'adresser aux Bains du Puits-Salé.

ON DEMANDE un domestique de 25 à 35 ans, connaissant la culture de la vigne.

S'adresser à **M. Verguet**, ancien maire à Montaigu.

ON DEMANDE un Apprenti libraire

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 15 à 17 ans pour apprendre le commerce. — Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

ANCIENNE MAISON PAULY

Rue de Besançon, 14, LONS-LE-SAUNIER

ROMANIN SUCCESSEUR

Sellerie et Carrosserie

Breveté S. G. D. G. — Diplôme au palais de l'Industrie à Paris.

M. Romanin informe la nombreuse clientèle de la maison qu'il continue à fabriquer des voitures et harnais en tous genres, et que l'on trouvera en magasin **Ducs**, **Mylords**, **Phaëtons**, **Breaks** à glaces et sans glaces, **Camions**, **Chars Suisses**.

Fournitures pour harnais et voitures.

FOUCHÉCOURT

Négociant

ROUTE DES SALINES

LONS-LE-SAUNIER

Combustibles 1er Choix

BOIS DE CHAUFFAGE

des premiers plateaux du Jura

Charme et Hêtre,	les 4 st. 75 ou l'ancienne corde, rendus à domicile	50 »
—	par wagon de 3 cordes pris en gare	45 »
—	bois de cuisine, rendu à domicile	36 »
—	bois de cuisine, en gare par wagon de 3 cordes	32 »
—	bois fabriqué, le stère	12 50
Coke tendre, pris au magasin	l'hectolitre	1 40
— mi-dur,	— —	1 60
— dur,	— —	1 80
Houille,	— —	3 20
—	— les 100 kilos	3 80
Anthracite-Charleroi,	— —	4 30
Charbon de bois, rendu à domicile, le sac		4 »

Majoration de 0,20 par hectolitre ou par 100 kilos rendus à domicile.

Bois de construction et Parquets sapin premier choix.

Échalas pour nouvelles vignes.

Piquets chêne fendus, aiguisés et brûlés.

Piquets accacia — —

Toutes les ventes ont lieu au comptant.

Pour les commandes et voir les marchandises, s'adresser au magasin, **rue des Salines, route de Montmorot.**

Éclairage et Transmission de force par l'Électricité

ARCELIN Alfred Fils

A LONS-LE-SAUNIER

Représentant spécial des nouveaux

Moteurs à Pétrole « LE SUCCÈS »

Système **JAPY Frères**, à Beaucourt

Les nouveaux moteurs à pétrole « *Le Succès* » utilisent des pétroles ordinaires d'une densité de 0 k. 800 à 850, qui ne présente aucun danger, contrairement à l'essence, la gazoline, etc.

Ces moteurs sont plus simples que tous les systèmes connus et par le fait plus solides, plus durables et plus faciles à conduire, puisque tous les organes compliqués sont supprimés.

Ils ne possèdent ni pompe à pétrole, ni pompe à air, ni carburateur, ni pulvérisateur. Leur mécanisme se compose uniquement d'un piston, d'une bielle, d'un arbre manivelle, de deux soupapes et d'un régulateur de vitesse. — Ce régulateur breveté est d'une extrême sensibilité, ce qui fait que la quantité de pétrole brûlée est proportionnelle à la force utilisée et ne dépasse pas 1/2 litre par cheval et par heure.

Le graissage se fait seulement une fois par jour, grâce à des appareils automatiques.

Pour mettre ces moteurs en marche, il suffit de chauffer préalablement le vaporisateur pendant 5 à 8 minutes ; puis en imprimant deux ou trois tours au volant, le moteur se met en marche.

Contrairement aux autres systèmes, les nouveaux moteurs « *Succès* » peuvent utiliser tous les pétroles de compositions différentes.

Par suite de leur disposition, l'encrassement survenant dans presque tous les moteurs utilisant le pétrole ordinaire, est réduit au minimum.

Ce moteur se construit pour les forces de 1/2, 1, 2, 4, 5, 6 chevaux.

On peut voir fonctionner tous les jours, chez **M. ARCELIN Alfred fils**, un moteur de la force de deux chevaux.

Ce moteur « *Succès* » fonctionne également au gaz d'éclairage.

Envoi sur demande de prospectus, tarifs et devis.

IMPRIMERIE LUCIEN DECLUME
RUE DU COMMERCE, 55, LONS-LE-SAUNIER

Le Gérant, L. DECLUME.

A VENDRE

PROPRIÉTÉ D'AGRÉMENT

et de Rapport

A LA PORTE DE LA VILLE

S'adresser à M. **Roche**, bureau d'octroi de la route de Villeneuve.

A LOUER

APPARTEMENT

de 4 pièces

EN BON ÉTAT

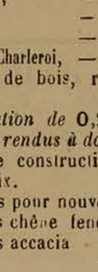
AVEC CAVE ET GRENIER

S'adresser à **M. Jeunet**, rue St-Désiré, n° 69.

GUÉRISON

CERTAINE ET RADICALE DE TOUTES LES

AFFECTIONS de la PEAU



Dartres, Eczéma, Psoriasis, Acné Herpès, Prurigo, Pityriasis Lupus, etc, etc.

même des *Plaies* et *Ulcères variqueux* dits *incurables*

Ce **Traitement** qui a été essayé dans les **HOPITAUX** avec le plus grand succès et *présenté à l'Académie de Médecine* **ne dérange pas du travail** : il est à la portée des petites bourses, et dès le 2me jour il produit une amélioration sensible.

M. **LENORMAND**, Médecin-Spécialiste ancien Aide-Major des Hôpitaux Mme, 9, rue de Turin, PARIS. *Consultations gratuites par Correspondance.*

L'ART

de préparer et de guérir

TOUTES SORTES DE VINS

d'enlever

Les mauvais goûts aux vins et aux eaux-de-vie et de fabriquer les meilleurs vinaigres, etc.

Par un ancien Marchand de vins

In-18 avec planche. — prix : 1 franc

On peut se le procurer à Lons-le-Saunier, chez M. LUCIEN DECLUME, imprimeur.

FABRIQUE DE VOITURES

EN TOUS GENRES

Echange et réparations

PEINTURE EN ÉQUIPAGES. — HARNACHEMENTS

Sellerie et Garnitures

VUCHOT

1, Rue Lafayette

LONS-LE SAUNIER

ATELIERS : **Quai du Solvan** (ancienne maison Michel Schreiner).

Voitures neuves et d'occasion : Breack, Milor, Duc, Char-suisse, etc.

Accessoires et fournitures pour chevaux et voitures : lanternes, fouets, articles d'écurie, etc.

PRIX FIXE INVARIABLE

A LA SAMARITAINE

PRIX FIXE INVARIABLE

14, Place de la Liberté, 14

LONS-LE-SAUNIER

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

A l'occasion de la saison d'été nous avons l'honneur de prévenir notre nombreuse clientèle que nous venons de recevoir un immense choix de costumes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants qui ne laisseront rien à désirer tant par le bon marché que par la bonne qualité et nos clients peuvent être assurés que nous ferons tout notre possible pour les satisfaire comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

Une superbe prime sera offerte à tout acheteur d'une somme de 35 fr. et au-dessus.

PRIX FIXE INVARIABLE

A LA VILLE DE PARIS

G. COLOMBET

Maison de confiance fondée en 1838

CONFECTIONS DE PARIS

PARDESSUS nouveauté toutes nuances (article exclusif), **22** fr.
PARDESSUS nouveauté toutes nuances doublé satin chine, **25** fr.
PARDESSUS double face et fantaisies, dernières nouveautés, depuis **25** fr.
Rayon spécial de vêtements noirs de cérémonie.
HABILLEMENT COMPLET redingote, pantalon, gilet ; exclusif **29** fr.
VÊTEMENT COMPLET fantaisie dernière nouveauté.
LE FRANCO-RUSSE habillement complet drap nouveauté, à **28** fr.
VÊTEMENTS D'APPARTEMENTS.
MANTEAUX FOURRURES.
ROBES de chambres et coins de feu ouatés.
VÊTEMENTS DE CHASSE drap des Vosges imperméable et coutil.
PÉLERINES DRAP.
FLANELLES DE SANTÉ.
VÊTEMENTS caoutchoutés et imperméables pour dames et hommes.
PÉLERINES ET CAPOTES. — Tissu de l'armée adopté par décision ministérielle.
VÊTEMENTS pour jeunes gens de 11 à 19 ans.
VÊTEMENTS d'enfants de 2 à 10 ans.
VÊTEMENTS de travail et pour tous les corps d'état.
ARTICLES pour ouvriers et cultivateurs.

PREMIÈRES COMMUNIONS

COMPLETS 1res Communions pour œuvres de charité, 13 fr. 50.
COMPLETS 1res Communions, 16, 18, 25 et 32 fr. bordés.
COMPLETS 1res Communions façonnés et cheviotte, depuis 18 fr.
La Maison offre à tous ses acheteurs un magnifique livre de 1re communion.

Immense choix de Vêtements confectionnés pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

VÊTEMENTS SUR MESURES FAITS A PARIS EN 8 JOURS

RAYON SPÉCIAL DE CHAPELLERIE

Manteaux et Pélerines caoutchouc

La maison de confection la plus importante et la plus ancienne du département

MAISON ENTIÈREMENT de CONFIANCE et connue pour VENDRE MEILLEUR MARCHÉ que partout ailleurs.

16, place de la Liberté — **LONS-LE-SAUNIER** — *26, rue Tamisier*

PRIX FIXE INVARIABLE

A JEANNE D'ARC

PRIX FIXE INVARIABLE

49, Rue du Jura, 49

LONS-LE-SAUNIER

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

pour Dames, Hommes, Jeunes Gens et Enfants

A l'occasion de la saison d'été nous avons l'honneur de prévenir notre nombreuse clientèle que nous venons de recevoir un immense choix de vêtements confectionnés pour Dames, Hommes, Jeunes Gens et Enfants, et à des prix très avantageux qui n'en excluront pas la bonne qualité. Nous avons, comme par le passé, fait tous nos efforts pour satisfaire nos clients.

PRIX FIXE INVARIABLE

Une superbe montre, marchant admirablement bien, sera offerte comme prime à tout acheteur d'une somme de 35 fr et au-dessus.

MAISON J. ROUSSIN

28, Rue du Commerce, LONS-LE-SAUNIER

LA PLUS EN FAVEUR DEPUIS SA FONDATION 1840

Tableau des Tournées faites tous les quinze jours

1re VOITURE

	1re Huitaine	2e Huitaine
Lundi, Mardi, Mercredi	Saint-Julien, Augisey, Cressia, La Perrière, La Crochère, Gigny, Loisia.	Macornay, Vernantois. Frébuans, Trenal. Saint-Maur, Publy, Briod, Nogna, Poids-de-Fiole.
Jeudi, Vendredi, Samedi	Lamarre, Crançot, Mirebel, Fay, Les Faisses.	Doucier, Charcier, Verges, Chatillon, Vevy

2e VOITURE

	1re Huitaine	2e Huitaine
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi	Montain, Lavigny. Orgelet. Dompierre. Orbagna.	Voiteur, Nevy, Blois, Baume. Gevingey, Saint-Agnès, Beaufort.
Vendredi, Samedi	Saint-Germain, Arlay, Sellières, Mauffans.	Clairvaux, La Saisse, Pont-de-Poitte.

3e VOITURE

Tous les Samedis, Conliège, Revigny.
Le Lundi, Bletterans, Villevieux, Ruffey.

LYON

Grand Hôtel des Etrangers

3 et 5, Rue Stella, et Place de la République

Etablissement de premier ordre au Centre de la Ville

M. MARIUS, neveu de M. BILLOT, jurassien, ancien propriétaire de l'*Hôtel du Globe*, se recommande à ses Compatriotes auxquels il réserve un accueil gracieux et des prix exceptionnels.



Les Dernières Formes de Chapeaux se trouvent à la

CHAPELLERIE PARISIENNE

Chez Hylaire BARBE Fils

Ex-Employé des Grands Chapeliers de Paris

LONS-LE-SAUNIER-LES-BAINS

A QUALITÉ ÉGALE, MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS

Chapeaux de soie,	depuis	9 »	Chapeaux mécaniques,	depuis	12 »
Chapeaux ronds et carrés,	—	4 50	Chapeaux souples,	—	2 50
Chapeaux paille pour Hommes, Dames et Enf.,		0 95	Un choix immense et varié de casquettes,		0 95

Chapeaux sur mesure au conformateur

CANNES — PARAPLUIES — PARASOLS

RAYON SPÉCIAL DE CHAPEAUX AMAZONES ET VOYAGES POUR DAMES

Tenu par Madame Hylaire BARBE

GANTERIE pour Messieurs, toutes nuances, 2 boutons pression, **2 90**
— **pour Dames**, toutes nuances, 2 boutons, **2 50**, 3 boutons, **2 75**

MODÈLES EXCLUSIFS EN CRAVATES

ENGLISH SPOKEN

VENTE de Tableaux Marine dans de bonnes conditions

VÉLOCIPÈDES EN TOUS GENRES

TRICYCLES ET VOITURES AUTOMOBILES

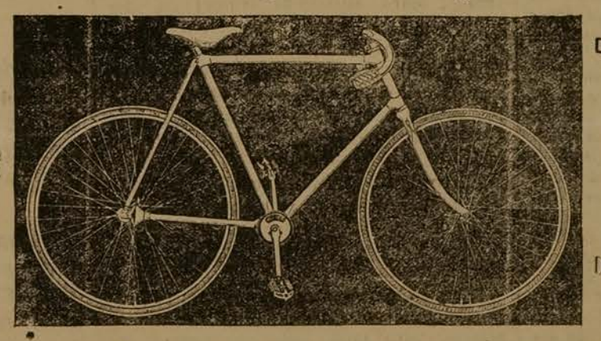
J. MAZET, 12, Quai de la Mégisserie, 12, LONS-LE-SAUNIER

La plus ancienne Agence de Cycles du Jura

ATELIER SPÉCIAL pour RÉPARATIONS

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ

VENTE ÉCHANGE, LOCATION



DÉPOT DE MOTO-NAPHTA *et Lubrifine*

HUILE ET ESSENCE spéciales **pour Automobiles**

GRAND CHOIX DE MACHINES D'OCCASION et accessoires en tous genres

Seul Représentant des premières marques Françaises et Anglaises GLADIATOR, CLÉMENT, MÉTROPOLE, « ACATÈNE », etc.

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Certifié pour l'article signé *Vu en Mairie pour légalisation de la signature de l'imprimeur* *Le Gérant*

64e Année. — No 54 *Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis* Jeudi 6 Mai 1897

LA LIBERTÉ

Journal du Jura et de la Franche-Comté

La Liberté paraît trois fois par semaine :
Les Mardis, Jeudis et Samedis.

Prix de l'abonnement pour le Jura et les départements voisins : Un an, 15 fr.; Six mois, 8 fr.; Trois mois, 4 fr.

ON S'ABONNE : A LONS-LE-SAUNIER, AU BUREAU DU JOURNAL, RUE DU COMMERCE No 55.

L'abonnement se paie d'avance et se continue jusqu'à réception d'avis contraire

ÉDITION HEBDOMADAIRE
Un an : 6 fr.
Six mois : 3 fr. 50

Un numéro : 10 centimes.

Prix des annonces : 20 cent. la ligne. — Réclames : 30 cent.
On traite aussi de gré à gré, suivant leur importance et le nombre de fois qu'elles doivent être insérées.
On reçoit les annonces a Lons-le-Saunier, au bureau du Journal
L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires et Place de la Bourse, 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.
LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES.

HORAIRE DES CHEMINS DE FER (Service d'Hiver, 3 Novembre 1896)

LONS-LE-SAUNIER A BESANÇON

	m.	m.	m.	m. d.	s.	s.	s.
Lons-le-S. *D.*	5 48	7 52	9 32	10 54	2 33	4 37	7 09
Poligny	6 50	8 44	10 26	11 43	3 30	6 10	8 08
Arbois	7 13	9 03	10 46	mid 02	3 52	6 41	8 30
Mouchard. *A*	7 30	9 17	11 00	mid 15	4 07	7 05	8 45
Mouchard. *D*	7 49	9 40	*arr.*	mid 20	4 25	*arr.*	9 37
Besançon. *A.*	9 05	10 53		1 27	5 40		11 06

	m.	m.	m.	s. dir	s.	s.
Besançon *D.*	»	»	4 40	7 56	12 23	4 41	5 08	9 25
Mouchard *A*	»	»	5 47	9 12	2 48	5 34	6 30	10 29
Mouchard *D*	4	»	5 54	9 24	3 31	5 39	*arr.*	10 38
Arbois..	4 15	6 07	9 40	3 48	5 52			10 51
Poligny.	4 38	6 28	10 03	4 16	6 10			11 07
Lons-le-S. *A*	5 30	7 14	10 56	5 15	6 44			11 51

LONS-LE-SAUNIER A BOURG.

	m.	m.	m.	s.	s.	s. exp.
Lons-le-S. *d.*	4 47	7 26	11 36	1 01	5 36	7 04
St-Amour ..	6 25	8 26	mid 48	2 37	6 59	7 48
Bourg... *A.*	7 32	9 10	1 36	3 43	7 46	8 23

	m.	m.	m. exp.	m.	s.	s.
Bourg... *D.*	4 45	8 29	9 23	mid 30	4 24	7 55
St-Amour ..	6 03	9 19	9 59	1 19	5 28	8 57
Lons-le-S. *A.*	7 28	10 21	10 43	2 19	6 42	10 10

CHAMPAGNOLE A LONS-LE-S.

	m.	m.	s.
Champagnole..... *Dép.*	5 58	9 27	7 48
Lons-le-Saunier..... *Arr.*	7 17	10 44	9 14
Lons-le-Saunier... ..... *Dép.*	7 43	2 45	7 40
Champagnole..... *Arr.*	9 10	4 18	9 12

MOUCHARD A DOLE.

	m.	m.	m.	s.	s.	exp. s.
Mouchard *D*	4 40	8 04	11 37	»	» 5 14	8 59	11 53
Dole.....*A*	6 05	9 3	12 29	»	» 6 33	9 45	12 35

	m. exp.	m.	m.	m.	s.	s.	s. exp
Dole.....*D*	1 56	4 40	7 46	11 »	»	» 4 30	8 57
Mouchard*A*	2 45	5 32	8 50	mid 38	»	» 5 23	9 55

MOUCHARD A PONTARLIER.

	ex.m.	m.	m.	s. exp	s.	s
Mouchard *D*	2 53	6 »	9 27	»	»	5 50	7 18
Andelot . . .	3 44	6 57	10 22	»	»	6 40	8 19
Pontarlier *A*	4 44	8 12	11 47	»	»	7 55	9 34

	m.	m.	s.	s. exp	s.	exp. s.
Pontarlier *d*	5 42	9 47	1 55	»	» 7 16	10 30
Andelot. . .	6 59	10 54	3 19	»	» 8 17	» »
Mouchard *a*	7 39	11 29	4 5	»	» 8 51	11 50

LONS-LE-SAUNIER A CHALON

	m.	m.	s.		m.	m.	s.
Lons-l-S *D*	5 40	11 05	5 48	Chalon . *D*	5 28	10 08	5 21
Louhans ..	6 43	mid 08	7 17	Louhans ..	6 47	11 58	6 40
Châlon . *A*	7 50	1 19	8 22	Lons-l-S *A*	7 36	12 50	7 32

MOUCHARD A SALINS.

	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.
Mouchard. . *Dép.*	3 30	7 55	9 35	1 »	4 18	5 57	10 49
Salins..... *Arr.*	3 46	8 11	9 51	1 16	4 31	6 13	11 05

	m.	m.	m.	m.	s.	s.	s.
Salins.... *Dép.*	2 27	7 12	8 52	11 11	3 07	4 47	8 23
Mouchard. *Arr.*	2 40	7 25	9 05	11 24	3 20	4 59	8 36

ANDELOT A SAINT-LAURENT.

	m.	m.	s.		m.	m.	s.
Andelot. *D.*	4 42	11 02	8 37	St-Laurent *D.*	5 08	8 35	6 41
Chample. *D.*	5 10	11 33	9 19	Chample.. *D.*	6 10	9 40	7 32
St-Laurent *A*	6 14	12 32	10 18	Andelot.. *A.*	6 36	10 06	7 58

DIJON A SAINT-AMOUR.

Arrivées à St-Amour : Matin, 8 09 — Soir, midi 31 ; 6 47.
Départs de St-Amour : Matin, 6 23 — Soir, 1 33; 6 17.

DOLE à POLIGNY.— *Dép.* de Dole : m. 6.03*; 8.18; 11.19 ; soir, 4. 41 ; *Arr.* à Poligny : m. 7.34*; 9.49; 1.43; soir 6.00;— *Dép.* de Poligny : m. 6.58 ; 10.32; soir, 4.53*; 8.20 ; *Arr.* à Dole : m. 8.53; 11.46 ; soir, 6.19*; 9.36.— (*) *le lundi seulement*.

LA CLUSE A ST-CLAUDE. — *Dép.* de La Cluse : m. 7.06 ; 11.07; soir, 6.02; 9.54: *Arr.* à St-Claude : m. 8.37; soir, 12.45; 7.33; 11.11; — *Dép.* de St-Claude : m. 4.12: 8.57; soir, 3.51; 7.52 ; *Arr.* à La Cluse : m. 5.53; 10.38; soir, 5.36; 9.23.

Lons-le-Saunier, le 5 Mai 1897.

Un Nouveau Comité

On lit dans le *Journal des Débats* :

Nous sommes à une année de distance des élections générales, et il n'est pas difficile de dire, dès à présent, dans quelles conditions s'engagera la bataille. La forme du gouvernement n'y jouera qu'un rôle très effacé. Plus nous allons, plus les monarchistes de toute catégorie s'affaiblissent, se découragent et perdent du terrain. Les partis que le scrutin du printemps de 1897 mettra en présence seront deux partis républicains : d'un côté les socialistes, les collectivistes, avec les radicaux qui leur donnent la main et travaillent pour eux ; dans l'autre camp les défenseurs de la liberté et de la propriété individuelles. La première de ces deux armées s'organise depuis longtemps ; elle a des chefs très remuants, actifs, toujours prêts à payer de leur personne ; elle fait des recrues ; elle dispute avec acharnement chaque élection partielle. La seconde est moins avancée dans ses préparatifs ; mais elle commence à comprendre qu'elle n'a plus de temps à perdre pour se mobiliser.

C'est en vue de la bataille prochaine que vient de se former, à Paris, un groupe qui a pris le titre de « Comité national républicain du commerce et de l'industrie ». Son but, défini par le Manifeste qu'il vient de publier, est « de coopérer à la préparation des élections législatives de 1898 « par l'organisation d'une propagande « aussi active et aussi générale que possible contre les doctrines socialistes et « collectivistes dont les attaques ardentes « menacent les principes de l'organisation « sociale que nous a léguée la Révolution « française, notamment la liberté individuelle, la propriété individuelle, la liberté du travail ».

Pour accomplir son œuvre, le comité s'adresse à tous les négociants, aux industriels et aux producteurs agricoles de France. Il les invite à se grouper entre eux : il leur demande aussi, et surtout, leur concours pécuniaire. Les fondateurs du comité sont des gens pratiques. Ils savent que, pour préparer une campagne électorale, pour organiser des conférences, pour répandre des brochures, pour combattre avec efficacité la propagande socialiste, une caisse bien garnie est indispensable. Nous souhaitons que leur appel soit entendu, et nous les félicitons de leur initiative. Il existe déjà deux Associations, formées avec un objet à peu près analogues : l'une d'elles, celle que préside si brillamment M. Henri Barboux, l'Union libérale républicaine, a tenu hier une réunion dont on trouvera plus loin le compte rendu. Mais le nouveau comité ne fait pas double emploi avec ces Associations. Il ne saurait leur nuire : il ne peut que les aider, les appuyer, contribuer au succès de leurs efforts. En matière d'associations politiques comme en toute autre, la centralisation n'est pas de notre goût. Plus on comptera de groupements fortement organisés, concertant leurs efforts, mais gardant chacun son indépendance, plus il y aura chances de soutenir la lutte avec succès. L'essentiel est que l'on agisse, qu'on ne se réfugie pas dans cette sotte et lâche indifférence que M. Deloison flétrissait hier dans sa conférence de Saint-Germain, avec tant de vigueur et de bon sens.

En s'unissant pour opposer un obstacle de plus à la propagande collectiviste, les membres du Comité national républicain devaient s'attendre à soulever les colères du socialisme ou de ses alliés. Ils ont eu, de ce côté-là, ce qu'on appelle une « mauvaise presse ». Rien de plus naturel ; rien qui puisse leur faire plus d'honneur et les encourager davantage. Des gens qui passent leur vie à prêcher la haine de classes et la guerre sociale ont fait éclater une noble indignation contre ce qu'ils appelaient, très faussement d'ailleurs, la création d'un « parti de patrons ». Des hommes qui mettent tous leurs soins à transformer les Syndicats ouvriers en instrument d'agitation révolutionnaire se sont voilé la face en déclarant que le nouveau comité était un comité syndical, qui n'avait pas le droit de s'occuper de politique, qu'il y avait là une intolérable atteinte à la loi de 1884, et que la majorité républicaine de la Chambre devrait intervenir pour mettre fin à un pareil abus.

Ces accusations, ces invectives, ces attaques méritent d'être mentionnées, parce qu'elles prouvent la mauvaise humeur et révèlent les alarmes de ceux qui s'y livrent : elles n'ont pas d'autre importance et il est aisé d'en démontrer l'absurdité. Réclamer la liberté pour tous, chercher à écarter l'odieux despotisme que le socialisme ferait peser sur la nation entière, et dont les travailleurs manuels seraient les premières victimes, prouver que les sophismes de Karl Marx et de ses disciples, s'ils venaient à recevoir un commencement d'application, feraient de nous un troupeau d'esclaves tyrannisés par l'Etat, c'est-à-dire par une armée de fonctionnaires, c'est une singulière façon de faire de la « politique de classes », et on ne voit guère comment, dans une pareille affaire, l'intérêt des « patrons » se distingue de celui de l'employé, ou de l'ouvrier, ou de tout autre citoyen !

Ce n'est pas telle ou telle catégorie de personne, c'est le pays tout entier, c'est sa prospérité, sa fortune, son repos, son avenir parmi les nations civilisées qui est menacé par les doctrines collectives, et que l'on défend contre elles en combattant pour la liberté et la propriété individuelles. On reproche aux membres du nouveau comité de faire partie de Syndicats patronaux ? Mais quel est le texte législatif, ou la règle d'équité, ou la notion de sens commun qui les en empêche ! Si dans leurs réunions syndicales, dans la gestion des intérêts collectifs confiés à leurs Associations professionnelles, ils s'occupaient de politique, ils auraient tort, assurément, et on pourrait dire qu'ils violent la loi de 1884, mais est-il défendu à un syndiqué, — patron ou ouvrier, peu importe, — d'avoir une opinion sur les affaires générales du pays, et de les soutenir de son nom, de sa parole, de sa bourse, et de faire de la propagande en leur faveur ? Quand M. Jaurès, ou tout autre meneur socialiste, prend part à une réunion d'un Syndicat dont il ne fait pas, dont il ne peut pas faire partie, quand un membre d'un comité de Syndicat, agissant en cette qualité et s'autorisant de ce titre, prêche des théories collectivistes ou excite à la révolution sociale, oui, alors, c'est une atteinte à la loi des Syndicats professionnels, et l'on sait si ces atteintes sont fréquentes ! Mais de quel droit, à quel titre voudrait-on interdire à tout citoyen syndiqué toute manifestation politique, même faite indépendamment du Syndicat et en dehors de lui ? Ce serait, assurément, la plus étrange, la plus insensée des incompatibilités. On rirait bien si quelque proposition en ce sens était soumise à la Chambre. Et, si l'initiative venait d'un socialiste, le spectacle ne serait que plus amusant.

INFORMATIONS

M Barthou

Par décret promulgué hier M. Darlan, garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé par intérim du ministère de l'intérieur.

M. Barthou est, en effet, parti lundi soir pour le département des Basses-Pyrénées, où il va prendre un congé de deux semaines.

On télégraphie de Pau, mardi midi :

M. Barthou, ministre de l'intérieur, et Mme Barthou sont arrivés, à Pau, aujourd'hui. Une foule d'amis personnels les attendait dans le salon de la gare qui avait été décorée malgré le caractère intime de cette réception. La musique du 18e de ligne a joué la *Marseillaise*. Des fleurs ont été offertes à Mme Barthou.

Mort de M. Tolain

M. Tolain, sénateur de la Seine, questeur du Sénat, est mort hier matin à trois heures.

Henri-Louis Tolain était né à Paris en 1828. Il fut l'un des fondateurs, en 1863, de l'Internationale.

Le 8 février 1871, M. Tolain fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale.

Candidat aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876 dans le département de la Seine, M. Tolain fut élu le second sur cinq. Il siégea à l'extrême gauche.

M. Tolain ne laisse pas de famille. Il a constitué pour exécuteur testamentaire M. Dusolier, sénateur de la Dordogne, qui a pris les dispositions nécessaires pour les obsèques qui auront lieu jeudi.

Tremblement de terre

Notre colonie de la Guadeloupe vient de subir une terrible catastrophe. Voici, en effet, le télégramme reçu par M. Isaac, sénateur de cette colonie :

« Pointe-à-Pitre, 2 mai. — Tremblement de « terre ; ville cruellement éprouvée, cinquante « victimes ; pertes plusieurs millions, déficit « partout ; demandons concours, informez mi« nistres, députés.

« Hanne, maire de Pointe-à-Pitre. »

M. Isaac a immédiatement informé M. André Lebon, ministre des colonies, de cette grave nouvelle. Il lui a rappelé en même temps que la colonie, déjà très éprouvée par la crise sucrière, se relèvera difficilement du nouveau coup qui la frappe. Le système des assurances, fort peu développé à la Guadeloupe, n'existe pas du tout contre les tremblements de terre auxquels ce pays est d'autant plus exposé qu'il existe en ce moment un volcan en pleine activité. Les victimes de cette catastrophe n'ont donc aucun recours, aucune chance d'être indemnisés.

Escroqueries d'un financier

Le directeur d'une maison de banque de la place de la Bourse, dont la raison sociale est « Douglas, Hungerford et Williams », vient de disparaître. Il aurait commis de nombreuses escroqueries au préjudice d'une grande quantité de petits employés et rentiers, auxquels il promettait de servir sur les sommes qu'ils lui confiaient un intérêt de 5 à 6 0/0 par mois.

Le montant de ces escroqueries atteindrait environ 600,000 francs.

Propagande Républicaine

Le comité de l'Union libérale républicaine avait organisé dimanche à Saint-Germain-en-Laye, une conférence qui a obtenu un vif succès. Un auditoire considérable remplissait la salle du théâtre, où avait lieu la réunion. Les dames, qui y avaient été invitées, y assistaient en grand nombre.

Le comité était représenté par MM. Henri Barboux, président, Georges Picot, Mercet, Lachapelle, secrétaire général.

La réunion s'ouvre par un discours de M. Henri Barboux.

L'éminent orateur fait ressortir l'intérêt du sujet choisi par M. Deloison, avocat à la Cour, pour sa conférence : L'*indifférence en matière politique*.

Après avoir constaté qu'aux élections de 1893, plus de 3 millions d'électeurs (le tiers des électeurs), se sont abstenus et que les députés socialistes de Paris ont été nommés par 154 600 voix, contre 191,000 abstentions, M. Henri Barboux s'exprime ainsi :

Si l'on pouvait croire que la masse silencieuse des abstentionnistes se partage en fractions proportionnelles à la force numérique de chaque parti, cette indolence volontaire de tant de citoyens aurait sans doute l'inconvénient de charger la société politique d'un poids mort qu'il lui faut traîner, mais du moins le résultat définitif des élections n'en serait pas altéré. Mais il n'est pas même permis de le penser. Soit qu'on examine en détail les listes électorales, et qu'on cherche à induire du nom, de la condition sociale, de la profession des citoyens l'opinion probable qu'ils auraient exprimée, soit que, ce qui n'est pas moins sûr, on tire les mêmes inductions des causes qui expliquent et amènent l'abstention, on arrive très vite à se convaincre que le plus grand nombre des abstentionnistes n'appartient cependant ni au parti radical, ni au parti socialiste, en sorte que l'abstention profite exclusivement à ces deux partis. Or, c'est là ce qui, en tout temps, mais surtout dans le moment où nous sommes fait naître un véritable danger.

La négligence des abstentionnistes ne peut s'expliquer que par l'une ou l'autre de ces deux raisons, ou bien ils pensent que leurs intérêts n'ont rien à souffrir de la direction bonne ou mauvaise des affaires du pays, et que leur tranquilité et leur fortune sont également à l'abri de la tyrannie des lois et de la violence des hommes, ou bien tout en reconnaissant qu'ils peuvent être atteints de la façon la plus cruelle dans leurs personnes et dans leurs biens, ils sont en même temps convaincus qu'il leur est impossible d'exercer une action efficace sur l'orientation de la politique et sur la marche du gouvernement.

Entre le dédain des premiers et le découragement des seconds, je ne vois pas de place pour une troisième hypothèse. Or l'histoire est là tout entière pour faire sentir aux premiers le péril de leur égoïste mépris et les moindres réflexions montreront aux autres combien leurs craintes sont vaines et combien la face des choses changerait s'ils ne s'avouaient pas à l'avance vaincus, peut-être pour se dispenser de combattre...

Il n'y a pas un parti, dit encore M. Barboux, quel qu'il soit, pourvu qu'il soit constitutionnel, qui ne puisse se promettre, en pesant de tout son poids dans les élections, de faire pénétrer dans le gouvernement ou dans les lois plus de liberté ou plus de contrainte, plus de modération ou plus de rigueur, plus de tendance aux réformes ou plus d'esprit de conservation, et par conséquent, c'est là vraiment l'honneur et la justification du suffrage universel, n'y a pas un parti qui n'ait intérêt à se placer résolument sur le terrain constitutionnel et à faire entendre sa voix dans les consultations périodiques demandées au pays. Et ne vous étonnez pas d'un langage qui provoque à la lutte nos adversaires autant que nos amis.

Nous sommes profondément convaincus de deux choses : la première, c'est que la République libérale et modérée n'a rien à craindre du suffrage de tous les citoyens, et la seconde, que la participation constante de tous les citoyens à la direction générale des affaires du pays est la seule sauvegarde des grandes et riches démocraties contre l'appétit des démagogues.

J'aime mieux l'ivresse de l'erreur, si elle est sincère, que la torpeur de l'indifférence. Je ne sais pas s'il est bien vrai que le silence des peuples soit la leçon des rois ; mais ce que je sais bien, parce que l'histoire me l'apprend, c'est que les peuples qui se taisent et s'abandonnent ne tardent pas à trouver des maîtres, qui les traitent comme ils le méritent, c'est-à-dire comme un imbécile troupeau.

Ce discours a été accueilli par de vifs applaudissements.

M. Deloison a pris ensuite la parole. Il demande comme remède à l'abstention le vote obligatoire qui existe d'ailleurs en Suisse, en Belgique, dans certaines républiques américaines et même en France pour les élections sénatoriales.

Sa conférence a été également très applaudie.

TERRIBLE INCENDIE
A PARIS

Cent morts. — Nombreux blessés

Un effroyable incendie vient de détruire le Nouveau Bazar de la Charité, rue Jean-Goujon.

Le feu s'est déclaré hier, mardi à quatre heures de l'après-midi En cinq minutes, tout l'établissement était en feu, et en moins d'une heure complètement détruit.

Actuellement on compte quatre-vingts morts et de nombreux blessés. Les victimes sont principalement des dames, appartenant à la plus haute société parisienne.

***

Voici les premiers détails complémentaires sur l'effroyable catastrophe du Bazar de la Charité :

Le Bazar contenait une vingtaine de comptoirs tenus par de grandes dames, entre autres Mmes la baronne de Ladoucette, la marquise de Saint-Chamans, la duchesse d'Uzès, la duchesse d'Alençon, la duchesse de Vendôme, etc.

C'est à 4 heures 25 environ, au moment où l'affluence était la plus nombreuse et où une foule aristocratique se pressait autour des comptoirs, que le feu s'est déclaré à droite de l'entrée dans la partie du Bazar où était installé le cinématographe.

La principale version des personnes qui, après être parvenues à se sauver étaient revenues sur le lieu du sinistre, était que le feu avait été mis par un bec de gaz.

La supérieure des Petites Sœurs de l'Assomption qui, avec les religieuses de cet ordre, a coopéré au sauvetage des visiteuses, a fait le récit suivant :

« Une foule nombreuse, en majorité composée de dames, avaient assiégé un comptoir.

« A 4 h. 1/4, un employé du cinématographe se précipite vers le baron de Mackau et lui dit à voix basse que le feu venait de se déclarer. « Ne criez pas, répondit M. de Mackau, je me charge de prévenir ces dames ».

« Mais il était trop tard. Le bruit que le feu venait de prendre était déjà répandu dans tout le bazar, et les personnes présentes se précipitent vers l'unique issue. Ce fut une panique indescriptible.

« Cependant, le feu, que les premiers et insuffisants secours étaient impuissants à éteindre, se propage rapidement et gagne déjà les comptoirs voisins du cinématographe. Le public, alors, perdit complètement la tête.

« Les personnes placées le plus près de la porte de sortie ou qui se trouvaient dans le côté gauche du bazar se précipitèrent pour sortir. Un écrasement épouvantable se produisit.

« Les cris des femmes et des enfants s'élevèrent déchirants pendant que les plus faibles étaient foulés aux pieds.

« Le côté droit du bazar était du reste le plus encombré. C'est, en effet, là que se trouvaient les comptoirs tenus par la duchesse de Vendôme, la comtesse Greffulhe, la duchesse de la Rochefoucauld, etc.

« Les personnes qui se trouvaient de ce côté ne purent essayer de gagner la porte ; les flammes les en séparaient. Elles se précipitèrent du côté opposé, mais elle se heurtèrent contre un mur en pierres de taille et, perdant la tête, le plus grand nombre d'entre elles n'essayèrent même pas de se sauver.

« D'autres personnes s'ouvrirent un étroit passage dans la paroi en planches du bazar qui donne sur un terrain vague et, aidées par nous elles essayèrent pour se sauver de desceller les barreaux d'une étroite meurtrière qui donne accès dans l'office de l'hôtel du Parc. Trois barreaux furent arrachés et par l'ouverture une cinquantaine de personnes parvinrent à se sauver.

Sur le théâtre de la catastrophe

C'est seulement fort tard, qu'après avoir

compté les cadavres, on pourra les reconnaître, non pas aux papiers trouvés sur eux, mais d'après les places occupées par les vendeuses et les lambeaux d'étoffe épargnés par les flammes. Tout un service d'ambulances urbaines a été organisé pour enlever les corps des victimes de la catastrophe et porter dans les hôpitaux les blessés.

Sur le théâtre de la catastrophe et en quelques endroits, sur les os noircis apparaissent encore des lambeaux d'étoffe, des vestiges de la toilette que portaient les femmes brûlées vives. L'horreur de ce tableau est inexprimable. MM. Hanotaux, l'amiral Besnard, Henry Boucher, qui sont présents, ne peuvent dissimuler leur émotion et ils ne cessent de répéter : « C'est affreux ! C'est affreux ! »

A chaque instant arrivent des voitures d'ambulance. Les agents de police et les pompiers ramassent dans les cendres encore fumantes les débris de pauvres corps informes et méconnaissables, ils les placent dans des draps et les funèbres convois s'acheminent vers le palais de l'industrie où l'on essaie de procéder à la reconnaissance des victimes.

Mais hélas ! il faudrait plusieurs jours pour connaître le chiffre exact des personnes, et l'état des cadavres est tel que la plupart des familles des victimes n'auront pas la suprême consolation de reconnaître les restes de ceux qu'elles ont perdus.

C'est une réédition des scènes qui suivirent la catastrophe de l'Opéra-Comique.

Autour de ce terrain d'épouvante qui, pour nous servir d'un mot affreux, mais exprimant bien la vérité, est un véritable charnier humain, se pressent pâles et terrifiés un grand nombre de hauts fonctionnaires, M. Lépine, préfet de police, plusieurs députés dont la plupart appartiennent à la Droite : MM. de Mun, Paulmier, Henry Cochin, Berger, Flourens, Trouillot, etc. Bientôt arrive M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, qui reste muet d'horreur et regarde longtemps ce tragique spectacle.

Plus loin, autour des barrages établis par les agents, rue Bayard, avenue Montaigne, il y a une foule énorme qui, elle aussi, exprime l'émotion qu'elle éprouve. On s'interroge, on se raconte les détails de cet épouvantable malheur.

Puis çà et là des hommes, des femmes aux visages rougis par les larmes cherchent à savoir les noms des victimes. Ils avaient des parents, des amis parmi les 1.800 personnes qui se trouvaient dans l'assistance de cette fête qui s'est si tristement terminée. Que sont-ils devenus ? On ne sait pas. L'affolement est général.

Une personne qui habite rue Jean Goujon, en face même du lieu de la catastrophe, déclare :

« Ça a flambé comme une botte de paille. Nous avons tout d'un coup entendu des cris épouvantables, puis un jet de flamme a tout dévoré en 15 minutes. Les hommes, les femmes poussant des hurlements fuyaient à toutes jambes. »

Sur le théâtre de l'incendie, des soldats munis de torches poursuivent leurs recherches. Un cordon de troupes éloigne la foule du théâtre de l'incendie.

Le commandant Serpette, de la maison du Président de la République, vient prendre des nouvelles pour l'Élysée. Le commandant Humbert se tient en permanence sur les lieux. Le juge d'instruction Bertulus procède à l'instruction préparatoire.

La découverte des cadavres

La plupart des cadavres ont été retrouvés le long des cloisons en planches qui se trouvaient aux deux extrémités du hall. Il est à supposer que sur ces points, l'affluence des personnes qui cherchaient à se sauver a été effroyable et que la poussée à été cause de l'obstruction des issues. La plupart des victimes ont par conséquent dû périr étouffées et asphyxiées avant d'être atteintes par les flammes.

Au fond du hall on a trouvé également un amoncellement de corps carbonisés, ceux-là sont ceux des personnes qui voyant les portes inabordables, se sont rejetées d'un autre côté et ont essayé de fuir par derrière. Ces malheureux ont dû être brûlés vifs, si l'on en juge par l'inspection des corps qui sont plus profondément carbonisés que les autres.

En somme, ça été une véritable fournaise.

Une première liste

Paris, 9 h., soir.

Voici la première liste des personnes mortes et officiellement reconnues :

Baronne de Caruel Saint-Martin, 7, avenue Hoche ;

Vicomtesse Marie de Bonneval, 30, rue Las-Cases ;

Sœur Ginoux de Fermont, supérieure de l'Orphelinat du Raincy ;

Mlle de Manlat Grancey, 16, rue Greuze;

Comtesse de Saint-Perier, 9, rue d'Agues-seau ;

Mlle Henriette d'Hinnesdal, 60, rue de Varennes ;

Mme Jacques Haussmann, 13, rue Prony.

Parmi les autres qui auraient été reconnues, mais non encore officiellement, on cite Mme la baronne de Saint-Didier et Mme Roland Gosselin.

Parmi les blessées on cite Mme Wilson, la duchesse d'Uzès, cheveux brûlés ; Mlle de Laboulaye, la comtesse d'Esta, la comtesse de Savigny.

On cite également parmi les disparus, mais ces bruits demandent confirmation, Mme de Mun, Mlle de Chevilly et la baronne de Carayon-Latour.

On est très inquiet également à cette heure sur le sort de la duchesse d'Alençon et de sa belle fille, la duchesse de Vendôme qui ne sont pas encore rentrées à leur hôtel.

L'Œuvre du Bazar

L'œuvre du Bazar de la Charité a été fondée en 1885 ; elle a pour but de réunir en une seule les ventes de charité qui ont lieu dans les différentes paroisses, et les sommes qui en découlent sont ensuite réparties entre les œuvres de charité de la capitale.

Les œuvres représentées au Bazar de la Charité sont :

Société de secours aux blessés militaires : Présidente, Mme la générale Février.

Noviciat des Dominicains : Présidente, duchesse d'Alençon.

Œuvre du patronage des apprentis et jeunes ouvrières : Présidente, baronne de Ladoucette.

Œuvre de Saint-Michel (propagation des bons livres) : Présidente, duchesse d'Uzès.

Office central des institutions charitables et œuvre du travail : Présidente, marquise Costa de Beauregard.

Petits hôpitaux provisoires, Petit hôpital Saint-Michel : Présidente, duchesse de Vendôme.

Société philanthropique : Présidente, comtesse de Greffulhe.

Les dames présidentes des différentes œuvres représentées devaient, selon la coutume occuper les divers comptoirs durant la première semaine et ne devaient être remplacées dans ces charitables fonctions que les semaines suivantes.

Lundi, jour d'ouverture, les recettes avaient atteint le chiffre de 45.000 francs.

(*Voir les nouveaux détails et les dernières nouvelles à la « Dernière Heure »*.)

La Décentralisation Administrative

Le ministre de l'intérieur qui se préoccupe, on le sait, de prendre les mesures de décentralisation de nature à accélérer la solution des affaires vient d'adresser aux préfets à ce sujet la circulaire suivante :

Soucieux d'atteindre un double but, l'examen plus rapide des affaires et la réalisation d'économies dans le budget de l'Etat, le gouvernement se préoccupe activement de rechercher et et d'appliquer aussi promptement que possible les simplifications qui peuvent être apportées au fonctionnement de divers services publics.

C'est dans cet esprit que, dès le premier juin 1896, je vous invitais à prêter un concours sans réserve à l'œuvre de l'inspection des finances chargée par mon collègue d'étudier dans les départements les modifications jugées propres à dégager de toutes lenteurs et de toutes les formalités inutiles notre organisme administratif.

Les premiers résultats de ce travail entrepris avec votre collaboration ont été communiqués à la commission extraparlementaire de décentralisation et feront de sa part l'objet d'un examen attentif ; mais indépendamment de cette étude, il vous appartient de faire part, directement à mon administration des réflexions que n'ont pu manquer de vous suggérer la pratique quotidienne des affaires et la complexité même des divers services concentrés sous votre autorité.

Je désire en conséquence, recevoir dans un très bref délai un rapport circonstancié, dans lequel vous me rendrez compte des simplifications et des économies que vous avez déjà pu rendre effectives dans les limites de votre compétence, conformément aux termes de ma circulaire du 1er juin 1896.

Suppression des fonctions inutiles, organisation plus rationnelle des services réunion des attributions qui ont des traits communs et qui peuvent être concentrées avec avantage dans les mêmes mains, diminution du nombre des employés, en faisant bénéficier ceux qui seront maintenus d'une partie des économies réalisées.

Vous me signaler z également avec la plus grande précision toute les réformes qui dans le même ordre d'idées vous paraissent désirables et pratiques, quelle que soit d'ailleurs l'autorité de qui dépendent les mesures à prendre pour obtenir les solutions que vous jugerez utiles.

Vous ne perdrez pas de vue que cette étude constitue l'un des éléments les plus importants de la tâche qui vous est confiée ; le gouvernement vous saura gré d'y consacrer tous vos efforts.

LA GUERRE GRÉCO-TURQUE

Les informations du théâtre de la guerre sont aujourd'hui assez maigres ; elles constatent qu'en Thessalie le gros des forces helléniques concentré devant Pharsale attend de pied ferme le corps d'armée d'Edhem-Pacha et qu'en Epire la lutte a repris et se poursuit avec des alternatives de succès et de revers à l'actif de chacun des belligérants.

On télégraphie de Londres, 4 mai :

Les deux ministres grecs qui étaient allés sur le théâtre de la guerre pour se rendre compte de la situation de l'armée n'étaient pas encore revenus à Athènes, d'après les dernières nouvelles. La situation reste donc jusqu'à nouvel ordre en l'état. C'est d'après le rapport de ces deux ministres que le cabinet Ralli, en effet, arrêtera ses résolutions.

Mais, comme je vous le disais hier, on s'entretient beaucoup dans les conversations officieuses des projets de médiation. En principe la nécessité de celle-ci est reconnue par tout le monde ; la seule question controversée est celle de savoir dans quelles formes cette médiation s'exercera.

La Grèce ne voudrait pas la demander directement ; d'autre part, elle sait aujourd'hui ce que je vous indiquais hier, à savoir que les grandes puissances ne consentiraient pas à imposer d'office la médiation aux deux belligérants, la différence des situations ne permettant pas de les traiter sur le pied d'égalité.

Dans ces conditions, il ne serait pas impossible qu'une des six grandes puissances ne se déterminât à servir d'intermédiaire officieux et pour ménager l'amour-propre de la Grèce, ne proposât la médiation en garantissant que la Grèce s'y prêterait.

Ce serait donc actuellement une question de procédure plutôt que de fond dont il s'agirait, si l'on en croit les renseignements puisés aux sources autorisées.

Le rappel de Crète du colonel Vassos est confirmé : mais on ne sait rien du rappel des troupes qu'il commandait. Mais le fait réduit au seul colonel Vassos n'en est pas moins considéré, dans les cercles diplomatiques, comme un indice d'un caractère plutôt favorable. Le détachement grec campé en Crète, privé du chef qui avait été, jusqu'ici, l'agent le plus actif de l'influence hellénique dans l'île, ne paraît plus pouvoir exercer une influence sérieuse sur la situation de la Crète.

La nouvelle de la prise de Volo par les Turcs n'est pas jusqu'ici confirmée. Les consuls des puissances dans cette ville n'ont rien télégraphié à leurs gouvernements respectifs, ce qui démontre l'inexactitude du bruit.

Il est également inexact que des détachements de marins de certaines grandes puissances aient été débarqués par les navires de guerre à l'ancre devant Volo.

* *

Constantinople, 4 mai.

On prévoit ici une bataille très prochaine à Pharsale, après quoi les Turcs seraient, semble-t-il, disposés à attendre à Damokos une solution diplomatique ; mais l'établissement des Grecs sur leur ligne de défense des monts Othrys rendrait une intervention immédiate fort difficile.

D'une source européenne, j'apprends que les Turcs n'auraient perdu en Thessalie qu'un millier d'hommes, tués et blessés.

Les Officiers des Réserves

Le *Temps* publie l'article suivant :

Un incident resté inaperçu s'est passé à Nantes pendant le voyage de M. le président de la République. Pour la première fois, un groupe considérable d'officiers de la réserve et de l'armée territoriale, une soixantaine environ, recevait rang officiel et se voyait présenter au chef de l'Etat. M. Félix Faure, mis au courant depuis longtemps des démissions nombreuses qui se produisent dans les cadres de nos troupes de réserves, a profité de l'occasion pour donner un peu de réconfort à ces officiers.

Le président de la République a dit en substance, d'après le texte que nous porte l'*Armée territoriale* : « Beaucoup de vous donnent ou sont tentés, depuis quelque temps, de donner leur démission. C'est avec regret que je le constate, car la France a, plus que jamais, besoin de compter sur votre abnégation et sur votre dévouement. Aussi, s'il m'était permis de vous donner un conseil, je vous dirais : Restez à votre poste de combat ; restez-y pour le cas où le pays aurait besoin de votre concours ; demeurez-y pour lui prêter, le cas échéant, l'appui de votre patriotisme, de vos courages et de vos épées ! »

Ces paroles ont produit une excellente impression sur les auditeurs ; elles sont accueillies avec un vif plaisir par les officiers de nos réserves, peu gâtés depuis quelque temps par les autorités militaires. Nous doutons cependant qu'elles réussissent à arrêter le mouvement de démissions auquel nous assistons. Certes, la sympathie du chef de l'Etat, qui fut officier de mobiles, puis chef de bataillon dans l'armée territoriale, est un précieux encouragement, mais il faut autre chose pour empêcher la disparition complète d'un élément indispensable à la sécurité du pays.

Il faut réagir contre les tendances d'une partie du commandement à l'égard des officiers des réserves, contre le dédain dont ils sont l'objet, les véritables dénis de justice dont ils sont victimes parfois. La situation est devenue intolérable dans beaucoup de corps d'armée ; tous les moyens sont bons pour écarter les dévouements, — le dédain surtout.

Au début des formations de réserve, lorsque le souvenir de l'année terrible était encore vivant, quand un grand nombre des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ayant servi dans les levées de la défense nationale, rappelaient aux plus hostiles le rôle patriotique des mobiles, on acceptait volontiers ces auxiliaires de l'armée active. Mais à mesure que la génération mêlée à la guerre disparaissait, les nouveaux venus dans l'armée fiers des galons conquis dans les écoles ou dans la vie de garnison, se laissaient envahir par un injuste dédain contre les camarades sortis des engagés conditionnels ou des sous-officiers et appelés tous les deux ans pour accomplir un stage Si des généraux ont voulu réagir, d'autres ont accru le mal en affectant de tenir les officiers des réserves à l'écart : on ne les convoquait pas aux revues et aux prises d'armes ; on ne leur donnait aucun rang dans les cérémonies publiques ; on a cité des officiers généraux donnant des fêtes et faisant dire que les officiers de réserve, pour être invités, devaient l'être à un titre mondain ou administratif sans pouvoir se mettre en tenue.

C'étaient là piqûres d'épingle, si l'on veut. Mais d'autres causes sont venues faire déborder le vase. Combien d'officiers intimidés aumoment de faire leur stage se sont vu rembarrer brutalement pour quelque oubli de mémoire ; que de propos mordants ont-ils dû entendre ! Dans la même réprobation on mêlait à la fois les officiers indifférents ou nuls — trop nombreux, il faut bien l'avouer — et ceux qui travaillent. On se souvient de la fameuse sortie du général de Cools.

L'armée territoriale avait gardé en quelque sorte son autonomie, elle avait ses chefs directs connus et aimés; peu à peu elle est passée sous l'autorité des colonels des régiments actifs correspondants, charge d'ailleurs inutile pour ces derniers puisque, en temps de gerre, ils laisseraient derrière eux l'élément territorial. De là une nouvelle cause de désaffection se traduisant par des démissions.

Naturellemment l'esprit militaire s'en est ressenti ; en vain a-t-on créé des cours d'instruction et donné des facilités pour se tenir au courant du métier, on n'avait oublié qu'une chose : assurer une sanction à un travail d'officiers d'autant plus dignes que chaque manœuvre est pour eux une dépense de temps et d'argent, puisqu'ils n'ont pas de solde. L'avancement est rare : tel officier ayant fait de nombreux stages, et capable de mener une compagnie, se trouvera en temps de guerre sous les ordres d'un lieutenant frais émoulu de l'école et auquel il est supérieur par son âge, sa situation sociale et la connaissance des hommes.

Le Parlement avait voulu qu'une minime partie des nominations dans la Légion d'honneur fût en faveur des officiers de réserve, et une part de ces croix sont allées à d'anciens officiers n'ayant pu être décorés avant leur mise à la retraite. On leur a donné des croix de territoriaux sous prétexte qu'ils viennent d'être versés dans la territoriale. C'est encore une cause de mécontentement : ce n'est pas une des moindres.

Ainsi, dans le dernier voyage présidentiel, où l'on a distribué de très nombreuses récompenses ; ces mêmes officiers des réserves, auxquels le président a parlé avec tant de patriotisme, n'ont pas reçu une seule croix ; aucune médaille n'a été remise aux sous-officiers et soldats. Un capitaine de territoriale, le capitaine Rochereau, a reçu les palmes d'officier d'académie.

---

3 Feuilleton de LA LIBERTÉ

IDYLLE NUPTIALE

PAR

Madame E. CARO

Les deux voyageurs n'en pouvaient pas jouir dans l'obscurité épaissie encore par le couvert des arbres, mais ils pouvaient reprendre haleine, protégés un peu contre les assauts de la tourmente.

— Bon !... voilà la pluie maintenant, s'écria Manon dans une explosion de détresse.

— Jouons des jambes, au lieu de gémir, mademoiselle Manon. Je vois une lumière au bout du chemin. C'est le gîte.

— Mais vous, mon pauvre garçon, qu'allez-vous devenir ?

— Ne vous inquiétez pas. J'irai jusqu'au prochain village où je trouverai bien un abri. Allons ! leste, ma pauvre amie, l'averse tombe drue.

II

La Tour d'If se compose de deux parties très distinctes : le logis et la tour, d'une origine très reculée, qui a joué un rôle, dit-on, dans les guerres contre les Normands ; les créneaux rasés ont fait place successivement à un toit en poudrière, tombé en ruine peu à peu et remplacé par une toiture plate, laide et sans caractère. Ainsi mutilée et défigurée, la pauvre tour semble chercher à disparaître sous d'épaisses et compatissantes draperies de lierre qui se suspendent à chaque pierre, envahissent les fenêtres, s'accrochent aux moindres fissures et transforment sa misère en un gracieux décor. La tour regarde la mer et subit le choc des vents du large. Au pied du vieux géant, les constructions plus récentes et qui remontent au commencement du XVIIIe siècle forment le corps de logis principal ; la façade tournée au midi donne sur une cour pavée entourée de bâtiments d'exploitation et de communs et fermée d'une grille ; la façade opposée a vue sur le parc, assez vaste et en partie livré à la culture ; peu ou point de fleurs, mais quelques hautes avenues, orgueil du maître, et un bois de chênes-lièges et de sapins qui descend en pente douce vers la mer, dont il est séparé par une vaste lande Cette lande, célèbre par ses pierres druidiques, abaissée dans la partie qui touche au bois de chênes-lièges pour livrer passage à un petit ruisseau, se relève progressivement jusqu'à la haute falaise contre laquelle la mer bretonne livre ses formidables assauts.

L'apparence extérieure de la Tour d'If n'est pas mauvaise ; l'intérieur seul est délabré. La porte principale du château se trouve au pied de la tour ; en entrant, on aperçoit tout d'abord les dernières marches usées et noircies d'un escalier de pierre où siffle en toute saison une bise gémissante, au fond d'un vestibule dallé de pierres écornées alternativement noires et blanches ; pas de sièges le long des murs rongés par le salpêtre, presque jusqu'à moitié de leur hauteur.

A gauche, une salle à manger maigrement meublée ; à droite, un petit salon presque entièrement rempli par un billard usé et déjeté ; quelques sièges de merisier recouverts d'étoffe fanée ; pas de rideaux aux fenêtres, mais seulement des volets qui se replient à l'intérieur et entre lesquels se dresse une gaine de Boule surmontée d'une horloge, dont l'écaille tombe et dont les cuivres sont recouverts d'une épaisse couche de vert-de-gris ; de petits Amours encrassés par le temps et l'humidité grelottent aux angles. De cette première pièce, on passe dans le grand salon, où se trouvent réunis les débris les moins ruinés de l'antique mobilier du château

C'est dans la salle à manger que ce même soir d'octobre, un peu après la chute du jour, c'est-à-dire à l'heure où mademoiselle Manon quittait sa maisonnette de Saint-Servan sous la garde de Gilbert Arradon, se trouvaient madame de Galesnes et sa plus jeune fille. Assises près de la table ronde l'une à côté de l'autre, comme si elles éprouvaient le besoin de doubler leur force en s'appuyant mutuellement, elles travaillaient à repriser du vieux linge et se penchaient pour mieux voir vers la petite lampe, dont un abat-jour vert recueillait l'insuffisante clarté. Près d'elles, une chaise vide, un dé et des ciseaux annonçaient l'absence momentanée de la fille aînée.

Madame de Galesnes avait environ quarante-cinq ans, mais le visage amaigri, fatigué, le pli douloureux de la bouche, la faisaient paraître plus âgée ; les yeux étaient beaux, les regards touchants, malgré l'expression inquiète et craintive qui en ternissait l'éclat. Sa fille Jacqueline, mince et jolie, ne paraissait pas avoir plus de seize ans, bien qu'elle en eût dix-huit ; l'ovale délicat du visage semblait un peu pâle sous la clarté languissante de la lampe ; elle avait les yeux de sa mère, grands et profonds, assombris par de longs cils, le regard en était jeune et pur, un regard d'enfant, mais le nez droit aux ailes mobiles, la bouche ferme et le menton accusé trahissaient une sensibilité plus profonde et une volonté supérieures à ce que faisait supposer l'adolescence gracieuse de ses formes. Une lourde chevelure d'un brun doré chargeait son front large un peu bas et y jetait des ombres. La mère et la fille semblaient soucieuses et tiraient l'aiguille avec un mouvement inégal et nerveux d'impatience ; elles avaient de brusques tressaillements qui les faisaient se regarder dans les yeux, sans paroles et l'oreille tendue vers les bruits étranges dont la tempête remplissait les escaliers et les corridors.

La pendule sonna huit heures.

— Déjà ! murmura madame de Galesnes, laissant tomber son ouvrage sur ses genoux ; Henriette n'est pas rentrée. Où peut-elle être ? Tu le sais, tu dois le savoir, toi ! Réponds, où est-elle ?

— Henriette ne m'a rien dit, mère, je vous assure. Je crois qu'elle est dans le parc.

— Et non pas seule, peut-être ? Mon Dieu ! que faire ? Ton père peut arriver d'un instant à l'autre, il devrait être là déjà. Et que lui dire ? J'y vais, s'écria-t elle, ne pouvant résister à son angoisse. Je vais la chercher.

— Oh ! restez, je vous en prie, maman. Si mon père rentre, nous excuserons Henriette, nous trouverons un prétexte. Elle ne peut tarder. Mais si vous n'êtes pas là, que dirai-je ? que ferai-je ?

— Il faut que j'aille la chercher, il le faut, reprit la mère désolée. Je ne puis souffrir que ta sœur rencontre ce jeune homme la nuit, seule, à l'insu de ses parents. Depuis que ce soupçon m'est venu, je ne vis plus. Je pressentais que cela arriverait. Est-ce la première fois ? Non, n'est-ce pas ? Ils se sont déjà vus en secret ? Et tu es complice de leur faute, toi, Jacqueline !

Elle répondit faiblement :

— Pouvais-je trahir Henriette ?

— Oui, tu le devais ; c'était ton devoir.

— Je ne puis supporter de la voir malheureuse. Ses larmes me déchirent Quel mal font-ils, chère maman, en se disant adieu et en s'encourageant à espérer. Ecoutez, la voici !

Un bruit de portes ouvertes et fermées précipitamment et des pas rapides se faisaient entendre dans la pièce voisine, puis la porte du salon, poussée violemment, livra passage à une jeune fille grande et belle, dont les cheveux blonds échevelés par le vent couvraient en partie le visage d'une pâleur livide ; elle tomba haletante sur un siège :

— Mon père ! .. il me suit.

Son regard avait une expression d'épouvante et ses lèvres tremblaient dans une contraction d'angoisse.

Au même moment, M. de Galesnes entra ; fort, large d'épaules, il apparut immense, grandi par la peur des trois femmes éperdues. Il s'était arrêté un instant pour reprendre haleine, puis, fondant sur Henriette comme sur une proie, il abaissa sa large main, la saisit à l'épaule rudement :

— Allons ! debout, s'il vous plaît, et réglons nos comptes !... Ne sauriez-vous donc vous tenir sur vos jambes ?... Vous courriez si bien, tout à l'heure... Ah ! ah ! on n'avait pas compté sur le bonhomme de père... On se gaussait de lui avec son galant. Tonnerre !

Ses dents grinçaient ; il fit un geste de menace, et la jeune coupable, tremblante, alla se blottir à genoux près de sa mère, cachant contre son sein son visage en larmes. Madame de Galesnes balbutia machinalement :

— Qu'y a-t-il, Mathieu ?... Qu'a-t-elle fait ?

Elle ne s'en doutait que trop. Il cria :

— Silence ! Et vous, ne bougez pas ! ajouta-t-il en se tournant vers Jacqueline, qui avait fait un mouvement vers sa sœur. Ah ! l'on me trompe, ici !... On s'entend pour se jouer de moi !... Mais, morbleu ! je vous ôterai à toutes l'envie de recommencer. C'est donc ainsi que vous enseignez l'obéissance à vos filles, madame ! C'est donc là le fruit de la sainte éducation que vous leur avez donnée !

(*A Suivre.*)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec M. Calmann Lévy, éditeur, à Paris.

mie comme secrétaire du comité d'un monument inauguré.

On conçoit donc la désaffection, de jour en jour plus grande, témoignée par les cadres de la réserve et de l'armée territoriale. C'est une menace pour le pays, qui ne trouvera pas, au jour du danger, les chefs plefs pleins d'ardeur et animés d'esprit de sacrifice fournis un moment par les classes moyennes de la société.

Il faut réagir avec promptitude et énergie en donnant aux officiers des réserves une situation en rapport avec leur rôle à venir. Si, en temps de paix, ils ne sont point astreints à l'existence continue de la caserne, ils auront, en temps de guerre, leur part des mêmes dangers ; les balles et les obus ne les respecteront pas plus que leurs camarades, et ils abandonneront plus que ceux-ci, puisqu'ils devront sacrifier tous leurs intérêts matériels.

Si des officiers des réserves sont insuffisants par ignorance ou par manque d'esprit militaire, il n'y a qu'à les frapper en leur retirant un grade dont ils sont indignes. Mais pourquoi faire peser sur tous la responsabilité de la faute de quelques-uns ?

Les officiers de la réserve et de l'armée territoriale demandent simplement un peu de justice et de sympathie pour rester à leur poste et se préparer à leur rôle pour le temps de guerre La sympathie leur est venue par l'allocution du chef de l'Etat. Elle aura pour effet d'apaiser bien des mécontentements. Il faut maintenant empêcher ces mécontentements de se reproduire et traiter en officiers des hommes qui feront la guerre en officiers.

JURA

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

Lettre de M. Labordère

A MM. les Electeurs sénatoriaux qui m'ont donné leurs suffrages.

Messieurs et chers compatriotes,

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée et de l'honneur que vous m'avez fait.

En manifestant, par votre vote, que vous soutenez la politique d'union entre les modérés, que vous défendez la République honnête, sage, libérale et que vous êtes résolus à combattre, sans compromission ni défaillance, le socialisme et le radicalisme, son allié et précurseur, vous avez donné un grand et fortifiant exemple Vous avez montré que, dans notre Département qu'on représente comme courbé sous le joug radical, il y a un très grand nombre d'hommes de bien, d'intelligence et de droite volonté qui ne plient pas.

En ne vous laissant pas prendre aux manœuvres électorales de M. le Préfet et de ses agents, vous avez attesté votre indépendance ; vous avez marqué que vous avez l'âme trop fière et trop haute pour être détournés de la voie de la sagesse et du bien public par la crainte des tracasseries de l'administration ou l'espoir de ses faveurs.

En ne vous laissant pas égarer par les promesses fallacieuses des meneurs du radicalisme ou tromper par leur frauduleuse manœuvre de la dernière heure, vous avez montré que vous n'êtes pas de ceux qu'on dupe et prend au piège.

Malgré les quatre députés du Département, malgré le Préfet leur serviteur, malgré l'abstention des deux sénateurs qui, vous devant leur élection, auraient dû ouvertement marcher avec vous, vous avez été près du succès et, pour vous l'enlever, il a fallu un acte de fourberie que réprouve la conscience de tous les honnêtes gens.

Ce succès, vous l'aurez bientôt sans doute en persévérant dans votre admirable attitude, en restant fidèles à la fière devise de notre province :

Comtois, rends-toi !
Nenni, ma foi.

Agréez, je vous prie, Messieurs et chers compatriotes, l'expression de mes sentiments tout dévoués.

A. LABORDÈRE,
Ancien Préfet, Conseiller général, Président du Comice agricole d'Arinthod, Chevalier de la Légion d'honneur.

* * *

Dans le dernier numéro de son journal, M. Trouillot s'efforce de défendre la manœuvre frauduleuse par laquelle a été escroquée l'élection du candidat radical-socialiste. Son plaidoyer entortillé se réduit à ceci :

« En même temps que les radicaux faisaient placarder l'affiche où ils déclaraient que M. Thurel priait les électeurs de porter leurs suffrages sur le nom de M. Vuillod, ils en faisaient placer une autre où était reproduite une lettre de M. Thurel, lui-même. Cette lettre, d'après M. Trouillot, désignait avec précision M. Vuillod, en ne désignant pas M. Labordère, auquel, dit-il, M. Thurel était notoirement opposé ».

Cela n'est évidemment ni une justification ni une excuse.

L'affiche dont M. Trouillot veut se prévaloir était ainsi conçue :

En présence du résultat du premier tour de scrutin, je déclare me désister de ma candidature. J'espère bien que les électeurs républicains sauront faire tout leur devoir et tenir haut le drapeau de la République.

THUREL.

On voit que la lettre reproduite par cette affiche ne désignait au choix des électeurs ni M. Vuillod, ni M. Labordère. C'est précisément par ce qu'elle ne contenait pas désignation de l'un ou de l'autre que les meneurs radicaux, quelques instants après l'apposition de cette première affiche, se sont hâtés de faire placarder celle où ils affirmaient mensongèrement que M. Thurel invitait ses électeurs à reporter leurs voix sur M. Vuillod.

Le mensonge était d'autant plus coupable que, malgré les incitations de l'*Union républicaine* et les démarches faites auprès de lui, M. Thurel avait refusé de prendre l'engagement de se désister en faveur de M. Vuillod. Il avait déclaré à certaines personnes que jamais il ne conseillerait de voter « pour un socialiste doublé d'un boulangiste », à d'autres il disait « qu'il ne se retirerait pas devant un cabotin des Folies-Bergères ».

Pour attirer à M. Vuillod les voix des électeurs de M. Thurel, il fallait leur faire croire que celui-ci était, au dernier moment, revenu sur ses refus ; et c'est pourquoi, si impudent que fût le mensonge, les meneurs radicaux l'ont commis.

Le Sénat ne peut pas honnêtement valider l'élection obtenue par un tel brigandage électoral.

* * *

Dans l'intention manifeste de jeter la défaveur sur la protestation contre la coupable manœuvre des radicaux, l'*Union républicaine* prétend encore que cette protestation a été formée « en désespoir de cause, après la proclamation du résultat ».

Cela est faux. La protestation a été rédigée, signée et déposée sur le bureau du président pendant le vote. Il était clair, d'ailleurs, dès ce moment et sans qu'il fût besoin d'attendre le dépouillement, que la manœuvre avait produit l'effet qu'en attendaient ses auteurs.

Il suffit, au surplus, de lire le texte de la protestation pour voir qu'elle a été écrite avant la proclamation des résultats du vote.

Mais, pour les radicaux du Jura, la vérité ne compte pas. Tromper le public, après avoir trompé les électeurs, c'est, dans le milieu radical et maçonnique du Département, ce que, paraît-il, on appelle un bon coup. Là, le succès est tout, la morale n'est rien.

* * *

M. Trouillot, d'autre part, fait nier, dans son journal, les manœuvres par lesquelles M Cassagneau a préparé l'élection du candidat radical-socialiste.

Nous comprenons que le député radical de Lons-le-Saunier cherche à défendre son préfet et à lui éviter ce qu'il mérite. Mais les faits que nous avons signalés sont certains et, au besoin, il serait facile d'en ajouter d'autres.

* * *

Le comité de la *Fédération démocratique*, composé des maires ultra-radicaux et francs-maçons de Poligny, d'Arbois, de Dole, de Saint-Claude, du premier adjoint de Lons-le-Saunier et d'autres radicaux militants adresse aux électeurs de M. Vuillod une lettre de remerciements que publie l'*Union républicaine*.

C'est un bavardage uniquement composé des lieux-communs ordinaires des radicaux contre le « cléricalisme » et la « réaction », avec des anathèmes contre « les traîtres qui ont passé à l'ennemi le 3 janvier, contre les complices de la réaction cléricale ». Ce sont MM. Lelièvre et Grévy qu'ils traitent de cette façon.

Si ces deux sénateurs ont cru adoucir les radicaux ou se faire oublier par eux en se confinant dans la retraite, à Paris, au lieu de venir ici combattre le candidat radical socialiste, aux côtés des défenseurs de l'ordre et de la République libérale, ils se sont singulièrement mépris.

Distinction honorifique

« L'Association des Industriels de France contre les accidents du travail » vient de décerner à M. Alphonse Monnier, contre, maître d'une scierie de M. Louis Pernet de Salins, au Pont de la Chaux, une médaille de bronze; « s'efforce de prévenir les accidents en appliquant des mesures protectrices. Attentif et vigilant ».

Nominations d'Instituteurs

Par arrêtés de M. le Préfet des 16, 21 et 22 avril 1897, sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, ont été nommés :

Instituteurs publics

MM.

Verne, de Montmorot, à Conliège, sur sa demande.
Benoit, de Morbier, à Montmorot.
Gallin, de Conliège, à Morbier.
Lacroix, de St Claude (adjoint), à Valfin-les-St-Claude.
Lacroix, du Fied, à Martigna.
Mermet, de Martigna, au Fied.
Cabaud, de Montcoux, à Bellecombe.
Hugonnet, de Lévy (Septmoncel), à La Combe de Mijoux.
Michaud, de Picarreau, à Geruge.
Girod, de Granges-de-Ladoye, à Picarreau.
Juhan, de Bois d'Amont, à Crans.
Grandclément, d'Eclans, à Bois-d'Amont.
Guinchard, d'Epy, à Eclans.
Cabaud, de Crans, à Epy.
Dubois, de Lons-le Saunier (adjoint), à Sapois.
Mizerai, de Saint-Lothain (adjoint), à Lévy (Septmoncel).

Institutrices publiques

Mlle Buffard, suppléante départementale, à Frontenay.
Mme Lacroix, de St-Claude (adjointe), à Valfin-les-St-Claude.
Mlle Petetin, de Valfin-les-St-Claude, à Tressus-Chaumont.
Mlle Martin, de Bouzailles, à Cinquétral.
Mlle Bernard, de La Combe de Mijoux, à Montcoux (Lavans-sur-Valouse).
Mme Schill, de Dole (Landon), à Foucherans.
Mme Grillon, de Foucherans, à Dole (Landon).
Mme Thevenot, de Dole, Ecole maternelle, rue Molet, à Dole, Ecole maternelle, Jeanne-d'Arc.
Mlle Brocard, de Dole, Ecole maternelle, rue Jeanne d'Arc, à Dole, Ecole maternelle rue Molet.
Mlle Goujon, de Chevreaux, à Essavilly.
Mme Gros, de Thorigna, à Chevreaux.
Mme André, de Geruge, aux Granges-de-Ladoye.
Mme Dechaux, d'Essavilly, à Nevy-les Dole (Classe enfantine).

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'académie ont été délégués :

Instituteurs stagiaires :

MM.

Péguillet, de Conliège, à Lons-le-Saunier, (les Cordeliers).
Touillier, d'Orchamps, à Conliège.
Lacroix, de Salins, à Orchamps.
Cordier, de Pleure, à Salins (St-Maurice).
Tonnaire, de Moirans, à St-Claude.
Chavin, de Valfin les St-Claude, à Moirans.
Dain, d'Orgelet à St-Lothain.
Lebaud, du Deschaux, à Morbier.

Institutrices stagiaires :

Mlles

Maître, d'Orgelet, à St-Amour.
Moret-ès-Jean, de Mérona, à Orgelet.
Gros, de Tressus-Chaumont, à Bouzailles (Bonlieu).
Rochet, de Sésigna, à Thorigna (Cornod).
Treflot, de Merlia, à Ruffey.
Vacelet, de Mérona, à St-Claude.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Ch. Petitperrin, avocat, décédé lundi soir, après une courte maladie, dans sa 74e année.

Me Petitperrin était le doyen du barreau de Lons-le Saunier. Sa mort causera de vifs regrets à ses confrères et à ses nombreux amis.

Nous prions sa famille d'agréer, dans cette douloureuse circonstance, l'expression de nos respectueuses condoléances.

* * *

Les obsèques de M. Petitperrin auront lieu vendredi 7 mai, à 9 heures 1/2 du matin.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux obsèques.

Champagnole. — Le 2 courant, M. Grandvuinet Jules, âgé de 28 ans, commis des douanes à Jumont (Nord), qui était venu passer un congé à Champagnole, s'est suicidé en se tirant un coup de revolver au milieu du front. Depuis plusieurs années déjà il était atteint de la manie de la persécution et plus d'une fois il avait manifesté l'intention de mettre fin à ses jours

Ougney. — Le 1er courant, il a été soustrait avec effraction un missel estimé 80 francs à la gare d'Ougney, au préjudice de la Compagnie P.-L.-M.

Auteur inconnu.

Grand Etablissement Balnéaire

Le Directeur a l'honneur d'informer le public que l'Etablissement sera ouvert à partir du samedi 8 mai, pour les bains d'eau salé, d'eau ordinaire, et pour les bains salés de piscine de natation.

NOTA. — Un abonnement de 15 francs de bains par famille donnera droit à l'entrée gratuite du parc pendant toute la saison.

MUSIQUE DU 44e DE LIGNE

PROGRAMME

des morceaux qui seront exécutés jeudi 6 mai 1897, de 4 h. à 5 heures du soir au kiosque de la Chevalerie.

L'Algérien P. R.	Goueytes.
Jeanne Maillotte, *ouverture*	Reynaud.
Venus Reigen, *valse*	Gung'l.
Thême varié, pour clarinette	Mayseder.
Polka des Grelots,	Signard.

HARMONIE DES TRAVAILLEURS

PROGRAMME

des morceaux qui seront exécutés jeudi 6 mai 1897, de 8 h. 1/2 à 10 h. du soir au kiosque de la Chevalerie.

Le Lédonien, allegro (1re audition),	L. Chambard-Mangin.
Circé, ouverture (1re audition),	G. Wettge.
Theresen, valse	C. Faust.
Lakmé, fantaisie (1re audition),	G. Parès.
Diamantine, polka mazurka (1re audition),	L. Chambard-Mangin.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
le plus parfumé des Savons de toilette
3 grands prix et 20 médailles d'or.

Les Sardines **JOCKEY-CLUB** Hors-d'œuvre exquis
et les autres conserves de la Maison
Arsène SAUPIQUET, de Nantes
se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie.

DERNIER COURRIER

Paris, 4 mai.

Prochaine interpellation

On annonce que M. Lagnel, député radical des Bouches-du-Rhône, a prévenu le ministre de l'intérieur et le ministre des cultes, qu'il comptait les interpeller, dès la rentrée, au sujet des menées des royalistes et du clergé dans l'arrondissement d'Arles.

Exécutions d'anarchistes

On télégraphie de Barcelone :

A cinq heures du matin, cinq anarchistes ont été fusillés à Monjuich.

Les condamnés sont arrivés sur le lieu de l'exécution les bras liés derrière le dos. Ils ont souri et, se tournant vers le public, tous crièrent : Vive l'anarchie !

A la première décharge, quatre des condamnés tombèrent morts, le cinquième n'avait même pas été blessé ; une deuxième décharge le renversa et il fallut faire feu une troisième fois pour l'achever.

Une foule énorme assistait à cette exécution.

DERNIERE HEURE

Paris 5 mai, 2 h. soir.

Le nombre officiel des morts dans la catastrophe du Bazar de la Charité est actuellement de cent onze.

Ce matin, dès la première heure, des gens éplorés arrivent en grand nombre ; les reconnaissances de cadavres sont plus nombreuses que pendant la nuit. A chaque instant, des scènes déchirantes se produisent quand les familles croient reconnaître un des leurs à de faibles indices.

En outre des noms de victimes reconnues dès les premiers moments, on peut citer : Mme de Saint-Didier ; M. Victor Potdevin ; les deux filles de M. de Chevilly ; Sœur Léonie Guillemet, de l'Ordre de Saint-Vincent-de-Paul ; Mme Schlumberger ; comtesse Mimerel ; Mme de Watimenies, belle-sœur de M. de Mackau et fille du maréchal Maison, et enfin Mme la comtesse de Bradeville.

Parmi les objets isolés retrouvés dans les décombres, figure une bague portant les noms de Ferdinand d'Orléans et de Sophie de Bavière. Cette bague appartenait à la duchesse d'Alençon qui, sûrement, est restée dans les flammes, son cadavre n'a pas encore été reconnu.

Presque toutes les familles sont accompagnées par un prêtre dans leurs recherches. M. le substitut Flory est en permanence pour délivrer des permis d'enlever les corps.

Une cinquantaine de cadavres n'ont pas encore été reconnus.

Le conseil des ministres se réunira extraordinairement dans la soirée au sujet de la catastrophe.

HAVAS.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Paris midi 15.

Probable : Vent d'entre Nord et Ouest faible ou modéré, nuageux, temps frais.

BOURSE DE PARIS

	4 mai	5 mai
3 0/0.....	102.95	103.
3 0/0 amort...	100.85	100 90
3 1/2 0/0.....	106.	105.80

BULLETIN FINANCIER

du 4 mai 1897

On est de plus en plus convaincu que la triste situation des Grecs amènera forcément la paix. Aussi la légère réaction qui avait marqué hier la fin de la bourse n'a-t-elle pas eu de suite. Il ne reste plus à la Grèce selon nous qu'à se rendre à l'évidence des choses et à faire officiellement appel à la médiation des puissances.

On escompte tellement la fin de la guerre qu'il est fort probable qu'une fois le fait accompli on réactionnera un peu.

Le 3 0/0 passe à 103.02 1/2.

Tendances très fermes des actions de nos grands établissements de Crédit. Le Foncier finit à 681, Le Crédit Lyonnais à 759. La Banque de Paris à 836.

On réalise un peu sur le Suez.

L'Italien à 91.95 regagne ce qu'il avait perdu hier.

Les fonds Ottomans sont en nouvelle avance. Ils n'ont pas dit leur dernier mot. L'Extérieure ne varie pas. Les fonds Russes sont très fermes.

DE LAVIGERIE,
22, Place Vendôme, Paris.

Au bois sacré

L'amour peut garder son bandeau,
Dans le bois sacré : Sous la feuille.
Il devine, il respire et cueille
La fleur du savon *Mikado*.

EN VENTE PARTOUT
Fabricant FÉLIX EYDOUX, Marseille.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS, brevetés s.g.d.g.

Que de boniments la réclame n'a-t-elle pas suscités pour faire croire à l'excellence de tels ou tels produits, à la supériorité de telle ou telle méthode de traitement sur la méthode concurrente ? Aussi, le public devenu sceptique avec raison, demande-t-il des actes au lieu de vaines paroles. C'est pour cela que nous engageons les personnes à venir voir de leurs yeux le nouveau bandage, dû aux patientes recherches, aux laborieuses études scientifiques et à la longue expérience pratique de l'éminent spécialiste herniaire M. J. GLASER, qui seul a su résoudre ce problème insoluble jusqu'à lui, la guérison de la Hernie, la plus dangereuse de toutes les infirmités qui atteignent l'humanité.

La nouvelle invention de M. J. GLASER, consiste en une ceinture sans ressort d'acier, ni élastique, et souvent sans pelote, qui dépasse tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, elle se porte nuit et jour sans gêne et ne peut se déplacer. La hernie étant maintenue ainsi, les muscles de l'anneau se resserrent et le mal est appelé à disparaître, surtout chez les sujets vigoureux. Tels sont les avantages de la Ceinture Glaser. Nous dirons simplement à nos lecteurs de ne pas confondre un homme de science qui a sacrifié la moitié de son existence pour étudier cette spécialité, avec de prétendus guérisseurs n'ayant aucune connaissance scientifique.

M. GLASER, dans sa propriété à Héricourt (Haute-Saône), a déjà rendu d'immenses services à l'humanité, il en rendra encore de plus grands à l'avenir ; et il vient de le prouver avec éclat ; aussi engageons-nous vivement nos lecteurs intéressés à profiter de son passage en allant le consulter à

Lons-le-Saunier, le 16 Mai, Hôtel de l'Europe.

Envoyer 60 centimes pour recevoir la brochure.

N. B. — Maisons à Troyes, à Mulhouse et à Dijon.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

I. *Prêts hypothécaires à long terme, amortissables dans un délai de 10 à 75 ans.*
Intérêt 4 fr. » par an, portant l'annuité à 4 fr 21 o/o pour un prêt de 75 ans.
Le capital n'est jamais exigible.
L'emprunteur peut, quand il le désire, rembourser tout ou partie du prêt, en profitant de l'amortissement déjà effectué.
II. *Prêts aux départements et aux communes pour toute durée, avec ou sans amortissement et sans aucune commission.*

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER
Au CRÉDIT FONCIER de FRANCE, rue des Capucines, 19, à Paris.

et à **M. Mareschal**, à Lons-le-Saunier, place de la Paix, 9, Directeur de la succursale du Crédit foncier pour le département du Jura.

L'étude de **Me H. Crapelet**, avoué à Lons-le-Saunier, successeur de M. Jeannenot, est transférée à partir du 1er mai 1897, rue des Cordeliers n° 34, à l'angle de la rue de Ronde.

ON DEMANDE un Tourneur.
S'adresser à l'Imprimerie **L. Declume**, à Lons-le-Saunier.

GRANDS MAGASINS
DU LOUVRE
49, rue du Commerce et 11, rue Traversière
A LONS-LE-SAUNIER

Les Grands Magasins du Louvre ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la saison d'Eté il sera mis en vente un choix considérable de :

Tissus fantaisie pour robes, Confections, Draperie pour hommes et dames, Bonneterie, Chaussures, Mercerie, Rubans, Fournitures pour modes, Rideaux, Tapis de tables, Tissus pour ameublement, etc., etc.

Toutes ces marchandises très fraîches et nouvelles sont vendues à des prix extraordinaires de bon marché.

ACTUELLEMENT
AFFAIRES EXTRAORDINAIRES DE :
Coupons draperie, Percale, Satinette,
Coutil pour pantalons,
Articles confectionnés pour Dames et Enfants

Le succès rapide obtenu par la maison depuis sa nouvelle organisation est la plus sûre garantie pour le client qu'au **Louvre** seul il achètera avec des conditions de bon marché inconnues jusqu'à ce jour.

Etudes de **Me Jovignot**, notaire à Dole, et de **Me Oudin**, notaire à Verneuil (Eure).

A VENDRE AUX ENCHÈRES

Le Mardi 8 juin 1897, à deux heures

A DOLE (Jura)

En l'étude de Me JOVIGNOT, notaire en cette ville

1° LE

CHATEAU D'ÉCLANS

Belles et vastes constructions, jardin, parc 16 hectares clos, et ses dépendances, moulin, étang, prairie (17 hectares).

Le tout sis au village d'**Eclans**, canton de Rochefort (Jura) à 2 kil. de la gare de Moulin-Rouge, à 4 kil. de celle de Rochefort, à 10 kil. de Dole, à 1 kil. de la Forêt de Chaux et du Doubs.

Entrée en jouissance de suite

2°

7 FERMES

A Barretaine

CANTON DE POLIGNY (Jura)

(Elles seront vendus ensemble ou séparément).

1°	Bâtiments et 12 hect. revenu net		**740** fr.
2°	Bâtiments et 19 hect.	id.	**1.100** fr.
3°	Bâtiments et 15 hect.	id.	**1.000** fr.
4°	Bâtiments et 14 hect.	id.	**1.030** fr.
5°	Bâtiments et 18 hect.	id.	**1.285** fr.
6°	Sept hect.	id.	**525** fr.
7°	Trois hect.	id.	**180** fr.

S'adresser :

Pour visiter le château d'Eclans, au gardien ; pour renseignements sur les fermes de Barretaines, à **M. Auguste Bulabois**, régisseur à Vaux-sur-Poligny.

Et pour tous autres renseignements à **Me Jovignot**, notaire à Dole (Jura) ou à **Me Oudin**, notaire à Verneuil (Eure).

A VENDRE

à l'amiable

1° UNE PROPRIÉTÉ

Située route de Savagna

à l'entrée de Lons-le-Saunier

Territoire de Montmorot

COMPRENANT : Maison de plusieurs logements, grande cave, puits et jardin de 27 ares entièrement clos, et très bien emplanté.

2° Pré attenant et également clos de la contenance d'environ 49 ares, avec puits au milieu.

3° Et en face, séparée par la route, **vigne** de 17 ares 80 centiares.

Facilités pour les paiements

S'adresser pour traiter à **Me Charles Gauthier**, avoué.

MOULINS

A LOISIA, sur la rivière Le Suran

A VENDRE AUX ENCHÈRES

en la Mairie de Loisia

LE DIMANCHE 13 JUIN 1897

à 2 heures du soir

Les deux Moulins sont attenants et forment une chute de 8 mètres ; ils ont ensemble 4 tournants.

On pourra joindre des prés et des terres.

S'adresser pour visiter à **M. Eugène Pommier**, aubergiste à Loisia, et pour tous renseignements à **Me Chambard**, notaire à St-Amour (Jura).

A LOUER DE SUITE

UNE

PETITE SCIERIE A VAPEUR

et à eau

pouvant servir à toute autre industrie

S'adresser aux Bains du Puits-Salé.

AVIS

Le sieur Pierre **Bourguignon**, propriétaire à Paisia, commune de Vercia, prévient le public, que sa femme, Marie-Celestine Colassot ayant quitté depuis un mois, le domicile conjugal, il ne paiera pas les dettes qu'elle poura contracter à l'avenir.

Actuellement, elle habite avec sa fille et son gendre, Joseph Vincent, cultivateur à Bonnaud.

A VENDRE

PROPRIETÉ D'AGRÉMENT

et de Rapport

A LA PORTE DE LA VILLE

S'adresser à M. **Roche**, bureau d'octroi de la route de Villeneuve.

A REMETTRE
UN FONDS DE COMMERCE

d'Epicerie, Mercerie et Chaussures

SITUÉE A LONS-LE-SAUNIER

dans une rue très fréquentée

S'adresser au bureau du journal.

Changement de Domicile

Le cabinet de **M. A. BIDOT, architecte**, est transféré 22, rue St-Lazare.

GEORGES GRENIER

Chirurgien Dentiste

A LONS-LE-SAUNIER

Recevra en son Cabinet, *24, rue Rouget-de-l'Isle*, les **1re** et **3e semaine** de chaque mois, *de huit heures du matin à six heures du soir.*

MAISON DE CARROSSERIE

EN TOUS GENRES

Echange et Réparations

J.-M. HUMBERT

Carrossier

A LONS-LE-SAUNIER

Rue St-Désiré, 26, et rue de Vallière, 2

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a toujours, en magasin, un **grand choix de voitures neuves** de différents modèles prêtes à livrer, garanties de tous vices de construction.

Et différentes voitures et capotes occasions.

Une voiture pour commerçant ou *pour marchand forain*, avec capote en cuir, tablier cuir, tabatière anglaise, grand caisson derrière avec rayonnage intérieur s'enlevant à volonté, montée à patents.

Une petite charette anglaise avec harnais.

PEINTURE EN ÉQUIPAGES

GRAND CHOIX DE HARNAIS

prêts à livrer

SELLERIE, GARNITURES ET HARNACHEMENTS

Articles pour entretien de voitures et harnais, éponges, peau de chamois, passe-partout, cirage, huile de pied de bœuf, etc.

ARTICLES POUR ÉCURIE

ON DEMANDE un Apprenti libraire

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 15 à 17 ans pour apprendre le commerce. — Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

COURONNES MORTUAIRES

Gros et Détail

JOURNET

Rue du Commerce, 63, Lons-le-Saunier.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC
LIBRAIRIE JOURNET
LONS-LE-SAUNIER

IMPRIMERIE LUCIEN DECLUME
RUE DU COMMERCE, 55, LONS-LE-SAUNIER

Le Gérant, L. DECLUME.

FABRIQUE DE VOITURES

EN TOUS GENRES

Echange et réparations

PEINTURE EN ÉQUIPAGES. — HARNACHEMENTS

Sellerie et Garnitures

VUCHOT

1, Rue Lafayette

LONS-LE-SAUNIER

ATELIERS : **Quai du Solvan** (ancienne maison Michel Schreiner).

Voitures neuves et d'occasion : Breack, Milor, Duc, Char-suisse, etc.

Accessoires et fournitures pour chevaux et voitures : lanternes, fouets, articles d'écurie, etc.

Horlogerie de Précision

BIJOUTERIE, JOAILLERIE ORFÈVRERIE

Ancienne Maison PIJEAN

fondée en 1853

J. DOIN

Successeur

Diplômé de l'Ecole d'horlogerie de Geneve

SPÉCIALITÉ DE

MONTRES CHRONOMÈTRES Brevetées

Avec véritable balancier compensateur, échappement à ancre, spiral Bréguet, remontoir au pendant.

Pour répondre à de nombreuses demandes, j'ai l'honneur d'aviser ma clientèle que je viens d'établir un nouveau calibre de chronomètre désigné sous le titre de : **Chronomètre calibre n° 2.** Ce chronomètre est construit sur les mêmes bases physiques et mécaniques adoptées pour mon *calibre n° 1*, il possède comme ce dernier un **véritable balancier compensateur**, sa marche atteint une grande précision et je le garantis indéfiniment contre tout vice de construction.

Chronomètres *calibre n° 2*

Avec boîte acier	**40 fr.**
Avec boîte forte argent	**55**
Avec boîte or, prix variant avec le poids de la boîte.	

Je recommande toujours mon **Chronomètre calibre n° 1** qui est garanti avec une précision de deux minutes, variation maximum par mois ; ce chronomètre est livré ayant subi toutes les épreuves des températures et positions exigées par les **Observatoirs officiels**. Tout chronomètre qui dépasserait cette variation est repris par la Maison.

Chronomètres *calibre n° 1*

Avec boîte or depuis	**230 fr.**
— argent niellé ou ramollayé	**95**
— argent poli	**80**
— acier oxydé	**65**
— métal extra blanc	**55**

NOTA. — Je rappelle que ces **Chronomètres**, calibres nos 1 et 2, n'ont rien de commun avec certaines montres désignées sous des qualificatifs similaires.

Ces résultats ne sont obtenus que par des *procédés mécaniques spéciaux*, ne pouvant s'appliquer qu'à mes mécanismes de Chronomètres, construits exclusivement dans ce but ; c'est l'explication des prix relativement peu élevés pour des montres d'une aussi grande précision.

A la demande de l'acheteur, nous établissons des Boîtes fantaisie de tous genres :

Chiffres, Armes, Blasons et Devises gravés, ciselés en relief ou incrustés, Ornementations de tous styles (prix variant selon les genres).

Horlogerie soignée et ordinaire de tous prix

Parures de mariage en tous genres

60, RUE DU COMMERCE, 60

LONS-LE-SAUNIER

Réparations soignées et garanties d'horlogerie et de bijouterie

DORURE ET ARGENTURE

Achat d'or et d'argent

SPÉCIALITÉ DE CHAUSSURES

M. A. DARBON

Fabricant et Marchand de Chaussures

11, Rue Neuve, à LONS-LE-SAUNIER

Fait connaître à sa nombreuse clientèle, qu'en raison de sa connaissance dans la fabrication de la chaussure, il peut la vendre plus solide et meilleur marché que dans beaucoup d'autres magasins.

CHAUSSURES POUR HOMMES, FEMMES, FILLETTES, GARÇONNETS & ENFANTS

Rayon spécial de Chaussures de travail pour Hommes

LA MAISON FAIT TOUTES LES RÉPARATIONS

SPÉCIALITÉ DE CHAUSSURES

SUR MESURE

J. QUATRE

13, *Place de la Liberté*, 13

A LONS-LE-SAUNIER

Chaussures haute fantaisie de luxe et de chasse

Bottes Chantilly, Saumur, etc., etc.

CHAUSSURES A LIÈGE GARANTIES CONTRE L'HUMIDITE

FOURNITURES : Telles que Eperons de toutes sortes ; Cirage liquide en pot recommandé ; Crême pour chaussures vernies et autres ; Noir pour chevreau.

LA

Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
H. DERENBOURG, prof à l'Ecole des langues orientales.
A. GIRY, professeur à l'Ecole des chartes.
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit.
Dr L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.
C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques.
H. LAURENT, examinateur à l'Ecole polytechnique.
E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Sorbonne.
E. MUNTZ, de l'Institut, conservateur de l'Ecole des beaux-arts.
A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.
Payables : 10 fr. par mois
ou 500 fr. comptant

La **Grande Encyclopédie** *va nous délivrer d'une multitude de volumes indignes de l'omnisciences.* (Arsène HOUSSAYE)

Demander Prospectus détaillé aux Editeurs

Relié : 750 fr.
Payables : 15 fr. par mois
ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

LYON

Grand Hôtel des Etrangers

3 et 5, Rue Stella, et Place de la République

Etablissement de premier ordre au Centre de la Ville

M. MARIUS, neveu de M. BILLOT, jurassien, ancien propriétaire de l'*Hôtel du Globe*, se recommande à ses Compatriotes auxquels il réserve un accueil gracieux et des prix exceptionnels.

PRIX FIXE INVARIABLE — PRIX FIXE INVARIABLE

A JEANNE D'ARC

49, Rue du Jura, 49

LONS-LE-SAUNIER

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

pour Dames, Hommes, Jeunes Gens et Enfants

A l'occasion de la saison d'été nous avons l'honneur de prévenir notre nombreuse clientèle que nous venons de recevoir un immense choix de vêtements confectionnés pour Dames, Hommes, Jeunes Gens et Enfants, et à des prix très avantageux qui n'en excluront pas la bonne qualité. Nous avons, comme par le passé, fait tous nos efforts pour satisfaire nos clients.

PRIX FIXE INVARIABLE

Une superbe montre, marchant admirablement bien, sera offerte comme prime à tout acheteur d'une somme de 35 fr et au-dessus.

PRIX FIXE INVARIABLE — PRIX FIXE INVARIABLE

A LA SAMARITAINE

14, Place de la Liberté, 14

LONS-LE-SAUNIER

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

A l'occasion de la saison d'été nous avons l'honneur de prévenir notre nombreuse clientèle que nous venons de recevoir un immense choix de costumes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants qui ne laisseront rien à désirer tant par le bon marché que par la bonne qualité et nos clients peuvent être assurés que nous ferons tout notre possible pour les satisfaire comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

Une superbe prime sera offerte à tout acheteur d'une somme de 35 fr. et au-dessus.

PRIX FIXE INVARIABLE

FABRIQUE DE CHAUSSURES

COUSUES, RIVÉES ET VISSÉES

MEDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

LYON 1872 | LE HAVRE 1887

E. GAILLARD

Grands Magasins de Détail

27, PONT St-DÉSIRÉ, à Lons-le-Saunier

PRIX FIXE

A la renommée du Bon Café

ÉPICERIE L. PROST

30, Rue du Commerce, 30, LONS-LE-SAUNIER

PRODUITS

FÉLIX POTIN

Tous les produits de la Maison **FÉLIX POTIN** seront livrés aux mêmes prix et mêmes conditions qu'en demandant directement.

DEPOT DE TOUTES LES EAUX MINERALES

La Maison **L. PROST** a fait subir une baisse de 50 pour cent sur certaines eaux minérales :

Vichy St-Yorre, plusieurs sources à **30** c., St-Louis, **45** c., Vals, la bouteille, **45** c., César, **30** c., St-Galmier, **32** c., Contrexéville, **50** c.

SPÉCIALITÉ DE CIERGES POUR PREMIÈRE COMMUNION

Dépôt des Conserves de Poulets de Bresse, de la Maison DUPONT-JAMBON, de Bourg

le poulet, **4,50**, le 1/2, **2,50**, le 1/4, **1,50**

Spécialité d'Huile d'Olivette pour la salade, le litre **1** *fr.*

SULFATE DE CUIVRE et RAISINS POUR BOISSONS

Eau-de-Vie de Béziers, le litre 1,40. Cognac, le litre 1,60. Rhum, le litre 1,80. Kirsch, le litre 2 fr

BOITES POUR BAPTÊMES ET MARIAGES.

Certifié pour l'article signé

Vu en Mairie pour légalisation de la signature de l'imprimeur *Le Gérant*

Monsieur le Président du Sénat,

Messieurs les Sénateurs,

Nous soussignés, Charvet

ARRIVÉE
1 MAI 1897

Electeurs sénatoriaux du Jura,

Avons l'honneur de protester contre l'affiche mensongère apposée le 2 mai, vers deux heures, à la Préfecture du Jura, pour engager, au nom de M. Thurel, ses électeurs à donner leurs suffrages à M. Vuillod, alors que M. Thurel a déclaré ensuite formellement par écrit n'avoir pas recommandé ce candidat.

Nous demandons, en conséquence, l'annulation de l'élection de M. Vuillod.

Thurel

ARRIVÉE
LE 13 MAI 1897

Monsieur le Président du Sénat,

Messieurs les Sénateurs,

Nous soussignés, Contesse Pierre cultivateur à Pesmes

Nom, prénom et qualité
Vuyard Pierre cultivateur
à Molay
Vuillet L. cultivateur à Champvans

Electeurs sénatoriaux du Jura,

Avons l'honneur de protester contre l'affiche mensongère apposée le 2 mai, vers deux heures, à la Préfecture du Jura, pour engager, au nom de M. Thurel, ses électeurs à donner leurs suffrages à M. Vuillod, alors que M. Thurel a déclaré ensuite formellement par écrit n'avoir pas recommandé ce candidat.

Nous demandons, en conséquence, l'annulation de l'élection de M. Vuillod.

Signatures Contesse
Senateur Vuyard
Vuillet
Vu pour légalisation de la signature ci dessus
Le maire de Champvans
L. Vuillet

AFFAIRES DIVERSES JURA
MAIRIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Président du Sénat,

Messieurs les Sénateurs,

Nous soussignés,

Henri Mangin — Délégué sénatorial

Cazot Pierre — Délégué sénatorial

Mondragon Désiré — Délégué sénatorial

Benj. Félix — Conseiller d'arrondissement

Electeurs sénatoriaux du Jura,

Avons l'honneur de protester contre l'affiche mensongère apposée le 2 mai, vers deux heures, à la Préfecture du Jura, pour engager, au nom de M. Thurel, ses électeurs à donner leurs suffrages à M. Vuillod, alors que M. Thurel a déclaré ensuite formellement par écrit n'avoir pas recommandé ce candidat.

Nous demandons, en conséquence, l'annulation de l'élection de M. Vuillod.

Henry Mangin
Délégué Sénatorial
Conseiller Municipal
de Lons le Saunier

Cazot Pierre Délégué Sénatorial

Mondragon Délégué Sénatorial

Félix Benoît
Conseiller d'arrondissement
du canton de Lons-le-Saunier

Vu pour légalisation des signatures
apposées ci-dessus
Montmorot le 4 Mai 1892
Le Maire
Félix Benoît

MAIRIE DE MONTMOROT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Président du Sénat,

Messieurs les Sénateurs,

Nous soussignés,

Henry Maugin — Délégué sénatorial
Pazot Pierre — Délégué sénatorial
Maudragon Désiré — Délégué sénatorial
Bourg Félix — Conseiller d'arrondissement

Tous électeurs sénatoriaux républicains du Jura,

Avons l'honneur de protester contre les opérations électorales qui ont amené l'élection au Sénat de M. Vuillod, député de Saint-Claude.

Cette protestation est basée sur une manœuvre qui a vicié le résultat du second tour de scrutin.

Le premier tour avait donné les résultats suivants :

	Majorité absolue	432 voix.
MM.	Vuillod.	377 —
	Labordère.	293 —
	Thurel.	192 —

Beaucoup de républicains de gouvernement, en présence de l'impossibilité de faire élire M. Thurel, dont on avait perfidement exploité le grand âge, songeaient à poser la candidature d'un de leurs amis, afin d'obtenir un ballottage au second tour. Ce ballottage n'était pas douteux, et il eût laissé le temps de faire des affiches et des bulletins pour le 3e tour.

Forts de l'appui assuré de M. Thurel, et de l'adhésion de nombreux républicains qui déclaraient nettement avoir voté à contre-cœur pour M. Vuillod, faute d'un autre candidat moins âgé que M. Thurel, convaincus que beaucoup de républicains modérés, qui, pour des raisons diverses, avaient voté d'abord pour M. Labordère, reviendraient ensuite au nouveau candidat, ils pouvaient compter sur le succès.

Mais une manœuvre déloyale de M. Vuillod empêcha la réalisation de ce projet.

En effet, alors que nous arrivions à la Préfecture, à deux heures, au moment où plusieurs de nos amis allaient entrer en campagne, nous aperçûmes un placard imprimé, affiché à plusieurs exemplaires et ainsi conçu :

ÉLECTEURS RÉPUBLICAINS

M. Thurel nous autorise à vous annoncer son désistement. Fidèle à la discipline républicaine, il vous prie de reporter vos suffrages sur le nom de M. Vuillod.....

Vu : Le Comité départemental.

LE CANDIDAT.

DOLE, IMPRIMERIE A. MOLLARD.

Que faire? M. Thurel nous abandonnait, et nous n'avions plus qu'à subir une défaite inévitable.

Les électeurs se pressaient et votaient sous l'influence de la déclaration de l'affiche. Quelques-uns de nous s'étonnaient que M. Thurel, dont la loyauté et les convictions franchement et sagement républicaines sont connues de tous, eût, contrairement à ce qu'il avait toujours affirmé, recommandé M. Vuillod ; mais ils s'inclinaient devant une affiche aussi catégorique, pensant qu'on avait réussi à arracher l'adhésion du vénérable doyen de notre démocratie.

Enfin un électeur remarqua que l'affiche était imprimée à Dole, d'où elle aurait dû partir au plus tard le matin à huit heures dix-huit, pour arriver en temps utile ; et que par suite elle avait été faite bien avant l'ouverture du scrutin, à un moment où assurément M. Thurel ne songeait pas à favoriser l'élection de M. Vuillod.

Les doutes sur la sincérité de l'affiche devenaient presque une certitude. Mais avant de s'inscrire en faux et de lancer contre ses adversaires une aussi grave accusation, il fallait des preuves, et M. Thurel seul pouvait les donner.

Deux de nos amis allèrent lui demander si vraiment il appuyait M. Vuillod. Sa réponse fut catégorique. La voici :

DÉCLARATION DE M. THUREL

A Messieurs les Électeurs sénatoriaux,

Je soussigné déclare que, dans mon désistement de ce jour, *je n'ai voulu désigner personne* (souligné) sur lequel vous devriez reporter vos suffrages, comptant que vous sauriez faire votre devoir, et j'ai l'honneur de remercier les 192 bons républicains qui ont bien voulu m'accorder leurs suffrages.

THUREL.

Donc, notre ancien sénateur n'avait pas conseillé ni *voulu conseiller* de voter pour M. Vuillod.

Cette réponse fermait la bouche non seulement à ceux qui affirmaient l'accord de M. Thurel avec M. Vuillod, mais encore à ceux qui prétendaient tout au moins l'induire de son désistement.

Les quelques personnes qui lurent la lettre de M. Thurel en jugèrent nécessaire l'impression et l'affichage. Mais toutes ces démarches, toutes ces allées et venues qui n'avaient commencé qu'à deux heures et demie, le temps nécessaire à M. Thurel pour écrire sa lettre, le temps d'en tirer quelques copies (l'impression n'en étant pas possible) et de les afficher, tout cela avait exigé plus d'une heure, et il en était près de quatre quand la vérité fut connue ; c'est à dire que le faux avait produit son effet, et que les 9/10e des électeurs avaient voté avec la persuasion que M. Vuillod était le candidat de M. Thurel. En effet, presque tous étaient venus à la Préfecture de bonne

heure pour se mettre au courant de la situation et pour être libres le reste de l'après-midi.

Nous terminons cet exposé en faisant remarquer que M. Vuillod n'a guère dépassé la majorité absolue que d'une cinquantaine de voix, et que certainement son affiche lui en a amené un beaucoup plus grand nombre. D'autre part, cette affiche, comme nous l'avons dit, a empêché la nouvelle candidature qui, avec l'appui de M. Thurel, avait les plus grandes chances de succès sans le procédé peu délicat de M. Vuillod.

Le Sénat, gardien vigilant de sa dignité et de la sincérité du suffrage électoral, ne permettra pas qu'un candidat s'introduise dans son sein à l'aide d'une manœuvre frauduleuse, et nous espérons qu'il annulera l'élection de M. Vuillod.

Henry Mandin
Délégué sénatorial

Cazot Pierre Délégué sénatorial

L. Mondragon Délégué sénatorial

Félix Mauny
Conseiller d'arrondissement
du canton de Lons-le-Saunier

Vu pour légalisation des signatures de MM.
Mangin, Cazot, Mondragon, Bury
Montmorot le 14 Mai 1897
Le Maire
Félix Mauny

MAIRIE DE MONTMOROT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JURA

Dole. — Typographie L. Bernin.

ARRIVÉE
LE 26 MAI 1897

Monsieur le Président du Sénat,

Messieurs les Sénateurs,

Nous soussignés, J. A. Briot maire de Chaussin, secrétaire du Conseil général du Jura
Robin conseiller d'arrondissement et conseiller municipal de Chaussin
Tavant adjoint à Chaussin électeur sénatorial
Maison électeur sénatorial

Tous électeurs sénatoriaux républicains du Jura,

Avons l'honneur de protester contre les opérations électorales qui ont amené l'élection au Sénat de M. Vuillod, député de Saint-Claude.

Cette protestation est basée sur une manœuvre qui a vicié le résultat du second tour de scrutin.

Le premier tour avait donné les résultats suivants :

	Majorité absolue	432 voix.
MM.	Vuillod.	377 —
	Labordère.	293 —
	Thurel.	192 —

Beaucoup de républicains de gouvernement, en présence de l'impossibilité de faire élire M. Thurel, dont on avait perfidement exploité le grand âge, songeaient à poser la candidature d'un de leurs amis, afin d'obtenir un ballottage au second tour. Ce ballottage n'était pas douteux, et il eût laissé le temps de faire des affiches et des bulletins pour le 3e tour.

Forts de l'appui assuré de M. Thurel, et de l'adhésion de nombreux républicains qui déclaraient nettement avoir voté à contre-cœur pour M. Vuillod, faute d'un autre candidat moins âgé que M. Thurel, convaincus que beaucoup de républicains modérés, qui, pour des raisons diverses, avaient voté d'abord pour M. Labordère, reviendraient ensuite au nouveau candidat, ils pouvaient compter sur le succès.

Mais une manœuvre déloyale de M. Vuillod empêcha la réalisation de ce projet.

En effet, alors que nous arrivions à la Préfecture, à deux heures, au moment où plusieurs de nos amis allaient entrer en campagne, nous aperçûmes un placard imprimé, affiché à plusieurs exemplaires et ainsi conçu :

ÉLECTEURS RÉPUBLICAINS

M. Thurel nous autorise à vous annoncer son désistement. Fidèle à la discipline républicaine, il vous prie de reporter vos suffrages sur le nom de M. Vuillod.....

Vu : Le Comité départemental.

LE CANDIDAT.

DOLE, IMPRIMERIE A. MOLLARD.

Que faire? M. Thurel nous abandonnait, et nous n'avions plus qu'à subir une défaite inévitable.

Les électeurs se pressaient et votaient sous l'influence de la déclaration de l'affiche. Quelques-uns de nous s'étonnaient que M. Thurel, dont la loyauté et les convictions franchement et sagement républicaines sont connues de tous, eût, contrairement à ce qu'il avait toujours affirmé, recommandé M. Vuillod ; mais ils s'inclinaient devant une affiche aussi catégorique, pensant qu'on avait réussi à arracher l'adhésion du vénérable doyen de notre démocratie.

Enfin un électeur remarqua que l'affiche était imprimée à Dole, d'où elle aurait dû partir au plus tard le matin à huit heures dix-huit, pour arriver en temps utile ; et que par suite elle avait été faite bien avant l'ouverture du scrutin, à un moment où assurément M. Thurel ne songeait pas à favoriser l'élection de M. Vuillod.

Les doutes sur la sincérité de l'affiche devenaient presque une certitude. Mais avant de s'inscrire en faux et de lancer contre ses adversaires une aussi grave accusation, il fallait des preuves, et M. Thurel seul pouvait les donner.

Deux de nos amis allèrent lui demander si vraiment il appuyait M. Vuillod. Sa réponse fut catégorique. La voici :

DÉCLARATION DE M. THUREL

A Messieurs les Électeurs sénatoriaux,

Je soussigné déclare que, dans mon désistement de ce jour, *je n'ai voulu désigner personne* (souligné) sur lequel vous devriez reporter vos suffrages, comptant que vous sauriez faire votre devoir, et j'ai l'honneur de remercier les 192 bons républicains qui ont bien voulu m'accorder leurs suffrages.

THUREL.

Donc, notre ancien sénateur n'avait pas conseillé ni *voulu conseiller* de voter pour M. Vuillod.

Cette réponse fermait la bouche non seulement à ceux qui affirmaient l'accord de M. Thurel avec M. Vuillod, mais encore à ceux qui prétendaient tout au moins l'induire de son désistement.

Les quelques personnes qui lurent la lettre de M. Thurel en jugèrent nécessaire l'impression et l'affichage. Mais toutes ces démarches, toutes ces allées et venues qui n'avaient commencé qu'à deux heures et demie, le temps nécessaire à M. Thurel pour écrire sa lettre, le temps d'en tirer quelques copies (l'impression n'en étant pas possible) et de les afficher, tout cela avait exigé plus d'une heure, et il en était près de quatre quand la vérité fut connue ; c'est à dire que le faux avait produit son effet, et que les 9/10^{e} des électeurs avaient voté avec la persuasion que M. Vuillod était le candidat de M. Thurel. En effet, presque tous étaient venus à la Préfecture de bonne

heure pour se mettre au courant de la situation et pour être libres le reste de l'après-midi.

Nous terminons cet exposé en faisant remarquer que M. Vuillod n'a guère dépassé la majorité absolue que d'une cinquantaine de voix, et que certainement son affiche lui en a amené un beaucoup plus grand nombre. D'autre part, cette affiche, comme nous l'avons dit, a empêché la nouvelle candidature qui, avec l'appui de M. Thurel, avait les plus grandes chances de succès sans le procédé peu délicat de M. Vuillod.

Le Sénat, gardien vigilant de sa dignité et de la sincérité du suffrage électoral, ne permettra pas qu'un candidat s'introduise dans son sein à l'aide d'une manœuvre frauduleuse, et nous espérons qu'il annulera l'élection de M. Vuillod.

Arbois le 14 mai 1897

Roby Cavaud délégué sénatorial

Thelabon délégué sénatorial
Cavaud

Marion

Vu pour légalisation de la signature de M. Marion

Pour le maire empêché, l'adjoint

Arbois
14 Mai 1897

Cavaud

Vu pour légalisation des signatures
de MM Cavaud, Robin, Thelabon
et Marion.
Arbois 14 Mai 1897
Le maire
Marion

MAIRIE DE CHAUSSIN (JURA)

Dole. — Typographie L. Bernin.

ARRIVÉE
LE 14 MAI 1897

Monsieur le Président du Sénat,

Messieurs les Sénateurs,

Nous soussignés, Dr A Briot maire de Chaumin, secrétaire du Comité Général du Jura
Robin conseiller d'arrondissement et conseiller municipal de Chaumin
Cavant adjoint au maire à Chaumin délégué sénatorial
Thelebon conseiller municipal de Chaumin délégué sénatorial
Marion délégué sénatorial.

Electeurs sénatoriaux du Jura,

Avons l'honneur de protester contre l'affiche mensongère apposée le 2 mai, vers deux heures, à la Préfecture du Jura, pour engager, au nom de M. Thurel, ses électeurs à donner leurs suffrages à M. Vuillod, alors que M. Thurel a déclaré ensuite formellement par écrit n'avoir pas recommandé ce candidat.

Nous demandons, en conséquence, l'annulation de l'élection de M. Vuillod.

Chaumin le 14 mai 1897

Dr A Briot maire de Chaumin secrétaire du comité général du Jura

Robin Cavant délégué sénatorial

Thelebon délégué sénatorial

Marion

Vu pour légalisation des signatures de Mrs Robin, Cavant, Thelebon et Marion.
Chaumin le 14 Mai 1897
Le maire
A Briot

Vu pour légalisation de la signature de Mr Briot — Chaumin 14 mai 1897
Pour le maire empêché
l'adjoint.
Cavant

MAIRIE DE CHAUMIN (JURA)

ARRIVÉE
LE 13 MAI 1885

Monsieur le Président du Sénat,

Messieurs les Sénateurs,

Nous soussignés, Santerniet François maire et délégué électeur Sénatorial de la Commune de Villette canton et arrondissement de Dole déclarons avoir vu avec grande indignation une fausse affiche au nom de Monsieur Thurel et que lui même contredisait cette affiche par une signé de lui même

Electeurs sénatoriaux du Jura,

Avons l'honneur de protester contre l'affiche mensongère apposée le 2 mai, vers deux heures, à la Préfecture du Jura, pour engager, au nom de M. Thurel, ses électeurs à donner leurs suffrages à M. Vuillod, alors que M. Thurel a déclaré ensuite formellement par écrit n'avoir pas recommandé ce candidat.

Nous demandons, en conséquence, l'annulation de l'élection de M. Vuillod.

JURA
MAIRIE
VILLETTE

Santerniet
Maire
Villette

ARRIVÉE
LE 13 MAI 1897

Monsieur le Président du Sénat,

Messieurs les Sénateurs,

Nous soussignés, Eugène Daubigney maire de la Commune de Cavaux-Jura et Rabuliot maire de la Commune d'Aumur, canton de Chemin, Arrondissement de Dôle.

Electeurs sénatoriaux du Jura,

Avons l'honneur de protester contre l'affiche mensongère apposée le 2 mai, vers deux heures, à la Préfecture du Jura, pour engager, au nom de M. Thurel, ses électeurs à donner leurs suffrages à M. Vuillod, alors que M. Thurel a déclaré ensuite formellement par écrit n'avoir pas recommandé ce candidat.

Nous demandons, en conséquence, l'annulation de l'élection de M. Vuillod.

E. Daubigney

Rabuliot

JURA
MAIRIE
CAVAUX

JURA
MAIRIE
AUMUR

Monsieur le Président du Sénat,

Messieurs les Sénateurs,

Nous soussignés, Bailly Florian

Délégué sénatorial

ARRIVÉE
LE 12 MAI 1897

Electeurs sénatoriaux du Jura,

Avons l'honneur de protester contre l'affiche mensongère apposée le 2 mai, vers deux heures, à la Préfecture du Jura, pour engager, au nom de M. Thurel, ses électeurs à donner leurs suffrages à M. Vuillod, alors que M. Thurel a déclaré ensuite formellement par écrit n'avoir pas recommandé ce candidat.

Nous demandons, en conséquence, l'annulation de l'élection de M. Vuillod.

Bailly

Vu pour légalisation de la Signature de Mr Bailly
apposé ci-dessus

MAIRIE
PETIT-NOIR

Le Maire de Petit Noir,

ARRIVÉE
LE 17 MAI 1897

Monsieur le Président du Sénat,

Messieurs les Sénateurs,

Nous soussignés,

Dalard
Maire de Gevrey Chambertin

MAIRIE
GEVREY-CHAMBERTIN

Electeurs sénatoriaux du Jura,

Avons l'honneur de protester contre l'affiche mensongère apposée le 2 mai, vers deux heures, à la Préfecture du Jura, pour engager, au nom de M. Thurel, ses électeurs à donner leurs suffrages à M. Vuillod, alors que M. Thurel a déclaré ensuite formellement par écrit n'avoir pas recommandé ce candidat.

Nous demandons, en conséquence, l'annulation de l'élection de M. Vuillod.

ARRIVÉE
LE 18 MAI 1897

Monsieur le Président du Sénat,

Messieurs les Sénateurs,

Nous soussignés,

Jacquey, chef d'escadron d'artillerie en retraite, maire de Vaudrey.

Electeurs sénatoriaux du Jura,

Avons l'honneur de protester contre l'affiche mensongère apposée le 2 mai, vers deux heures, à la Préfecture du Jura, pour engager, au nom de M. Thurel, ses électeurs à donner leurs suffrages à M. Vuillod, alors que M. Thurel a déclaré ensuite formellement par écrit n'avoir pas recommandé ce candidat.

Nous demandons, en conséquence, l'annulation de l'élection de M. Vuillod.

Jacquey

ARRIVÉ
LE 13 MAI 1887

Monsieur le Président du Sénat,

Messieurs les Sénateurs,

Nous soussignés, Thiennet Jn François Maire de Plumont
Besson Alfred Adjoint d'Ebrepigney
Courtois
Hudry Maire d'Evans
Coudry Maire d'Antorpe
Cisserand Maire de Salans

Tous électeurs sénatoriaux républicains du Jura,

Avons l'honneur de protester contre les opérations électorales qui ont amené l'élection au Sénat de M. Vuillod, député de Saint-Claude.

Cette protestation est basée sur une manœuvre qui a vicié le résultat du second tour de scrutin.

Le premier tour avait donné les résultats suivants :

	Majorité absolue	432 voix.
MM.	Vuillod.	377 —
	Labordère.	293 —
	Thurel.	192 —

Beaucoup de républicains de gouvernement, en présence de l'impossibilité de faire élire M. Thurel, dont on avait perfidement exploité le grand âge, songeaient à poser la candidature d'un de leurs amis, afin d'obtenir un ballottage au second tour. Ce ballottage n'était pas douteux, et il eût laissé le temps de faire des affiches et des bulletins pour le 3e tour.

Forts de l'appui assuré de M. Thurel, et de l'adhésion de nombreux républicains qui déclaraient nettement avoir voté à contre-cœur pour M. Vuillod, faute d'un autre candidat moins âgé que M. Thurel, convaincus que beaucoup de républicains modérés, qui, pour des raisons diverses, avaient voté d'abord pour M. Labordère, reviendraient ensuite au nouveau candidat, ils pouvaient compter sur le succès.

Mais une manœuvre déloyale de M. Vuillod empêcha la réalisation de ce projet.

En effet, alors que nous arrivions à la Préfecture, à deux heures, au moment où plusieurs de nos amis allaient entrer en campagne, nous aperçûmes un placard imprimé, affiché à plusieurs exemplaires et ainsi conçu :

ÉLECTEURS RÉPUBLICAINS

M. Thurel nous autorise à vous annoncer son désistement. Fidèle à la discipline républicaine, il vous prie de reporter vos suffrages sur le nom de M. Vuillod.....

Vu : Le Comité départemental.

LE CANDIDAT.

DOLE, IMPRIMERIE A. MOLLARD.

Que faire ? M. Thurel nous abandonnait, et nous n'avions plus qu'à subir une défaite inévitable.

Les électeurs se pressaient et votaient sous l'influence de la déclaration de l'affiche. Quelques-uns de nous s'étonnaient que M. Thurel, dont la loyauté et les convictions franchement et sagement républicaines sont connues de tous, eût, contrairement à ce qu'il avait toujours affirmé, recommandé M. Vuillod ; mais ils s'inclinaient devant une affiche aussi catégorique, pensant qu'on avait réussi à arracher l'adhésion du vénérable doyen de notre démocratie.

Enfin un électeur remarqua que l'affiche était imprimée à Dole, d'où elle aurait dû partir au plus tard le matin à huit heures dix-huit, pour arriver en temps utile ; et que par suite elle avait été faite bien avant l'ouverture du scrutin, à un moment où assurément M. Thurel ne songeait pas à favoriser l'élection de M. Vuillod.

Les doutes sur la sincérité de l'affiche devenaient presque une certitude. Mais avant de s'inscrire en faux et de lancer contre ses adversaires une aussi grave accusation, il fallait des preuves, et M. Thurel seul pouvait les donner.

Deux de nos amis allèrent lui demander si vraiment il appuyait M. Vuillod. Sa réponse fut catégorique. La voici :

DÉCLARATION DE M. THUREL

A Messieurs les Électeurs sénatoriaux,

Je soussigné déclare que, dans mon désistement de ce jour, *je n'ai voulu désigner personne* (souligné) sur lequel vous devriez reporter vos suffrages, comptant que vous sauriez faire votre devoir, et j'ai l'honneur de remercier les 192 bons républicains qui ont bien voulu m'accorder leurs suffrages.

THUREL.

Donc, notre ancien sénateur n'avait pas conseillé ni *voulu conseiller* de voter pour M. Vuillod.

Cette réponse fermait la bouche non seulement à ceux qui affirmaient l'accord de M. Thurel avec M. Vuillod, mais encore à ceux qui prétendaient tout au moins l'induire de son désistement.

Les quelques personnes qui lurent la lettre de M. Thurel en jugèrent nécessaire l'impression et l'affichage. Mais toutes ces démarches, toutes ces allées et venues qui n'avaient commencé qu'à deux heures et demie, le temps nécessaire à M. Thurel pour écrire sa lettre, le temps d'en tirer quelques copies (l'impression n'en étant pas possible) et de les afficher, tout cela avait exigé plus d'une heure, et il en était près de quatre quand la vérité fut connue ; c'est à dire que le faux avait produit son effet, et que les 9/10^{e} des électeurs avaient voté avec la persuasion que M. Vuillod était le candidat de M. Thurel. En effet, presque tous étaient venus à la Préfecture de bonne

heure pour se mettre au courant de la situation et pour être libres le reste de l'après-midi.

Nous terminons cet exposé en faisant remarquer que M. Vuillod n'a guère dépassé la majorité absolue que d'une cinquantaine de voix, et que certainement son affiche lui en a amené un beaucoup plus grand nombre. D'autre part, cette affiche, comme nous l'avons dit, a empêché la nouvelle candidature qui, avec l'appui de M. Thurel, avait les plus grandes chances de succès sans le procédé peu délicat de M. Vuillod.

Le Sénat, gardien vigilant de sa dignité et de la sincérité du suffrage électoral, ne permettra pas qu'un candidat s'introduise dans son sein à l'aide d'une manœuvre frauduleuse, et nous espérons qu'il annulera l'élection de M. Vuillod.

Vu pour légalisation des signatures de
Messieurs Falconnet Maire et electeur sénatorial de
Plumont, Courtois Maire, Besson Alfred
les deux électeurs sénatoriaux de la Commune
d'Etrepigney, Hudry Maire et électeur sénatorial
de la Commune d'Evans, Coudry Maire
et électeur de la Commune d'Antorpe,
Cisserand Maire et électeur sénatorial de Salans,
Toutes ces signatures apposée en notre présence
A Fraisans le 17 Mai 1897
Le Maire de Fraisans

MAIRIE DE FRAISANS (JURA)

Dole. — Typographie L. Bernin.

ARRIVÉ
LE 18 MAI 1887

Monsieur le Président du Sénat,

Messieurs les Sénateurs,

Nous soussignés,

Tous électeurs sénatoriaux républicains du Jura,

Avons l'honneur de protester contre les opérations électorales qui ont amené l'élection au Sénat de M. Vuillod, député de Saint-Claude.

Cette protestation est basée sur une manœuvre qui a vicié le résultat du second tour de scrutin.

Le premier tour avait donné les résultats suivants :

	Majorité absolue	432 voix.
MM.	Vuillod.	377 —
	Labordère.	293 —
	Thurel.	192 —

Beaucoup de républicains de gouvernement, en présence de l'impossibilité de faire élire M. Thurel, dont on avait perfidement exploité le grand âge, songeaient à poser la candidature d'un de leurs amis, afin d'obtenir un ballottage au second tour. Ce ballottage n'était pas douteux, et il eût laissé le temps de faire des affiches et des bulletins pour le 3e tour.

Forts de l'appui assuré de M. Thurel, et de l'adhésion de nombreux républicains qui déclaraient nettement avoir voté à contre-cœur pour M. Vuillod, faute d'un autre candidat moins âgé que M. Thurel, convaincus que beaucoup de républicains modérés, qui, pour des raisons diverses, avaient voté d'abord pour M. Labordère, reviendraient ensuite au nouveau candidat, ils pouvaient compter sur le succès.

Mais une manœuvre déloyale de M. Vuillod empêcha la réalisation de ce projet.

En effet, alors que nous arrivions à la Préfecture, à deux heures, au moment où plusieurs de nos amis allaient entrer en campagne, nous aperçûmes un placard imprimé, affiché à plusieurs exemplaires et ainsi conçu :

ÉLECTEURS RÉPUBLICAINS

M. Thurel nous autorise à vous annoncer son désistement. Fidèle à la discipline républicaine, il vous prie de reporter vos suffrages sur le nom de M. Vuillod.....

Vu : Le Comité départemental.

LE CANDIDAT.

DOLE, IMPRIMERIE A. MOLLARD.

Que faire ? M. Thurel nous abandonnait, et nous n'avions plus qu'à subir une défaite inévitable.

Les électeurs se pressaient et votaient sous l'influence de la déclaration de l'affiche. Quelques-uns de nous s'étonnaient que M. Thurel, dont la loyauté et les convictions franchement et sagement républicaines sont connues de tous, eût, contrairement à ce qu'il avait toujours affirmé, recommandé M. Vuillod ; mais ils s'inclinaient devant une affiche aussi catégorique, pensant qu'on avait réussi à arracher l'adhésion du vénérable doyen de notre démocratie.

Enfin un électeur remarqua que l'affiche était imprimée à Dole, d'où elle aurait dû partir au plus tard le matin à huit heures dix-huit, pour arriver en temps utile ; et que par suite elle avait été faite bien avant l'ouverture du scrutin, à un moment où assurément M. Thurel ne songeait pas à favoriser l'élection de M. Vuillod.

Les doutes sur la sincérité de l'affiche devenaient presque une certitude. Mais avant de s'inscrire en faux et de lancer contre ses adversaires une aussi grave accusation, il fallait des preuves, et M. Thurel seul pouvait les donner.

Deux de nos amis allèrent lui demander si vraiment il appuyait M. Vuillod. Sa réponse fut catégorique. La voici :

DÉCLARATION DE M. THUREL

A Messieurs les Électeurs sénatoriaux,

Je soussigné déclare que, dans mon désistement de ce jour, *je n'ai voulu désigner personne* (souligné) sur lequel vous devriez reporter vos suffrages, comptant que vous sauriez faire votre devoir, et j'ai l'honneur de remercier les 192 bons républicains qui ont bien voulu m'accorder leurs suffrages.

THUREL.

Donc, notre ancien sénateur n'avait pas conseillé ni *voulu conseiller* de voter pour M. Vuillod.

Cette réponse fermait la bouche non seulement à ceux qui affirmaient l'accord de M. Thurel avec M. Vuillod, mais encore à ceux qui prétendaient tout au moins l'induire de son désistement.

Les quelques personnes qui lurent la lettre de M. Thurel en jugèrent nécessaire l'impression et l'affichage. Mais toutes ces démarches, toutes ces allées et venues qui n'avaient commencé qu'à deux heures et demie, le temps nécessaire à M. Thurel pour écrire sa lettre, le temps d'en tirer quelques copies (l'impression n'en étant pas possible) et de les afficher, tout cela avait exigé plus d'une heure, et il en était près de quatre quand la vérité fut connue ; c'est à dire que le faux avait produit son effet, et que les 9/10^{e} des électeurs avaient voté avec la persuasion que M. Vuillod était le candidat de M. Thurel. En effet, presque tous étaient venus à la Préfecture de bonne

heure pour se mettre au courant de la situation et pour être libres le reste de l'après-midi.

Nous terminons cet exposé en faisant remarquer que M. Vuillod n'a guère dépassé la majorité absolue que d'une cinquantaine de voix, et que certainement son affiche lui en a amené un beaucoup plus grand nombre. D'autre part, cette affiche, comme nous l'avons dit, a empêché la nouvelle candidature qui, avec l'appui de M. Thurel, avait les plus grandes chances de succès sans le procédé peu délicat de M. Vuillod.

Le Sénat, gardien vigilant de sa dignité et de la sincérité du suffrage électoral, ne permettra pas qu'un candidat s'introduise dans son sein à l'aide d'une manœuvre frauduleuse, et nous espérons qu'il annulera l'élection de M. Vuillod.

Nous soussignés Maire & Adjoint de la Cne de Faucherans, délégués sénatoriaux.

Gay Adjoint — Grosclambert Maire

Vu pour légalisation des signatures de Grosclambert. Maire et Gay, Officier adjoint.

Le conseiller Pt
Déloarde

Dole. — Typographie L. Bernin.

ARRIVÉE
LE 17 [illegible] 1887

Monsieur le Président du Sénat,

Messieurs les Sénateurs,

Nous soussignés, Vve Rameau

L. Larderet Maire de Fraisans
Guthman (Justin Guthman
Croncin Bgustin Lamineur
Louis Larue
Dumard François

Tous électeurs sénatoriaux républicains du Jura,

Avons l'honneur de protester contre les opérations électorales qui ont amené l'élection au Sénat de M. Vuillod, député de Saint-Claude.

Cette protestation est basée sur une manœuvre qui a vicié le résultat du second tour de scrutin.

Le premier tour avait donné les résultats suivants :

	Majorité absolue	432 voix.
MM.	Vuillod.	377 —
	Labordère.	293 —
	Thurel.	192 —

Beaucoup de républicains de gouvernement, en présence de l'impossibilité de faire élire M. Thurel, dont on avait perfidement exploité le grand âge, songeaient à poser la candidature d'un de leurs amis, afin d'obtenir un ballottage au second tour. Ce ballottage n'était pas douteux, et il eût laissé le temps de faire des affiches et des bulletins pour le 3e tour.

Forts de l'appui assuré de M. Thurel, et de l'adhésion de nombreux républicains qui déclaraient nettement avoir voté à contre-cœur pour M. Vuillod, faute d'un autre candidat moins âgé que M. Thurel, convaincus que beaucoup de républicains modérés, qui, pour des raisons diverses, avaient voté d'abord pour M. Labordère, reviendraient ensuite au nouveau candidat, ils pouvaient compter sur le succès.

Mais une manœuvre déloyale de M. Vuillod empêcha la réalisation de ce projet.

En effet, alors que nous arrivions à la Préfecture, à deux heures, au moment où plusieurs de nos amis allaient entrer en campagne, nous aperçûmes un placard imprimé, affiché à plusieurs exemplaires et ainsi conçu :

ÉLECTEURS RÉPUBLICAINS

M. Thurel nous autorise à vous annoncer son désistement. Fidèle à la discipline républicaine, il vous prie de reporter vos suffrages sur le nom de M. Vuillod.....

Vu : Le Comité départemental.

LE CANDIDAT.

DOLE, IMPRIMERIE A. MOLLARD.

Que faire ? M. Thurel nous abandonnait, et nous n'avions plus qu'à subir une défaite inévitable.

Les électeurs se pressaient et votaient sous l'influence de la déclaration de l'affiche. Quelques-uns de nous s'étonnaient que M. Thurel, dont la loyauté et les convictions franchement et sagement républicaines sont connues de tous, eût, contrairement à ce qu'il avait toujours affirmé, recommandé M. Vuillod ; mais ils s'inclinaient devant une affiche aussi catégorique, pensant qu'on avait réussi à arracher l'adhésion du vénérable doyen de notre démocratie.

Enfin un électeur remarqua que l'affiche était imprimée à Dole, d'où elle aurait dû partir au plus tard le matin à huit heures dix-huit, pour arriver en temps utile ; et que par suite elle avait été faite bien avant l'ouverture du scrutin, à un moment où assurément M. Thurel ne songeait pas à favoriser l'élection de M. Vuillod.

Les doutes sur la sincérité de l'affiche devenaient presque une certitude. Mais avant de s'inscrire en faux et de lancer contre ses adversaires une aussi grave accusation, il fallait des preuves, et M. Thurel seul pouvait les donner.

Deux de nos amis allèrent lui demander si vraiment il appuyait M. Vuillod. Sa réponse fut catégorique. La voici :

DÉCLARATION DE M. THUREL

A Messieurs les Électeurs sénatoriaux,

Je soussigné déclare que, dans mon désistement de ce jour, *je n'ai voulu désigner personne* (souligné) sur lequel vous devriez reporter vos suffrages, comptant que vous sauriez faire votre devoir, et j'ai l'honneur de remercier les 192 bons républicains qui ont bien voulu m'accorder leurs suffrages.

THUREL.

Donc, notre ancien sénateur n'avait pas conseillé ni *voulu conseiller* de voter pour M. Vuillod.

Cette réponse fermait la bouche non seulement à ceux qui affirmaient l'accord de M. Thurel avec M. Vuillod, mais encore à ceux qui prétendaient tout au moins l'induire de son désistement.

Les quelques personnes qui lurent la lettre de M. Thurel en jugèrent nécessaire l'impression et l'affichage. Mais toutes ces démarches, toutes ces allées et venues qui n'avaient commencé qu'à deux heures et demie, le temps nécessaire à M. Thurel pour écrire sa lettre, le temps d'en tirer quelques copies (l'impression n'en étant pas possible) et de les afficher, tout cela avait exigé plus d'une heure, et il en était près de quatre quand la vérité fut connue ; c'est à dire que le faux avait produit son effet, et que les 9/10^{e} des électeurs avaient voté avec la persuasion que M. Vuillod était le candidat de M. Thurel. En effet, presque tous étaient venus à la Préfecture de bonne

heure pour se mettre au courant de la situation et pour être libres le reste de l'après-midi.

Nous terminons cet exposé en faisant remarquer que M. Vuillod n'a guère dépassé la majorité absolue que d'une cinquantaine de voix, et que certainement son affiche lui en a amené un beaucoup plus grand nombre. D'autre part, cette affiche, comme nous l'avons dit, a empêché la nouvelle candidature qui, avec l'appui de M. Thurel, avait les plus grandes chances de succès sans le procédé peu délicat de M. Vuillod.

Le Sénat, gardien vigilant de sa dignité et de la sincérité du suffrage électoral, ne permettra pas qu'un candidat s'introduise dans son sein à l'aide d'une manœuvre frauduleuse, et nous espérons qu'il annulera l'élection de M. Vuillod.

V. Rameau
H. Larderet
Buthiaut
Croncin
Louis Caron
Dumand

Vu pour légalisation de la Signature de Monsieur H. Larderet Maire et Electeur Sénatorial de la Commune de Fraisans apposée ci-dessus.

Fraisans le 15 Mai 1897

P. le Maire empêché.

Le 1er adjoint

Marmand.

MAIRIE DE FRAISANS (JURA)

Vu pour légalisation des signatures de Messieurs Victor Rameau, Buthiaut Gustave, Croncin Justin, Dumand François, apposées ci dessus tous électeurs sénatoriaux de la commune de Fraisans et celle de Monsieur Caron Louis électeur sénatorial de la comme de Sampierre apposée ci dessus en notre présence

A Fraisans le 15 Mai 1897

Le Maire

H. Larderet

MAIRIE DE FRAISANS (JURA)

Dole. — Typographie L. Bernin.

ARRIVÉE
LE 11 MAI 1885

Monsieur le Président du Sénat,

Messieurs les Sénateurs,

Nous soussignés, Bourgeois maire de la commune de Choisey

Jeunier Ernest conseiller municipal

Barbe Narcisse adjoint au maire de la commune de St Ylie

Tous électeurs sénatoriaux républicains du Jura,

Avons l'honneur de protester contre les opérations électorales qui ont amené l'élection au Sénat de M. Vuillod, député de Saint-Claude.

Cette protestation est basée sur une manœuvre qui a vicié le résultat du second tour de scrutin.

Le premier tour avait donné les résultats suivants :

	Majorité absolue	432 voix.
MM.	Vuillod.	377 —
	Labordère.	293 —
	Thurel.	192 —

Beaucoup de républicains de gouvernement, en présence de l'impossibilité de faire élire M. Thurel, dont on avait perfidement exploité le grand âge, songeaient à poser la candidature d'un de leurs amis, afin d'obtenir un ballottage au second tour. Ce ballottage n'était pas douteux, et il eût laissé le temps de faire des affiches et des bulletins pour le 3e tour.

Forts de l'appui assuré de M. Thurel, et de l'adhésion de nombreux républicains qui déclaraient nettement avoir voté à contre-cœur pour M. Vuillod, faute d'un autre candidat moins âgé que M. Thurel, convaincus que beaucoup de républicains modérés, qui, pour des raisons diverses, avaient voté d'abord pour M. Labordère, reviendraient ensuite au nouveau candidat, ils pouvaient compter sur le succès.

Mais une manœuvre déloyale de M. Vuillod empêcha la réalisation de ce projet.

En effet, alors que nous arrivions à la Préfecture, à deux heures, au moment où plusieurs de nos amis allaient entrer en campagne, nous aperçûmes un placard imprimé, affiché à plusieurs exemplaires et ainsi conçu :

ÉLECTEURS RÉPUBLICAINS

M. Thurel nous autorise à vous annoncer son désistement. Fidèle à la discipline républicaine, il vous prie de reporter vos suffrages sur le nom de M. Vuillod.....

Vu : Le Comité départemental.

LE CANDIDAT.

DOLE, IMPRIMERIE A. MOLLARD.

Que faire? M. Thurel nous abandonnait, et nous n'avions plus qu'à subir une défaite inévitable.

Les électeurs se pressaient et votaient sous l'influence de la déclaration de l'affiche. Quelques-uns de nous s'étonnaient que M. Thurel, dont la loyauté et les convictions franchement et sagement républicaines sont connues de tous, eût, contrairement à ce qu'il avait toujours affirmé, recommandé M. Vuillod ; mais ils s'inclinaient devant une affiche aussi catégorique, pensant qu'on avait réussi à arracher l'adhésion du vénérable doyen de notre démocratie.

Enfin un électeur remarqua que l'affiche était imprimée à Dole, d'où elle aurait dû partir au plus tard le matin à huit heures dix-huit, pour arriver en temps utile ; et que par suite elle avait été faite bien avant l'ouverture du scrutin, à un moment où assurément M. Thurel ne songeait pas à favoriser l'élection de M. Vuillod.

Les doutes sur la sincérité de l'affiche devenaient presque une certitude. Mais avant de s'inscrire en faux et de lancer contre ses adversaires une aussi grave accusation, il fallait des preuves, et M. Thurel seul pouvait les donner.

Deux de nos amis allèrent lui demander si vraiment il appuyait M. Vuillod. Sa réponse fut catégorique. La voici :

DÉCLARATION DE M. THUREL

A Messieurs les Électeurs sénatoriaux,

Je soussigné déclare que, dans mon désistement de ce jour, *je n'ai voulu désigner personne* (souligné) sur lequel vous devriez reporter vos suffrages, comptant que vous sauriez faire votre devoir, et j'ai l'honneur de remercier les 192 bons républicains qui ont bien voulu m'accorder leurs suffrages.

THUREL.

Donc, notre ancien sénateur n'avait pas conseillé ni *voulu conseiller* de voter pour M. Vuillod.

Cette réponse fermait la bouche non seulement à ceux qui affirmaient l'accord de M. Thurel avec M. Vuillod, mais encore à ceux qui prétendaient tout au moins l'induire de son désistement.

Les quelques personnes qui lurent la lettre de M. Thurel en jugèrent nécessaire l'impression et l'affichage. Mais toutes ces démarches, toutes ces allées et venues qui n'avaient commencé qu'à deux heures et demie, le temps nécessaire à M. Thurel pour écrire sa lettre, le temps d'en tirer quelques copies (l'impression n'en étant pas possible) et de les afficher, tout cela avait exigé plus d'une heure, et il en était près de quatre quand la vérité fut connue ; c'est à dire que le faux avait produit son effet, et que les 9/10^{e} des électeurs avaient voté avec la persuasion que M. Vuillod était le candidat de M. Thurel. En effet, presque tous étaient venus à la Préfecture de bonne

heure pour se mettre au courant de la situation et pour être libres le reste de l'après-midi.

Nous terminons cet exposé en faisant remarquer que M. Vuillod n'a guère dépassé la majorité absolue que d'une cinquantaine de voix, et que certainement son affiche lui en a amené un beaucoup plus grand nombre. D'autre part, cette affiche, comme nous l'avons dit, a empêché la nouvelle candidature qui, avec l'appui de M. Thurel, avait les plus grandes chances de succès sans le procédé peu délicat de M. Vuillod.

Le Sénat, gardien vigilant de sa dignité et de la sincérité du suffrage électoral, ne permettra pas qu'un candidat s'introduise dans son sein à l'aide d'une manœuvre frauduleuse, et nous espérons qu'il annulera l'élection de M. Vuillod.

Jeunier Ernest Bourgeois Barlet

Vu pour légalisation des signatures
apposées ci-dessus
à Poligny le 9 Mai 1897
Le Maire
Bourgeois

Arbois le 9 Mai 1897
Barlet

Vu pour légalisation de la signature
apposée ci-dessus
Le Maire
Perrois

Dole. — Typographie L. Bernin.

ARRIVÉE
LE 14 MAI 1897

Monsieur le Président du Sénat,

Messieurs les Sénateurs,

Nous soussignés, Ligier docteur en médecine, ancien directeur de l'asile national de St-Maurice conseiller général du Jura

Tous électeurs sénatoriaux républicains du Jura,

Avons l'honneur de protester contre les opérations électorales qui ont amené l'élection au Sénat de M. Vuillod, député de Saint-Claude.

Cette protestation est basée sur une manœuvre qui a vicié le résultat du second tour de scrutin.

Le premier tour avait donné les résultats suivants :

	Majorité absolue	432 voix.
MM.	Vuillod.	377 —
	Labordère.	293 —
	Thurel.	192 —

Beaucoup de républicains de gouvernement, en présence de l'impossibilité de faire élire M. Thurel, dont on avait perfidement exploité le grand âge, songeaient à poser la candidature d'un de leurs amis, afin d'obtenir un ballottage au second tour. Ce ballottage n'était pas douteux, et il eût laissé le temps de faire des affiches et des bulletins pour le 3e tour.

Forts de l'appui assuré de M. Thurel, et de l'adhésion de nombreux républicains qui déclaraient nettement avoir voté à contre-cœur pour M. Vuillod, faute d'un autre candidat moins âgé que M. Thurel, convaincus que beaucoup de républicains modérés, qui, pour des raisons diverses, avaient voté d'abord pour M. Labordère, reviendraient ensuite au nouveau candidat, ils pouvaient compter sur le succès.

Mais une manœuvre déloyale de M. Vuillod empêcha la réalisation de ce projet.

En effet, alors que nous arrivions à la Préfecture, à deux heures, au moment où plusieurs de nos amis allaient entrer en campagne, nous aperçûmes un placard imprimé, affiché à plusieurs exemplaires et ainsi conçu :

ÉLECTEURS RÉPUBLICAINS

M. Thurel nous autorise à vous annoncer son désistement. Fidèle à la discipline républicaine, il vous prie de reporter vos suffrages sur le nom de M. Vuillod.....

Vu : Le Comité départemental.

LE CANDIDAT.

DOLE, IMPRIMERIE A. MOLLARD.

Que faire? M. Thurel nous abandonnait, et nous n'avions plus qu'à subir une défaite inévitable.

Les électeurs se pressaient et votaient sous l'influence de la déclaration de l'affiche. Quelques-uns de nous s'étonnaient que M. Thurel, dont la loyauté et les convictions franchement et sagement républicaines sont connues de tous, eût, contrairement à ce qu'il avait toujours affirmé, recommandé M. Vuillod ; mais ils s'inclinaient devant une affiche aussi catégorique, pensant qu'on avait réussi à arracher l'adhésion du vénérable doyen de notre démocratie.

Enfin un électeur remarqua que l'affiche était imprimée à Dole, d'où elle aurait dû partir au plus tard le matin à huit heures dix-huit, pour arriver en temps utile ; et que par suite elle avait été faite bien avant l'ouverture du scrutin, à un moment où assurément M. Thurel ne songeait pas à favoriser l'élection de M. Vuillod.

Les doutes sur la sincérité de l'affiche devenaient presque une certitude. Mais avant de s'inscrire en faux et de lancer contre ses adversaires une aussi grave accusation, il fallait des preuves, et M. Thurel seul pouvait les donner.

Deux de nos amis allèrent lui demander si vraiment il appuyait M. Vuillod. Sa réponse fut catégorique. La voici :

DÉCLARATION DE M. THUREL

A Messieurs les Électeurs sénatoriaux,

Je soussigné déclare que, dans mon désistement de ce jour, *je n'ai voulu désigner personne* (souligné) sur lequel vous devriez reporter vos suffrages, comptant que vous sauriez faire votre devoir, et j'ai l'honneur de remercier les 192 bons républicains qui ont bien voulu m'accorder leurs suffrages.

THUREL.

Donc, notre ancien sénateur n'avait pas conseillé ni *voulu conseiller* de voter pour M. Vuillod.

Cette réponse fermait la bouche non seulement à ceux qui affirmaient l'accord de M. Thurel avec M. Vuillod, mais encore à ceux qui prétendaient tout au moins l'induire de son désistement.

Les quelques personnes qui lurent la lettre de M. Thurel en jugèrent nécessaire l'impression et l'affichage. Mais toutes ces démarches, toutes ces allées et venues qui n'avaient commencé qu'à deux heures et demie, le temps nécessaire à M. Thurel pour écrire sa lettre, le temps d'en tirer quelques copies (l'impression n'en étant pas possible) et de les afficher, tout cela avait exigé plus d'une heure, et il en était près de quatre quand la vérité fut connue ; c'est à dire que le faux avait produit son effet, et que les 9/10e des électeurs avaient voté avec la persuasion que M. Vuillod était le candidat de M. Thurel. En effet, presque tous étaient venus à la Préfecture de bonne

heure pour se mettre au courant de la situation et pour être libres le reste de l'après-midi.

Nous terminons cet exposé en faisant remarquer que M. Vuillod n'a guère dépassé la majorité absolue que d'une cinquantaine de voix, et que certainement son affiche lui en a amené un beaucoup plus grand nombre. D'autre part, cette affiche, comme nous l'avons dit, a empêché la nouvelle candidature qui, avec l'appui de M. Thurel, avait les plus grandes chances de succès sans le procédé peu délicat dont M. Vuillod a bénéficié.

Le Sénat, gardien vigilant de sa dignité et de la sincérité du suffrage électoral, ne permettra pas qu'un candidat s'introduise dans son sein à l'aide d'une manœuvre frauduleuse, et nous espérons qu'il annulera l'élection de M. Vuillod.

Dr Ligier

Docteur Ligier, conseiller général du Jura.

Pour légalisation de la
signature de Mr le Dr Ligier
St Thiébaud de 12 Mai 1897
Le Maire



Dole. — Typographie L. Bernin.

ARRIVÉE
LE 15 MAI 1897

Monsieur le Président du Sénat,

Messieurs les Sénateurs,

Nous soussignés, Poiffaut (armand) conseiller général, ancien président du conseil général, ancien maire de Dole
Pidoux (Pierre) vice président du conseil général
président de la Chambre de Commerce du Jura
Richemet François, professeur en retraite, agrégé de l'Université
conseiller d'arrondissement
Nevers, conseiller d'arrondissement

Tous électeurs sénatoriaux républicains du Jura,

Avons l'honneur de protester contre les opérations électorales qui ont amené l'élection au Sénat de M. Vuillod, député de Saint-Claude.

Cette protestation est basée sur une manœuvre qui a vicié le résultat du second tour de scrutin.

Le premier tour avait donné les résultats suivants :

	Majorité absolue	432 voix.
MM.	Vuillod.	377 —
	Labordère.	293 —
	Thurel.	192 —

Beaucoup de républicains de gouvernement, en présence de l'impossibilité de faire élire M. Thurel, dont on avait perfidement exploité le grand âge, songeaient à poser la candidature d'un de leurs amis, afin d'obtenir un ballottage au second tour. Ce ballottage n'était pas douteux, et il eût laissé le temps de faire des affiches et des bulletins pour le 3e tour.

Forts de l'appui assuré de M. Thurel, et de l'adhésion de nombreux républicains qui déclaraient nettement avoir voté à contre-cœur pour M. Vuillod, faute d'un autre candidat moins âgé que M. Thurel, convaincus que beaucoup de républicains modérés, qui, pour des raisons diverses, avaient voté d'abord pour M. Labordère, reviendraient ensuite au nouveau candidat, ils pouvaient compter sur le succès.

Mais une manœuvre déloyale de M. Vuillod empêcha la réalisation de ce projet.

En effet, alors que nous arrivions à la Préfecture, à deux heures, au moment où plusieurs de nos amis allaient entrer en campagne, nous aperçûmes un placard imprimé, affiché à plusieurs exemplaires et ainsi conçu :

ÉLECTEURS RÉPUBLICAINS

M. Thurel nous autorise à vous annoncer son désistement. Fidèle à la discipline républicaine, il vous prie de reporter vos suffrages sur le nom de M. Vuillod.....

Vu : Le Comité départemental.

LE CANDIDAT.

DOLE, IMPRIMERIE A. MOLLARD.

Que faire? M. Thurel nous abandonnait, et nous n'avions plus qu'à subir une défaite inévitable.

Les électeurs se pressaient et votaient sous l'influence de la déclaration de l'affiche. Quelques-uns de nous s'étonnaient que M. Thurel, dont la loyauté et les convictions franchement et sagement républicaines sont connues de tous, eût, contrairement à ce qu'il avait toujours affirmé, recommandé M. Vuillod ; mais ils s'inclinaient devant une affiche aussi catégorique, pensant qu'on avait réussi à arracher l'adhésion du vénérable doyen de notre démocratie.

Enfin un électeur remarqua que l'affiche était imprimée à Dole, d'où elle aurait dû partir au plus tard le matin à huit heures dix-huit, pour arriver en temps utile ; et que par suite elle avait été faite bien avant l'ouverture du scrutin, à un moment où assurément M. Thurel ne songeait pas à favoriser l'élection de M. Vuillod.

Les doutes sur la sincérité de l'affiche devenaient presque une certitude. Mais avant de s'inscrire en faux et de lancer contre ses adversaires une aussi grave accusation, il fallait des preuves, et M. Thurel seul pouvait les donner.

Deux de nos amis allèrent lui demander si vraiment il appuyait M. Vuillod. Sa réponse fut catégorique. La voici :

DÉCLARATION DE M. THUREL

A Messieurs les Électeurs sénatoriaux,

Je soussigné déclare que, dans mon désistement de ce jour, *je n'ai voulu désigner personne* (souligné) sur lequel vous devriez reporter vos suffrages, comptant que vous sauriez faire votre devoir, et j'ai l'honneur de remercier les 192 bons républicains qui ont bien voulu m'accorder leurs suffrages.

THUREL.

Donc, notre ancien sénateur n'avait pas conseillé ni *voulu conseiller* de voter pour M. Vuillod.

Cette réponse fermait la bouche non seulement à ceux qui affirmaient l'accord de M. Thurel avec M. Vuillod, mais encore à ceux qui prétendaient tout au moins l'induire de son désistement.

Les quelques personnes qui lurent la lettre de M. Thurel en jugèrent nécessaire l'impression et l'affichage. Mais toutes ces démarches, toutes ces allées et venues qui n'avaient commencé qu'à deux heures et demie, le temps nécessaire à M. Thurel pour écrire sa lettre, le temps d'en tirer quelques copies (l'impression n'en étant pas possible) et de les afficher, tout cela avait exigé plus d'une heure, et il en était près de quatre quand la vérité fut connue ; c'est à dire que le faux avait produit son effet, et que les 9/10e des électeurs avaient voté avec la persuasion que M. Vuillod était le candidat de M. Thurel. En effet, presque tous étaient venus à la Préfecture de bonne

heure pour se mettre au courant de la situation et pour être libres le reste de l'après-midi.

Nous terminons cet exposé en faisant remarquer que M. Vuillod n'a guère dépassé la majorité absolue que d'une cinquantaine de voix, et que certainement son affiche lui en a amené un beaucoup plus grand nombre. D'autre part, cette affiche, comme nous l'avons dit, a empêché la nouvelle candidature qui, avec l'appui de M. Thurel, avait les plus grandes chances de succès sans le procédé peu délicat de M. Vuillod.

Le Sénat, gardien vigilant de sa dignité et de la sincérité du suffrage électoral, ne permettra pas qu'un candidat s'introduise dans son sein à l'aide d'une manœuvre frauduleuse, et nous espérons qu'il annulera l'élection de M. Vuillod.

V.ᵉ Dolot, v.ᵉ président du conseil général
Président de la chambre de Cᵉ de Jura

Armand Gallant, conseiller général, ancien maire
de Dole, ancien président de la chambre de Cᵉ du Jura

Richenet. Conseiller d'arrondt, professeur en retraite
agrégé de l'Université

Ern Nevers
Cons.ʳ d'arrondt

Vu pour légalisation des
signatures de Messieurs
Pidoux, Richenet, Poiffaut et
E. Nevers, apposées ci-dessus

Pour le Maire de Vieille-Loye empêché
L'adjoint
Guignard

Dole. — Typographie L. Bernin.

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Gaudillot	Délégué sénatorial propriétaire à Arnaud d'Condes Jura	

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental*, déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Tiaton	maire de Cornod	Vu pour légalisation de deux signatures ci contre La Mairie Tiaton
Seillon	Adjoint de Cornod	

MAIRIE DE CORNOD (JURA)

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Boisson	Boisson Ferdinand-Frédéric délégué sénatorial à Vescles	Boisson MAIRIE DE VESCLES

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Pichot	Pichot Albert Maire de Chisséria	
Genty	Maire de Dramelay Délégué sénatorial	
Genty	Maire de la Boissière	
E. Baiwan	Délégué sénatorial et maire de Chatonnay	

MAIRIE DE CHISSÉRIA (JURA)

MAIRIE DE DRAMELAY (JURA)

MAIRIE DE LA BOISSIÈRE

MAIRIE CHATONNAY

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Arsène Téaut.	Téaut Propriétaire à Augea	JURA — MAIRIE — Téaut — AUGEA
Emmanuel	Emmanuel propriétaire adjoint à Augea	JURA — MAIRIE — MAYNAL

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Rioch Dijon	Rioch Dijon propriétaire maire à Maynal (Jura)	Rioch Dijon

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental*, déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Jalley	Jalley Alix maire de la Commune de Desnes. Jura	MAIRIE DE DESNES (JURA)
Lardanchet	Lardanchet Xavier adjoint à Desnes.	Vu par nous maire de la commune de Desnes pour légalisation de la signature de Lardanchet adjoint à Desnes. Le Maire Jalley

MAIRIE DE DESNES

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental*, déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Berlier	Berlier, Théophile, délégué à Châtillon pour l'élection sénatoriale du 2 mai 1897 demeurant à Châtillon (Jura)	Vu pour la légalisation de la signature de M. Berlier Théophile apposée ci-contre Châtillon le 10 mai 1897 pour le maire empêché l'adjoint

MAIRIE CHÂTILLON

Voir au verso.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Lamy	Lamy Eugène Délégué Sénatorial pour les élections du 2 Mai 1897. pour la Commune de Villard-s-d'Ain	Vu pour la légalisation de la signature de M. Lamy Eugène apposée ci-contre Villard-s-l'Ain le 10 mai 1897. Pour le Maire empêché L'Adjoint Prétard MAIRIE VILLARD D'AIN (JURA)

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Ch. Ramboz Mont p/R	Ramboz Stéphane Délégué sénatorial à Foncine au Haut de Perrigny. Demande l'Enquête	Vu et approuvé les signatures ci-contre le maire. Bertrand.
	Morel Jean-Baptiste à Perrigny délégué sénatorial.	

MAIRIE DE PERRIGNY (JURA)

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Le Général Chomereau de St André	Le Général Chomereau de St André, maire de Verges, Délégué à Verges, par Mirebel, Jura.	Verges, le 11 mai 1897. Vu pour légalisation de l'adjoint de Verges. Gambon

MAIRIE VERGES

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Pelletier	Pelletier Omer Maire à Vevy. Jura	Vu pour légalisation de la signature de M. Pelletier Vevy, le 3 mai 1897. Le Maire Pelletier

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Bassard	Bassard Aug.te instituteur à L'Etoile	Vu et approuvé pour la Légalisation des Signatures apposées ci dessus L'Adjoint Bassard
Gerber adj	Gerber Adrien propriétaire à l'Etoile Jura	

Mairie de L'Etoile (Jura)

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Escourt	Escourt Ernest Maire à St-Didier-sous-Arcenay	

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comite départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
V. Clément	M. Clément Valbert propr. à Dompierre par Orgelet Jura	Vu pour la légalisation de la signature apposée ci-contre Le maire Bérépion
G. Damelet	G. Damelet au Point à Mérona par Orgelet (Jura)	Vu pour la légalisation de la signature apposée ci-contre Le maire Michaud

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Bnd Approuvé	Bnd Seraphin propriétaire à Mannigia par Orgelet Jura Victor Moreau, propriétaire à la Tour du Meix, par Orgelet (Jura) Déclare ne savoir signer de la commune de la Tour du Meix, demeurant Lons-le-Saunier, rue de Valmy	Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Conseiller Mochet Pour légalisation de la signature de Mr Moreau, apposée ci-contre Lons-le-Saunier le 13 mai 1897 Le Maire

LONS-LE-SAUNIER
MAIRIE
JURA

14

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
	Withoff Lucien conseiller d'arrondissement de Lons-le-Saunier à Orgelet —	

Vu pour la légalisation de la signature de M. Withoff Lucien apposée ci-dessus

Orgelet, le 12 Mai 1897.

Le Maire

MAIRIE D'ORGELET (Jura)

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental*, déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Caillon	propriétaire et cultivateur à Gigny	Vu pour la légalisation de la signature du sieur Caillon. En Mairie le 10 mai 1897 Le Maire Berthelon
Gillon	Maire de Gigny	
Champon	menuisier à Gigny	Vu pour la légalisation de la signature du sieur Champon. En Mairie le 10 mai 1897 Berthelon

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental*, déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
	Gustave Motay, délégué sénatorial de Monnetay, par Saint-Julien	Pour grande légalisation de la signature du sieur Motay Gustave. En mairie à Monnetay le 12 mai 1897. Le Maire, Malassagne

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Ruffly	Ruffly Charles député sénatorial de Marigna sur Valouse	Vu pour légalisation de la signature de Mr Ruffly Charles Marigna le 13 mai 1897 L'adjoint de Marigna

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Vuillod	Guillot Charles, maire de Passenans, délégué sénatorial au scrutin du 2 mai 1897	Vu pour légalisation de la signature de M. Guillot Le 1er Const. municipal [illegible]
Balmais	Balmais Pierre, adjoint au maire de Passenans, délégué sénatorial au scrutin du 2 mai 1897	Vu pour légalisation de la signature de M. Balmais Le 1er Const. municipal [illegible]

MAIRIE DE PASSENANS JURA

MAIRIE DE PASSENANS JURA

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental*, déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Durand	Jardinier à Sellières et Délégué par le conseil municipal de Sellières pour l'élection sénatoriale du 2 mai	Vu pour légalisation de la signature de M. Durand apposée ci-dessus Sellières, le 11 Mai 1897 LE MAIRE DE SELLIÈRES J. Sauvageot
P. Canoz	Ecclésiastique à Sellières Délégué par l'élection sénatoriale du 2 mai	Vu pour légalisation de la signature de M. P. Canoz apposée ci-dessus Sellières, le 11 Mai 1897 LE MAIRE DE SELLIÈRES J. Sauvageot

MAIRIE DE SELLIÈRES (JURA)

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
J. le Coail	J. le Coail propre à Villeneuve délégué sénatorial élection 2 Mai 97	Vue pour légalisation de Monsieur Le Conseil à Villeneuve le 11 Mai 1897 Le Maire J. Glerc
Clapeyron	Clapeyron maire de Barbonnay délégué élection sénatoriale du 2 Mai 1897	Vu pour la légalisation de la signature de M. Clapeyron maire de Barbonnay le 12 Mai 97
Boissard	Boissard adjoint de Toulouse délégué élection sénatoriale 2 Mai 97	Vu pour la légalisation de la signature de M. Boissard adjoint de Toulouse Toulouse le 13 Mai 1897.
J. Berthier	Berthier maire de Toulouse délégué élection sénatoriale du 2 Mai 97	Vu pour la légalisation de la signature de M. Berthier maire de Toulouse Toulouse le 12 Mai 1897.
J. Nomet	Nomet, mécanicien et maire de St Lamain délégué élection sénatoriale du 2 Mai 97.	Vu pour la légalisation de la signature de M. J. Nomet maire de St Lamain St Lamain 13 Mai 97.

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Grammont	Adjoint au Maire à Voiteur	

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Ramelet	Délégué sénatorial Lavigny	JURA MAIRIE LAVIGNY Guyot-Longerotte
Guyot-Longerotte	Délégué sénatorial Lavigny	Ramelet JURA MAIRIE LAVIGNY

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
L. Billiard	L. Billiard Agriculteur à Montain par Dole-le-Saunier Délégué sénatorial de Montain	Vu pour légalisation de la signature de M. Léon Billiard délégué de Montain Montain, le 1897 Le maire

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
F Simeray	Francis Simeray médecin à Chaumergy (Jura)	JURA Simeray CHAUMERGY
Rimard	Francis Rimard maire à Chaumergy (Jura)	Simeray

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental*, déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Le Maire d'Arbois		
Bourdy	Bourdy Bastien Délégué Syndical, à La Chassagne	

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Vautard	Délégué sénatorial à Gergenans	Vautard MAIRIE DE GERGENANS

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Barraux	Barraux Fauvez Adjoint et Délégué sénatorial de Monnières	Vu pour la légalisation Le Maire Raboud

JURA
MAIRIE
MONNIÈRES

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

— Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
A. Mollet	Mollet, Conseiller d'Arrond.t à Gendrey	A. Mollet
Bouyard	Bouyard Antoine, Conseiller m.al à Gendrey.	A. Mollet
Thomas	Thomas Antoine Conseiller m.al à Gendrey	A. Mollet

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental*, déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
	Délégué de la Commune d'Authume	
	Délégué de la Commune de Gevrisiat	
	Délégué de la Commune d'Authume	
	Délégué de la Commune de Messia	

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental*, déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Dumont	Antoine Délégué Baverans	MAIRIE de BAVERANS (Jura)

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
	Industriel à Mesnay	Vu par nous, Maire de Mesnay pour la légalisation des signatures ci-contre.
Faudot	Cultivateur à Mesnay.	

MAIRIE DE MESNAY (JURA)

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Moine	Moine François, adjoint Délégué Sénatorial à Vadans	Vu pour légalisation de la signature de Moine François apposée ci-dessus Le maire de Vadans Girardot
Saromet	Saromet Lucien, Maire Délégué Sénatorial à Mathenay	

MAIRIE VADANS (JURA)

MAIRIE MATHENAY (JURA)

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
J. Paget	Paget Pierre délégué sénatorial à Soulle p.e Champagnole Jura	Vu p.r légalisation de la signature de M. Paget Pierre, maire L'adjoint J. J. Etievant

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
E. Chauvin	Chauvin Elisée Maire Délégué de Gellois	E. Chauvin Maire
Dobet	Joseph Henry Dole Délégué de la Favière par Rosureux	Dobet Maire
Brocard	Brocard Ernest, Maire délégué de Mournans par Rosureux	Brocard Maire

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Le Maire Goisset	Goisset Chrestien Jean Délégué de Frasnoy par Rozet	Le Maire Goisset
Dr Bailly	Bailly docteur en médecine délégué de Rozenoy	
Royet	Royet maire et délégué de Censeau	
Comte	Comte délégué de la Latte	

JURA
MAIRIE
FRASNOY

Pour le Maire absent
L'adjoint C. Parteur

MAIRIE DE CENSEAU
JURA

JURA

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental*, déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Page	Page, Maire, délégué sénatorial de la commune de Petit Villard Jura	Page
Jeannin	Jeannin, délégué sénatorial commune de Froidefontaine	Vu pour légalisation de la signature de M. Jeannin délégué sénatorial de la commune de Froidefontaine Le Maire, Thivent

JURA — MAIRIE — FROIDE-FONTAINE

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Stuart	Stuart, conseiller d'arrondissement, Maire à Trois fontaines	Vu pour légalisation de la signature de M. Stuart Conseiller d'arrondissement du canton de Nozeroy L'adjoint
Bolard	Ésie Bolard Delégué Sénatorial de la Commune de Bief-du-Fourg	Vu pour la légalisation de la Signature de Mlle Bolard délégué Sénatoriale de la Commune de Bief du Fourg Le maire

MAIRIE TROIS-FONTAINES

MAIRIE BIEF-DU-FOURG

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Jacquemard	Jacquemard Léon Délégué Sénatorial Arbigny-les-Bains	
Champon	Champon Gustave Cornaux	
Courthiade	Courthiade Constant à Dournon	

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Edmond Grappe	négociant à Ounans canton de Villers-Farlay (Jura)	Vu pour la légalisation de la signature de M. Grappe Maire d'Ounans. Le 12 mai 1897 Le Conseiller municipal Bouton P.
Bouton Paul	Instituteur en retraite à Ounans (Jura).	Vu pour la légalisation de la signature de M. Bouton adjoint d'Ounans. Le 12 mai 1897 Le Conseiller municipal Bouton P.

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental*, déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
	Pierre, Propriétaire à Cramans	Vu par Nous, Maire de la commune de Cramans pour légalisation des signatures de Messieurs Pierre et Thomas propriétaires à Cramans. Cramans le 2 Mai 1897. Le Maire
	Thomas Gabriel adjoint à Cramans	

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Berson	Berson André Délégué sénatorial à Moirans	Vu pour la MAIRE de MOIRANS, pour légalisation de la signature de Berson André Moirans, le 12 mai 1897 Le Maire, Jos. Berson

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental*, déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Alexandre Lamy	Alexandre Lamy industriel 167 grande Rue à Morez (Jura)	Pour légalisation de la signature de M. Alexandre Lamy Morez, le 10 mai 1897. Pour le Maire empêché, le Maire de Morez L'Adjoint, C. Bailly

MAIRIE DE MOREZ JURA

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Aug. Benoît Jeanin	Négt Propriétaire à Lajoux	Vu pour légalisation de M. Aug. Benoît Jeanin Lieu d'élection Sénatoriale de Lajoux Le maire
Lieu	Lieu-médecin à Lajoux par Septmoncel (Jura)	

MAIRIE LAJOUX

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental*, déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Bruyas	Maire du Lac des Rouges Truites	
Marie Marcuse	Adjointe du Lac des Rouges Truites	

A Monsieur le Président du
Sénat au palais du Luxembourg
à Paris ;

ARRIVÉE
LE 18 MAI 1897

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser pour
pli séparé / papier d'affaires recommandé
40 feuilles de protestations contre l'élection
de M. Viallon au scrutin du 2 mai 1897.

Ces feuilles numérotées de un à 40 sont
revêtues de quatre-vingt sept signatures
d'électeurs sénatoriaux. (87).

Je vous prie, Monsieur le Président
d'agréer l'assurance de mes très respectu-
-eux sentiments.

Pourlesaumont le 17 mai 1897

Dr Corad

Dr Corad conseiller général du Jura.

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 MAI 1897

PROTESTATION

ARRIVÉE
LE 17 MAI 1897

LES SOUSSIGNÉS,

Adhèrent à la protestation faite et déposée le 2 mai, au cours du deuxième tour de scrutin, pour l'élection sénatoriale du Jura, contre la manœuvre frauduleuse spécifiée dans cette protestation ;

Déclarent :

Qu'après avoir, avant l'ouverture de ce deuxième tour de scrutin, fait placarder une première affiche reproduisant une lettre de M. Thurel, par laquelle il se désistait de sa candidature, sans recommandation en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats restés en présence, les patrons et les agents de la candidature de M. Vuillod ont fait placarder une seconde affiche où le comité radical, dit *Comité départemental,* déclarait que **M. Thurel les priait de porter leurs suffrages sur le nom de M. le Député Vuillod ;**

Qu'un grand nombre d'exemplaires de cette affiche mensongère était placardé dans les couloirs conduisant à la salle du scrutin et aux abords de la Préfecture, et que les chefs du parti radical et leurs agents y confirmaient hautement la fausse nouvelle du prétendu désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod ;

Que, M. Thurel ayant été prévenu par ses amis et ayant alors écrit une déclaration portant que, dans son désistement **il n'avait voulu désigner personne** aux suffrages des électeurs, cette déclaration n'a été annoncée qu'une heure au moins après l'ouverture du scrutin et seulement à un certain nombre d'électeurs qui étaient alors présents ;

Que cette même déclaration n'a pu être imprimée et que seulement cinq copies manuscrites ont pu être faites et affichées successivement à partir de 3 heures et demie ;

Que c'est cette manœuvre qui, en faisant croire, par un très grand nombre d'électeurs, à à l'existence imaginaire d'une recommandation de M. Thurel en faveur de M. Vuillod, a procuré à cette candidature la majorité qu'elle a eue ;

Réclament, en conséquence, l'annulation de l'élection Vuillod, comme entachée de fraude et ayant été obtenue à l'aide de cette fraude ;

Au besoin, demandent une enquête.

SIGNATURES	NOMS, QUALITÉS ET ADRESSES DES SIGNATAIRES	VISA DES MAIRES POUR LÉGALISATION DES SIGNATURES
Monnay	Conseiller municipal de Nozeroy	Vu pour légalisation de la signature Monnay
C. Carteur	Adjoint de Nozeroy	Vu pour légalisation de la signature Carteur
U. Serin 2	Maire de Mièges	
C. Dole	Montrevel	
		Le maire Lauson

MAIRIE DE NOZEROY (JURA)

MAIRIE DE MIÈGES (JURA)

Ministère
de l'Intérieur.

Direction
du Personnel
et du Secrétariat.

2e Bureau.

République Française.

ARRIVÉ
LE 14 MAI 1897

Paris, le 13 Mai 1897

Monsieur le Président,

En vue de la vérification des pouvoirs de M. Viellot élu Sénateur le 2 Mai courant dans le département du Jura, j'ai l'honneur de vous transmettre les documents ci-après désignés :

1°_ Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et suppléants, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

2°_ La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressé en exécution de l'art. 9 de la même loi;

3°_ La liste d'émargement divisée en 4 cahiers distincts;

4°_ Les feuilles de pointage au nombre de 8;

5°_ Le procès-verbal des opérations électorales

6°_ La notice du candidat élu

7°_ une protestation signée de 11 électeurs qui a été déposée pendant le 2e tour de scrutin;

8°_ une contre protestation, revêtue d'un grand nombre de signatures, qui a été déposée avant la clôture du 2e tour de scrutin

9°_ six bulletins blancs, annexés au procès-verbal

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le Président, de vouloir bien me faire accuser réception du présent envoi.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre de l'Intérieur :
Le Directeur du Personnel et du Secrétariat,

250-2.96.

Monsieur le Président du Sénat.

DÉPARTEMENT
du Jura

ANNEXE
À LA CIRCULAIRE
du 5 décembre 1896.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 8.)

(EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOÛT 1875 ET 9 DÉCEMBRE 1884.)

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le 2 Mai 1897, à Lons-le-Saunier, pour élire un sénateur.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le deux du mois de Mai
nous (1) de Moréal, Auguste-Henri René, président
du tribunal de première instance de Lons-le-Saunier, nous sommes
rendu dans la salle du Conseil de Préfecture à Lons-le-Saunier
local désigné pour la réunion du collège électoral du département du Jura
convoqué en vertu du décret du 11 mars 1897
à l'effet d'élire un sénateur.

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président *ou* vice-président *ou* juge le plus ancien.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. Hudry, J- (Jean-Marie), né le
M. Barbier-Bougaud ( ), né le
M. Brenot, (Jean-Louis), né le
M. Odobey, (Jules,), né le

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M.
Richard, (Charles-Joseph), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'organisation du sénat et les élections des sénateurs.

2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur l'élection des sénateurs modifiée par la loi du 9 décembre 1884;

3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode de payement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;

7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi

12-06-96. [+]

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en 4 sections de vote, de la manière suivante (1) :

1re Section,	de la lettre	A	à la lettre	C	— 213 électeurs.
2e Section,	—	D	—	I	— 183 —
3e Section,	—	J	—	O	— 206 —
4e Section,	—	P	—	Z	— 229 —
5e Section,	—		—		— —
6e Section,	—		—		— —
7e Section,	—		—		— —
8e Section,	—		—		— —
9e Section,	—		—		— —
10e Section,	—		—		— —

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1re SECTION....
- *Président*..... | M. (2) Lieffroy, Aimé ;
- *Scrutateurs*.....
  - M. Coudry, Jean-Claude ;
  - M. Dugourd, Justin ;
  - M. Georgeon, Henri ;
  - M. Lecolier, Louis ;

2e SECTION....
- *Président*..... | M. Vuillaume, Léo ;
- *Scrutateurs*.....
  - M. Chamberland, Louis ;
  - M. Lorge, Louis ;
  - M. Grandclément, Désiré ;
  - M. Pieux, Joseph ;

3e SECTION....
- *Président*..... | M. Roche, Aster ;
- *Scrutateurs*.....
  - M. Rousseau, Alphonse ;
  - M. Gaillard, Désiré ;
  - M. Chauvin, Louis ;
  - M. Rambon, Jean-Constant ;

4e SECTION....
- *Président*..... | M. Cury, Victor ;
- *Scrutateurs*.....
  - M. Prost-Magnin ;
  - M. Juban, Vital ;
  - M. Dunod, Auguste ;
  - M. Chevassus, Henri ;

5e SECTION....
- *Président*..... | M.
- *Scrutateurs*.....
  - M.
  - M.
  - M.
  - M.

6e Section	*Président*	M.
	Scrutateurs	M.
		M.
		M.
		M.
7e Section	*Président*	M.
	Scrutateurs	M.
		M.
		M.
		M.
8e Section	*Président*	M.
	Scrutateurs	M.
		M.
		M.
		M.
9e Section	*Président*	M.
	Scrutateurs	M.
		M.
		M.
		M.
10e Section	*Président*	M.
	Scrutateurs	M.
		M.
		M.
		M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de un, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leur bulletin préparé en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre [1].

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

[1] La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS en plus.	NOMBRE DE BULLETINS en moins.
1re Section	241	241	4	"
2e *idem*	183	183	"	"
3e *idem*	206	205	"	1
4e *idem*	226	230	4	"
5e *idem*				
6e *idem*				
7e *idem*				
8e *idem*				
9e *idem*				
10e *idem*				
TOTAUX	856	859	4	1

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux bureaux de sections qui les avaient reçus; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci pussent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À								
				M. Chanel	M. Vaillé	M. Labordère	M.	M.	M.	M.	M.	M.
1re Section	241	242	"	114	98	100						
2e *idem*	183	183	"	36	86	61						
3e *idem*	209	206	"	58	85	63						
4e *idem*	230	231	"	54	108	69						
5e *idem*												
6e *idem*												
7e *idem*												
8e *idem*												
9e *idem*												
10e *idem*												
TOTAUX	859	862	"	192	377	293						

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits 861

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements 856

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes 859

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants 856

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître [2] . . . . . "

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés . . 856

MAJORITÉ ABSOLUE [3] 429

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des *votants* le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être paraphés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES. EN LETTRES.	EN CHIFFRES
M. Vuillod, Jean-Baptiste	trois cent soixante-dix-sept	377
M. Labordère, Alfred,	deux cent quatre-vingt-treize	293
M. Eburel, Hermann	cent quatre-vingt-douze	192
M.		
M		
M		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....	"	"

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. Aucun des candidats n'ayant ~~ayant~~ obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue ~~n'a proclamé sénateur~~ il sera procédé à un troisième tour fixé à deux heures du soir.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à ~~mie~~ heures.

Le Président *Le Secrétaire,* *Les Membres du bureau,*

2ᵉ TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1). — Le Bureau du Collège était le même qu'au premier tour).

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

— Les sections de vote étaient composées de la manière suivante :
1ère section — Président : M. Lieffroy ; Scrutateurs : MM. Thollard, Krugell, Jaillon et Jacquin
2e — id. — Président : M. Gardet ; Scrutateurs : MM. David, Vaclet, Serrad, Marius et Dulorz
3e — id. — Président : M. Gauthier ; Scrutateurs : MM. Genoud, Colin, Duffourg et Grasset
4e — id. — Président : M. Bontemps ; Scrutateurs : MM. Cuidiat, Veuguet, Hyvert et Chavet.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à cinq heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS en plus.	NOMBRE DE BULLETINS en moins.
1re Section	242	243	1	
2e *idem*	182	181	"	1
3e *idem*	206	206	"	"
4e *idem*	229	229	"	"
5e *idem*				
6e *idem*				
7e *idem*				
8e *idem*				
9e *idem*				
0e *idem*				
TOTAUX	859	859	1	1

Resultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
				M. Vuillot	M. Labadens	M. Edouard	M. Alphonse Richard	M. Pecot	M. Cardon	M. Rue du Blanc	M.	M.	M.
1re Section	243	243		123	113	3		1	1	2			
2e *idem*	181	182		106	73	2	1						
3e *idem*	206	206		116	88	2		1	1	3			
4e *idem*	229	229		138	87	3				1			
5e *idem*													
6e *idem*													
7e *idem*													
8e *idem*													
9e *idem*													
10e *idem*													
TOTAUX	859	860		483	356	10	1	2	2	6			

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits 861

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements 859

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes 860

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants (1) 859

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître (2) 6

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés 853

MAJORITÉ ABSOLUE (3) 427

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des *votants* le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES. EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. Veillod Jean Baptiste	Quatre cent quatre-vingt trois	483
M. Labrudère Alfred	trois cent cinquante-six	356
M. Chevrel Herman	dix	10
M. Richard Alphonse	une	1
M. Trost Camille	deux	2
M. Cordier Louis	deux	2
M		
M		
M.		
M.		
M.		
M		
M		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....	Six	6

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. (3) Veillod Jean Baptiste

ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur .

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à sept heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à 6 heures.

Le Président, *Le Secrétaire,* *Les Membres du bureau,*

3E TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à sept heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1).

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à dix heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS en plus.	NOMBRE DE BULLETINS en moins.
1re Section				
2e *idem*				
3e *idem*				
4e *idem*				
5e *idem*				
6e *idem*				
7e *idem*				
8e *idem*				
9e *idem*				
10e *idem*				
TOTAUX				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
1re Section													
2e *idem*													
3e *idem*													
4e *idem*													
5e *idem*													
6e *idem*													
7e *idem*													
8e *idem*													
9e *idem*													
10e *idem*													
TOTAUX													

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits . . . . . .

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements . .

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes . . . . . .

Ont obtenu (1) :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2)		

M (3)

ayant obtenu la pluralité des voix été proclamé sénateur .

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à 6 heures, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n^{os} 3 à 7, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n^{os} 7 à 15, les feuilles de pointage;

Sous les n^{os} 15 à 21, les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins blancs	6	6
Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	"	
Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	"	
Bulletins sur papier non blanc	"	6
Bulletins portant des signes extérieurs	"	
Bulletins divers	"	

Enfin, sous les n^{os} 21 à 23, les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit : 1° une protestation signée de M^{rs} Pras Bouvet Tiros d'Aligny Lebondon et autre a été déposée sur le bureau pendant le cours du troisième tour de scrutin.

2° une autre protestation composée d'une feuille de texte et de six feuilles des signatures. a été également déposée avant la clôture du troisième tour de scrutin.

3° Les bulletins mentionnés

Le Président,

Les Membres du bureau.

Le Secrétaire,

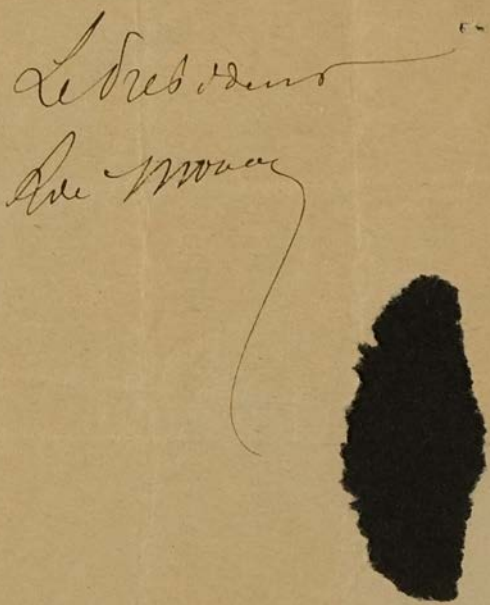
7015

ÉLECTION SÉNATORIALE

du 2 mai 1897



Député



1 Z 16

ÉLECTION SÉNATORIALE

du 2 mai 1897

---

nécrol

~~VUILLOD~~

~~*Député*~~

Le Président
Théodore

ÉLECTION SÉNATORIALE

du 2 Mai 1897

VUILLOD

Député

Le Président

Rec Mouy

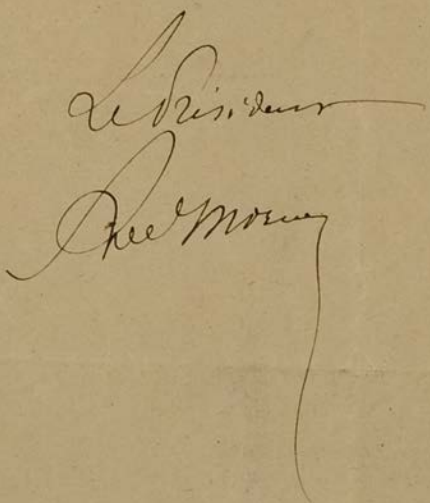
ÉLECTION SÉNATORIALE

du 2 mai 1897

CANDIDAT RÉPUBLICAIN

THUREL

Ancien représentant du Jura à l'Assemblée nationale et au Sénat.



ÉLECTION SÉNATORIALE

du 2 mai 1897

~~Vaillaud~~

Député

Le Résident

Abel Morin

102

Адъютант

Лев Толстой

N° 2

N° 4.

Election Sénatoriale

du

2 Mai 1897.

DÉPARTEMENT
du Jura.

Modèle n° 4.

Annexe
à la circulaire
du 13 novembre 1896.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1	Alpy, Jean Félix	D Cernébaud		
2	Amiet, Alexis Louis	D Villette-les-Arbois		
3	Amy, Félix	Conseiller d'arrondissement		
4	Arnoux, Edouard	D Poncine-le-Haut		
5	Augier, Eugène	Conseiller d'arrondissement		
6	Aymé, Jean Baptiste	D le Deschaux		
7	Bacheley, Adolphe	Conseiller d'arrondissement		
8	Bacheley, Bertrand	D la Chaffagne		
9	Bailly, Désiré	D Supt		
10	Bailly, Emile	D Rozeroy		
11	Bailly, Flavien	D Petit-Noir		
12	Bailly-Comte, André	D Morbier		
13	Ballez, Louis	D Champvans		
14	Balmain, Pierre	D Passonans		
15	Barbaud, Aristide	Conseiller d'arrondissement		
16	Barbaud, Auguste	— id —		
17	Barbaud, Ferdinand	D Mirebel		
18	Barbaud, Jh Henri	D la Ferrena	Bourcret, Jubert	
19	Barbaud, Ladislas	D les Planches-en-Mont.		
20	Barbe, Cyrille	Conseiller d'arrondissement		

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégnés, les noms des suppléants qui sont appelés eventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
21	Barbe, Joseph	D Montmiray-le-Château		
22	Barbe, Narcisse	D Ste Yllie		
23	Barbier-Bougaud	D Ste Aubin		
24	Bardey, Antide Alexis	D Arbois		
25	Barras, Isthène	D Sirod		
26	Barraux-Fauvey	D Monnières		
27	Bassand, Charles	D Santans		
28	Bassand, Gustave	D Pont-d'Héry		
29	Bassard, Auguste	D L'Etoile		
30	Baucaire Charles	D La Vieille-Loye		
31	Baud, Louis	D Chaux-les-Champagney		
32	Baud, Narcisse	D Abergement-le-Grand		
33	Baudin, Auguste	D Salins		
34	Baudinet, aîné	D Cancan		
35	Baroux, Amand	D Pemanfoin		
36	Bayard, Firmin	D Lac-des-Rouget-Pontets		
37	Bayard, Seraphin	D Parcey		
38	Beaud Edouard Eugène	D Nance	Noirot, Joseph	
39	Béchet, Jn Charles Antoine	D Arbois		
40	Becle, Joseph	D Neublans		
41	Béjean, Louis	Conseiller d'arrondissement		
42	Bellaigue, Gustave	D Montholier		
43	Bellat, Eugène	D Crotay		
44	Belliard, Leon	D Montaigu		
45	Bellidine, Francisque	D Blétterans		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
46	Benoît, Auguste	D Pesmes		
47	Benoît, Joseph	D Longevelle		
48	Benoît, Narcisse	D Jussy		
49	Benoît, Prosper	D Les Vaivres		
50	Benoît-Jeannin, Augte	D Lajoux		
51	Benoît-Robert	D Champagnole		
52	Berger, Joseph	D Moiron		
53	Bergeret, Louis	D Vaux-les-Poligny		
54	Berlier, Théophile	D Chatillon		
55	Bernard, Jacques Aimé	D Grange-de-Vaivre		
56	Bernard, Jules	D Dole		
57	Bernard, Léonce	D Montigny-les-Vaines		
58	Bernard, Séraphin	D Pesmes		
59	Berret, Eugène	D Le Bourget		
60	Berthaux, Charles	D Dole		
61	Berthier, Paul	D Conliège		
62	Berthillot, Victor	D Fraisans		
63	Berthod, Eugène	D Valempoulières		
64	Berthod, Paul	D Champagnole		
65	Bertrand, Alfred	D Bretenières		
66	Besançon, Albini	D Montrond		
67	Besançon, Joseph	D Poligny		
68	Bedon, Alfred	D Arbois		
69	Besson, André	D Moiriat		
70	Beralot, Joseph	D Jasney		
71	Bey, Xavier	D Sarigny		
72	Beynier, Séraphin	D Montaigu		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
73	Bidal, Léopold	D Champagnole		
74	Bidaux, Louis	D Louvatange		
75	Bideaux, Frédéric	D Brans		
76	Bidot, Alcide	D Poitenr		
77	Bierry,	Conseiller Général		
78	Bignet, Auguste	D Chevrey		
79	Bigueur, Claude	D Balanseaux		
80	Billet, Armand	D Mont-sous-Vaudrey		
81	Billet, Armand	D Le Fasgnier		
82	Billet, Constant	D Conseiller Général		Décidé
83	Billet, Louis	Conseiller d'arrondissement		
84	Billet, Paul	D Courbouzon		
85	Blanc, Alphonse	D Digna		
86	Blanche Charles	D Dole		
87	Bland, Pierre	D Chapelle-Voland		
88	Blondeau, François	D Monnet-la-Ville		
89	Blondeau, Xavier	D Censeau		
90	Bœuf, Louis	D Audelot-et-Montagne		
91	Boichin,	Conseiller Général		
92	Boichot, Charles	D Chêne-Bernard		
93	Boilley, Emile	Conseiller Général		
94	Boilley, Georges	D Chissey		
95	Boissard, Louis	D Coulouse		
96	Boisson, Félicien	D Chatonnay		
97	Boisson, Ferdinand	D Pesdes		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
98	Boisson, Leon	D Ouchamps		
99	Bolard, Elie	D Bief-du-Four		
100	Bolonier, François	D Lamoura		
101	Bolonier, Jean	D Florentin		
102	Bonnefoy-Claudet, Edouard	D Les Rousses		
103	Bonot, Philippe	D Gizia		
104	Bontemps, Joseph	D Conliège		
105	Bonzon, Célestin	D Saizenay		
106	de Bordo	Conseiller Général		
107	Bornier, Sigismond	D Vers-sous-Selliers		
108	Boudet, Alphonse	D Rotalier		
109	Bouhant, Jules	D Dole		
110	Bouiller, Hippolyte	D Arsonval		
111	Bouillon, Auguste	D Arlay		
112	Bouquerod, Auguste	D Montjoux		
113	Bouquerod, Louis	D Rigelet		
114	Bourdeyron, Charles	D Cernon	Guignard, Gracien	
115	Bourgeois Auguste	D Poligny		
116	Bourgeois, Charles	D Chemenot		
117	Bourgeois, Jean Bte	D Député		
118	Bourgeois Victor Félicien	D Bonlieu		
119	Bourgeois, Xavier	D Choisey		
120	Bourgoin, Jules	D Fermange		
121	Boutton, Paul Théodule	D Arbois		
122	Boutton, Paul	D Arbois		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
123	Boivert, Armand	D Molamboz		
124	Bouvet, Alfred	Conseiller Général		
125	Bouvier, Louis	D Macornay		
126	Bouvet, Xavier	D Lons le-Saunier		
127	Bralet, Pierre	D Vriange		
128	Brasier, Louis	D Poncins-le-Bas		
129	Brenot, Auguste	D Villerieux		
130	Brenot, Jean Louis	D Ste Aubin		
131	Bride, Séraphin	D Marnézia		
132	Bride, Théophile	D Beffia		
133	Briot, Augustin	Conseiller Général		
134	Brocard, Ernest	D Mournans		
135	Brocard, Jean Baptiste	D Larangeot		
136	Brocard, Jules	D Bellefontaine		
137	Brocard, Maximin	Conseiller d'arrondissement		
138	Bruleboi, François dit Blaise	D Commenailles		
139	Bruleboi, Pierre	D La Chaux-en-Bresse		
140	Brun, Jean Baptiste	D Augney		
141	Brunet, Narcisse	D Ressilly		
142	Bruniaux, Ferréol	D Monay		
143	Brunet, Auguste	D La Barre		
144	Buffard-Bontemps, Jules	D Longchaumois		
145	Buffard-Morel, Edouard Félicien	D Les Rousses		
146	Bully, Lucien	D Billecul		
147	Burlet, Eugène Alexandre	D Arbois-Arbuisette		

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 4 *bis*.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
148	Barlet Joseph	D Les Rousses		
149	Bury, Félix	Conseiller d'arrondissement		
150	Butticaz, Clovis	D Cézancey		
151	Cabaud, Charles	D Arquevillon		
152	Caillon, Eugène	D Grigny		
153	Caillon, Lucien	D Lourenon		
154	Cantaux, Victor	D Chamblay		
155	Cantenot, Léon	D Dole		
156	Carisey, Basile	D Brevans		
157	Carmantrand, Franciscque	D Lons-le-Saunier		
158	Caron, Alfred	D Dampierre	Falconnet Devaux	
159	Caron, Louis	D — id —		
160	Caseaux, Narcisse	D Ney		
161	Cattenod, Théophile	D Lect		
162	Cattenot, Edmond	D Rahon		
163	Cazot, Pierre	D Montmorot		
164	Celle, Jean	D Domblans		
165	Chamberland, Désiré	D Crançot		
166	Chamberland, Louis	D Baume		
167	Chamois, Antoine	D Le Bouchaud		
168	Chamouton, Charles	D Voiteur		
169	Champon, Auguste	D Grigny		
170	Champon, Clément	D Salins		
171	Champon, Gustave	D Cernans		
172	Chapuis, Abel	D Lons-le-Saunier		

25-66-96. [+]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
173	Charlot, Jean	D Amoire		
174	Charmoy, Camille	D St Amour		
175	Charme, Ernest	D Rchamps		
176	Charnot, Emile	D St Laurent-la-Roche		
177	Charpillon, Herman	Conseiller d'arrondissement		
178	Charton, Clovis	D Marigny		
179	Chatelain, Lucien	Conseiller d'arrondissement		
180	Chatelet, Léonide	D Rothonay		
181	Chatot, Claude	D Bois-de-Gand	Moureaux, Aristide	
182	Chaurin, alfred	D St Thiébaud		
183	Chaurin, Elisée	D Gilbois		
184	Chaurin, Louis	D Faugeot		
185	Chaurin, Zéphirin	D Molpré		
186	Chavelet, Alfred	Conseiller Général		
187	Chavelet, Emile	D Les Ollards		
188	Chavenois, Albert	D Septmoncel		
189	Chavet, Hippolyte	D Chancia		
190	Chavet, Louis	Conseiller Général		
191	Chazerand, Jules	D Planches-près-Arbois		
192	Cheraffu, Henri	D Les Cheres		
193	Cheraffu, Narcisse	D Mesnois		
194	Cheraffus, Léon	D Fontaine-le-Bas		
195	Cheraffus-à-l'Antoine	D Septmoncel		
196	Cheraffus-Clémant, Charles	D Les Molunes		
197	Cheraux, François	D Richelange		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
198	Chèvre, Louis	D Poligny		
199	Chomereau de St André	D Vergy		
200	Clairotte, Louis	D Champdivers		
201	Claperon, Gustave	D Darbonnay		
202	Clément, Eugène	D Rigelet		
203	Clément, Valbert	D Dompierre		
204	Cler, Henri	D Poligny		
205	Cler, Léon	D Lons-le-Saunier		
206	Cler, Xavier	D Chaufontaine		
207	Clerc, Armand	D Ivrey		
208	Clerc, Candide	D Coulanges		
209	Closcavet, Jean	D Souvans		
210	Cloz, Romain	D Sézenas		
211	Coland, Abel	D Champagne		
212	Colin, Henri	D Morez		
213	Commerson	Conseiller Général		
214	Comte, Gustave	D La Latette		
215	Contette, Pierre	D Pesmes		
216	Coquelin, Charles	D Bissia		
217	Corail, Emmanuel	Conseiller Général		
218	Cordier, Laurent Elie	D Montmorot		
219	Cordier, Louis	Conseiller Général		
220	Cottet, César-Arsène	D Cinquétral		
221	Cottez, Désiré	Conseiller d'arrondissement		
222	Coudry, Jean Claude	D Antorpe		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de, ...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
223	Coulon-Pillot, Henri	D Ecleux		
224	Cour, Antoine	D Soumard	Gerriet, Isidore S	
225	Courcenet, Armand	D Chaufftin	Thelebon, Louis S	
226	Courderot, Auguste	D Malange		
227	Courtois-Chouret, Fr.ois	D Chepigney		
228	Coutier, Herman	D Vitry		
229	Crotenet, Cyrille	D Conte		
230	Crétin, Edouard	D Bois d'Amont		
231	Crétin, Emmanuel	D Moirod		
232	Crétin, François	D Conte-dans-Monts		
233	Crétin, Jean Joseph	D Mesnic		
234	Crinquand, François	D Mouez		
235	Croissant	Conseiller d'arrondissement		
236	Cruet, Emile	D Grozon		
237	Cuenne, Joseph	D Baud		
238	Cugnet, Albert	D Rix		
239	Cugnet, Célestin	D Frasne		
240	Cuisiat, Félix	D Maynal		
241	Cuisiat, Valery	Conseiller d'arrond.t		
242	Curial, Alphonse	D Lavancia		
243	Curie, Victor	D Seligney		
244	Curie-Faivre, François	D Villers-Robert		
245	Daclin, Charles	D Cogna		
246	Dagod, Leon	D Morval		
247	Dalloz	Conseiller d'arrondissement		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
248	Daloz, Emile	D Soyria		
249	Daloz, Félix	D Arbia		
250	Daloz, Gustave	D Pont-de-Poitte		
251	Daubigney, Auguste	D Champvans		
252	Daubigney, Eugène	D Cavaux		
253	Dauvergne, Adrien	D Ste Julien		
254	David, Claude fils	D Champagnole		
255	David, Joseph	D Neuvilley		
256	David, Léopold	D Colonne		
257	David, Marius	D Ste Claude		
258	David, Xavier	D Abergement-le-Petit		
259	Déborichet, Léon	D Dammartin		
260	Déjeux, Jn Bte	D la Vieille-Loye		
261	Delacroix, Alphonse	D Orgeval-Combe		
262	Delacroix, Eugène	D Barretaine		
263	Delhorme, Auguste	D Aromas		
264	Denjean, Mathieu	D Vincelles		
265	Desprès, Antoine	D Les Hays		
266	Deraux, Jules	D la Chaux-du-Dombief		
267	Dion, Albert	D Arinthod		
268	Dole, Aimé	D Orgeval-Carthe		
269	Dole, Eusèbe	D Plénise		
270	Dole, Joseph Henry	D la Pariere		
271	Dole, Louis	D Salins		
272	Donzey, Eugène	D Parcey		

25-66-96. [+]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
273	Droux, Adolphe	D Chapois		
274	Droz, Alphonse	D Lons-le-Saunier		
275	Dubief, Joseph	D Moissey		
276	Dubois, Charles	D Port-Lesney		
277	Dubozc, Léon	D Chilly-sur-Salins		
278	Dubozc, Louis Léaphimal[de]	D Arbois		
279	Ducourthial, Gilbert	D Lons-le-Saunier		
280	Dufourg, Denis	D Mutigney		
281	Dugourd	Conseiller d'arrondissement		
282	Dumalanède, Auguste	D Lons-le-Saunier		
283	Dumont, Antoine	D Barerans		
284	Dumont, Léon	D Poligny		
285	Dunand, Elisée	D Chamole		
286	Dunand, François	D Chaisans		
287	Dunod, Auguste	D Valfin-les-St Claude		
288	Dunod, Henri	D Lavans-les-St Claude		
289	Duparchy, Félix	D Jeurre		
290	Duparet, Pierre Antoine	D Molay		
291	Durand, Albert	D Pellières		
292	Durand, Joseph	D Gevingey		
293	Ecarnot, Jacques	Conseiller d'arrondissement		
294	Ecochard, Michel	D la Balme-d'Epy		
295	Epailly, Herman	D la Chaux-du-Dombief		
296	Etiévant, Aimé	D Mont-sur-Monnet		
297	Etiévant, Paul	D Saffloz		

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 4 *bis*.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
298	Etivant, Nestor	Conseiller d'arrondissement		
299	Faivre, Constant	D Chevrotaine		
300	Faivre, Emile	D St Germain les Arlay		
301	Falconnet, Jn Bapt	D Plumont		
302	Faudot, Louis	D Messia		
303	Faudot, Louis	D St Cyr		
304	Faure, François	D Le Petit-Mercy		
305	Fardet, Opide	D Chevy		
306	Féaut, Alcide	D Augea		
307	Félix, Abel	D Le Frasnois		
308	Félix, Emile	D Chamberia		
309	Félix, François	D Arlay	Perrin, Emmanuel	
310	Ferrat, Hippolyte	D Champagney		
311	Ferreux, Alphonse	D Dole		
312	Fieux, Joseph	D St Claude		
313	Fieux, Onésime	D Lajoux		
314	Filet, Narcisse	D Pimorin		
315	Flattot, Faustin	D Sampans		
316	Fléchon, Eugène	D Crotot		
317	Flozin, Eugène	D Nevy-sur-Seille		
318	Fluchon, Florien	D Mantry		
319	Fontanez, Aubin	D Morez		
320	Fontanet, Omer	D Hautecour		
321	Forestier-Maréchal, Louis	D Lamoura		
322	Fournier, Alphonse	D Vercia		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
323	Fournier, Jh Alphonse	D Les Roustets		
324	Fournier, Louis	D Certemény		
325	Frilley, Claude Fois	D Caxenne		
326	de Froissard	D Bussailhin		
327	Fromond, Eugène	D Foligny		
328	Fumey, Gustave	D Fublay		
329	Fumey, Marcel	D Foncine-le-Haut		
330	Futin, Félicien	D Cézia		
331	Gabet, Pierre	D Villard-le-Rixouse		
332	Gabriel-Bigueur	D Castenières		
333	Gadiolet, Lucien	D Condes		
334	Gagneur, Chéry	D Arbois		
335	Gahier, Stéphane	D Les Arsures		
336	Gaillard, Alexandre	D Cuttura		
337	Gaillard, Auguste	D Mancuse		
338	Gaillard, Désiré	D Arthenas		
339	Gaillard, Elisée	D Valempoulières		
340	Gandelin, Adolphe	D Courtette		
341	Gannevet, Pierre	D Azans		
342	Gardet, Joseph	D La Perte		
343	Garnier, Joseph	D Amoire		
344	Garnier, Léon	— Conseiller Général		
345	Garnier-Monnotte	D Champagney		
346	Garoz, Louis	D Pannessières		
347	Gaudard, Louis	D Tampans		
348	Gaudry, Adolphe	D Grozon		

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 4 *bis*.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
349	Gautheron, Auguste	D Villeneuve-les-Charnod		
350	Gautheron, Claude	D Chapelle-Voland		
351	Gauthier, César	Conseiller d'arrondissement		
352	Gauthier, Charles	D Le Lavercot		
353	Gauthier, Jules	D Valfin-les-St Claude		
354	Gauthier, Léon	D Rochelle	Idem Commune	
355	Gauthier, Nicolas	Conseiller Général		
356	Gay, Théophile	D Foucherans		
357	Gazillon, Célestin	D Mondeplain		
358	Gejllon, Xavier	D Brainans		
359	Genot, Jean	D Arbois		
360	Genoud, Henri	D St Claude		
361	Gentet, Edouard	D Lons-le-Saunier		
362	Gentier, Frédéric	D Largillay		
363	Genty, Aimé	D La Boissière		
364	Genty, Jules	D Dramelay		
365	Georgeon, Henri	D Amange		
366	Gerdil, Just	D Vertamboz		
367	Gerrier, Adrien	D L'Etoile		
368	Gey, Léon	D Rainans		
369	Gibey, Charles-Emile	D Arbois		
370	Gibez, Joseph	D Loisia		
371	Gizard, Louis	D Mont-sur-Vaudrey		
372	Giard, Olympe	D Château-Chalon		
373	Giardet, Alfred	D Champagnole		

25-66-96. [+]

2

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
374	Girod, Adrien	D Morez		
375	Girod, Aimé	D Bellefontaine		
376	Girod, Charles Adolphe	D La Mouille		
377	Girod, Donat	D Fillemoine		
378	Goillon, Ernest	D Grange-et-Charmay		
379	Goillot, Alexandre	D Abergement-la-Ronce		
380	Goisset, Théophile	D Ravoz		
381	Goydadin, Auguste	D Chaux		
382	Grand, Bolomard	D Pleuiselle		
383	Grandclément, Antide	D Les Bouchoux		
384	Grandclément, Désiré	D Viry		
385	Grandmottet, Lucien	Conseiller d'arrondissement		
386	Grandraux, Ferdinand	D Meribel		
387	Grandvoinet, Alfred	D Arbois		
388	Grandvoinet, Aristide	D Villeneuve-d'Aval		
389	Grappe, Edmond	D Ounans		
390	Grappe, Nestor	D Crans		
391	Grenaud, Charles	D Salins		
392	Grenier, Edouard	Conseiller d'arrondissement		
393	Grenier-Godard, Charles	D Longchaumois		
394	Grillet, L. Melchior	D Courtefontaine		
395	Grillet, Maurice	D Clairvaux		
396	Gros, Emile	D Reithouse		
397	Gros, Félicien	D Lanchette		
398	Gros, Fergus	D Bellecombe		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
399	Gros, Hippolyte	D Chambéry		
400	Grosgogeat, Jh Eugène	D Lanslevra		
401	Groslambert, Octave	D Pouchenans		
402	Grosléziat, Louis	D Villard-St Sauveur		
403	Grossiord, Samuel	D Les Mouxhiers		
404	Grossiord, Victor	D — id —		
405	Groz, Lucien	D St Pierre		
406	Guichard, Joseph	D La Rochette		
407	Guichard, Jules	D Francheville		
408	Guillemin, Pierre	D Nance		
409	Guillet, Jules	D Mohinges		
410	Guillobez, Constant	D Migneville		
411	Guillot, François	D Cessia		
412	Guillot, Charles	D Passenans		
413	Guinouret, Balthazar	D Château-Chalon		
414	Guyenot, Frédéric	D Cesancey	Blanchard, Hippolyte	
415	Guyenot, Léon	D La Frasnée		
416	Guyet, Joseph	D St Loup		
417	Guyon, Louis Augte	D Andelot-en-Montagne		
418	Guyot, Laurent	D Fleurs		
419	Hétier, Augustin	D Mesnay		
420	Hudry, Jean Marie	D Arbois		
421	Huguenet, Jean	D Chissey		
422	Huguet, Emile	D Bracon		
423	Hugon, Célestin	D Le Latet		

25-66-96. [+]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
424	Hugonnier, Claude	D Cuisia		
425	Humbert, Félix	D Montfleur		
426	Huot, Philippe	D Burille		
427	Hytier, Emile	D St Claude		
428	Jacquemard, Henri	D Chéby		
429	Jacquemard, Léon	D Abergement-les-Chéby		
430	Jacquemard, Maximin	D La Châtelaine		
431	Jacquemin, Charles Jules	D Arbois		
432	Jacquemin, Jules jeune	D Mozez		
433	Jacquemin-Verguet Gustave	D St Claude		
434	Jacquenod, Lucien	D Larrivoire		
435	Jacques, Léon	D Champagny		
436	Jacquin, Ernest	D Le Fied		
437	Jacquin-Lacroix, Louis 7e	D Cherisey		
438	Jacquinot, Victor	D Peintre		
439	Jacquot, Antoine	D Gatey		
440	Jacquot, Fréd. Edouard	D Dole		
441	Jacquot, Hippolyte	D Renal		
442	Jacquot, Hippolyte	D Les Repôts		
443	Jacquot, Louis	D La Chaîné-des-Coupis		
444	Jahier, Hippolyte	D Chilly-le-Vignoble		
445	Jailloux, Charles	D Dole		
446	Jalley, Alix	D Deshes		
447	Janet, Auguste	D Montrevel		
448	Janey, Claude Marie	D Lamaud		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
449	Janier, Jules Alexis	D Frénovel		
450	Janier, Lucien	D Menétreux-en-Joux		
451	Janin, Léonce	D Nantey		
452	Janod, Constant	D Charéna		
453	Janier, Eugène	D Chastal		
454	Janvier, Simon Albert	D Ouz		
455	Jarel, Charles	D Mouchard		
456	Jarel, Jean Pierre	D Rans		
457	Jeannerett, Ferréol	D — id —		
458	Jeannin-Raymond	D Froidefontaine		
459	Jeantet, Ferréol	D Arinthod		
460	Jeantet, Zéphirin	D Les Molunes	Gauthier Aîné	
461	Jeunier, Ernest	D Choisey		
462	Jugnier, Féliciat	D Foulenay		
463	Juhan, Vital	D Ponthoux		
464	Juillard, Célestin	D Communailles		
465	Julhien, Jules	D Longwy		
466	Junier, Louis	D Les Deux-Fays		
467	Jobez, Henri	Conseiller Général		
468	Joly, Germain	D Thoiry		
469	Jouffroy, Claude Jte	D Vaudrey		
470	Kriegell	Conseiller d'arrondissement		
471	Labet, Apollinaire	D Bornay		
472	Labordère, Alfred	Conseiller Général		
473	Labourier, Albin	D Châteaux-des-Prés		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
474	Lacroix alfred	D Les Crozets		
475	Lacroix, Joseph Auguste	D Rchamps		
476	Lacroix, Léon	D Dole		
477	Lacroix, Marie Joseph	D Romanel		
478	Lacroix, Victor	D Marlhiqua		
479	Lagrange, Albert	D Macornay		
480	Lagru, Louis	D Cassenière		
481	Lambert, Elisée	D Tamoz		
482	Lambert, Emile	D Marangea		
483	Lambert, Hilaire	D Le Moutoux	Lambert, Victor fils	
484	Lambey, Léandre	D Jouvans		
485	Lambey, Louis	D Mery-les-Dole		
486	Lamouret, Paul	D Ecuilles		
487	Lamy, Alexandre	D Morez		
488	Lamy, Eugène	D Villard-sur-Ain		
489	Lamy, Victor	D L'Aubépin		
490	Lamy-Chappuis, Cyrille	D Bris-d'Amont		
491	Lamy-Joz, Jules	D Morez		
492	Lançon, Henri	D Grand-Châtel		
493	Lançon, Louis	Conseiller d'arrondissement		
494	Landry, Joseph	D La Charme		
495	Lantenier, François	D Villette-les-Dole		
496	Lapierre, Dominique	D Cuisia		
497	Lardanchet, Xavier	D Dechus		
498	Larderet, Hippolyte	D Fraisans		

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 4 *bis*.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
499	Laurent, Marie Joseph	D Chazelles		
500	Laverne, Claude Joseph	D Offlanges		
501	Lavergne, Martin	D Chevry		
502	Lebeaud, Alfred	D Le Larderet		
503	Lebeaud, Victor	D Rebin		
504	Le Coail, Jean	D Villerserine		
505	Lécolier, Louis	D Beaume		
506	Leculier, Cyrille	Conseiller-Général		
507	Leculier, Xavier	D Champrougier		
508	Leduc, Elisée	D St Claude		
509	Lefebvre, Paul	D Coux		
510	Le Graper, Augustin	D Germigny		
511	Lhote, François Clément	D Pagnoz		
512	Liefroy, aîné	D Bourg-de-Sirod		
513	Ligier, alphonse	Conseiller-Général		
514	Loiton, Gustave	D Vincelles		
515	Loisey, Odon	D Thoissey		
516	Lolhoz, François	D Rahon		
517	de Longeville, Guy	D Lanigny		
518	Lopin, Etienne	D Audelange		
519	Lorge, Louis	D St Claude		
520	Louvet, Charles	D Poligny		
521	Loye, Jean Rémy	D Hainvideau		
522	Lullier, Casimir	D Cavaux		
523	Macle, Narcisse	Plac-des-Rouges-Eaux		

25-06-96. [illegible]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
24	Maclerc, Louis	D Flaviac		
25	Maguin, Germain	D Pont-du-Navire		
26	Maguin, Pierre	D — id —		
27	Maillet-Guy, Ovide	D Grand-Rivière	Brenet, Jn Bte. S	
28	Maitier, Alexandre	D Fleac		
29	Maizier, Edmond	D Montharrey		
30	Malsac	Conseiller d'arrondissement		
31	Malroy, Alfred	D Bréry		
32	Malroy, Homère	D Le Fin		
33	Mandrillon, Gustave	D Ecuemoux		
34	Mangin, Henry	D Lons-le-Saunier		
35	Maraux, Félicien	D Geraise		
36	Marcoux, Jn Bte	D Pointre		
37	Maréchal, Henri	D Charcier		
38	Marguet, Charles	D Blois		
39	Marion, Jean	D Beaurrichy		
40	Marmier, Ernest	D Lons-le-Saunier		
41	Marquand, Léon	D Naisans	Buthiaux, Gustave	
42	Martenat, Louis	D Larans-les-St Claude		
43	Martin, Antoine Joseph	Conseiller d'arrondissement		
44	Martin, Célestin	D St Amour		
45	Martin, Eugène	D Choisia		
46	Martin, Théophile	D St Julien		
47	Martin, Victor	D Fusillin		
48	Martine, Augte Désiré	D Les Rousses		

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 4 *bis*.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
559	Martinet, Gustave	D Broussac		
560	Matsinot, Arsène	D Villechantria		
561	Matton, Louis	D Rémanon		
562	Matton-d'Authume	D Authume		
563	Mathey, Denis	D Cotgey		
564	Mathey, Marie-Jos.	D — id —		
565	Mathieu, Jules	D Montholier		
566	Mathon, Jules	D Lons-le-Saunier		
567	Mazier, Pierre	D Arbois		
568	Mellenotte, Antoine	D Vitreux		
569	Ménabeaux, Célestin	D Courlans		
570	Méraux, Augustin	D Patornay		
571	de Mérona, Paul	D Mérona		
572	Méry, Auguste	D Fraisans		
573	Michaud, Antide	D St Baraing		
574	Michaud, Félix	D Coyron		
575	Michel, Pierre	D Genod		
576	Micholet, Léonide	D Loisia		
577	Michoulier, Louis Frédéric	D La Chapelle		
578	Miconnet, Jean	D Abergement-St Jean		
579	Midol-Monnet, Gustave	D La Rixouse		
580	Mignot, Auguste	D Montmirey-la-Ville		
581	Mignot, Constant	D Chaux-des-Crotenay		
582	Mignot, Ludovic	D Arlod		
583	Millet, Alfred	D Courmont		

25-66-96. [+]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
574	Millet, Eugène	D Commenailles		
575	Millet, François	D Droideville		
576	Millet, Justin	D Lombard		
577	Millet, Gustave	D Granges-le-Bauné		
578	Million, Claude	D Gatey		
579	Millotte, Pierre	D Menetoy		
580	Miserai, Joseph	D Villeneux		
581	Mitanchet, Augte	D Abagna		
582	Mittaine, Clé	D Gerzy		
583	Moine, François	D Vadans		
584	Mollard, Antoine	D Dole		
585	Molliet	Conseiller d'arrondissement		
586	Monard, Auguste	D Dettia		
587	Mondragon, Célestin	D Montmorot		
588	Monneret, Etienne	D Domblans		
589	Monneret, Léon	D Coiserette		
590	Monnet, Jules	D St Lamain		
591	Monnier, André	Conseiller Général		
592	Monnier, Emile	D Bief-des-Maisons		
593	Monnier, Emile	D Revigny		
594	Monnier, Charles	D Ladoye		
595	Monnier, Léon	D Lent		
596	Monnot, Philibert	D Le Villey		
597	Moore, Auguste	D Augerans		
598	Moreau, Victor	D La Cour-du-Mont		

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 4 *bis*.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
599	Morel, Célestin	D St Amour		
600	Morel, Ernest	D Morez		
601	Morel, Gustave	D Morbier		
602	Morel, Jean Bte	D Perrigny		
603	Morel-Bailly, Stéphane	D Poligny		
604	Morel-Jean, Arsène	D Morbier		
605	Morel, Arthur	D Biod		
606	Mourand, Louis	D Châteauroux		
607	Mouraux, Félicien	D Orgelet		
608	Moureaux, Emile	D Vincent		
609	Moureaux, Ernest	D Mignovillard		
610	Moureaux, Valentin	D Champagnole		
611	Mourey, Auguste	D Arlay		
612	Motay, Gustave	D Monnetay		
613	Mottet, Emile	D Coisia		
614	Moyse, Léon	D Lyon		
615	Müller, Adrien	Conseiller Général		
616	Mulot, Léon	D Romain		
617	Munier, Joseph	D Rièmorin		
618	Myard, Eulogie	D Montagna-le-Reconduit		
619	Nachon, Louis	D Conliège		
620	Naretier	Conseiller d'arrondissement		
621	Nereu, Emile	— id —		
622	Nicod, Marc	D Lapoid		
623	Nicod, Marius	D Betain		

25-66-96. [+]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
624	Nicod, Théophile	D Bourcia		
625	Nicolas, Claude Aimé	D Condamine		
626	Nicolet, Elisée	D Meallerey		
627	Nicolet, Elisée	D Russey		
628	Noël, Ernest	D Amaud		
629	Odobey, Jules	D Morez		
630	Olivier, Cyrille	D Pont-du-Navoy		
631	Oudet, Joseph	D Russey		
632	Oyselet, Eugène	D Charnod		
633	Ozanon, Alfred	D Chemin		
634	Pachet, Fortunat	Conseiller Général		
635	Pachet, Pierre François	D Belmont		
636	Page, Aimé	D Colonne		
637	Paget, Edouard	D Petit-Villard		
638	Paget, Pierre	D Loulle		
639	Paquier, Frédéric	D Villers-Farlay	Dugois, Pierre S	
640	Pallière, Louis	D Etoilette		
641	Pansard, Hélène	D Aiglepierre		
642	Pansard, Léon	D Chamon		
643	Papillard, Ste Mie Félix	D Arbois		
644	Pasquier, Germain	D Hautevaux		
645	Pasteur, Charles	D Mozeroy		
646	Pasteur, Gédéon	D La Marre		
647	Pauly, Alexandre	D Dole		
648	Pavot, Elie	D St Maur		

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 4 *bis*.

numéros d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS des électeurs.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
649	Péclet	Conseiller d'arrondissement		
650	Péhuet, Charles	D La Loye		
651	Pélot, Pierre	D Poligny		
652	Pelletier, Cte Joseph le jeune	D Villers-Farlay		
653	Pelletier, Emile	D Monchard		
654	Pelletier, Joseph	D Balanod		
655	Pelletier, Omer	D Vers		
656	Pellissard, François	D Dumont		
657	Pernet, Auguste	D La Loye		
658	Pernot, Joseph	D St Germain-en-Montagne		
659	Pernet, Louis	D Salins		
660	Pernet, Urbain	D Molain		
661	Pernier, Fernand	D Chaumont		
662	Pernot, Léon	D Beaufort		
663	Perraud, Louis	D Fay-en-Montagne		
664	Perraud, Hippolyte	D Chevreaux		
665	Perret, Hippolyte	D Rainans		
666	Perret, Louis	D Menetru		
667	Perret, Pierre	D Poisoux		
668	Perrier, Calixte	D Les Bouchoux		
669	Perrier, Marcel	D Haute-Mourne		
670	Perrin, Henri	D St Lothy		
671	Perrin, Joseph	D Serre-les-Moulières		
672	Perrin, Joseph	D. Etival		
673	Perrin, Louis	D Villard-d'Heria		

25-66-96. [+]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
674	Perrin, Marc	D Fontenu		
675	Perrin, Urbain	D Miéges		
676	Perrodin, Joseph	D Arpy		
677	Perron, Octave	D St Lothain		
678	Perrot, Maxime	D Légna		
679	Perrot, Narcisse	D Lamaud		
680	Petot, Alphonse	D Crotenay		
681	Piaton, Claude Louis	D Cornod		
682	Picaud, Charles	D Picarreau		
683	Pichon, Laurent	D Rivière-Derrau		
684	Pichot, Albert	D Chissérie		
685	Picod, Louis	D Lavans-les-Valoune		
686	Picot-d'Aligny	Conseiller-Général		
687	Pidoux, Pierre	— id —		
688	Pierre, Jean Baptiste	D Cramans		
689	Pignier, François	D Montaigu		
690	Pillon, Jean Baptiste	D Augea		
691	Pillot, Jn Bte	D Dole		
692	Pinard, Sylvain	D St Laurent		
693	Pinardet, Jn Octave	D Montigny-les-Arsures		
694	Pivet	Conseiller-Général		
695	Poissart, Armand	— id —		
696	Poissart, Edmond	D Longwy		
697	Poisson, Léonide	D Ruffey		
698	Polanchet, Célestin Victorin	D Montigny-les-Arsures		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
699	Poly, Jules Auguste	D Audelot-les-St Amour		
700	Pommier, Cime dit Jules	D Courlaoux		
701	Poncet, Auguste	D St Laurent		
702	Poncet, Henri	D Pont-de-Poitte		
703	Ponsot, Joseph	D Gusse		
704	Poucheux, François	D Menétru-le-Vignoble		
705	Poulet, Jean	D Les Hays		
706	Poupin, Victor	Député		
707	Pourthier, Constant	D Dournon		
708	Pourthier, Jean Bte	D Grédisans		
709	Prost, Camille	D Lons-le-Saunier		
710	Prost, Jean Baptiste	D Recanoz		
711	Prost, Lucien	D Cinquétral		
712	Prost-Dame, Jules	D Frémanoz		
713	Prost-Macquin, Ernest	D Le Deschaux		
714	Prost-Valmier, Hilaire	D Longchaumois		
715	Pudod, Vital	D Montcusel		
716	Pyanet, Jules Emile	D Les Chalesmes		
717	Quintard, Hippolyte	D Montmarlon		
718	Rabulliot, Denis	D Aumur		
719	Racle, Ernest	D Chatelneuf		
720	Racle, Léon	Conseiller d'arrondissement		
721	Ramboz, Jean Constant	D Dénezières		
722	Ramboz, Stéphane	D Perrigny		
723	Rameau, Victor	D Frasans		

25-66-96. [+]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
724	Raydelet, César	D Montagna-le-Templier		
725	Rebouillat, Joseph	D Nevy-sur-Seille		
726	Regad, Gustave	Conseiller d'arrondissement		
727	Renaud, Armand	D Aliéze		
728	Renaud, Charles	D Chaux-des-Crotenay		
729	Renaud, Emile	Conseiller Général		
730	Renaud, Marie Auguste	D Crillat		
731	Reverchon, Francis	D Ranchot		
732	Revy, Auguste	D Rye		
733	Revy, Philippe	D -id-		
734	Reybouvet, Jules Julien	D Siéges		
735	Reydellet, Henri	D Arinthod		
736	Reymondet, Honoré	D St Claude		
737	Richard, Charles Joseph	D St Lothain		
738	Richard, Francis	D Chaumergy		
739	Richard, Jules	Conseiller d'arrondissement		
740	Richard, Marie Auguste	D Songeson		
741	Richenet, François	Conseiller d'arrondissement		
742	Richeratteau, Eugène	Conseiller Général		
743	Richon, Ernest	D Montmorot		
744	Rigaud, Edouard	D Sergenon		
745	Rivot, Alix	D Foncine-le-Bas		
746	Robelin, Louis	D Frébuans		
747	Robert, Eugène	D Quintigny		
748	Robert, Louis	D Rochefort		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
749	Robez, Henri	D Choux		
750	Robez, Maxime	D Coyrière		
751	Robin, Claude	Conseiller d'arrondissement		
752	Roch, Désiré	D Meaupal		
753	Roche, aîné	D Chaux-des-Prés		
754	Rodet, Louis	D Salins		
755	Romand, Jules	D Rogna		
756	Romand, Placide	D Châtel-de-Joux		
757	Romand-Monnier, fils	D Rogna		
758	Romanet, Joseph	D le Villeney		
759	Roubey, Auguste	D le Vernois		
760	Rouget-Boileau, Joseph	D Salletans		
761	Rousseau, Alphonse	D Voxellet		
762	Roussel-Gall, Alfred	D Port-Lesney		
763	Rousselot, Célestin	D Larigny		
764	Rousset, Cyprien	D Pontenx		
765	Routhier, Arthur	D Coulaoux		
766	Roux, Alphonse	D la Chaumuse		
767	Roux, Théophile	D Saligney		
768	Rose, Jean Baptiste	D Crissey		
769	Roy, Emile	D Marpain		
770	Roy, François	D Le Chatelet		
771	Roy-Lévêque, Claude Fr.	D Dampard		
772	Royet, Charles	D Censeau		
773	Ruffey, Charles	D Marigna-sur-Valouse		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des delegués de la commune.)	OBSERVATIONS.
774	Caillard, Constant	D Blye		
775	Catonnet, Albert	D Pétigny		
776	Caugest, Cte Eus	D Mathenay		
777	Caurageot, Jules	D Sellières	Canoz, Pierre	
778	Secrétand, Jules	D Charézier		
779	Seillon, Amand	D Cornod		
780	Séron, Louis	D Dampvant		
781	Serrurot, Louis	D Parcey		
782	Siviard, Amédé	D Petit-Noir		
783	Simeray, François	D Chapelle-Voland		
784	Simeray, Francis	D Chaumergy		
785	Simon, Jean Claude	D Romange		
786	Simon, Joseph	D Chatelay		
787	Simonin, Ernest	D Mantry		
788	Sornay, Constant	D Lemuy		
789	Tavant, Louis	D Chaussin		
790	Tavant, Faustin	D Rahon		
791	Tétu, François	D Biarne		
792	Thevenet, Victor	D Chemilla		
793	Thevenin, Aimé	D Lézat		
794	Thevenin, Alphonse	D Cize		
795	Thevenin, Charles	Conseiller-Général		
796	Thevenin, Elie	D Le Vaudioux		
797	Thevenot, Jean Bte	D Dole		
798	Thiébaud, Emélin Xavier	D Vaux-les-St. Claude		

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 4 *bis*.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
799	Chiébaud, Jean Bte	D Lavans-les-Dole		
800	Chomas, Antoine	D Gendrey		
801	Chomas, Gabriel	D Cramans		
802	Chouilly, Joseph	D Menoy		
803	Chourerez, Albert	D Constance		
804	Chourerez	Conseiller d'arrondissement		
805	Churel, Constant	D Mennier		
806	Churel, Julien	D Parrogna		
807	Churel, Louis	D Salins		
808	Cibserand, François	D Salans		
809	Cibsot, Prosper	D Rouffange		
810	Comaire, Fils Xavier	D Salins		
811	Cournier, Auguste	D Augisey		
812	Cournier, Nestor	D St Maurice		
813	Courpard, Antoine	D Gendrey		
814	Crecourt, Ernest	D St Didier		
815	Cremerey, Joseph	D Jouhe		
816	Cripard, Justin	D Charnoz		
817	Croncin, Justin	D Traisans		
818	Crossat, Charles	D Chêne-Sec		
819	Cromillot, Georges	Député		
820	Vacelet, Xavier	D Cuvis		
821	Vaille, Jean Auguste	D Patornay		
822	Valle, Ferdinand	D Charency		
823	Vantard, Claude	D Serguaux		

25-66-96. [+]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des delegués de la commune.)	OBSERVATIONS.
824	Vaucher, Auguste	D Ste Agnès		
825	Vaudrin	Conseiller Général		
826	Vercez, Antoine	D Montmaur		
827	Verguet, Lucien	D St Claude		
828	Vernier, Auguste	D Barèges		
829	Vernier, Louis	D Vernantois		
830	Vernier, Marius	D Rigotet		
831	Verpillat, Charles	D Moirans		
832	Viennet, Gustave	D Villers-les-Bois		
833	Vincent, Alcide	D Auxange		
834	Vincent, Alphée	D Charchilla		
835	Vincent, Charles	D Villeneuve-St-Hymons		
836	Vincent, Honoré	D Beaufort		
837	Vincent, Lucien	D Patz		
838	Vincent, Sylvain le jeune	D Crenans		
839	Viret-Genet Auguste	D Arbois		
840	Vornet, Hippolyte	D Roches		
841	Voitoux, Charles	D Poligny		
842	Vouaille, Auguste	D Vévi		
843	Vuaillat, Calixte	D Haute-Molune		
844	Vuaillat, Louis	D Genod		
845	Vuchot, Charles	D Chille		
846	Vuillaume, Léo	D Frontenay		
847	Vuillemenot, Cte Louis	D Orn		
848	Vuilleney, Raimond	D Doucier		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
849	Vuillemot	Conseiller Général		
850	Vuillermet, Xavier	D Miéry		
851	Vuillermoz, Auguste	D St Lupicin		
852	Vuillermoz, Jules	D Chevry		
853	Vuillard, Théophile	D Villard-St Sauveur		
854	Vuillet, Valentin	D Ste Jeux-d'Heux		
855	Vuillier, Ernest	D Vers-en-Montagne		
856	Vuillod, Jean Baptiste	Député		
857	Vuitton, Auguste	D Ste Hymetière		
858	Vulpillat, Joseph	D Germigney		
859	Vulpillat, Hospice	Conseiller d'arrondissement		
860	Waille, alphonse	D St Lupicin		
861	Waille, Maximin	D Clairvaux		
862	Withoffe, Lucien	Conseiller d'arrondissement		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture, pour être communiquée à tout requérant.

A , le 189

N° 1

N° 3.

Election Sénatoriale

du

2 Mai 1897.

DÉPARTEMENT
du Jura.

Modèle n° 3.

Annexe
à la circulaire
du 13 novembre 1896.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS.
		— Arrondissement de Dole —				
		— Canton de Chaumergy —				
1	Bois-de-Gand	Chatot, Claude	A	Moreaux, Aristide	A	
2	Chassagne (La)	Bachelay, Bertrand	A	Bachelay, Abel	A	
3	Chaumergy	Richard, Francis	A	Simeray, Félix	A	
4	— id —	Simeray, Francis	A			
5	Chaux-en-Bresse (La)	Bulebois, Pierre	A	Desgouilles, Olympe	A	
6	Chêne-Sec	Grosjat, Charles		Grand, Jean Claude		
7	Commenailles	Bulebois, Marie	A	Prost, Denis	A	
8	— id —	Millet, Eugène	A			
9	Deux-Fays (Les)	Junier, Louis	A	Digonnaux, Joële	A	
10	Foulenay	Jugnier, Félicien	A	Jolliclard, Edouard	A	
11	Francheville	Guichard, Jules	A	Perrot, Symphorien	A	
12	Froideville	Millet, François	A	Courtois, Victor	A	
13	Recanoz	Prost, Jean Baptiste	A	Chevrat, Claude	A	
14	Rye	Revy, Philippe	A	Bataillard, Denis	A	
15	— id —	Revy, Auguste	A			
16	Sergenaux	Vautard, Claude	A	Silvent, Cyprien	A	
17	Sergenon	Rigaud, Edouard	A	Léculier, Constant	A	
18	Villey (Le)	Monnot, Philibert	A	Lardenet, Claude	A	Élections contestées. Rejet
19	Vincent	Moureaux, Emile	A	Galmard, Auguste	A	
		— Canton de Chaussin —				
20	Abergement-Ste-Jean	Micomet, Jean	A	Royer, Denis	A	

11-60-96.

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
21	Asnans	Mazier, Pierre	A	Poulin, Pierre	A	
22	_id_	Genot, Jean	A			
23	Balaiseaux	Bigueur, Claude	A	Légey, Hippolyte	A	
24	Beaurevoisin	Marion, Jean	A	Maizier, Marie	A	
25	Betemières	Bertrand, Alfred	A	Guérillot, Eugène	A	
26	Chaînée-des-Coupis (la)	Jacquot, Louis	A	Mouriu, Denis	A	
27	Chaussin	Cavant, Louis	A	Thelebon, Xavier	A	
28	_id_	Courcenet, Armand	A			
29	Chêne-Bernard	Boichot, Nicolas	A	Genot, Antoine	A	
30	Deschaux (le)	Frost-Magnin, Maire	A	Gros, Claude	A	
31	_id_	Aymé, Jean Baptiste	A			
32	Essards (les)	Chavelet, Emile	A	Gaillard, Hubert	A	
33	Gorteys	Jacquot, Antoine	A	Masson-Delédard, Jn Bte	A	
34	_id_	Million, Claude	A			
35	Hays (les)	Després, Antoine	A	Humbert, Alcide	A	
36	_id_	Poulet, Jean	A			
37	Neublans	Rebouillat, Joseph	A	Bècle, François	A	
38	_id_	Bècle, Joseph	A			
39	Nevy-lès-Dole	Lambey, Louis	A	Choulot, Théodore	A	
40	Pleure	Guyot, Laurent	A	Lécuhier, Laurent	A	
41	_id_	Maisier, Alexandre	A			
42	Rahon	Lolliot, François	A	Vaudry, Ernest	A	
43	_id_	Cavant, Faustin	A			
44	St Baraing	Michaud, Antide	A	Chapelotte, Eugène	A	
45	Séligney	Curie, Victor	A	Curie, François	A	

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
46	Cassenières	Lagut, Louis	A	Barbe, Auguste	A	
47	— id —	Gabriel-Bigueye	A			
48	Villers-Robert	Curie-Faire, Louis	A	Pesmes, Joseph	A	
		— Canton de Chemin —				
49	Amoire	Garnier, Joseph	A	Jacquin, Eugène	A	
50	— id —	Charlot, Jean	A			
51	Aumur	Rabulliot, Denis	A	Rabulliot, Contestle	A	
52	Champdivers	Clariotte, Louis	A	Bidot, Léon	A	
53	Chemin	Ozanon, Alfred	A	Bachelet, Louis	A	
54	Longwy	Jullien, Jules	A	Vaucher, Louis	A	
55	— id —	Foissaux, Edmond	A			
56	Molay	Duparet, Pierre Antoine	A	Lullier, Auguste	A	
57	Peseux	Contestle, Pierre	A	Martin, Joseph	A	
58	Petit-Noir	Bailly, Flavien	A	Millot, Noël	A	
59	— id —	Simard, Amédée	A			
60	St Aubin	Benoit, Jean Louis	A	Fontaine, Séverin	A	
61	— id —	Barbier-Bougaud	A			
62	St Loup	Guyet, Joseph	A	Rouget, Cyrus	A	Élection du délégué en Contestation — Rejet
63	Varaux	Dubigney, Eugène	A	Dangeau, Eugène	A	
64	— id —	Lullier, Casimir	A			
		— Canton de Dampierre —				
65	Antorpe	Coudry, Jean Claude	A	Lambert, Jules	A	
66	Barre (La)	Brunnet, Auguste	A	Vuillemenot, Maire de Gestin	A	
67	Bretenière (La)	Guichard, Maire	A	Mourey, Jean François	A	
68	Courtefontaine	Guillet L. Melchior	A	Marey, Jn Bte	A	

[illegible] 96-99-11

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Dampierre	Baron, Alfred	A	Falconnet-Devaux	A	
-id-	Baron, Louis	A			
Etrepigney	Courtois, Maire	A	Bouvier, Joseph	A	
-id-	Besson, Alfred	A			
Evans	Audry, Jean Marie	A	Delilot, Paul	A	
Fraisans	Méry, Auguste	A	Buthiau, Gustave	A	
-id-	Broncin, Justin	A	Delattre, Ernest	A	
-id-	Dumand, François	A			
-id-	Lardenet, Hippolyte	A			
-id-	Rameau, Victor	A			
-id-	Marchand, Léon	A			
Montepelain	Gazillot, Célestin	A	Laurain, François	A	
Rochefort	Pharne, Maire	A	Suby, Jules	A	
-id-	Lacroix	A			
Oux	Vuillemenot, Hippolyte	A	Henry, Léon	A	
Plumont	Falconnet, Jean Louis	A	Cointet, Victor	A	
Ranchot	Revenchon, Maire	A	Jeanningros, Jules	A	
Rans	Javel, Jean Pierre	A	Benoît, Antoine	A	
-id-	Jeanneret, Pierre	A			
Salans	Cittenand, Maire	A	Mouquin, Claude	A	
	~ Canton de Dole ~				
Abergement-la-Ronce	Gillot, Alexandre	A	Mongin, Jean Baptiste	A	
Azans	Jeanneret, Pierre	A	Pauly, Jean Pierre	A	
Biarne	Petit, François	A	Rouhotte, Xavier	A	
Champrans	Daubigney, Maire	A	Jourdain, Théodore	A	
-id-	Mallet, Louis	A			

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
94	Choisey	Bourgeois Xavier	A	Lavaux, Jules César	A	
95	-id-	Jeunier, Benoît	A			
96	Crissey	Rose, Jean Bte	A	Parmaux, Jules	A	
97	Damparis	Roy-Lévêque, Marie	A	Perrin, Théodore	A	
98	-id-	Veron, Louis	A			
99	Dole	Pillot	A	Duconr	A	
100	-id-	Cherenot	A	Jaillard	A	
101	-id-	Jailloux	A	Lagé	A	
102	-id-	Jacquot	A			
103	-id-	Blanche	A			
104	-id-	Mollard	A			
105	-id-	Bonhaus	A			
106	-id-	Pauly	A			
107	-id-	Berthaux	A			
108	-id-	Lacroix	A			
109	-id-	Cantenot	A			
110	-id-	Regnard	A			
111	Foucherans	Poslambert, notaire	A	Guillot, Joseph		
112	-id-	Gay, Théophile				
113	Gevry	Mettaine, Elie	A	Leroy, François	A	
114	Goux	Lefebvre, Paul	A	Vincent, Honoré	A	
115	Monnières	Barreux-Faivre	A	Barreux, Ferdinand	A	
116	Parcey	Bernard-Louis	A	Duparet, Constant	A	
117	-id-	Donzey, Eugène	A			
118	Ste Ylie	Barbe, Narcisse	A	Bertaux, Abel	A	

11-96-99-11

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
119	Sampans	Jacolard Louis	A	Grozo Firmin	A	
120	-id-	Flattot Faustin	A			
121	Villette-les-Dole	Lantenier Marie	A	Mouchod Xavier	A	
		— Canton de Gendrey —				
122	Auxange	Vincent Aleide	A	Dutroz Léon	A	
123	Gendrey	Bouyard Antoine	A	Roublot Charles jeune	A	
124	-id-	Thomas Antoine	A			
125	Lavatange	Bidaut Louis	A	Vuillemenot Xavier	A	
126	Malange	Courdenot Auguste	A	Maréchal Félix	A	
127	Orgney	Brun Jn Bte	A	Beaulieu Célestin	A	
128	Pagney	Berolot Joseph	A	Borteux Jn Bte	A	
129	Petit-Mercey (le)	Faure François	A	Simon Cte fils	A	
130	Romain	Mulot Léon Maire	A	Guyet Emile	A	
131	Rouffange	Tissot Prosper	A	Notadien Aug	A	
132	Saligney	Roux Théophile	A	Vuidepot fils	A	
133	Sermange	Bourgin Jules	A	Seinguet Jules	A	
134	Serre-les-Moulières	Ferrin Joseph	A	Martin fils	A	
135	Saxeme	Billey Marie	A	Perrot adjoint	A	
136	Vitreux	Mellenotte Antoine	A	Caillet Jean	A	
		— Canton de Montbarrey —				
137	Augerans	Moze Auguste	A	Cantenot Jh	A	
138	Bans	Cuenne Jh	A	Jouffot Edmond	A	
139	Belmont	Pactet Cte fils	A	Pactet Alexandre	A	
140	Chatelay	Simon Jh	A	Boilley Gottave	A	
141	Chissey	Augueyet Jean	A	Bredin Paul	A	
142	-id-	Boilley Georges	A			

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
148	Germigney	Le Hâpier, Auguste	A	Perret, Edouard	A	
149	Loye (La)	Perret, Auguste	A	Breme, Joseph	A	
150	_id_	Pelnot, Charles	A			
146	Montbarrey	Maizier, Edmond	A	Vuillier, Alphonse	A	
147	Mont-sous-Vaudrey	Billet, Armand	A	Guillemet, Félix	A	
148	_id_	Giard, Louis	A			
149	Tantans	Ballard, Charles	A	Florent, Constant	A	
150	Souvans	~~Benoit, Célestin~~ Cour, Antoine	~~A~~	~~Lambey, Léandre~~ Gerriet, Isidore	~~A~~ A	2 Elections annulées Conseil de Préfecture
151	_id_	~~Dreal, Auguste~~ Lambey, Léandre	A			
152	Vaudrey	Jouquey, Marie	A	Magdelaine, Célestin	A	
153	Vieille-Loye (La)	Baucaire, Charles	A	Pudent, Joseph	A	
154	_id_	Dejeux, Frédéric Eugène	A			
		~ Canton de Montmirey ~				
155	Brans	Bideaux, Frédéric	A	Délot, Castulas	A	
156	Champagney	Garnier-Monotte	A	Lambert, Philippe	A	
157	_id_	Ferrat, Hippolyte	A			
158	Cherigny	Jacquin, Marie	A	Gerdet-Camille	A	
159	Dammartin	Debrichet, Léon,	A	Perrier, Joseph	A	
160	Frasne	Duquet, Célestin	A	Bonnerat, Antoine	A	
161	Marpain	Roy, Emile	A	Dreveux, Benoit	A	
162	Moissey	Dubief, Joseph	A	Petitlaurent, Jules	A	
163	_id_	Loisey, Odon	A			
164	Montmirey-la-Ville	Mignot, Auguste	A	Sagot, Adrien	A	
165	Montmirey-le-Château	Barbe, Joseph	A	Perrin, Louis	A	
166	Mutigney	Dufourcq, Denis	A	Grenot, Joseph	A	

11-66-96. [illegible]

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
167	Offlanges	Laverne, Marie	A	Barthelemot, Cte	A	
168	Peintre	Jacquinot, Victor	A	Piot, Jh	A	
169	Peintre	Marcoux, Jn Bte	A	Gamet, Blaise	A	
170	Chevray	Bignet, Augte	A	Perrot, Jh	A	
171	_id_	Lavergne, Mathieu	A			
		— Canton de Rochefort —				
172	Amange	Georgeon, Henri	A	Vallet, Victor	A	
173	Archelange	Perraux, Jh	A	Piot, Lucien, Gendre	A	
174	Audelange	Lopin, Etienne	A	Perrot, Augte	A	
175	Authume	Mathon-d'Authume	A	Puiseux, Pothée	A	
176	Bavérans	Dumont, Antoine	A	Tabey, Paul	A	
177	Brevans	Landrey, Basile	A	Marlin, Philippe	A	
178	Châtenois	Mourand, Louis	A	Guy, Jh	A	
179	Eclans	Mourey, Augte	A	Tassouriaux, Pre Jh	A	
180	Falletans	Rouget, Maire	A	Lambert, adjoint	A	
181	Gredisans	Poulthier, Jn Bte	A	Key, Sébastien	A	
182	Jouhe	Bremenet	A	Roudsey	A	
183	Larangeot	Bocard, Jn Bte	A	Millet, Jn Pre	A	
184	Larans-les-Dole	Thiebaud, Jn Bte	A	Lambergot, Jn Bte	A	
185	Menotey	Millotte, Pierre	A	Meunier, Jules	A	
186	Menon	Chouilly, Joseph	A	Coury, Hippolyte	A	Elections contestées et annulées le Préfet et le Gouvernement ont été rejetés.
187	Rainans	Guy, Leon	A	Gauthier, Jh	A	
188	Rochefort	Robert, Marie	A	Gillot, Pre Jean	A	
189	Romange	Simon, Jean Claude	A	Chevillot, Jean Claude	A	
190	Viriange	Bralet, Pierre	A	Bralet, Jules	A	

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	—	Arrondt de Lons-le-Saunier				
		- Canton d'Arinthod -				
191	Arinthod	Reydellet Henri	A	Vuitton Théophile	A	
192	-id-	Dion, albert	A			
193	Aromas	Delhorme, Auguste	A	Journier Gustave	A	
194	-id-	Bouiller, Hippte	A			
195	Boissiéie (la)	Genty, Aimé	A	Hugon, Jh	A	
196	Ceffia	Guillot, Marie	A	Charrier, Rosper	A	
197	Cernon	Bourdegeon, Charles	A	Guignard, Gracien	A	L'élection du délégué est contestée - Rejet
198	Cézia	Fustin, Félicien	A	Picot Cérjeux	A	
199	Charnod	Pyolet, Eugène	A	Seguin, Nicolas	A	
200	Chatonnay	Boisson, Félicien	A	Genty, Blaise	A	
201	Chemilla	Sherenet, Victor	A	Guillard, Marius	A	
202	Chisséria	Pichot, albert	A	Pichot, Jh	A	
203	Coisia	Mollet, Emile	A	Guillot, Henri	A	
204	Condes	Jaquiet, Lucien	A	Lornat, Alphonse	A	
205	Cornod	Piaton, Ste Louise	A	Fayot, Jenny	A	
206	-id-	Soillon, Amand	A			
207	Dramelay	Genty, Jules	A	Clerc, Napoléon	A	
208	Fétigny	Salomet, albert	A	Desprez, Jh	A	
209	Genod	Vuaillat, Louis	A	Jenod, Louis	A	
210	Lavans-sur-Valouse	Picod, Louis	A	Comte, Alphonse	A	
211	Légna	Perrod Maxime	A	Sutin, Félicien, Ambroise	A	
212	Marigna-sur-Valouse	Ruffey, Charles	A	Hugon, Félicien	A	
213	St Hymetière	Vuitton, Auguste	A	Gretton, Victor	A	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
214 Savigna	Bey, Xavier	A	Deux, Célestin	A	
215 Choirette	Pallière, Louis	A	Marie, Sébastien	A	
216 Valfin-sur-Valouse	Gaillard, Célicé	A	Gallard, Jn Mie	A	
217 Vescles	Boisson, Ferdinand	A	Boisson, Jules	A	
218 Viremont	Benoît, Auguste	A	Chanel, Jos	A	
219 Vosbles	Morel, Billy, Stephane	A	Rochet, Emile	A	
	- Canton de Beaufort -				
220 Arthenas	Gaillard, Désiré	A	Bouillier, Célestin	A	
221 Augea	Féaud, Alfonse	A	Gonot, Honoré	A	
222 -id-	Fillon, Jn Bte				
223 Augisey	Courmier, Augte	A	Poncet, Constant	A	
224 Beaufort	Vincent, Honoré	A	Daguier, Eugène	A	
225 -id-	Pernot, Léon	A			
226 Bonnand	Lagroix, Marie	A	Blanchon	A	
227 Cesancey	Guyenot, Frédéric	A	Blanchard, Hippe	A	
228 -id-	Buffetier, Clovis	A			
229 Condance	Père, Candide	A	Pommier, Jh	A	
230 -id-	Flourenez, Albert	A			
231 Cuisia	Huguenier, Claude	A	Belat, Adelaïde	A	
232 -id-	Lapierre, Dominique	A			
233 Gizia	Bonot, Philippe	A	Julien, Jules	A	
234 Gusse	Perdot, Jh	A	Grand, Edouard	A	
235 Mallerey	Nicolet, Célicé	A	Thiellaud, Placide	A	
236 Maynal	Koch, Désiré	A	Pernot, Eugène	A	
237 -id-	Guichat, Félix	A			

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

	NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
238	Orbagna	Mistanchet, Augte	A	Vivant, Jh	A	
239	Rosay	Boudet, Alphonse	A	Brunet, Félix	A	
240	Rotalier	Gauthier, Leon	A	Grea, Bon el	A	
241	Ste Agnès	Vaucher, Augte	A	Boullier, Charles	A	
242	St Laurent-la-Roche	Charnot, Emile	A	Le Sne, Jh Bte	A	
243	Vercia	Fournier, Alphonse	A	Jeannin, Louis	A	
244	Vincelles	Denjean, Mathieu	A	Paget, Adrien	A	
245	_id_	Loison, Gustave	A			
		Canton de Bletterans				
246	Arlay	Bonillon, Augte	A	Perrin, Bon el	A	
247	_id_	Félix, fils	A			
248	Bletterans	Bellissime, François	A	Rousset, Félix	A	
249	_id_	Pasquier, Germain	A			
250	Chapelle-Voland	Simeray, fils	A	Bouray, Claude	A	
251	_id_	Gautheron, Claude	A			
252	_id_	Blanc, Pierre	A			
253	Cosges	Mathey, Mcl fils	A	Begneyot, fils	A	
254	_id_	Mathey, Denis	A			
255	Desnes	Talley, Alix	A	Thibert, Désiré	A	
256	_id_	Lardanchet, Xavier	A			
257	Lamand	Perrot, Narcisse	A	Perrin	A	
258	_id_	Javey, Jh Mcl	A			
259	Slance	Guillemin, Jh	A	Gallet, Prudent	A	
260	Quintigny	Robert, Eugène	A	Moreau, Louis	A	
261	Relans	Bernard, Théophile	A	Magne, Mathilde	A	

11-66-96.

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
262	Repôts (Les)	Jacquot, Hippte	A	Grivey, Jules	A	
263	Ruffey	Poisson, Leonide	A	Magnenoz, Henri	A	
264	-id-	Nicolet, Elodie	A			
265	Villerieux	Benoit, Augte	A	Jacquot, Célestin	A	
266	-id-	Miserai, Jh	A			
		- Canton de Clairvaux -				
267	Baresia	Vernier, Augte	A	Vernier, Jn Bpte	A	
268	Bissia	Coquelin, Charles	A	Martin, Albert	A	
269	Chareier	Marechal, Henri	A	Jaurd, Felix	A	
270	Charezier	Secretand, Jules	A	Seillant, Aimé	A	
271	Chevrotaine	Laivre, Constant	A	Bois, Jules	A	
272	Clairvaux	Grillet, Maurice	A	Perrot, Louis Célestin	A	
273	-id-	Vaille, Maximin	A			
274	Cogna	Jaclin, Charles	A	Aubin, Victor	A	
275	Doucier	Vuillemey, Raimond	A	Seilland, Charles	A	
276	Fontenu	Perrin, Marc	A	Roux, Ovesime	A	
277	Frasnée (La)	Guyenet, Leon	A	Proudhon, Gustave	A	
278	Frasnois (Le)	Felix, Abel	A	Felix, Ernest	A	
279	Hautecour	Fontanet, Omer	A	Dorvaux, Augte	A	
280	Largillay	Gentet, Frederic	A	Nicod, Herman	A	
281	Marigny	Marot, Clovis	A	Guy, Alcide	A	
282	Menétreux-en-Joux	Janier, Lucien	A	Jacquand, Louis	A	
283	Mesnois	Perraffin, Narcisse	A	Berthet, Leon	A	
284	Patornay	Vaille, Jn Augte	A	Guyetand, Vital	A	
285	Pont de Poitte	Poncet, Henri	A	Granchez, Augte	A	
286	-id-	Daloz, Gustave	A			

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
287	Saffloz	Etevant, Paul	A	Olivier, Ulysse	A	
288	Songeson	Richard, Aug^te	A	Monnoyeur, Just	A	
289	Soucia	Boscaret, Jean	A	Benoit, Placide	A	
290	Soyria	Daloz, adjoint	A	Alaboucette, Marc	A	
291	Thoiria	Goydadin, Aug^te maire	A	Boscaret, adjoint	A	
292	Vertamboz	Gerdil, Jean	A	Bourgeois, J^h	A	
293	Villard-sur-l'Ain	Lamy, Eugene	A	Prudent, Edmond	A	
		— Canton de Conliège —				
294	Blye	Vaillard, Constant	A	Robin, Aug^te	A	
295	Briod	Moret, Arthur	A	Pernet, Leon	A	
296	Châtillon	Berlier, Théophile	A	Rost, Louis	A	
297	Conliège	Bontemps, J^h	A	Convers, Alex	A	
298	— id —	Vachon, Louis	A			
299	Courbette	Gaudelin, Adolphe	A	Gaudelin, Adolphe	A	
300	Crançot	Chamberland, adjoint	A	Marie, Félicien	A	
301	Mirebel	Berbaud, Ferdinand	A	de Chastey, Gabriel	A	
302	— id —	Grandvaux, — id —	A			
303	Montaigu	Beynier, Théophile	A	Vergnet, Gustave	A	
304	— id —	Viguier, Jos.	A			
305	Nogna	Renaud, Jules	A	Renaud, Armand	A	
306	Pannessière	Gerez, Louis	A	Gay, Sosthène	A	
307	Perrigny	Rambez, Stephane	A	Desfrets, Charles	A	
308	— id —	Morel, J^h Bte	A			
309	Poids-de-Fiole	Rivet, Alex	A	Renaud, Jules	A	
310	Publey	Gruney, Constant	A	Moret, Rémi	A	

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
311	Revigny	Mornier, Emile	A	Bonjuerod, Stéphane	A	
312	St Maur	Garet, Elie	A	Corsier, Alex	A	
313	Verges	Chomereau de St André	A	Nicolas, Théophile	A	
314	Very	Pelletier, Maire	A	Sugaud, Léon	A	
		- Canton de Lons-le-Saunier -				
315	Bornay	Labet, Apollinaire	A	Gaillard, Jh	A	
316	Chille	Vuchot, Charles	A	Jacquet, Alphonse	A	
317	Chilly-le-Vignoble	Jahier, Hippte	A	Gautheron, Placide	A	
318	Condamine	Nicolas, Ste Anne	A	Monneveu, Gontaut	A	
319	Courbouzon	Billet, Paul	A	Roux, Pancrace	A	
320	Courlans	Menabreaz, Elisée	A	Janet, Lucien	A	
321	Courlaoux	Routhier, Arthur	A	Ravilland, Victor	A	
322	-id-	Commier, Ste du Jura	A			
323	Etoile (L')	Bastard, Auguste	A	Bastard, Gaudry	A	
324	-id-	Genier, Adrien	A			
325	Frebuans	Robelin, Louis	A	Vandelle, Charles	A	
326	Genuge	Michel, Pierre	A	David, Jn Bte	A	
327	Geringes	Durand, Jh	A	Jannin, Marcel	A	
328	-id-	Vuilleret, Jh	A			
329	Lons-le-Saunier	Dumalanede, Auguste	A	Charpillon	A	
330	-id-	Cler, Léon	A	Lucas	A	
331	-id-	Bouvet, Xavier	A	Berthier	A	
332	-id-	Frost, Camille	A			
333	-id-	Droz, Alphonse	A			
334	-id-	Gentet, Bernard	A			

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
335	Lons-le-Saunier (Suite)	Mangin, Henry	A			
336	— id —	Mannier, Ernest	A			
337	— id —	Chapuis, Abel	A			
338	— id —	Ducourthial, Gilbert				
339	— id —	Mathon, Jules				
340	— id —	Larmanjat, Franciscique				
341	Macornay	Bouvier, Louis	+	Vuillat, Auguste	A	Élections contestées
342	— id —	Lagrange, Albert	A			
343	Messia	Cretin, Jn. Bpte.	A	Bobillier, Alfred	A	
344	Moiron	Berger, Jh.	A	Labet, Amand	A	
345	Montmorot	Richon, Simon	A	Pléciat, Louis	A	
346	— id —	Cazon, Pierre	A			
347	— id —	Moudragon, Désiré	A			
348	St. Didier	Crécourt, Ernest	A	Pernet, Louis	A	
349	Conal	Jacquot, Hippte.	A	Poinier, Louis	A	
350	Vernantois	Barrux, Amand	A	Bernard, Constant	A	
351	— id —	Vernier, Louis	A			
352	Villeneuve-St-Lymont	Vincent, Charles	+	Tuncq, Maxime	A	
		— Canton d'Orgelet —				
353	Alièze	Renaud, Armand	+	Pernet, Emile	A	
354	Bessia	Bride, Théophile	+	Renaud, Eugène	A	
355	Bourgel (le)	Berret, Eugène	A	Dalez, Jh.	A	
356	Chambéria	Félix, Emile	A	Dodin, Emile	A	
357	Charéria	Janod, Constant	+	Viret, Maximin	A	
358	Crotteia	Flochon, Eugène	+	Petitjean, Henri	A	
359	— id —	Bellat, Eugène	+			

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
360	Dompierre	Clément, Vallon	A	Bérenger, Hippte	A	
361	Ecilles	Lamouret, Paul	A	Pigeret, Emile	A	
362	Estivé	Dalloz, Félix	A	Gay, Jules	A	
363	Marangea	Lambert, Emile	A	Dalloz, Eugène	A	Election contestée
364	Mariézia	Bride, Séraphin	A	Mochet, Edouard	A	
365	Mérona	de Mérona, Paul	A	Dumolet, Gustave	A	
366	Montjouvent	Bonguerod, Auguste	A	Paillot, Emile	A	
367	Montorme	Cordier, Marie	A	Dayet, Jérémie	A	
368	Mancuise	Gaillard, Augte	A	Lacroix, Ajour	A	
369	Mermier	Churel, Constant	A	Lacroix, Jh	A	
370	Onoz	Janvier, Séraphin	A	Patel, Félicien	A	
371	Orgelet	Vernier, Marius	A	Bayet, Fabien	A	
372	-id-	Bonguerod, Louis	A			
373	-id-	Clément, Eugène	A			
374	Pimorin	Filet, Narcisse	A	Chevenin, Jh	A	
375	Plaisia	Maclerc, Louis	A	Guyenet, Henri	A	
376	Prétilly	Brunet, Narcisse	A	Gay, Louis	A	
377	Reithouse	Gros, Emile	A	Vernier, Albin	A	
378	Rothonay	Chatelet, Léonide	A	Cerin, Léon	A	
379	Sarrogna	Churel, Jules	A	Poncet, Marius	A	
380	Sézéria	Cloz, Romain	A	Coulon, Léon	A	
381	Cour-du-Meix (la)	Moreau, Victor	A	Abbey, Augte	A	
382	Varessia	Bayard, Séraphin	A	Jacquier, Joséphin	A	
		- Canton de St Amour -				
383	Aubépin (L')	Lamy, Victor	A	Achard, Jh Bte	A	

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

	NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
384	Balanod	Pelletier, Jh	A	Martin, Eugène	A	
385	Chazelles	Laurent Mie Jh	A	Morel, Louis Jh	A	
386	Chevreaux	Perraud, Hippte	A	Maréchal, Célestin	A	
387	Digna	Blanc alphonse	A	Fournier, Alphonse	A	
388	Graye-et-Charnay	Guillon, Ernest	A	Grea, Jules	A	
389	Loisia	Michalet, Comte	A	Gay, Jh	A	
390	id	Gibez, Jh	A			
391	Montaqua-l.-Recondui	Muyard, Eulogie	A	Tupinet, Edouard	A	
392	Nance	Bazuel, Edouard Eugne	A	Morgod, Jh	A	
393	Nantey	Janin, Louis	A	Mollard, Emile	A	
394	Poisoux	Pernet, Pierre	A	Guyot, Jérôme	A	
395	St Amour	Morel, Constantin	A	Robert-Barrillon, fils	A	
396	id	Charnay, Camille	A			
397	id	Martin, Célestin	A			
398	St Jean-d'Etreux	Vuillez, Valentin	A	Carron, Alexdre	A	
399	Senaud	Noël, Ernest	A	Pillod, Ferdinand	A	
400	Choisia	Martin, Eugène	A	Janin, Joseph	A	
401	Vévia	Vouaille, Augte	A	Gauthier, Eugne	A	
		— Canton de St Julien —				
402	Andelot-les-St Amour	Poly, Jules Augte	A	Morivod, Eugne	A	
403	Balme-d'Epy (la)	Cochard, Michel	A	Perrodin, Sébastien	A	
404	Bourcia	Micod, Théophile	A	Chambard, Jh	A	
405	Broissia	Martinet, Antonie	A	Pillod, Jules	A	
406	Dessia	Monard, Augte	A	Pillod, Alphonse le jeune	A	
407	Epy	Perrodin, Jh	A	Perrodin, Hippolyte	A	

11-66-96. [illegible]

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
408 Flozentia	Bolonier, Jean	A	Martin, Claude	A	
409 Gigny	Champion, Augte	A	Martin, Jules	A	
410 -id-	Caillon, Eugène	A			
411 Lains	Berthillon, Victor	A	Gibon, Emile	A	
412 Lanécia	Bolonier, fils	A	Janin, Claude	A	
413 Louvenne	Caillon, Lucien	A	Ligier, Regis	A	
414 Monnetay	Motay, Gustave	A	Parsus, Gustave	A	
415 Montagna-le-Templier	Raydelet, César	A	Jagot, Augte	A	
416 Montfleur	Humbert, Félix	A	Eiffet, Edouard	A	
417 Montrevel	Janet, Augte	A	Ligier, Charles	A	
418 Moval	Dagod, Léa	A	Michel, Ferdinand	A	
419 St Julien	Dauvergne, Adrien	A	Gauthier, Félix	A	
420 -id-	Martin, Théophile	A			
421 Villechantria	Marsonnet, Rémi	A	Bailly, Jean	A	
422 Villeneuve-les-Charnod	Gauthéron, Augte	A	Guerrin, Théophile	A	

— Canton de Sellières —

423 Briéry	Malfroy, Alfred	A	Damas Louis	A	
424 Charme (La)	Landry, Jh	A	Millet, Félicien	A	
425 Darbonnay	Claperon, Gustave	A	Boisland, Charles	A	
426 Lombard	Millet, Justin	A	Gibbat, Emile	A	
427 Mantry	Simonin, Ernest	A	Michondard, Jh	A	
428 -id-	Pluchon, Xavier	A			
429 Monay	Bruniaux, Ferdinand	A	Vannier, Albert	A	
430 Passenans	Guion, Charles	A	Mottet, Pierre	A	
431 -id-	Balmain, Pierre	A			

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
432	St Lamain	Monnet, Jules	A	Cornier, Emile	A	
433	St Lothain	Richard, Charles fils	A	Grand, Louis	A	
434	— id —	Perron, Octave	A			
435	Sellières	Sauvageot, Jules	A	Cuenz, Pierre	A	
436	— id —	Durand, Alban	A			
437	Coulonge	Boisselard, Louis	A	Monnet, Honoré	A	
438	— id —	Berthier, Paul	A			
439	Vers-sous-Sellières	Bonnet, Sigismond	A	Gallier, Eugène	A	
440	Villerserine	Le Coail, Jean	A	Clerc, Louis	A	
		— Canton de Poligny —				
441	Bonne	Lécolier, Louis	A	Crochet, Ferdinand	A	
442	— id —	Chamberland, Louis	A			
443	Blois	Marquet, Charles	A	Girod, Leon	A	
444	Château-Chalon	Guinouret, Marie	A	Jury, Jh	A	
445	— id —	Girard, Olympe	A			
446	Domblans	Celle, Jean	A	Caillard, Joseph	A	
447	— id —	Monneret, Etienne	A			
448	Pied (Le)	Jacquin, Ernest	A	Bailly-Maitre-Lois	A	
449	Frontenay	Guillaume, Leo	A	Reverchon, Gabriel	A	
450	Granges-de-la-Baume	Millet, Gustave	A	Picard, Lupicin	A	
451	Ladoye	Monnier, Charles	A	Dole, Emile	A	
452	Larigny	Guy de Longeville	A	Morel, Edouard	A	
453	— id —	Rondelet, Celestin	A			
454	Louverot (Le)	Gauthier, Charles	A	Berriday, Emile	A	
455	Marre (La)	Pasteur, Gideon	A	Marquet, Désiré	A	

11266-96.-44.

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
456	Menétru-le-Vignoble	Poncheux, Jules	A	Molin, Victor	A	
457	Montain	Pellard, Leon	A	Perrin, Felix	A	
458	Nevy-sur-Seille	Florin, Eugène	A	Vuillermet, Maximin	A	
459	Pin (le)	Malfroy, Homère	A	Louvat, Emile	A	
460	Plainoiseau	Loyse, Jean Remy	A	Carbaud, Ferdinand	A	
461	St Germain-les-Arlay	Laiyze, Emile	A	Javier, Gustave	A	
462	Vernois (le)	Roubey, Angte	A	Richard, Félicien	A	
463	Vorteau	Bidot, Alcide	A	Puget, Charles	A	
464	— id —	Chamouton, Charles	A			
		Arrondissement de Poligny				
		Canton d'Arbois				
465	Abergement-le-Grand	Baud, Narcisse	A	Hugonnaux, Clement	A	
466	Arbois	Grandvoinet, Alfred	A	Prichard, Emile fils	A	
467	— id —	Dubief, Louis Seraphin Adr	A	Nicolas, Jh Victor Emile	A	
468	— id —	Bardey, Arthur Alexis	A			
469	— id —	Gibey, Charles Emile	A			
470	— id —	Papillard, Cl Mie Felix	A			
471	— id —	Boudon, Paul Elie Amedée	A			
472	— id —	Bechet, Jh Charles Prosper	A			
473	— id —	Viret, Ernest Auguste	A			
474	— id —	Jacquemin, Charles Jules	A			
475	Arsures (les)	Gallier, Stephane	A	Riffleux, Constant	A	
476	Châtelaine (la)	Jacquemard, Maximin	A	Mathey, Hippolyte	A	
477	Ferté (la)	Gardet, Joseph	A	Gillion, Honoré	A	
478	Mathenay	Jaugey Cl Ste fils	A	Savornet, Lucien	A	Election du délégué contestée - Rejet

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

	NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
479	Mesnay	Hélier Augustin	A	Mermant Alphonse	A	
480	-id-	Baudot, Louis	A			
481	Molamboz	Boivert Armand	A	Vercez Lucien	A	
482	Montigny-les-Arsures	Polanchet Albin Victor	A	Dole, Eugène	A	
483	-id-	Perrenet fils Octave	A			
484	Montmalin	Vercez, Antoine	A	Pouret, Narcisse	A	
485	Planches-près-Arbois	Chazerand, Jules	A	Planet Léon	A	
486	Pupillin	Martin Victor	A	Bouilleret Louis	A	
487	Ste Cyre	Baudot Louis	A	Chery Amédée	A	
488	Vadans	Moine François	A	Girardot, Auguste	A	
489	Villette-les-Arbois	Arnet Alexis fils	A	Rollier, Edouard	A	
		- Canton de Champagnole -				
490	Andelot-en-Montagne	Guyon Louis Augte	A	Meriel, Augte	A	
491	-id-	Baud Louis	A			
492	Ardon	Gagneux, Chery	A	Martelet Ulysse	A	
493	Bourg-de-Sirod	Lieffroy Aimé	A	Petrier, Daniel	A	
494	Champagnole	Berthod	A	Perrier	A	
495	-id-	Moureaux	A	Roz	A	
496	-id-	Bidal	A			
497	-id-	David	A			
498	-id-	Benoît-Robert	A			
499	-id-	Girardet	A			
500	Chaumois	Dieux Adolphe	A	Grattard, Louis	A	
501	Chatelneuf	Racle, Ernest	A	Arbel, Maurice	A	
502	Cize	Chevenin Alphonse	A	Olivier, Paul	A	

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
03	Crotenay	Petot, alphonse	A	Bourgeois, faustin	A	
04	Coquerillon	Cabaud, Charles	A	Morin, Victor	A	
05	Larderet (le)	Lebaud, alfred	A	Lhomme, felicien	A	
06	Latet (le)	Augon, Elisée	A	Magnin, Irenée	A	
07	Lent	Monnier, Leon	A	Cuisot, aimé	A	
08	Loulle	Paget, Pierre	A	Clerant, Jean	A	
09	Monnet-la-Ville	Blondeau, Louis	A	Olivier, Elisée	A	
10	Montigny-st-Lain	Bernard, Leonor	A	Baud, Elie	A	
11	Montroud	Besançon, Albin	A	Herque, Gustave	A	
12	Mont-sur-Monnet	Clerant, Aimé	A	Rambez, Octave	A	
13	Moutoux	Lambert, Hilaire	A	Lambert, Victor	A	
14	Ney	Cazeaux, Narcisse	A	Magnin, Philibert	A	
15	Pasquier (le)	Billet, Renaud	A	Chevalet, alphonse	A	
16	Pillemoine	Girod, Damas	A	Lamy, Gustave	A	
17	Pont-du-Navoy	Olivier, Cyrille	A	Olivier, Jh	A	
18	St Germain-en-Montagne	Pernot, Jh	A	Marescot, Emile	A	
19	Sapois	Nicod, Marc	A	Pasteur, alphonse	A	
20	Sirod	Migno Ludovic	A	Jacques, Emile	A	
21	id	Barras Sosthene	A			
22	Supt	Bailly, Désiré	A	Comte, Aimée	A	
23	Syam	Monjoie Leon	A	Ruffet, Alfred	A	
24	Valempoulières	Berthod, Eugene	A	Nicod, Leon	A	
25	Vannoz	Lambert, Elisée	A	Vuillet, Eugene	A	
26	Vaudioux (le)	Echevenin, Elie	A	Paget, Elie	A	
27	Vers-en-Montagne	Vuillet, Ernest	A	Guidez, Sylvain	A	

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	— Canton du Noyer —				
28 Arsac-Asserette	Burlet, Eug. cl[er]	A	Roublot, J[h] Felicien	A	
29 Bief-du-Four	Boland, Elie	A	Poulin, fils	A	
30 Billecul	Bully, Lucien	A	Baud, Virgile	A	
31 Cerdeau	Royet, Charles	A	Beaufils	A	
32 — id —	Blondeau, Xavier	A			
33 Cernibaud	Alpy, J[h] Felix	A	Bourgeois, Eug.	A	
34 Charency	Valle, Ferdinand	A	Bourgeois, Joseph	A	
35 Communailles	Juillard, Maire	A	Gravet, adjoint	A	
36 Comte	Crefenet, Cyrille	A	Finney, Gustave	A	
37 Curiez	Vacelet, Xavier	A	Vacelet, Ernest	A	
38 Doye	Ferreux, Alphonse	A	Roz, Alphonse	A	
39 Esserilly	Ferret, Henri	A	Roy, Casimir	A	
40 Esserval-Combe	Delacroix, Alphonse	A	Delacroix, Aimé	A	
41 Esserval-Curtre	Dole, Aimé	A	Ferreux, Charles	A	
42 Faviere (La)	Dole, J[h] Henry	A	Crefenet, Isidore	A	
43 Franoz	Goisset, Theophile	A	Godin, Victor	A	
44 Froidefontaine	Jeannin-Raymond	A	Serrette, Emile	A	
45 Gilbois	Chauvin, Elisée	A	Bistot, J[h]	A	
46 Latette (La)	Comte, Gustave	A	Magnin, fils	A	
47 Longecombe	Benoît, J[h]	A	Chauvin, Adolphe	A	
48 Mieges	Perrin, Urbain	A	Roncon, Henri	A	
49 Mignovillard	Mouraux, Ernest	A	Benoît, fils	A	
— id —	Guillobez, Constant	A			
50 Molpré	Chauvin, Joseph	A	Chauvin, Alphonse	A	

11-66-90-44

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Mouraux	Brocard Ernest	A	Brocard, Désiré	A	
Nans (Les)	Burlet, jph	A	Guillon, Marcel	A	
Nozeroy	Bailly, Louis	A	Barbaud, Paul	A	
-id-	Pasteur Charles	A			
Onglières	Mouraux Félicien	A	Pernet, Camille	A	
Petit-Villard	Paget Edouard	A	Rousseaux Hippte	A	
Pleuse	Dole Eusèbe	A	Carrez, jph	A	
Pleurette	Grand, Edouard	A	Grand, Arthur	A	
Rix	Cuynet, Albert	A	Febvre, Victor	A	
	-Canton des Planches en Montagne-				
Bief-des-Maisons	Monnier, Emile	A	Cart, Alphonse	A	
Chalesmes (Les)	Tyanet, Marie	A	Mellet, Alcide	A	
Chaux-des-Crotenay	Renaud, Charles	A	Gabet, Alfred	A	
-id-	Mignot, Constant	A			
Crans	Grappe, Nestor	A	Michaud, Epiphane	A	
Entre-deux-Monts	Crétin, Jh	A	Monnier, Alfred Charles	A	
Foncine-le-Bas	Chevassus, Louis	A	Tastre, Henri	A	
-id-	Brasier, Louis	A			
Foncine-le-Haut	Renoux, Edouard	A	Jeunet, Paul	A	
-id-	Finney, Marcel	A.			
Fresnes (Les)	Barbaud, Jh Henri	A	Bourgeat, Jules	A	
Planches-en-Montagne	Barbaud, Ladislas	A	Ratte, Jules	A	
Ressay	Gudet, Jh	A	Gudet, Félix	A	
	-Canton de Poligny-				
Abergement-le-Petit	David, Xavier	A	Robert, Valentin	A	

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
75 Aumont	Tandard, Léon	A	Jacquard, Gustave	A	
76 -id-	Pellissard, Fils	A			
77 Barretaine	Delacroix, Cons.	A	Jacquin, Léon	A	
78 Bersaillin	de Roissard	A	Barthau, Xavier	A	
79 Besain	Nicod, Manuel	A	Humbert Sot, Jules	A	
80 Bièmorin	Munier, Jh.	A	Monnerot, Hippte	A	
81 Bouchaud (Le)	Thamard Antoine	A	Dumont, Antoine	A	
82 Brainans	Geillon, Xavier	A	Maître, Gustave	A	
83 Burille	Huot, Philippe	A	Charbonnier, Jn Bte	A	
84 Chamole	Durand, Elisée	A	Jacquin, Charles	A	
85 Champrougier	Lécrivain Xavier	A	Tamouillot, Alde	A	
86 Chaleley (Le)	Roy, Fils	A	Vaivre, Augte	A	
87 Chaudenans	Cler, Xavier	A	Gagneux, Charles	A	
88 Chemenot	Bourgeois Charles	A	Pellissard, Fils	A	
89 Colonne	David, Léopold	A	Berchot, Gustave	A	
90 -id-	Faye, Aimé	A			
91 Faisses (Les)	Benoît, Prosper	A	Pouillard Léon	A	
-id-	Pouillard, Léon	A			
92 Fay-en-Montagne	Perrard, Louis	A	Bailly, Félix	A	
93 Grozon	Gaudry, Adolphe	A	Rutty, Henri	A	
94 -id-	Cruet, Emile	A			
95 Hicry	Vuillermet, Xavier	A	Roy, Antoine	A	
96 Molain	Demet, Marie	A	Pernotier Constant	A	
97 Montholier	Bellaigue, Gustave	A	Peroz, Octave	A	
98 -id-	Mathieu, Jules	A			

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
599	Neuvilley	David, Jh	A	Templardon, alfred	A	
600	Orchières	Boisson, Leon	A	Boisson, Séraphin	A	
601	Picarreau	Picaud, Charles	A	Rerenchon, Jh Etienne	A	
602	Plaine	Cattenot, maire	A	Mottet, Paul	A	
603	Poligny	Cler, Henri, maire	A	Pijaut, Hyacinthe	A	
604	- id -	Dumont, Leon	A	Guiard, Eugène	A	
605	- id -	Voitoux, Charles	A			
606	- id -	Besançon, Jh	A			
607	- id -	Bourgeois, Auguste	A			
608	- id -	Chèvre, Louis	A			
609	- id -	Prunaud, Eugène	A			
610	- id -	Louvet, Charles	A			
611	- id -	Pélot, Pierre	A			
612	Tournon	Millet, alfred	A	Poitier, Paul	A	
613	- id -	Mandrillon, Gustave	A			
614	Vaux-sur-Poligny	Bergeret, Clovis	A	Milcent, Louis	A	
615	Villers-les-Bois	Viennet, Gustave	A	Courcenet, alphonse	A	
616	Vrécourt (le)	Romanet, Jh	A	Vallet, Ernest	A	
		- Canton de Salins -				
617	Abergement-le-Ches	Jacquemard, Leon	A	Jacquemard, Hippte	A	
618	Aiglepierre	Tandard, Rémi	A	Renard, Felicien	A	
619	Arsches	Vonnet, Hippolyte	A	Bouillet, Elie	A	
620	Bracon	Huguet Emile	A	David, Alexis	A	
621	Cernans	Champon, Gustave	A	Boussion, Marcel	A	
622	Champagny	Jacquet, Leon	A	Guidre, Hippolyte	A	

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

	NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
623	Chapelle (la)	Michoulier, Louis Frédéric	A	Chaÿ, Arsène	A	
624	Chaux-lès-Champagny	Baud, Lazare	A	Colin, Constant	A	
625	Chilly-le-Salins	Dubez, Léon	A	Reverchon, Félicien	A	
626	Clucy	Pardet, Oriole	A	Marsonnet, Jacques	A	
627	Dournon	Tourthier, Constant	A	Guinchard, Xavier	A	
628	Fontenu	Rousset, Cyprien	A	Bailly, Auguste	A	
629	Geraise	Maraux, Félicien	A	Bilon, Eugène	A	
630	Ivory	Benoît, Narcisse	A	Commaire, Fils	A	
631	Ivrey	Clerc, Armand	A	Bournier, Jules Léopold	A	
632	Lemuy	Jornay, Constant	A	Martin, Jules	A	
633	Marnoz	Crépard	A	Courvoisier, Henri	A	
634	Montmarlon	Quintard, Hippolyte	A	Guyon, Victor	A	
635	Pont-d'Héry	Bassand, Gustave	A	Dole, Alfred	A	
636	Reclin	Lebeaud, Victor	A	Lebeaud, Henri	A	
637	Ste Agnès	Chauvin, Alfred	A	Callier, Louis	A	
638	Saizenay	Bonjon, Célestin	A	Dubrez, Alphonse	A	
639	Salins	Baudin, Auguste	A	Gabet, Albert	A	
640	- id -	Méraux, Augustin	A	Mourthaux, Nicolas	A	
641	- id -	Champon, Clément	A			
642	- id -	Rodet, Louis	A			
643	- id -	Pernet, Louis	A			
644	- id -	Dole, Louis	A			
645	- id -	Chuzel, Louis	A			
646	- id -	Commaire, Fils Xavier	A			
647	- id -	Grenaud, Charles	A			

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
648	Chésy	Jacquemard, Henri	A	Mathieu, Ernest	A	
		- Canton de Villers-Farlay -				
649	Corlemery	Fournier Louis	A	Guerriot, adjoint	A	
650	Chamblay	Cantaux, Victor	A	Vaivon, aîné	A	
651	-id-	Gros, Hippte	A			
652	Champagne	Colard, Abel	A	Graby, Edmond	A	
653	Cramans	Thomas, adjoint	A	Prêtet Charles	A	
654	-id-	Pierre, Jn 13te	A			
655	Ecleux	Coulon-Pillot, Henri	A	Braud, Jules	A	
656	Grange-de-Vaivre	Bernard, Jacques aîné	A	Bernard, Jules Honoré	A	
657	Mouchard	Javel, Charles	A	Carette, Etienne	A	
658	-id-	Pelletier Emile	A			
659	Oumans	Grappe Edmond	A	Cheraux, Jules	A	
660	-id-	Bouton, Paul	A			
661	Pagnoz	Piote, Marie	A	Longchamp, adjoint	A	
662	Port-Lesney	Dubois, Charles	A	Potterel, Louis	A	
663	-id-	Rouhel-Gall, Alfred	A			
664	Villeneuve-d'Aval	Grandriemont Agistide	A	Monzel, Narcisse	A	
665	Villers-Farlay	Pagnier, Frédéric	A	Dugois, Pierre	A	
666	-id-	Pelletier 1ste fils le jeune	A			
		- Canton des Bouchoux -				
667	Bellecombe	Gros, Ferjust	A	Durafour, Narcisse	A	
668	Bouchoux (les)	Perrier, Calixte	A	Blanchon, Albin	A	
669	-id-	Grandclément, Antide	A			
670	Choux	Robez, Henri	A	Perrier, Jh.	A	

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

	NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
671	Coiserette	Monneret, Léon	A	Vincent, Lucien	A	
672	Coyrière	Robez, Maxime	A	Robez, Jules	A	
673	Haute-Molune	Vuaillat, Calixte	A	Rolandez, Jules	A	
674	— id —	Perrin, Marcel	A			
675	Larrivoire	Jacquenod, Lucien	A	Perrier, Jules Napoléon	A	
676	Moussières (Les)	Grosjoriod, Samuel	A	Vuillermoz, Jules	A	
677	— id —	Grosjoriod, Victor	A			
678	Rogna	Romand-Monnier, Jos.	A	Romand-Monnier, Théophile	A	Élection du 2e suppléant contestée - Rejet
679	Sièges	Reyboubet, Jules	A	Allemand, Lucien	A	
680	Viry	Cortier	A	Nicod, Xavier	A	
681	— id —	Grandclément	A			
682	Vulvoz	Joly, Germain	A	Jacquenod, Jean	A	
		— Canton de Moirans —				
683	Chancia	Charet, Hippte	A	Rutod, Cyrille	A	
684	Charchilla	Vincent, Alphée	A	Bailly, Bon	A	
685	Châtel-de-Joux	Romand, Placide	A	Perrettier, Jh	A	
686	Coyron	Michaud, Félix	A	Barroux, Faustin	A	
687	Crenans	Vincent, Sylvain le jeune	A	Vespillat, Dauphin, Hippte	A	
688	Crozets (Les)	Lacroix, Alfred	A	Grandmottet, Albin	A	
689	Cttiral	Perrin, Jh Auguste	A	Guillon, Elie	A	
690	Grand-Châtel	Lancon, Henri	A	Muyard, Albert	A	
691	Jeurre	Duparchy, Félix	A	Perc, Jn Bte	A	
692	Lect	Cathenod, Théophile	A	Cathenod, Clovis	A	
693	Maisod	Crétin, Bon	A	Gaillard, Prosper	A	
694	Martigna	Lacroix, Victor	A	Garnier, Prosper	A	

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
695	Meussia	Perret, Louis	A	Janier-Dubry, fils	A	
696	Moirans	Verpillat, Charles	A	Hugon, Louis	A	
697	-id-	Bellon, André	A			
698	Montendet	Tuboul, Vital	A	Robin, 7[le]	A	
699	Ratz	Vincent, Lucien	A	Miller Narcisse	A	
700	Villard-d'Héria	Perrin, Louis	A	Bouillet, Prosper	A	
		- Canton de Morez -				
701	Bellefontaine	Girod, Aimé	A	Pagnier, Ernest	A	
702	-id-	Brocard, Jules	A			
703	Bois-d'Amont	Crestin, Edouard	A	Crestin-Matthey, Auguste	A	
704	-id-	Lamy-Chappuis, Emile	A			
705	Lézat	Chevenin, Aimé	A	Labourier, Ernest	A	
706	Longchaumois	Rost-Bournier, Hilaire	A	Grenier-Godard, Séraphin	A	
707	-id-	Grenier-Godard, Charles	A			
708	-id-	Buffard-Bontemps, Jules	A			
709	Morbier	Mozet-Jean-Ardine	A	Crestin, Désiré	A	
710	-id-	Mozet, Gustave	A			
711	-id-	Bailly-Comte, André	A			
712	Morez	Grinquand, Désiré	A	Bailly, Clément	A	
713	-id-	Fontanez, Aubin	A	Bailly-Salins, Charles	A	
714	-id-	Lamy-Joz, Jules	A			
715	-id-	Lamy, Alexandre	A			
716	-id-	Girod, Adrien	A			
717	-id-	Colin, Henri	A			
718	-id-	Jacquemin, Jules jeune	A			

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
719 Morez	Odobey, Jules	A			
720 — id —	Mizel, Ernest	A			
721 Mouille (La)	Girod, Charles Hyppte	A	Malfroy, Charles Jh	A	
722 Fremanon	Rost-Dame, Jules	A	Bonnefoy, Désiré	A	
723 — id —	Masson, Louis	A			
724 Rousses (Les)	Fournier, Jh Léon	A	Rost, Jh Zéphirin	A	
725 — id —	Buffard-Maret, Edouard félicien	A			
726 — id —	Bonnefoy-Claudet, Edouard alphonse	A			
727 Lavans	Baudinet, Aimé	A	Romanet, Louis Aimé	A	
	— Canton de St Claude —				
728 Avignon	Jeantet, Ferréol	A	Sainfoyant, Hippte	A	
729 Chassal	Janvier, Eugène	A	Morand, Emile	A	
730 Chaumont	Pernier, Fernand	A	Arbez, Arthur	A	
731 Cherry	Vuillermoz, Jules	A	Vuillermoz, Emile	A	
732 Cinquétral	Rost, Lucien	A	Bichet, Hyppte	A	
733 — id —	Cottet, César Alsne	A			
734 Cuttura	Gaillard, Alexre	A	Benoît, Jh Lucien	A	
735 Lajoux	Benoît-Jeannin, Augte	A	Benoît-Gonin, Louis	A	
736 — id —	Piejux, Crétinne	A			
737 Lamoura	Protgorgeat, Jh Eugène	A	Baroux, Lucien	A	
738 — id —	Forestier-Maréchal, Louis	A			
739 Larancia	Curial, Alphonse	A	Richon, Germain	A	
740 Lavans-Lès-St-Claude	Dumont, Henri	A	Chapuis, Augte	A	
741 — id —	Martenat, Louis	A			
742 Leschères	Cherasse, Henri	A	Vuillard, Ludovic	A	

	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
743	Molinges	Guillet, Jules	A	Cochet, Alix	A	
744	Molunes (les)	Jeantet, Zéphirin	A	Gauthier, Aimé	A	
746	-id-	Chevassus-Clément, Charles	A			
746	Fonthoux	Juhan, Vital	A	Meugard, Louis	A	
747	Ranchette	Grost, Félicien	A	Richard, Olivier	A	
748	Rarillolet	Perret, Philippe	A	Delatour, Jules	A	
749	Rixouse (la)	Midol-Monnet, Gustave	A	Robbet, Jules Prosper	A	
750	St Claude	Genoud, Henri	A	Grosgogeat, Victor	A	
751	-id-	David, Marius	A	Mathieu, Louis	A	
752	-id-	Verquet, Lucien	A			
753	-id-	Pieux, Joseph	A			
756	-id-	Jacquemin-Verquet, Baptiste	A			
757	-id-	Leduc, Désiré	A			
758	-id-	Raymond, Honoré	A			
759	-id-	Hytier, Emile	A			
760	-id-	Forge, Louis	A			
759	St Lupicin	Wadlle, Alphonse	A	Lancon, Léopold	A	
760	-id-	Guillermoz, Auguste	A			
761	Septmoncel	Chavenoz, Albert	A	Chavenoz, Léon	A	
762	-id-	Chevassus-à-Antoine, Auguste	A			
763	Valfin-les-St Claude	Gauthier, Jules	A	Raymond, Ernest	A	
764	-id-	Dunod, Auguste	A			
765	Vaux-les-St Claude	Guichard, Emelien	A	Gougeon, Henri	A	
766	Villard-la-Rixouse	Gybet, Pierre Xavier	A	Cautez, Rémi	A	
767	Villard-St Sauveur	Grosjean, Louis	A	Grost, Victor	A	
768	-id-	Guillard, Théophile	A			

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

	NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
669	Bonlieu	Bourgeois, Victor-Félicien	A	Chourrerez, Jérémie	A	
770	Château-des-Prés	Labouvier, Albin	A	Fontanez, Louis	A	
771	Chaumette (la)	Roux, Alphonse	A	Perez, Grégoire	A	
772	Chaux-des-Prés	Roche, Aglaé	A	Fontanez, Emile	A	
773	Chaux-du-Dombief (la)	Chapuilly, Herman	A	Chapuilly, Jules	A	
774	-id-	Devaux, Jules	A			
775	Crillat	Renaud, Pre Auguste	A	Vernois, Auguste	A	
776	Denezières	Rambez, Jr Constant	A	Bailly, Jules	A	
777	Fort-du-Plasne	Magnin, Germain	A	Roux-Monin, Edmond	A	
778	-id-	Magnin, Pierre	A			
779	Grande-Rivière	Maillet-Guy, Oride	A	Benet, Jr Bte	A	
780	Lac-des-Rouges-Truites	Bayard, Finin	A	Crétin, Ernest	A	
781	-id-	Macle, Narcisse	A			
782	Piards (les)	Martine, Auguste Désiré	A	Janier-Dubry, Lucien	A	
783	Prénovel	Janier, Jules Alexis	A	Vuillemet, Jules	A	
784	Rivière-Devant	Pichon, Laurent	A	Maillet-Guy, Alphée	A	
785	St Laurent	Poncet, Auguste	A	Benet, Pierre	A	
786	-id-	Pindard, Sylvain	A			
787	St Maurice	Cournier, Nestor	A	Benoit, Jules	A	
788	St Pierre	Groz, Lucien	A	Benoit, Jules	A	
789	Saugeon	Chauvin, Louis	A	Jacquemin, Désiré	A	
790	Doxelles	Rousseau, Alphonse	A	Pillot, Jr Désiré	A	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.

DÉPARTEMENT
du Jura.

n° 3

Annexe
à la circulaire
du 13 novembre 1896.

Modèle n° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 1er BUREAU DE VOTE.

(Nos 1 à 244 de la liste générale.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent,* et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

– La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour e scrutin.	OBSERVATIONS.
1	Alpy Jean Félix Délégué					
2	Amiet Alexis François Délégué					
3	Amy Félix Conseiller d'arrondissement					
4	Amoux Edouard Délégué					
5	Augier Eugène Conseiller d'arrondissement					
6	Aymé Jean Baptiste Délégué					
7	Bacheley Adolphe Conseiller d'arrondissement					
8	Bacheley Bertrand Délégué					
9	Bailly Désiré Délégué					
10	Bailly Emile Délégué					
11	Bailly Flavien Délégué					
12	Bailly-Comte Ulysse Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
13	Ballet Louis Délégué					
14	Balmain Pierre Délégué					
15	Barbaud Aristide Conseiller d'arrondissement					
16	Barbaud Auguste Conseiller d'arrondissement					
17	Barbaud Ferdinand Délégué					
18	Barbaud Joseph Henri Délégué	Bourcet Jules Suppléant				
19	Barbaud Ladislas Délégué					
20	Barbe Cyrille Conseiller d'arrondissement					
21	Barbe Joseph Délégué					
22	Barbe Narcisse Délégué					
23	Barbier-Bougaud Délégué					
24	Bardey Antide Alexis Délégué					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
25	Barras Sosthène Délégué					
26	Barraux-Taurel Délégué					
27	Bassard Charles Délégué					
28	Bassard Gustave Délégué					
29	Bassard Auguste Délégué					
30	Baucagie Charles Délégué					
31	Baud Louis Délégué					
32	Baud Narcisse Délégué					
33	Baudin Auguste Délégué					
34	Bauduret Aimé Délégué					
35	Baroux Amand Délégué					
36	Bayard Firmin Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
37	Bayard Séraphin Délégué					
38	Beaud Edouard Eugène Délégué					
39	Béchet Jean Charles Désiré Délégué					
40	Bècle Joseph Délégué					
41	Béjean Louis Conseiller d'arrondissement					
42	Bellaigue Gustave Délégué					
43	Bellay Eugène Délégué					
44	Belliard Léon Délégué					
45	Bellidstine Francisque Délégué					
46	Benoît Auguste Délégué					
47	Benoît Joseph Délégué					
48	Benoît Narcisse Délégué					

11-66-96. [H]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
49	Benoît Prosper Délégué					
50	Benoît-Jeannin auguste Délégué					
51	Benoît-Robert Délégué					
52	Berger Joseph Délégué					
53	Bergeret Louis Délégué					
54	Berlier Théophile Délégué					
55	Bernard Jacques Aimé Délégué					
56	Bernard Jules Délégué					
57	Bernard Lémor Délégué					
58	Bernard Séraphin Délégué					
59	Bernet Eugène Délégué					
60	Berthaux Charles Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
61	Berthier Paul Délégué					
62	Berthillon Victor Délégué					
63	Berthod Eugène Délégué					
64	Berthod Paul Délégué					
65	Bertrand Alfred Délégué					
66	Besançon Albin Délégué					
67	Besançon Joseph Délégué					
68	Besson Alfred Délégué					
69	Besson André Délégué					
70	Béralot Joseph Délégué					
71	Bey Xavier Délégué					
72	Beynier Sébastien Délégué					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
73	Bidal Léopold Délégué					
74	Bidaux Louis Délégué					
75	Bideaux Frédéric Délégué					
76	Bidot alcide Délégué					
77	Bierry Louis Conseiller général					
78	Bignet Auguste Délégué					
79	Bigueur Claude Délégué					
80	Billet Armand Délégué					
81	Billet Armand Délégué					
82	Billet Constant Conseiller Général					Décédé
83	Billet Louis Conseiller d'arrondissement					
84	Billet Paul Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
85	Blanc Alphonse Délégué					
86	Blanche Charles Délégué					
87	Bland Pierre Délégué					
88	Blondeau François Délégué					
89	Blondeau Xavier Délégué					
90	Bœuf Louis Délégué					
91	Borchin Auguste Conseiller Général					
92	Bojchot Charles Délégué					
93	Boilley Louis Conseiller Général					
94	Boilley Georges Délégué					
95	Boisard Louis Délégué					
96	Boisson Félicien Délégué					

11-66-96. [H]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
97	Boisson Ferdinand Délégué					
98	Boisson Léon Délégué					
99	Bolard Elie Délégué					
100	Bolomier François Délégué					
101	Bolomier Jean Délégué					
102	Bonnefoy-Claudet Edouard Délégué					
103	Bonot Philippe Délégué					
104	Bontemps Joseph Délégué					
105	Bonzon Célestin Délégué					
106	de Borde Ivan Conseiller Général					
107	Bornier Sigismond Délégué					
108	Bouglet Alphonse Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
109	Bonhan Jules Délégué					
110	Bouiller Hippolyte Délégué					
111	Bouillon Auguste Délégué					
112	Bousquerod Auguste Délégué					
113	Bousquerod Louis Délégué					
114	Bourdeyron Charles Délégué	Guignard Glacien Suppléant				
115	Bourgeois Auguste Délégué					
116	Bourgeois Charles Délégué					
117	Bourgeois Jean Baptiste Député					
118	Bourgeois Victor Félicien Délégué					
119	Bourgeois Xavier Délégué					
120	Bourgin Jules Délégué					

11-06-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
121	Bonton Paul Elie Amedée Délégué					
122	Bonton Paul Délégué					
123	Bouvet Amand Délégué					
124	Bouvet Alfred Conseiller Général					
125	Bouvier Louis Délégué					
126	Bouvet Xavier Délégué					
127	Bralet Pierre Délégué					
128	Brasier Louis Délégué					
129	Brenot Auguste Délégué					
130	Brenot Jean Louis Délégué					
131	Bride Séraphin Délégué					
132	Bride Théophile Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
133	Briol Auguste Conseiller Général					
134	Brocard Ernest Délégué					
135	Brocard Jean Baptiste Délégué					
136	Brocard Jules Délégué					
137	Brocard Maximin Conseiller d'arrondissement					
138	Brulebois François dit Elisée Délégué					
139	Brulebois Pierre Délégué					
140	Brun Jean Baptiste Délégué					
141	Brunet Narcisse Délégué					
142	Bruniaux Ferréol Délégué					
143	Brunnet Auguste Délégué					
144	Buffard-Bontemps Jules Délégué					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
145	Buffard-Mozel Edouard Félicien Délégué					
146	Bully Lucien Délégué					
147	Burlet Eugène Alexandre Délégué					
148	Burlet Joseph Délégué					
149	Bury Félix Conseiller d'arrondissement					
150	Butsière Clovis Délégué					
151	Cabaud Charles Délégué					
152	Caillon Eugène Délégué					
153	Caillon Lucien Délégué					
154	Cantaux Victor Délégué					
155	Canthenot Léon Délégué					
156	Carisey Basile Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
157	Carmanhaud Franciscque Délégué					
158	Caron Alfred Délégué					
159	Caron Louis Délégué					
160	Cadeaux Narcisse Délégué					
161	Cathenod Théophile Délégué					
162	Cattenoz Edmond Délégué					
163	Cazot Pierre Délégué					
164	Celle Jean Délégué					
165	Chamberland Désiré Délégué					
166	Chamberland Louis Délégué					
167	Chamois Antoine Délégué					
168	Chamouton Charles Délégué					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
169	Champon Auguste Délégué					
170	Champon Clément Délégué					
171	Champon Gustave Délégué					
172	Chapuis Abel Délégué					
173	Charlot Jean Délégué					
174	Charnay Camille Délégué					
175	Charne Ernest Délégué					
176	Charnot Emile Délégué					
177	Chazpillon Herman Conseiller d'arrondissement					
178	Charton Ferry Délégué					
179	Chatelain Lucien Conseiller d'arrondissement					
180	Chatelet Léonide Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
181	Chatot Claude Délégué	Moureaux Aristide Suppléant				
182	Chauvin Alfred Délégué					
183	Chauvin Elisée Délégué					
184	Chauvin Louis Délégué					
185	Chauvin Zéphirin Délégué					
186	Chavelet Alfred Conseiller Général					
187	Chavelet Emile Délégué					
188	Chavenoid Albert Délégué					
189	Chavet Hippolyte Délégué					
190	Chavet Louis Conseiller Général					
191	Chazerand Jules Délégué					
192	Cheradame Henri Délégué					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
193	Cherasse Narcisse Délégué					
194	Cherasse Léon Délégué					
195	Cherasse-à-l'Antonie Auguste Délégué					
196	Cherasse-Cerneau Charles Délégué					
197	Cheraux François Délégué					
198	Cherze Louis Délégué					
199	Chomereau de St André Délégué					
200	Clairotte Louis Délégué					
201	Claperon Gustave Délégué					
202	Clermont Eugène Délégué					
203	Clermeix Valbert Délégué					
204	Clex Henri Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
205	Cler Léon Délégué					
206	Cler Xavier Délégué					
207	Clerc Armand Délégué					
208	Clerc Candide Délégué					
209	Closcavec Jean Délégué					
210	Cloz Romain Délégué					
211	Colard Abel Délégué					
212	Colin Henri Délégué					
213	Commerson Claude Marie Conseiller Général					
214	Comte Gustave Délégué					
215	Comtesse Pierre Délégué					
216	Coquelin Charles Délégué					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
217	Corras Emmanuel Conseiller Général					
218	Cordier Laurent Elie Délégué					
219	Cordier Louis Conseiller Général					
220	Cottet Cédar Ardenie Délégué					
221	Cottez Désiré Conseiller d'arrondissement					
222	Coudray Jean Claude Délégué					
223	Coulon-Fillon Henri Délégué					
224	Cour Antoine Délégué	Gerriet Isidore Suppléant				
225	Courcenet Armand Délégué	Phelebon Xavier Suppléant				
226	Courderot Auguste Délégué					
227	Courtois-Chouret Jean François Délégué					
228	Courtier Herman Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
229	Cretenet Cyrille Délégué					
230	Crétin Edouard Délégué					
231	Crétin Emmanuel Délégué					
232	Crétin François Délégué					
233	Crétin Jean Joseph Délégué					
234	Cringuand François Délégué					
235	Croisant Conseiller d'arrondissement					
236	Cruz Emile Délégué					
237	Cuenne Joseph Délégué					
238	Cugnet Albert Délégué					
239	Cugnet Célestin Délégué					
240	Cuisiat Félix Délégué					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
241	Curial Valéry Conseiller d'arrondissement					
242	Curial alphonse Délégué					
243	Curie Victor Délégué					
244	Curie-Pairre François Délégué					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à 243 électeurs.

A Lons-le-Saunier, le 24 Avril 1897.

Le Préfet,

F. Lamaguère

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Deux cent quarante un émargements pour le 1er tour de scrutin.

De Deux cent quarante Deux — le 2e *idem.*

— le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

Louis Arbel

Justin Jayerval

Georges

Jacques F. Jacquet

A. Ballard

N° 4

DÉPARTEMENT
du Jura

Annexe
à la circulaire
du 13 novembre 1896.

Modèle n° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 2ème BUREAU DE VOTE.

(Nos 245 à 427 de la liste générale.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent,* et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour e scrutin.	OBSERVATIONS.
245	Daclin Charles Délégué					
246	Dagot Léon Délégué					
247	Dalloz Conseiller d'arrondt					
248	Daloz Emile Délégué					
249	Daloz Félix Délégué					
250	Daloz Gustave Délégué					
251	Daubigney Auguste Délégué					
252	Daubigney Eugène Délégué					
253	Dauvergne Adrien Délégué					
254	David Blaude François Délégué					
255	David Joseph Délégué					
256	David Léopold Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
257	David Marius délégué					
258	David Xavier délégué					
259	Déboichet Léon délégué					
260	Déjeux Jean Baptiste délégué					
261	Delacroix Alphonse délégué					
262	Delacroix Eugène délégué					
263	Delhorme auguste délégué					
264	Denjean Mathieu délégué					
265	Després Antoine délégué					
266	Deraux Jules délégué					
267	Dion albert délégué					
268	Dole aimé délégué					

11-66-96. [H]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
269	Dole Eusèbe délégué					
270	Dole Joseph Henry délégué					
271	Dole Louis délégué					
272	Donzey Eugène délégué					
273	Droux adolphe délégué					
274	Droz Alphonse délégué					
275	Dubief Joseph délégué					
276	Dubois Charles délégué					
277	Duboz Léon délégué					
278	Duboz Louis séraphin alexandre délégué					
279	Ducourthial Gilbert délégué					
280	Dufourg Denis délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
281	Dugourd Justin conseiller d'arrondt					
282	Dumalanède auguste délégué					
283	Dumont antoine délégué					
284	Dumont Léon délégué					
285	Dunand Elisée délégué					
286	Dunand François délégué					
287	Dunod Auguste délégué					
288	Dunod Henri délégué					
289	Duparchy Félix délégué					
290	Duparet Pierre Antoine délégué					
291	Durand albert délégué					
292	Durand Joseph délégué					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
293	Ecarnot Jacques Conseiller d'arrondt					
294	Ecochard Michel délégué					
295	Epailly Herman délégué					
296	Etiérant Aimé délégué					
297	Etiérant Paul délégué					
298	Etirant Nestor Conseiller d'arrondt					
299	Faivre Constant délégué					
300	Faivre Emile délégué					
301	Falconnet Jean François délégué					
302	Faydot Louis délégué					
303	Faydot Louis délégué					
304	Faure Faivre Léon François délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
305	Fardet Oride délégué					
306	Féaut Arsène, délégué					
307	Félix Abel délégué					
308	Félix Emile délégué					
309	Félix François délégué	Fernin Emmanuel suppléant				
310	Ferrat Hippolyte délégué					
311	Ferreux Alphonse délégué					
312	Fieux Joseph délégué					
313	Fieux Onésime délégué					
314	Filet Narcisse délégué					
315	Flattot Faustin délégué					
316	Fléchon Eugène délégué					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
317	Florin Eugène délégué					
318	Fluchon Flavien délégué					
319	Fontanez Aubin délégué					
320	Fontanet Omer délégué					
321	Forestier-Maréchal Louis délégué					
322	Fournier Alphonse délégué					
323	Fournier Joseph Alphonse délégué					
324	Fournier Louis délégué					
325	Friley Blaude François délégué					
326	De Froissard délégué					
327	Fromond Eugène délégué					
328	Furney Constant délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
329	Fumey Marcel délégué					
330	Futin Félicien délégué					
331	Gabet Pierre délégué					
332	Gabriel-Bigueur délégué					
333	Gadiolet Lucien délégué					
334	Gagneur Théry délégué					
335	Gahier Stéphane délégué					
336	Gaillard Alexandre délégué					
337	Gaillard auguste délégué					
338	Gaillard Désiré délégué					
339	Gaillard Élisée délégué					
340	Gandelin Adelphin délégué					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
341	Jannevet, Pierre Délégué					
342	Jardel Joseph Délégué					
343	Jarnier Joseph délégué					
344	Jarnier Léon Conseiller général					
345	Jarnier-Moniatte Délégué					
346	Jaroz Louis délégué					
347	Jaudard Louis délégué					
348	Jaudry Adolphe Délégué					
349	Jautheron Auguste délégué					
350	Jautheron Claude Délégué					
351	Jauthier César Conseiller d'arrondt					
352	Jauthier Charles délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
353	Gauthier Jules Délégué					
354	Gauthier Léon Délégué	Gréa Emmanuel suppléant				
355	Gauthier Nicolas Conseiller général					
356	Gay Théophile Délégué					
357	Gazillat Célestin Délégué					
358	Geillon Xavier Délégué					
359	Genot Jean Délégué					
360	Genoud Henri Délégué					
361	Gentet Edouard Délégué					
362	Gentier Frédéric Délégué					
363	Genty Aimé Délégué					
364	Genty Jules Délégué					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
365	Georgeon Henri Délégué					
366	Gerdil Just Délégué					
367	Gerriès Adrien Délégué					
368	Gey Léon Délégué					
369	Gibey Charles Emile Délégué					
370	Gibez Joseph Délégué					
371	Girard Louis Délégué					
372	Girard Aymé Délégué					
373	Girardet Alfred Délégué					
374	Girod Adrien Délégué					
375	Girod Aimé Délégué					
376	Girod Charles Ulysse Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
377	Giraud Donat Délégué.					
378	Goillon Ernest Délégué					
379	Goillot Alexandre Délégué					
380	Goisset Théophile délégué					
381	Goydadin Auguste Délégué					
382	Grand Edouard Délégué					
383	Grandclément Antide délégué					
384	Grandclément Désiré délégué					
385	Grandgnottet Lucien Conseiller d'arrond.					
386	Grandraux Ferdinand délégué					
387	Grandroinet alfred délégué					
388	Grandroinet aristide délégué					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
389	Grappe Edmond délégué					
390	Grappe Nestor délégué					
391	Grenaud Charles délégué					
392	Grenier Edouard Conseiller d'arrondt.					
393	Grenier-Godard Charles délégué					
394	Grillet L. Melchior délégué					
395	Grillet Maurice délégué					
396	Gros Emile délégué					
397	Gros Felicien					
398	Gros Ferjus délégué					
399	Gros Hippolyte délégué					
400	Grosgogeat Joseph Eugène délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
401	Groslambert Octave délégué					
402	Grosléziat Louis délégué					
403	Grossiord Samuel délégué					
404	Grossiord Victor délégué					
405	Groz Lucien délégué					
406	Guichard Joseph délégué					
407	Guichard Jules délégué					
408	Guillemin Pierre délégué					
409	Guillet Jules délégué					
410	Guillobez Constant délégué					
411	Guillot François délégué					
412	Guillot Charles délégué					

11-06-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
413	Guirguevet Balsamin délégué					
414	Guyénot Frédéric délégué	Blanchard Hippolyte suppléant				
415	Guyénot Léon délégué					
416	Guyet Joseph délégué					
417	Guyon Louis auguste délégué					
418	Guyot Laurent délégué					
419	Hétier augustin délégué					
420	Houdry Jean Marie délégué					
421	Huguenet Jean Dellégué					
422	Hugues Emile délégué					
423	Hugon Elisée délégué					
424	Hugonnier Claude délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
425	Humbert Félix Délégué					
426	Huot Philippe Délégué					
427	Hytier Emile Délégué					
172	Scarlat Jean			a voté au 1er tour		

11-06-96. [+]

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à 183 électeurs.

A Condetaunier, le 24 avril 1897.

Le Préfet,

P. Cumagneau

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Cent quatre vingt trois émargements pour le 1er tour de scrutin.

Cent quatre-vingt deux id le 2e *idem.*

le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

DÉPARTEMENT
du Jura

N° 5

Annexe
à la circulaire
du 13 novembre 1896.

Modèle n° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 3ème BUREAU DE VOTE.

(Nos 428 à 633 de la liste générale.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent,* et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour e scrutin.	
428	Jacquemard Henri Délégué					
429	Jacquemard Léon Délégué					
430	Jacquemard Maximin Délégué					
431	Jacquemin Claude Jules Délégué					
432	Jacquemin Jules jeune Délégué					
433	Jacquemin-Verguet Gustave Délégué					
434	Jacquenod Lucien Délégué					
435	Jacques Léon Délégué					
436	Jacquin Ernest Délégué					
437	Jacquin-Lacroix Louis Joseph Délégué					
438	Jacquinot Victor Délégué					
439	Jacquot Antoine Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
440	Jacquot Jos. Edouard Délégué					
441	Jacquot Hippolyte Délégué					
442	Jacquot Hippolyte Délégué	Grivet Jules Suppléant				
443	Jacquot Louis Délégué					
444	Jalicr Hippolyte Délégué					
445	Jaillonx Charles Délégué					
446	Jallez Alix Délégué					
447	Janet Auguste Délégué					
448	Janey Claude Marie Délégué					
449	Janier Jules Alexis Délégué					
450	Janier Lucien Délégué					
451	Janin Léon Délégué					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
452	Janod Constant Délégué					
453	Janvier Eugène Délégué					
454	Janvier Simon Albert Délégué					
455	Javel Charles Délégué					
456	Javel Jean Pierre Délégué					
457	Jeanneret Fergol Délégué					
458	Jeannin-Raymond Délégué					
459	Jeantet Fergol Délégué					
460	Jeantet Joséphin Délégué	Gauthier aîné Suppléant				
461	Jeunier Ernest Délégué					
462	Jugnier Félicien Délégué					
463	Julhan Vital Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
464	Juillard Célestin Délégué					
465	Jullien Jules Délégué					
466	Junier Louis Délégué					
467	Jobez Emile Conseiller Général					
468	Joly Germain Délégué					
469	Jouquey Claude Délégué					
470	Krügell Alphonse Conseiller d'arrondissement					
471	Labet Apollinaire Délégué					
472	Labrosse Alfred Conseiller Général					
473	Labrousse Albin Délégué					
474	Lacroix Alfred Délégué					
475	Lacroix Jh Aug. Délégué					

11-06-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
476	Lacroix Léon Délégué					
477	Lacroix Marie Délégué					
478	Lacroix Victor Délégué					
479	Lagrange Albert Délégué					
480	Lagu Louis Délégué					
481	Lambert Alida Délégué					
482	Lambert Emile Délégué					
483	Lambert Hilaire Délégué	Lambert Victor Suppléant				
484	Lambey Leandre Délégué					
485	Lambey Louis Délégué					
486	Lamouret Paul Délégué					
487	Lamy Alexandre Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
488	Lamy Eugène Délégué					
489	Lamy Victor Délégué					
490	Lamy-Chappuis Cyrille Délégué					
491	Lamy-Foz Jules Délégué					
492	Lancon Henri Délégué					
493	Lancon Louis Conseiller d'arrondissement					
494	Landry Joseph Délégué					
495	Lanfermier Fils Délégué					
496	Lapierre Dominique Délégué					
497	Lardanchet Xavier Délégué					
498	Lardanchet Hippolyte Délégué					
499	Laurent Marie Jh Délégué					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
500	Laveme Claude Délégué					
501	Lavergne Mathe Délégué					
502	Lebeaud Alfred Délégué					
503	Lebeaud Victor Délégué					
504	Le Coadic Jean Délégué					
505	Lécolier Louis Délégué					
506	Lécuyer Cyrille Conseiller Général					
507	Lécuyer Xavier Délégué					
508	Leduc Alcide Délégué					
509	Lefebvre Paul Délégué					
510	Le Grasser Augustin Délégué					
511	Lhote Léon Clément Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
12	Lieffroy Aime Délégué					
13	Lidier A Thonon Conseiller général					
14	Loison Gustave Délégué					
15	Loison Odon Délégué					
16	Lollion François Délégué					
17	de Longeville Gaby Délégué					
18	Lopin Etienne Délégué					
19	Longe Louis Délégué					
20	Lourett Charles Délégué					
21	Longe Jean Remy Délégué					
22	Lullier Casimir Délégué					
23	Macle Narcisse Délégué					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
24	Maclerc Louis Délégué					
25	Maquin Gerbain Délégué					
26	Maquin Pierre Délégué					
27	Maillet-Guy Orde Délégué	Brenet Jn Bte Suppléant				
28	Maricis Alexandre Délégué					
29	Maricis Edmond Délégué					
30	Malfait Conseiller d'arrondissement					
31	Malfroy Alfred Délégué					
32	Malfroy Homère Délégué					
33	Mandrillon Gustave Délégué					
34	Manopin Henry Délégué					
35	Maraux Félicien Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
136	Marceaux Jn Bte Délégué					
137	Maréchal Henri Délégué					
138	Marguet Charles Délégué					
139	Marion Jean Délégué					
140	Marmier Ernest Délégué					
141	Marquand Léon Délégué	Buthiau Gustave suppléant				
142	Martenat Louis Délégué					
143	Martin Antoine Joseph Conseiller d'arrondissement					
144	Martin Célestin Délégué					
145	Martin Eugène Délégué					
146	Martin Théophile Délégué					
147	Martin Victor Délégué					

11-66-96. [H]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
548	Meartine Augte Délégué					
549	Meartinet Gustave Délégué					
550	Meartinot Alexis Délégué					
551	Measton Louis Délégué					
552	Measton-d'Authume Délégué					
553	Meathey Louis Délégué					
554	Meathell Marie fils Délégué					
555	Meathieu Jules Délégué					
556	Meathon Jules Délégué					
557	Meazier Pierre Délégué					
558	Mellenotte Antoine Délégué					
559	Ménabeau Elisée Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
560	Méraux Augustin Délégué					
561	de Mérona Paul Délégué					
562	Méry Auguste Délégué					
563	Michaud Antide Délégué					
564	Michaud Félix Délégué					
565	Michel Pierre Délégué					
566	Micholet Léonide Délégué					
567	Michoudier Louis Frédéric Délégué					
568	Micomet Jean Délégué					
569	Midol-Monnet Gustave Délégué					
570	Mignot Augte Délégué					
571	Mignot Célestin Délégué					

11-06-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
572	Mignot Lidoine Délégué					
573	Millet adjud Délégué					
574	Millet Eugène Délégué					
575	Millet François Délégué					
576	Millet Justin Délégué					
577	Millet Gustave Délégué					
578	Million Claude Délégué					
579	Millotte Père Délégué					
580	Mideriau Joseph Délégué					
581	Mitanchet Auguste Délégué					
582	Mittaine Elie Délégué					
583	Moine François Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
884	Mollard Antoine Délégué					
885	Morlhon Conseiller d'arrondissement					
886	Mouard Auguste Délégué					
887	Mondragon Désiré Délégué					
888	Monmert Etienne Délégué					
889	Monmert Léon Délégué					
890	Monnet Jules Délégué					
891	Monnier André Conseiller général					
892	Monnier Emile Délégué					
893	Monnier Emile Délégué					
894	Monnier Charles Délégué					
895	Monnier Léon Délégué					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
596	Mommot Philibert Délégué					
597	Moze auguste Délégué					
598	Mozeau Victor Délégué					
599	Mozel Célestin Délégué					
600	Mozel Ernest Délégué					
601	Mozel Gustave Délégué					
602	Mozel jne Bte Délégué					
603	Mozel-Bailly Stéphane Délégué					
604	Mozel-Jean Arsène Délégué					
605	Mozet Arthur Délégué					
606	Mourand Louis Délégué					
607	Mouraux Félicien Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
608	Moureaux Emile Délégué					
609	Moureaux Ernest Délégué					
610	Moureaux Valentin Délégué					
611	Mourey Augte Délégué					
612	Motay Justave Délégué					
613	Mottet Emile Délégué					
614	Moyse Léon Délégué					
615	Müller Adrien Conseiller Général					
616	Mulot Léon Délégué					
617	Munier Joseph Délégué					
618	Myard Eulogie Délégué					
619	Nachon Louis Délégué					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
620	Maretier Conseiller d'arrondissement					
621	Mereu Emile Conseiller d'arrondissement					
622	Nicod Marc Délégué					
623	Nicod Marius Délégué					
624	Nicod Théophile Délégué					
625	Nicolas Claude Aimé Délégué					
626	Nicolet Elisée Délégué					
627	Nicolet Elisa Délégué					
628	Noël Ernest Délégué					
629	Odobey Jules Délégué					
630	Olivier Cyrille Délégué					
631	Oudet Joseph Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
632	Oyssel Eugène Délégué					
633	Janot Alfred Délégué					

11-66-96. [H]

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à 206 électeurs.

A Lons-le-Saunier, le 24 Avril 1897.

Le Préfet,

P. [illegible]

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Deux cent six émargements pour le 1er tour de scrutin.
arrêté la présente liste au nombre de deux cent six id le 2e *idem.*
le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote,

Rochet
2 Conseiller
Gaillaut

Les Scrutateurs,

L. Chauvin
C. Lamboy
Gaillaut
H. Colin
Dufour
Simon
E. Grappe

N° 6

DÉPARTEMENT
du Jura

Annexe
à la circulaire
du 13 novembre 1896.

Modèle n° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 4ème BUREAU DE VOTE.

(Nos 634 à 862 de la liste générale.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent,* et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour e scrutin.	
634	Pactet Fortunat Conseiller général					
635	Pactet Pierre François délégué					
636	Page Aimé délégué					
637	Paget Edouard délégué					
638	Paget Pierre délégué					
639	Pagnier Frédéric délégué	Dubois Pierre suppléant				
640	Palliere Louis délégué					
641	Pansart Arsène délégué					
642	Pansart Léon délégué					
643	Papillard Claude Marie Félix délégué					
644	Pasquier Germain délégué					
645	Pasteur Charles délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
646	Pasteur Gédéon Délégué					
647	Pauly Alexandre délégué					
648	Farat Elie délégué					
649	Péclet Félix Conseiller d'arrondt.					
650	Péhust Charles délégué					
651	Pélot Pierre délégué					
652	Pelletier Claude François (jeune), délégué					
653	Pelletier Emile délégué					
654	Pelletier Joseph délégué					
655	Pelletier Omer délégué					
656	Pellissard François délégué					
657	Pernet auguste délégué					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
658	Pernot Joseph délégué					
659	Pernet Louis délégué					
660	Pernet Urbain délégué					
661	Pernier Fernand délégué					
662	Pernot Léon délégué					
663	Perrard Louis délégué					
664	Perraud Hippolyte délégué					
665	Perret Hippolyte délégué					
666	Perret Louis délégué					
667	Perret Pierre délégué					
668	Perrier Calixte délégué					
669	Perrier Marcel délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
670	Perrin Henri délégué					
671	Perrin Joseph délégué					
672	Perrin Joseph délégué					
673	Perrin Louis délégué					
674	Perrin Marc délégué					
675	Perrin Urbain délégué					
676	Perrodin Joseph délégué					
677	Perron Octave délégué					
678	Perrot Maxime délégué					
679	Perrot Narcisse délégué					
680	Petot Alphonse délégué					
681	Piaton Claude Louis délégué					

11-06-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
682	Picaud Charles délégué					
683	Pichon Laurent délégué					
684	Pichot Albert délégué					
685	Picot Louis délégué					
686	Picot d'Aligny conseiller général					
687	Pidoux Pierre conseiller général					
688	Pierre Jean Baptiste délégué					
689	Pignier François délégué					
690	Pillon Jean Baptiste délégué					
691	Pillot Jean Baptiste délégué					
692	Pinsard arsène délégué					
693	Pirodel François Octave délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
694	Pivet Clément Conseiller Général					
695	Poiffaut Armand Conseiller Général					
696	Poiffaut Edmond délégué					
697	Poisson Léonide délégué					
698	Polanchet Célestin Victorin délégué					
699	Poly Jules Auguste délégué					
700	Pommier Pierre, dit Jules délégué					
701	Poncet Auguste délégué					
702	Poncet Henri délégué					
703	Ponsot Joseph délégué					
704	Poucheux François délégué					
705	Poulet Jean délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
706	Poupin Victor Député					
707	Pourthier Constant délégué					
708	Pourthier Jean Baptiste délégué					
709	Prost Camille délégué					
710	Prost Jean Baptiste délégué					
711	Prost Lucien délégué					
712	Prost-Dame Jules délégué					
713	Prost-Magnin Ernest délégué					
714	Prost-Tournier Hilaire délégué					
715	Putod Vital délégué					
716	Pyanet Emile délégué					
717	Quintard Hippolyte délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
718	Rabulliot Denis délégué	id	id	id		
719	Racle Ernest délégué	id	id	id		
720	Raclet Léon conseiller d'arrondt		id	id		
721	Ramboz Jean constant délégué	id	id	id		
722	Ramboz Stéphane délégué		id	id		
723	Rameau Victor délégué		id	id		
724	Raydelet César délégué	id	id	id		
725	Rebouillat Joseph délégué	id	id	id		
726	Regad Gustave conseiller d'arrondt	id	id	id		
727	Renaud Armand délégué	id	id	id		
728	Renaud Charles délégué	id	id	id		
729	Renaud Emile conseiller général	id juge	id	id		

11-06-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
730	Renaud Pierre Auguste délégué					
731	Revercbon Francis délégué					
732	Revy Auguste délégué					
733	Revy Philippe délégué					
734	Reyboubet François Julien délégué					
735	Reydellet Henri délégué					
736	Reymondet Honoré délégué					
737	Richard Charles Joseph délégué					
738	Richard Francis délégué					
739	Richard Jules conseiller d'arrondt.					
740	Richard Pierre auguste délégué					
741	Richenet François conseiller d'arrondt.					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
742	Richeratteau Eugène Conseiller Général					
743	Richon Ernest délégué					
744	Rigaud Edouard délégué					
745	Rivot Alix délégué					
746	Robelin Louis délégué					
747	Robert Eugène délégué	—				
748	Robert Louis délégué					
749	Robez Henri délégué					
750	Robez Maxime délégué					
751	Robin Claude Conseiller d'arrondt					
752	Roch Désiré délégué					
753	Roche Victor délégué					

72-66-95. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
754	Rodet Louis délégué					
755	Romand Jules délégué					
756	Romand Placide délégué					
757	Romand-Sonnier François délégué					
758	Romanet Joseph délégué					
759	Roubey Auguste délégué					
760	Rouget-Boileau Joseph délégué					
761	Rousseau alphonse délégué					
762	Roussel-Gall alfred délégué					
763	Rousselot célestin délégué					
764	Roussel Cyprien délégué					
765	Routhier arthur délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
766	Roux Alphonse délégué	id	87	id		
767	Roux Théophile délégué	id	87	id		
768	Rose Jean Baptiste délégué	id	87	id		
769	Roy Emile délégué	id	87	id		
770	Roy François délégué	id	87	id		
771	Roy-Lérèque Claude François délégué	id	87	id		
772	Royet Charles délégué	id	87	id		
773	Ruffly Charles délégué	id	87	id		
774	Saillard Constant délégué	id	87	id		
775	Sattonnet Albert délégué	id	87	id		
776	Sauget Claude François délégué	id	87	id		
777	Sauvageot Jules délégué	Canoz Pierre	87	id		

72-66-95. [H]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
778	Secrétan Jules délégué					
779	Seillon Amand délégué					
780	Séron Louis délégué					
781	Serrurot Louis délégué					
782	Simard Amédée délégué					
783	Simeray François délégué					
784	Simeray Francis délégué					
785	Simon Jean-claude délégué					
786	Simon Joseph délégué					
787	Simonin Ernest délégué					
788	Sornay constant délégué					
789	Tavant Louis délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
790	Tavant Faustin délégué	id.	id.	id.		
791	Tetu François délégué	id.	id.	id.		
792	Thevenet Victor délégué	id.	id.	id.		
793	Thevenin aîné délégué	id.	id.	id.		
794	Thevenin alphonse délégué	id.	id.	id.		
795	Thevenin Charles conseiller général	id.	id.	id.		
796	Thevenin Elie délégué	id.	id.	id.		
797	Thevenot Jean claude délégué	id.	id.	id.		
798	Thiébaud Emilien Xavier délégué	id.	id.	id.		
799	Thiébaud Jean Baptiste délégué	id.	id.	id.		
800	Thomas antoine délégué	id.	id.	id.		
801	Thomas Gabriel délégué	id.	id.	id.		

11-06-06. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
802	Thouilly Joseph délégué	id	id			
803	Thouverez Albert délégué	id	id			
804	Thouverez Pierre conseiller d'arrondt	id	id			
805	Thurel Constant délégué	id	id			
806	Thurel Julien délégué	id	id			
807	Thurel Louis délégué	id	id			
808	Tisserand François délégué	id	id			
809	Tissot Prosper délégué	id	id			
810	Tonnaire François Xavier délégué		id			
811	Tournier Auguste délégué	id	id			
812	Tournier Nestor délégué	id	id			
813	Toupart antoine délégué	id	id			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
814	Trécourt Ernest délégué					
815	Tremerey Joseph délégué					
816	Trépard Justin délégué					
817	Troncin Justin délégué					
818	Trossat Charles délégué					
819	Trouillot Georges Député					
820	Tacebet Xavier délégué					
821	Taille Jean auguste délégué					
822	Talle Ferdinand délégué					
823	Tantard claude délégué					
824	Taucher auguste délégué					
825	Taudrit Jules conseiller général					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
826	Vercez Antoine délégué					
827	Verguet Lucien délégué					
828	Vernier Auguste délégué					
829	Vernier Louis délégué					
830	Vernier Marius délégué					
831	Verpillat Charles délégué					
832	Viennet Gustave délégué					
833	Vincent Alcide délégué					
834	Vincent Alphée délégué					
835	Vincent Charles délégué					
836	Vincent Honoré délégué					
837	Vincent Lucien délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
838	Vincent Sylvain, le jeune, délégué					
839	Viret Ernest Auguste délégué					
840	Voinet Hippolyte délégué					
841	Voitoux Charles délégué					
842	Vouaille auguste délégué					
843	Vuaillat Calixte, délégué					
844	Vuaillat Louis délégué					
845	Vuchot Charles délégué					
846	Vuillaume Léo délégué					
847	Vuillemenot Claude François délégué					
848	Vuillemey Florimond délégué					
849	Vuillemot conseiller Général					

11-66-96. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
850	Tuillermet Xavier Délégué					
851	Tuillermoz Auguste Délégué					
852	Tuillermoz Jules Délégué					
853	Tuillard Théophile Délégué					
854	Tuillet Valentin Délégué					
855	Tuillier Ernest Délégué					
856	Tuillod Jean Baptiste Député					
857	Tuiton auguste Délégué					
858	Tulpillat Joseph Délégué					
859	Tulpillat Prosper conseiller d'arrondt					
860	Vaille Alphonse Délégué					
861	Vaille Maximin Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
862	Wishoffe Lucien Conseiller d'arrond.t					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à 229 électeurs.

A Lons-le-Saunier, le 24 avril 1897.

Le Préfet,

F. Beaugneux

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de 226
id 229 émargements pour le 1er tour de scrutin.
_____ le 2e *idem.*
_____ le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

(N° 7)

Premier Cahier.

1er Bureau — 1er Cour.

											Total
M. Churel											44
M. Pailliod											98
M. Labrédere											100
M. Richard											242

Signatures des Membres du Bureau.

Justin Jaujard

Coudry

Rouby

Ch. Gervyeon

N° 8

Dem Bureau — 1er Tour.

M. Chuard	////////// ////////// //////////	//////									Total 36.
M. Pullod	////////// ////////// //////////	////////// ////////// //////////	////////// ////////// //////								86.
M. Labordeu	////////// ////////// //////////	////////// ////////// //////////	/								61
M. Richard											

Signatures des Membres du Bureau

Chuard

Labordeu

Pullod

Richard

n° 9

7ème Bureau — 1er Tour.

											Total
M. Thurel											58
M. Guillod											85
M. Laborderie											63
M. Richard											

Signatures des Membres du Bureau

Gaston L. Chauvin

[illegible]

Gaillard

n° 10

4ème Bureau — 1re Cour.

											Total
M. Churel											84
M. Pouillod											108
M. Labordère											69
M. Richard											

Pinc

H. Chosson

Signature illegible

Cont Mognin

1911

1er Bureau — 2ème Cour.

											Total
M. Churel	117										3
M. Pailliod	1111111111 1111111111	1111111111 1111111111	1111111111 111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	123
M. Labordère	1111111111 1111111111	1111111111 111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	173
Prost	1										1
Cordier	1										1

Signatures des Membres du Bureau.

A. Mollard — Ch. Faillon

Vaugeois — V. Faugeas

(N°2)

2ème Bureau — 2ème Cour.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
M. Thurel	11			2							2
M. Pouillod	11111111111 11111111111 11111111111 11111111111	11111111111 11111111111 11111111111 11111111111	11111111111 11111111111 11111	106							106
M. Labordère	11111111111 11111111111 11111111111 11111111111	11111111111 11111111111 11111111111 111		73							73
Richard	1			1							1
				182							182

Signatures des Membres du Bureau

X. Pradel

Pouillod

Labordère

Richard

№ 13

1ère Bureau — 2ème Tour.

											Total
M. Chauvel	11										2
M. Pouillod	11111111111 11111111111 11111111111	11111111111 11111111111 11111111111	11111111111 11111111111 11111111111	11111111111 11111111111 11111							116
M. Labordère	11111111111 11111111111 11111111111	11111111111 11111111111 11111111111	11111111111 11111111111 111								83
Camille Trost	1										1
Bulletins nuls	111										3
Cordier	1										1
											206

Signatures des Membres du Bureau.

Le Secrétaire
H. Jarrous
E. Grappel
Dufourc
H. Cazes

N° 14

Hème Bureau — 2ème Tour

M. Thurel	///										Total 3
M. Pouillod	////////// ////// //////////	////////// ////////// //////////	////////// ////////// //////////	////////// ////////// //////////	////////// //////						138
M. Laborderie	////////// ////// //////////	////////// ////////// //////////	////////// ////////// //////								87
											225
									Bulletin blanc		1
											229

Signatures des Membres du Bureau

Bonteaux, Vergé, Thurel

Guiraud, Chavet

Département du Jura.

Annexe
à la circulaire
du 5 décembre 1896.

MODÈLE N° 8 *bis.*

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 2 Mai 1897.

(2ème tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits..... 861
Nombre des votants..... 859
Nombre des suffrages exprimés..... 853

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Vuillod,
Prénoms : Jean Baptiste
Qualification, profession, etc. : Député
Date de la naissance : 19 Juin 1850

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu..... 483

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Labordère Alfred..... 356
M. Thurel, Hermann..... 10
M. ——..... ——
M. ——..... ——
Divers, bulletins nuls ou voix perdues..... 11

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne.. 860.

12-05-96. [±]

RAPPORT D'ÉLECTION

Département du Jura

au 5e Bureau

Les élections du 2 Mai 1897 *ont donné les résultats suivants :*

1er Tour. Electeurs inscrits _____

Nombre des votants _____

Bulletins blancs et nuls _____ à déduire.

Suffrages exprimés _____ dont la majorité absolue est de _____

Ont obtenu : MM. _____ _____ *voix.*

_____ _____

_____ _____

_____ _____

_____ _____

_____ _____

_____

_____

2me Tour. Electeurs inscrits _____

Nombre des votants _____

Bulletins blancs et nuls _____ à déduire.

Suffrages exprimés _____ dont la majorité absolue est de _____

Ont obtenu : MM. _____ _____ *voix.*

_____ _____

_____ _____

_____ _____

_____ _____

_____ _____

_____

_____

3me TOUR. Electeurs inscrits _____

Nombre des votants _____

Bulletins blancs et nuls _____ à déduire.

Suffrages exprimés _____ dont la majorité absolue est de _____

Ont obtenu : MM. _____ _____ *voix.*

_____ _____

_____ _____

_____ _____

_____ _____

_____

_____

Monsieur _____ *a été proclamé Sénateur comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.*

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Votre 5e *Bureau vous propose en conséquence de valider son élection.*